
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005741 4

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR :

Aux Éditions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Éditions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

À la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

À la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Éditions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

XVII

Les Écoles du Keewatin

MONTRÉAL-ÉDITIONS
Montréal

I

GRANDS PROJETS DE LOMER GOUIN

Sainte-Marie-de-Monnoir — Le chemin de fer de la Baie James — Progrès de l'automobilisme et problèmes de voirie — Nouvelle loi électorale — Echec de la tentative d'épuration à Montréal — Le décret Ne temere.

1912

Depuis quinze ans, les libéraux trouvaient naturel d'occuper le pouvoir, à Ottawa comme à Québec. La défaite leur parut si extraordinaire qu'ils crurent à un revers passager. Ils n'en furent pas découragés, mais enragés. Et d'abord, ils n'avaient pas été battus suivant les règles. Il faut deux partis, et deux seulement, dans le régime parlementaire comme au football. L'entrée d'une troisième équipe paralyserait le jeu. Les deux partis, alternant au pouvoir et dans l'opposition, se savent complémentaires, se sentent indispensables l'un à l'autre. Si le gagnant du match précédent vient à perdre, les équipes changent de camp et le jeu continue. Le système est si bien réglé que la série des victoires et des défaites, et la durée des séjours au pouvoir et dans l'opposition, sont à peu près équivalentes pour les joueurs

au maillot bleu et pour les joueurs au maillot rouge. Régime commode. Régime admirable, puisqu'il est d'invention britannique. Les deux partis traditionnels et complémentaires ne se détestent pas, au fond, malgré quelques échanges de coups prohibés. Ils ressentent même l'un pour l'autre une secrète tendresse. Mais quelle engeance que ces indépendants, qui se prétendent extérieurs et supérieurs aux partis, et qui faussent le mécanisme, embrouillent le jeu ! Chapleau les exécrait déjà ; Laurier n'est pas loin de les exécrer, malgré son parti pris d'universelle indulgence. C'est contre le "danger nationaliste" que les libéraux, pour éviter de perdre Québec après Ottawa, se réorganisèrent sur-le-champ.

Laurier avait annoncé, avant les élections, sa volonté de démissionner en cas d'échec. Mais si le pouvoir apporte son contingent de soucis, il apporte aussi une jouissance si pénétrante que les plus sages y renoncent difficilement. Laurier abandonna son projet, devant les marques de sympathie, d'admiration, de dévouement, qui lui parvinrent de tout le pays. Mackenzie King présida une grande association libérale ontarienne, l'Ontario Reform Association, et dirigea le bureau d'information du parti libéral à Ottawa. Dans la province de Québec, l'effort porta sur la réorganisation des clubs, dont Lomer Gouin disait qu'ils sont aussi nécessaires à un parti politique que les temples à une religion. Séverin Létourneau maintint gratuitement ses services, et provoqua la fondation de l'Association de la Jeunesse libérale de Montréal, présidée par Victor Béique, le plus jeune fils du sénateur. Victor Béique était très doué.

Il parlait avec pondération, mais avec force, et sa voix pouvait atteindre une foule de dix mille auditeurs. Et tandis que la Jeunesse libérale de Québec, présidée par Lucien Cannon, disputait aux nationalistes l'audience des étudiants (le parti acheta la *Libre Parole,* la petite feuille publiée à Saint-Roch par René Leduc), la Jeunesse libérale de Montréal organisa, le 8 janvier, au Monument National, la première apparition de Laurier en public depuis sa retraite.

Ce fut une très belle, et même une émouvante démonstration, où, sans mise en scène — sans panneaux, torches, ni fanfares — l'enthousiasme fusa spontanément. Trois de ses anciens ministres, Sydney Fisher, George Graham et Mackenzie King, et un membre du gouvernement provincial, Charles Devlin, accompagnaient l'illustre vaincu. Mackenzie King, interprète de "la voix de l'Ontario", prédit qu'avant longtemps le peuple se ressaisirait, et remettrait le grand Canadien au pouvoir, pour le plus grand bien du Canada, de toutes ses provinces, et de toutes les races qui l'habitent. Laurier lui-même parut très confiant. Il dit : "Les champions de l'idée libérale ont pu être vaincus, mais l'Idée reste debout pour des victoires futures." Et il attaqua le nationalisme : "Le Maître disait que le nationalisme n'est pas un parti, mais un mouvement. On l'a bien vu en effet, après le 21 septembre : c'est un mouvement vers la crèche."

Huées copieuses au nom de Bourassa ; ovations interminables à Laurier. Le vieux chef ne disposait plus de faveurs ; ses partisans désintéressés — les sincères qui avaient pleuré le

soir de la défaite — voulurent le dédommager, le réconforter ; et, sans doute, ils réussirent.

Plusieurs députés ou candidats libéraux battus le 21 septembre, plusieurs fonctionnaires révoqués à Ottawa, reçurent des compensations à Québec. S.-N. Parent avait devancé l'inévitable révocation en abandonnant la présidence de la Commission du Transcontinental. Gouin lui offrit le choix entre un siège au Conseil législatif et la présidence de la Commission des eaux courantes. Parent choisit le poste administratif, mieux rémunéré, et qui convenait à ses goûts et à ses aptitudes. Les appointements du président de la Commission des eaux courantes étaient élevés : 500 dollars par mois ; Gouin les porta, pour Parent, à 650. La Commission, définitivement constituée, étudia le flottage du bois, les inondations, et la possibilité d'emmagasiner les eaux du Saint-Maurice pour régulariser leur débit. Parent assura la clientèle de la Commission aux hommes de loi auxquels il confiait naguère les "causes" de la Compagnie du Pont, puis celles de la Commission du Transcontinental — par exemple, au notaire Edouard Taschereau, frère de son ancien associé devenu le premier lieutenant de Gouin. De tels gestes scellaient la réconciliation entre Gouin et Parent, entre les amis de Gouin et le groupe Parent — politique et affaires mêlées — resté compact et influent à Québec. D'ailleurs, Parent s'était volontairement dépouillé, à la prière de Laurier, de la direction politique de son journal, le *Soleil*. Il laissait Henri d'Hellencourt, rédacteur en chef, s'inspirer directement auprès de Gouin.

Le Dr Pantaléon Pelletier, devenu commissaire de la province à Londres, quittait la présidence de la Législative. Le cabinet désigna, pour ce poste, Cyrille Delage, vice-président depuis trois ans. Et certes, Cyrille Delage, mieux au courant de la procédure parlementaire que son assez terne prédécesseur, ferait un bon président — avec l'allure et la dignité d'un professeur à lorgnon. Il s'était dévoué, avec un succès variable, comme organisateur libéral dans le district de Québec. Mais aussi Delage, ami et protégé de Fitzpatrick, était un ami de Parent, qu'il avait soutenu pendant la crise de 1905. La crise terminée, il s'était rallié au nouveau chef, sans arrière-pensée. La nomination de Delage à la présidence de la Chambre, comme la nomination de Parent à la présidence de la Commission des eaux courantes, soulignèrent le rétablissement de la paix, au sein du parti, en vue des élections provinciales qui ne sauraient tarder. Tant pis pour le bouillant sénateur Choquette, qui mijoterait jusqu'à la fin de sa longue vie une triple rancune contre Tarte, Fitzpatrick et Parent. Les libéraux de Québec présenteraient un front uni, formeraient bloc, contre les cohortes d'Armand Lavergne et de Louis-Philippe Pelletier.

* * *

Gouin promit encore satisfaction à Mgr Bruchési, qui présentait une importante requête concernant le Collège de Saint-Jean.

Nous avons déjà observé le rôle des collèges dans la vie de la province, et l'inévitable répercussion des rivalités entre collèges, dans les diocèses. Nous avons vu, par exemple, la lon-

gue et terrible lutte du Séminaire de Nicolet contre Mgr Laflèche, qui voulait sa suppression au profit du Collège des Trois-Rivières. Les collèges, et même les grands ordres religieux — Jésuites, Sulpiciens — soutiennent leurs anciens élèves, même éloignés d'eux dans le domaine des idées, se glorifient de leur réussite, et comptent sur leur protection. Les professeurs de Sainte-Marie-de-Monnoir, établis à Marieville (dans le diocèse de Saint-Hyacinthe) et qui desservaient en même temps la paroisse, étaient de bons prêtres, non pas d'une valeur exceptionnelle, pris individuellement, mais dévoués, animés d'un esprit de corps très marqué. Ils dispensaient un enseignement réputé. Ils insistaient sur des matières comme l'arithmétique, dans les petites classes, pour reculer de deux ou trois ans l'étude du latin. Ce système réussissait. Les élèves des meilleurs collèges de Montréal craignaient, dans les concours, leurs camarades de Sainte-Marie-de-Monnoir. Et parmi les anciens figuraient des personnages distingués et influents, tels que Léonide Perron, le juge Gervais et le sénateur Béique.

Or les prêtres de Sainte-Marie-de-Monnoir, comme jadis les prêtres de Nicolet, se croyaient un peu délaissés, dans l'esprit et dans les faveurs de leur évêque, au profit du séminaire diocésain. Ils n'avaient sans doute pas tout à fait tort. Les Sorelois se plaignaient encore plus vivement, et depuis longtemps, de l'influence du Séminaire de Saint-Hyacinthe, qui les empêchait d'ouvrir un véritable collège classique. Sorel possède deux institutions d'enseignement secondaire, tenues l'une par les Pères de Sainte-Croix, l'autre — le Mont Saint-Bernard — par les Frères de la Charité. Ce sont deux bons col-

lèges commerciaux, dont le premier périclite, et qui n'ont jamais obtenu la permission de se transformer en collèges classiques. En octobre 1907, puis en mai 1908, Mgr Bernard a repoussé la requête des commissaires d'écoles de Sorel. Le Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir existe, lui, mais reçoit de maigres encouragements. Mgr Bernard disant, un jour, qu'il priait pour obtenir une bonne rentrée au Collège de Saint-Hyacinthe, l'abbé J.-A. Lemieux, Supérieur du Collège de Marieville, demande : "Et dans ces prières, Monseigneur, vous avez un mémento pour Sainte-Marie-de-Monnoir ?" Il faut ajouter que l'entente n'a jamais régné entre le bouillant M. Lemieux et le calme Mgr Bernard, aux paroles rares, à l'aspect ascétique, et dont la mine sévère glace parfois jusqu'à ses familiers. Mgr Bernard mène une vie d'oraison et de méditation, et se tient peu au courant des affaires du monde. C'est sans doute un saint, mais d'une sainteté rébarbative.

En 1910, un incendie détruit le Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir. Le collège n'était pas bien placé à Marieville ; les prêtres songent à le rebâtir ailleurs. Les Pères de Sainte-Croix, découragés, viennent de quitter Sorel où ils s'étaient beaucoup dévoués. Un médecin sorelois, le Dr H.-M. Pontbriand, ancien élève de Sainte-Marie-de-Monnoir, propose d'inviter M. Lemieux et ses dix professeurs. La requête soreloise est devancée par une requête de Saint-Jean, dont la population souhaite aussi un collège, et même un siège épiscopal. Saint-Jean obtiendra quelque jour le siège épiscopal. Et alors le collège de Marieville, à douze milles de Saint-Jean et à vingt-deux milles de Saint-

Hyacinthe, sera complètement étouffé entre deux séminaires diocésains. Au contraire, en se transportant à Saint-Jean, Sainte-Marie-de-Monnoir aura les plus grandes chances de devenir à son tour séminaire diocésain. Enfin, la municipalité de Saint-Jean offre cent avantages.

Saint-Jean est dans le diocèse de Montréal, il est vrai. Voici justement Mgr Bruchési qui vient, avant même Mgr Bernard, en visite de condoléances. Cette promptitude est de bon augure. Les prêtres soumettent leur projet. "Je n'ai pas la clef pour vous faire sortir du diocèse de Saint-Hyacinthe, répond l'archevêque ; mais j'ai la clef pour vous ouvrir le diocèse de Montréal, où je vous recevrais volontiers." Forçant un peu, les prêtres interprètent cette réponse comme une invitation, et s'installent à Saint-Jean, au grand plaisir de la population — mais sans exeat de Mgr Bernard. Celui-ci les rappelle. Les prêtres résistent, en invoquant "l'appel" de Mgr Bruchési. Le Supérieur Lemieux tente une démarche auprès de l'évêque de Saint-Hyacinthe. Mgr Bernard coupe l'entretien par un argument péremptoire : "Nous sommes, nous, les évêques, les successeurs des apôtres." Le Supérieur Lemieux revient tout agité : "Comment discuter avec quelqu'un qui vous répond: Nous sommes les successeurs des apôtres !" Reste "l'appel" de Mgr Bruchési. L'archevêque de Montréal désavoue cette interprétation ; les professeurs de Sainte-Marie-de-Monnoir l'accusent de renier sa parole ; ils préparent l'ouverture de leur collège, et s'adressent à Rome. Mgr Bernard envoie un de ses prêtres, l'abbé Jean-Baptiste Houle, pour

desservir Marieville, en lui ordonnant de prêcher, le premier dimanche, sur l'obéissance.

Des conciliateurs s'entremettent, en suggérant diverses solutions, par exemple le transfert de Saint-Jean dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Mais Mgr Bruchési et la presque unanimité de son chapitre repoussent l'idée de cet abandon. Et Mgr Bernard repousse l'idée de cette acquisition, en pensant que Mgr Bruchési ne lui cédera pas Saint-Jean sans demander une riche compensation, par exemple les belles paroisses, comme Beloeil, qui bordent le Richelieu jusqu'à Sorel. Mgr Bernard, très préoccupé de ses responsabilités spirituelles, veut transmettre le diocèse intact à son successeur. Les Sorelois proposent à leur tour leur solution. Le Dr H.-M. Pontbriand présente à Mgr Bernard des suppliques de la Commission scolaire et de la Chambre de commerce, demandant le transfert de Sainte-Marie-de-Monnoir à Sorel. Le juge Mathieu, à la retraite depuis peu, appuie la requête de ses anciens concitoyens. Cette solution plairait à Mgr Bruchési, mais Mgr Bernard la rejette.

Les prêtres ouvrent leur collège à Saint-Jean. Mgr Bernard, conformément à des instructions reçues de Rome, destitue le Supérieur et l'économe, et envoie un nouveau Supérieur — l'abbé Houle — et un nouvel économe. Ceux-ci sont proprement éconduits. Les prêtres répondent qu'ils ont fait appel "au Pape mieux informé". La population les soutient. L'ancien député Monet, devenu protonotaire à Montréal, puis juge de la Cour Supérieure pour le district d'Iberville, prend leur cause en main. Dominique Monet, qui a commencé sa carrière par un

défi à Mgr Laflèche, la terminera bien par un défi à Mgr Bernard, et même à Mgr Bruchési. L'abbé Houle et son compagnon rentrent à Saint-Hyacinthe, en passant par Montréal pour mettre Mgr Bruchési au courant.

Les prêtres de Sainte-Marie-de-Monnoir sont maintenant dans le diocèse de Montréal, et leur attitude côtoie la révolte. Ils possèdent l'appui de la population locale — l'affaire agite toute la région — et celui de leurs anciens élèves, en particulier du sénateur Béique, du juge Gervais, qui en parle au Palais, et de Léonide Perron, qui ne détesterait pas, lui non plus, de défier un archevêque. Seul parmi les anciens élèves de Sainte-Marie-de-Monnoir, l'avocat Rodolphe Monty, aimé au barreau — et destiné à un certain rôle politique — refuse d'approuver les prêtres. Presque tous les esprits avancés du monde politique et de la magistrature — les sénateurs Dandurand et Legris, le député Perron, les juges Monet, Gervais et Martineau — prennent parti pour Sainte-Marie-de-Monnoir. A la suggestion de Perron, un créancier anglo-canadien du collège intente un procès devant la Cour Supérieure de Montréal, pour empêcher l'exécution des décisions romaines et épiscopales, susceptibles de léser ses droits. L'affaire est évoquée devant le juge Lafontaine, originaire de la région intéressée : Eugène Lafontaine appartient, comme Dominique Monet, à une famille de *patriotes* du comté de Napierville. Le juge Lafontaine est un libéral d'idées assez avancées, comme ses amis Gouin, Dandurand et Gervais, sans aller jusqu'au radicalisme sectaire de Godfroy Langlois. Il a succédé au juge Mathieu dans la chaire de

droit civil à l'Université Laval de Montréal. C'est un homme très loyal, tenant à son franc-parler. Il donne gain de cause au créancier du collège. Les prêtres pourront, à la rigueur, dire à leur évêque : "Nous sommes prêts à exécuter le décret de dissolution, mais les tribunaux civils nous en empêchent." Ils supplient le juge Mathieu, éminent juriste — de réputation ultramontaine — d'aller à Rome, soutenir leurs réclamations. Le juge Mathieu consent au voyage.

L'affaire posait une question d'autorité. Pour les évêques, pour les congrégations romaines, pour la hiérarchie catholique soumise au Pape, tout ce qui sape l'autorité attaque l'ordre établi par Dieu. Les théologiens du Séminaire de Saint-Hyacinthe s'expriment sévèrement sur leurs confrères en révolte. Mgr Bernard, qui traverse le calvaire de son épiscopat, ne veut pas aller à Rome pour cette affaire ; il y envoie un prêtre. Mais Mgr Bruchési prend l'affaire à coeur, et se rend en Europe.[1] Le Pape a reçu le juge Mathieu en lui demandant s'il venait en qualité de juge, de professeur de procédure civile, de bon catholique soumis aux directives de l'Eglise, ou en qualité d'envoyé du Petit Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir.

—Saint Père, je ne puis vous cacher que je viens pour le Petit Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir.

—En ce cas l'affaire est réglée. Rome a parlé. Le juge Mathieu rentre au Canada.

---

1. Les pièces de cette affaire emplissent plusieurs gros dossiers, aux archives de l'Archevêché de Montréal.

Avant même de rentrer, au début des vacances scolaires de 1911, Mgr Bruchési télégraphie à son vicaire général l'ordre de fonder à Saint-Jean un collège classique, dont il désigne le premier Supérieur, l'abbé Joseph-Arthur Papineau, préfet des études au Séminaire de Sainte-Thérèse, et originaire de Saint-Jean, où demeure sa famille.

L'abbé Papineau ouvrira le collège dans une poterie désaffectée, sans assistance, au milieu d'une population hostile. Deux amis laïcs de l'abbé Papineau, le député Joseph Demers et le magistrat Saint-Cyr, l'avertissent de l'état des esprits et des difficultés énormes — peut-être insurmontables — qui l'attendent. —"J'agis par obéissance", répond l'abbé Papineau, très attaché à Sainte-Thérèse. Demers et Saint-Cyr décident alors de l'aider et lui envoient leurs enfants, pour donner l'exemple. Mais Monet reste hostile, violent ; la majorité de la population le suit ; et Léonide Perron, avocat de Sainte-Marie-de-Monnoir, tentera d'empêcher l'octroi d'une charte provinciale au nouveau collège.

Que fera le premier ministre ? Lomer Gouin entretient, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, une précieuse amitié ecclésiastique, celle de son ancien condisciple l'abbé Pierre-Joseph Cardin, curé d'Acton Vale. L'abbé Cardin, prêtre intelligent et de bon conseil — qui a rédigé l'un des discours prononcés par Gouin au Congrès eucharistique de 1910 — avertit le premier ministre que les évêques ne transigeront pas — ne peuvent plus transiger, puisque le principe d'autorité est en jeu. Lomer Gouin promet à Mgr Bruchési de résister à Perron, à Monet et aux

électeurs de Saint-Jean, et de faire "incorporer" le nouveau collège.

* * *

Sir François Langelier présida pour la première fois l'ouverture de la session provinciale, le 9 janvier 1912. Cyrille Delage fut élu Orateur. Louis-Philippe Geoffrion, secrétaire particulier et sage conseiller du premier ministre, fut nommé greffier de l'Assemblée législative, en remplacement de Louis-Georges Desjardins, à la retraite. L.-P. Geoffrion, bourreau de travail, cultivé, dévoué et discret, avait inspiré, et souvent rédigé, plus d'une solide réponse de Gouin aux attaques de Bourrassa, de Lavergne et de Jean Prévost. Tout en transmettant le secrétariat à L.-A. Richard — l'un des premiers adhérents de l'Association de la Jeunesse libérale de Québec — il restait le conseiller écouté du premier ministre. Comme l'année précédente, le correspondant parlementaire du *Devoir* à Québec fut Jean Dumont, l'ancien rédacteur de *L'Evénement,* bleu d'entre les bleus, ennemi juré du gouvernement Gouin — et, en somme, assez peu désigné pour prêcher la renonciation à l'esprit de parti.

Le discours du Trône fut chargé. Certitude de payer à l'échéance les deux millions et demi de l'emprunt de 1882 sans recourir à un nouvel emprunt (la province de Québec était la seule à diminuer sa dette) ; chemins de colonisation ouverts ou en construction dans le Témiscamingue et l'Abitibi ; progrès de la voirie rurale ; abolition progressive des péages sur les ponts et chemins publics ; ouverture récente des écoles techniques de Québec et de

Montréal ; ouverture prochaine de deux écoles normales, à Joliette et à Saint-Hyacinthe ; établissement du tribunal des jeunes délinquants à Montréal ; remaniement de la carte électorale en fonction du mouvement démographique ; etc. Le discours du Trône se charge toujours de beaux projets aux sessions qui doivent précéder une élection générale.

Lomer Gouin précisa les deux projets de plus grande envergure. D'abord, la construction d'un chemin de fer du Témiscamingue, prolongé par la suite jusqu'à la Baie James.

Ce projet se reliait à l'annexion probable de l'Ungava. Les provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba réclamaient, depuis plusieurs années, l'extension de leur territoire, au nord. Le 27 avril 1909, Gouin, appuyé par Bourassa, avait fait voter par la Législative unanime des résolutions demandant l'annexion de l'Ungava — c'est-à-dire du pays au nord du 52e parallèle.[1] Le gouvernement Laurier, vers la fin de son règne, avait promis satisfaction aux trois provinces, et le gouvernement Borden s'apprêtait à remplir cette promesse. Là-dessus, un "promoteur" — un lanceur d'affaires, W. Tees Curran, soumit à Lomer Gouin le projet de chemin de fer de la Baie James. Curran avait exploré la côte orientale de la Baie d'Hudson en 1907.[2] Il affirmait la présence d'énormes quantités de bois de pulpe le long des rivières qui se déversent dans la Baie James, et de dé-

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. XIV.*
2. *Le récit de son voyage se trouve dans un livre publié par les soins du gouvernement fédéral sous le titre : "Glimpses of Northern Canada, a Land of Hidden Treasure."*

pôts de minerai de fer "atteignant des millions de tonnes" sur les îles qui bordent la côte. Curran avait formé un groupe en vue de l'exploitation des mines de fer. Il suggérait la mise en valeur du bassin de la Baie James. Plus encore : il affirmait, en s'appuyant sur l'autorité du capitaine Bernier, l'avenir de la route de la Baie d'Hudson pour la navigation commerciale entre le Canada et l'Europe. En reliant le Transcontinental à la Baie James, la province de Québec devancerait le Manitoba et l'Ontario. Le blé des Prairies emprunterait ce chemin . . .

Gouin adopta le projet, sans doute prématuré, peut-être chimérique, mais qui ne manquait pas de grandeur. Il l'exposa aux députés, en s'aidant d'une grande carte. Le chemin de fer, traversant le Témiscamingue, activerait d'abord la colonisation : "La locomotive est le plus puissant agent de colonisation." Puis il ouvrirait l'arrière-pays, la région de la Baie James à laquelle on supposait des ressources illimitées : bois de pulpe, minerai, pêcheries. M. Curran signale le minerai de fer des îles Nastakopa, situées dans la Baie d'Hudson, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière Hudson. Le chemin de fer, formant correspondance avec le Transcontinental, transportera dans un sens le blé des Prairies, dans l'autre sens le minerai de Nastakopa . . . Nous tâcherons d'intéresser le gouvernement fédéral à ce projet ; à défaut, nous stimulerons l'initiative privée ; au besoin, l'Etat provincial construira lui-même.

Les députés trouvèrent au premier ministre, pointant des emplacements sur la carte, un réel talent de professeur. Et l'ample projet, entrevu par Mercier, exposé par son gendre,

prenait un air d'audace, mais aussi de majesté. Le *Star* l'approuva : "Il ne faut pas exagérer la prudence, à notre époque." L'annexion de l'Ungava et la construction d'un chemin de fer de la Baie James pouvaient faciliter la colonisation de la vaste région Témiscamingue-Abitibi, et dévier vers le nord le courant d'émigration qui se dirigeait vers le sud ou vers l'ouest.

L'autre grand projet assurait le développement de la voirie, et surtout de la voirie rurale. D'année en année, l'automobile supplantait le cheval. Les Canadiens français accordaient leur préférence aux grandes marques françaises : Clément-Bayard, De Dion-Bouton ou Rochet-Schneider. Le sellier, le bourrelier, le carrossier, si fiers de servir, depuis plusieurs générations, les meilleures familles à des lieues à la ronde, cédaient la place au chauffeur, au mécanicien, au garagiste, personnages affairés, toujours courant, un bidon d'essence ou une clé anglaise à la main. Les progrès de l'automobile déplaçaient les lieux de villégiature, quadruplaient la circulation et présageaient l'ère du tourisme. Jusqu'à ces dernières années, les Montréalais passaient leurs vacances, les uns à l'Ouest, à Lachine, à Dorval, à Pointe-Claire, à Sainte-Anne ou à l'île Perrot ; les autres au nord, à Sainte-Rose, à Saint-Vincent-de-Paul, à Saint-Eustache ; d'autres encore dans les villages de la rive sud accessibles par chemin de fer (Chambly, Saint-Jean, Beloeil, Saint-Hilaire) ou par bateau (de Laprairie à Contrecoeur). Les seuls lieux de villégiature éloignés étaient des endroits accessibles par bateau : Berthier, Sorel, Rivière-du-Loup, Rimouski, la Malbaie. Mais les automobilistes, lancés aujourd'hui sur

les routes poudroyantes, veulent aller plus loin. Or, trop de routes comprennent essentiellement une piste creusée par les fers des chevaux, encadrée de deux pistes moins profondes creusées par les roues des voitures. Les essieux y gémissent ; les carters s'y brisent ; les pannes s'y multiplient. Des automobilistes, partis pleins de présomption, arrivent à l'étape en humiliant équipage, remorqués par des habitants narquois. Le premier ministre comprend la nécessité de perfectionner le réseau routier. Il dit : "Nous avons décidé de faire pour la voirie, pour les routes carrossables, ce qui s'est fait dans le passé pour les chemins de fer."

Le plan officiel comportait la construction de quelques routes nationales : Montréal à Rouse's Point ; Montréal à Sherbrooke; Québec à Sherbrooke ; et Sherbrooke à la frontière américaine. Mais l'automobile apparaissait encore au peuple comme un sport de riches. Jules Allard et Joseph-Edouard Caron, en contact avec la population rurale, en avertissent leur chef : de fortes depenses en faveur de l'automobilisme seraient impopulaires. Qu'à cela ne tienne : la décision sera présentée — et, dans une certaine mesure, modifiée — de manière à séduire les habitants. On parlera moins de "politique de voirie" que de "bons chemins pour les cultivateurs". Il s'agit moins de créer un réseau national et uniforme que d'aider les municipalités à construire, améliorer, entretenir les chemins nécessaires aux fermiers — aux électeurs. Le gouvernement garantira, jusqu'à concurrence de dix millions, les emprunts contractés par les municipalités dans ce but.

Les projets de chemins de fer et de voirie témoignaient de prévoyance et de hardiesse. Mais l'opposition attaquait le point faible : la colonisation. Jean Dumont occupait les colonnes du *Devoir ;* Ernest Laforce, maniant la plume comme une cognée, envoyait des articles au *Nationaliste ;* l'abbé d'Amours s'acharnait dans *L'Action Sociale.* Jules Dorion, l'abbé d'Amours et leurs collègues de la haute rédaction avaient eu vent de la plainte remise par Lomer Gouin au délégué apostolique contre leur journal. Ils n'étaient pas enclins à l'indulgence. Des curés leur transmettaient les doléances des colons, de sorte que Jules Dorion et l'abbé d'Amours se constituaient, comme Jean Prévost, tout un dossier sur la colonisation. Jules Dorion, doué d'un tempérament calme, gardait presque toujours un ton modéré. Mais l'abbé d'Amours épanchait sa bile. *L'Action Sociale* écrivit, sous le titre : "La grande souffrante" :

"Les plaintes montent de tous côtés, des régions de colonisation, plaintes timides et voilées, plaintes bruyantes et indignées, selon qu'elles viennent des amis ou des adversaires du parti au pouvoir, mais plaintes universelles tout de même. Et ces plaintes sont justifiées par un fait indéniable, que nous révèlent les résultats jusqu'ici connus du dernier recensement. Ce fait est le peu d'augmentation relative de la population rurale dans ces derniers dix ans.

"Nous n'avons pas ici à examiner si le gouvernement actuel a fait mieux ou pire que le régime précédent, car nous croyons que, malheureusement, sur ce point de suprême importance, ni le régime actuel ni le régime précédent n'ont fait tout ce qu'ils auraient dû faire . . ."

Le *Soleil* appela les rédacteurs de *L'Action Sociale* "théoriciens superficiels" et "politiciens en gésine de politicaillerie". *L'Action Sociale*

répliqua en reprochant aux pouvoirs publics, qui favorisent l'industrie, le commerce, et même l'agriculture dans les vieilles paroisses, d'abandonner le colon "au hasard de son courage et de sa témérité". L.-P. Geoffrion et L.-A. Richard, tous deux de tendances radicales, mettaient ces articles sous les yeux du premier ministre, en faisaient ressortir les aspects tendancieux, bref, chauffaient la colère de leur patron. Jean Prévost et Arthur Sauvé portèrent la thèse de *L'Action Sociale* à l'Assemblée législative. La colonisation aussi, dans une large mesure, est une question de routes. Les besoins des colons devraient jouir d'une priorité sur les besoins des touristes ! Mais le gouvernement réserve sa sollicitude aux riches, aux entrepreneurs, aux exploiteurs. Il permet aux marchands de bois d'épuiser la forêt sur les lots de colonisation...

Gouin répondit — à l'intention de *L'Action Sociale* : Le Séminaire de Québec adopte le même principe dans l'exploitation de ses domaines forestiers ; il accorde à la Sainte Anne Paper Company, concessionnaire de son domaine sur la rivière Jacques-Cartier, des privilèges qu'envieraient les concessionnaires de l'Etat provincial. Puis Charles Devlin, ministre de la Colonisation, démasqua "l'hypocrisie" d'une campagne visant moins à défendre les colons qu'à renverser le gouvernement. Les faux amis des colons sont en réalité des exploiteurs politiques. Ils espèrent renouveler leur succès des élections fédérales, en prenant pour "plate-forme" non plus la marine, mais la colonisation :

"Vous vous vantez de répéter vis-à-vis du gouvernement provincial les tactiques qui vous ont donné la victoire le 21 septembre dernier.

"Nous le savons. Vous vous proposez de jouer derrière le fantôme du "pauvre colon" la même comédie que vous avez jouée avec le fantôme de la marine.

"Nous vous attendons de pied ferme. Sur la question de colonisation comme sur toutes les autres, nous avons conscience d'avoir fait tout notre devoir, et nous saurons le prouver à nos compatriotes.

"Ce ne seront pas les orangistes d'Ontario qui régleront la question, cette fois, mais bien les électeurs de Québec."

Lavergne était absent — les chirurgiens l'opéraient de l'appendicite. Bourassa prit la parole le 16 janvier, ce qui garnit la salle des séances et les tribunes. Le spectacle presque hallucinant donné par certains discours nocturnes de Bourassa, dans cette même salle, hantait toutes les mémoires. Mais cette fois, le "Maître" fit un tour d'horizon avec la sérénité d'un homme sur le point de se détacher de la politique provinciale. Il planait. Il reconnut les qualités solides de sir Lomer Gouin. Entendons-nous, dit-il, pour porter Québec au premier rang des provinces de la Confédération. Dans ce but, attachons-nous à l'oeuvre de colonisation : séparation du domaine forestier et du domaine colonisable ; concentration, sur quelques régions, des efforts jusqu'ici trop éparpillés. Il est bon d'encourager la voirie ; et bon aussi d'y associer les municipalités, car les citoyens qui attendent tout de l'Etat perdent l'esprit d'initiative. Le projet du chemin de fer du Témiscamingue paraît encore louable, en principe. Mais il faudrait se renseigner sur la baie James, ses ports, son climat, la nature de son sol, les frais de transbordement, le fret de retour. Et surtout, l'entreprise devrait incomber, autant que possible, au fédéral. La province doit garder son argent pour les entreprises proprement à sa charge.

Bourassa fut courtois, pondéré. Les ministériels se gardèrent de toute parole, de toute allusion propre à réveiller ce volcan mal éteint. Taschereau remercia le député de Saint-Hyacinthe, qui avait parlé "presque en ami du gouvernement". Taschèreau rendit hommage à Laurier :

"Les ans ont mis une couronne blanche sur son front, mais ceux qui viendront après nous lui en tresseront une autre ... Monsieur l'Orateur, j'ai le ferme espoir, j'ai la conviction que Laurier, qui domine encore ses adversaires dans l'arène fédérale par l'éclat de son talent et de son prestige, n'a pas vu la fin de sa carrière, et que l'avenir lui réserve encore, pour lui et pour son parti, des jours de soleil et de victoire."

Puis, le ministre des Travaux publics exposa la politique de son département : voirie, abolition progressive des péages, chemin de fer du Témiscamingue et de la Baie James, en s'efforçant de répondre aux objections et aux scrupules du député de Saint-Hyacinthe. Bourassa, si souvent représenté en idéaliste, le front dans les nues, avait rappelé les ministres à la réalité, exigé des précautions, techniques et financières, avant le lancement d'un rail vers la Baie James. Les ministres promirent d'envoyer une équipe d'ingénieurs, à la belle saison, explorer la Baie James et inventorier l'Ungava. Ils affirmèrent leur intention d'obtenir le concours fédéral. Le débat sur l'adresse se termine ainsi. Philémon Cousineau, député de Jacques-Cartier, risque un amendement de défiance, au nom de l'opposition. Cinquante voix contre treize repoussent l'amendement — Godfroy Langlois et son homonyme le député "ouvrier" de Saint-Sauveur votant avec les ministériels.

P. S. G. Mackenzie présenta un budget en excédent de 600,000 dollars, malgré les encouragements à l'instruction publique, la construction de chemins et de ponts, les subsides distribués un peu partout. Et cependant le ministère des Terres n'avait pas vendu de "limites" depuis 1906, à l'exception d'une bande en Abitibi, le long du Transcontinental, pour fournir les traverses nécessaires à cette ligne. C'est que le revenu des impôts augmentait, grâce à la prospérité industrielle ; le gouvernement proposa de supprimer la taxe sur les successions en ligne directe jusqu'à concurrence de $15,000. Le trésorier provincial reprit sa mélopée : le parallèle entre les anciennes administrations conservatrices — aux finances désordonnées et déficitaires — et les nouvelles administrations libérales — aux budgets équilibrés. Le *Canada* et le *Soleil* vantèrent aussi la sagesse "du meilleur gouvernement qui ait jamais administré notre province". Mais Tellier contesta l'historique du trésorier provincial : C'est une administration libérale, celle de Mercier, qui a gaspillé l'argent et endetté la province, de 1887 à 1891. Et Prévost ajouta que l'art de gouverner ne consiste pas seulement à percevoir et administrer des revenus — besogne de chef comptable — mais aussi à mettre en valeur, à développer le domaine national. Et là, dit Prévost, les ministres ont prouvé qu'ils ne constituent pas un véritable gouvernement d'hommes d'affaires.

Le budget voté, la Chambre étudie les modifications de la loi électorale. L'effectif parlementaire passe de 74 à 81 députés ; l'île de Montréal, qui abrite 550,000 âmes et forme

huit comtés, en formera treize à l'avenir. Cette faveur ne lui donne encore qu'un représentant pour 42,000 habitants, contre un pour 22,000 dans le reste de la province. En même temps, le bill de Lomer Gouin supprime le vote plural, acordé jusqu'alors aux personnes ayant des propriétés en plusieurs endroits, et étend le droit de suffrage à presque tous les citoyens britanniques âgés de 21 ans. On adopte le principe : Un homme, un vote. On établit virtuellement le suffrage universel dans la province. La démocratie intégrale, fondée sur le principe majoritaire, en vertu duquel 1,000 électeurs, parmi lesquels peuvent figurer les imbéciles et les canailles, imposent leur volonté absolue à 999 électeurs, parmi lesquels peuvent figurer les plus intelligents et les plus désintéressés. Les votes ne se pèsent pas ; ils se comptent. Cependant presque personne ne songeait encore au suffrage féminin.

Au temps de Mgr Laflèche, des résistances se seraient produites. Trudel et ses amis eussent crié à la révolution, à l'anarchie. En 1912, le bill passa tout seul. "C'est une grande et belle réforme", écrivit la *Patrie ;* et l'autre journal populaire, la *Presse,* d'applaudir également. On attendait avec curiosité l'intervention de Bourassa sur ce point. Mais Bourassa n'était pas un "réactionnaire" comme Trudel ; c'était au contraire un Papineau — un Papineau catholique, un Papineau timidement contredit par son gendre, Napoléon Bourassa, le doux artiste. Il pesa le pour et le contre, rechercha la raison et la justice. Il reprocha au gouvernement d'hésiter entre deux courants d'idées contraires, venus l'un d'Angleterre et l'autre de France. Pourquoi ne pas adopter le suffrage

universel, conséquence logique du système représentatif ? Pourquoi ne pas décréter purement et simplement le droit de vote pour tout citoyen britannique sain d'esprit ? Non pas que nous érigions le suffrage universel en dogme et le considérions comme la source pure et sans tache de tout pouvoir. Au contraire, la France lui doit peut-être toutes ses commotions ; mais en d'autres pays, ce principe libéral est tempéré par une tradition conservatrice ; en Belgique, il est tempéré par certaines formes de vote plural — le vote familial, en particulier. Il pourrait en être de même ici. Nous pourrions, comme en Belgique, reconnaître la compétence sociale (vote additionnel aux pères de famille), la compétence économique (propriétaires, chefs d'entreprise), et la compétence intellectuelle. Et encore, non, nous n'avons pas de compétences intellectuelles indiscutables ; sur ce point, il vaudrait mieux attendre ...

Bourassa pensait tout haut, discutait avec soi-même, explorait des idées. Il prononça, plutôt qu'un discours, une conférence sur l'origine historique, les avantages et les inconvénients des divers modes de suffrage. Les députés ne comprirent pas s'il se prononçait pour ou contre le bill. Parce que, enfin, on est bleu ou rouge, on est pour ou contre. Bourassa, réputé tout d'une pièce, déconcerta ces partisans à la voie toute tracée. C'est l'homme si souvent accusé de sectarisme qui montrait le moins de parti pris. Il déconcertait parfois ses disciples eux-mêmes. Mais les ministres, au moins, se réjouirent. Ils eussent payé cher pour que Bourassa s'en tînt toujours à de telles dissertations, sans danger pour eux.

La constitution ne permettait pas de modifier la carte électorale des comtés de langue anglaise — des huit comtés comportant une majorité anglaise en 1867 — sans le consentement des huit députés intéressés. Gouin obtint ce consentement, et fit encore voter son bill sans encombre.

Quelques députés de l'opposition terminèrent la soirée dans la chambre de Tellier, au Château Frontenac. Philémon Cousineau — l'un des préférés de Bourassa — félicita l'orateur de l'après-midi pour son discours, ou plutôt pour sa conférence, fruit de beaucoup de lectures, de méditations, de voyages. Il s'étendit sur la formation glanée, ou complétée, par Bourassa, qui avait eu un précepteur au lieu de fréquenter le collège, comme les autres jeunes gens de son milieu. "Tout de même", ajouta Cousineau, sans malice, "la formation de collège a du bon... La férule du professeur, qui vous commande : "Bourassa, lève-toi ; Bourassa, assieds-toi ; Bourassa, parle; Bourassa, tais-toi"... Cela discipline un homme ..."

Sans un mot, Bourassa saisit la poignée de la porte, et sortit. Cousineau paierait un jour son imprudence.

Au début de février, Armand Lavergne reprit son siège. Prévost et lui recommencèrent à cribler les ministres de questions et de taquineries. Tantôt ils évoquaient "la grande souffrante" — la colonisation ; tantôt ils épluchaient, pour la centième fois, le contrat du *Journal d'Agriculture ;* tantôt ils réveillaient l'affaire Prévost-Kelly, terminée en queue de poisson; tantôt ils s'attaquaient à l'assistant

procureur général, Charles Lanctôt, compagnon de chasse et de pêche et grand ami d'Alexandre Taschereau.

Lavergne dénonçait l'incurie du ministère des Terres, qui fermait les yeux sur les abus des compagnies forestières coupant des arbres au-dessous du diamètre légal. Lavergne et Prévost prétendaient déceler de la rouerie dans le genre "bon habitant de Saint-François-du-Lac" adopté par Jules Allard, ministre des Terres, ami très sûr de Lomer Gouin, et qui parlait peu à la Chambre mais traitait avec les compagnies forestières et manoeuvrait les municipalités rurales. Mais surtout le "scandale Lanctôt" rebondit à vingt reprises, dans le cours de la session. Charles Lanctôt, fort juriste, rendait des services éminents, par exemple dans les conférences interprovinciales, mais des services sans éclat, car il plaidait rarement. C'était un haut fonctionnaire, un secrétaire légiste, ce que les Anglais appellent un officier en loi. Il préparait les causes et la législation. Son traitement brut ne correspondait ni à ces responsabilités, ni surtout aux revenus qu'un juriste de sa valeur pouvait réaliser au barreau. Dépensier, friand de luxe, Charles Lanctôt complétait son traitement en touchant des honoraires comme avocat de la Ville de Montréal, de diverses municipalités et de grosses compagnies. Mais comme haut fonctionnaire, il examinait les "bills privés" présentés par cette ville, par ces municipalités, par ces compagnies; il pouvait en faciliter le vote — ou le retarder, parfois jusqu'aux calendes. Lavergne et Prévost protestèrent inlassablement. Héroux les appuya dans le *Devoir*. J.-L. Perron leur re-

procha de chercher du scandale à tout prix. Lavergne et Taschereau s'accusèrent mutuellement de mensonge. Taschereau se plaignit des comptes rendus tendancieux de *L'Action Sociale*. Le *Canada* et le *Soleil* reprochèrent à Lavergne et à Prévost de conduire la lutte parlementaire "à coups de calomnies perfidement enveloppées".

* * *

Les élections municipales de Montréal se déroulaient à ce moment. Les quatre commissaires tenant leur mandat pour quatre ans, il n'y avait à renouveler que le maire et les échevins. Montréal traversait une fièvre d'annexions. Elle avait annexé depuis 1910 : Ville-Saint-Louis, Notre-Dame-de-Grâce, Ville-Emard, Ville-Saint-Paul, Côte-des-Neiges, Longue-Pointe, Rosemont, Ahuntsic, Bordeaux, une partie de la paroisse Saint-Laurent, enfin le village de la Côte-Saint-Luc. Arsène Lavallée, échevin depuis douze ans, s'était fait l'apôtre du "Greater Montreal", c'est-à-dire de cet agrandissement de Montréal par absorption des faubourgs. La valeur foncière montait, dans les faubourgs annexés. L'agent d'immeubles U.-H. Dandurand, parfois commandité par Herbert Holt, Charles Gordon et autres financiers d'envergure, spéculait sur cette progression. Des Montréalais imaginaient leur ville rattrapant New-York. L'apôtre du "Greater Montreal" posa sa candidature à la mairie.

Arsène Lavallée, échevin du quartier Lafontaine, était un des moins suspects parmi les "vingt-trois" combattus par le Comité des citoyens en 1910. Cet avocat, non pas très bril-

lant mais bien apparenté, serait moins tenté, à la mairie, en ces années d'expropriations, que son adversaire Georges Marcil, agent d'immeubles. D'ailleurs, Georges Marcil était ancien échevin de Notre-Dame-de-Grâce, et les quartiers du centre, les plus anciens et les plus populeux, fiers d'annexer des faubourgs, n'iraient pas jusqu'à leur passer les rênes. En politique, Arsène Lavallée était conservateur, du petit groupe qui n'avait point participé aux campagnes nationalistes. La vague des élections fédérales lui fournissait un avantage sur son adversaire, frère du député fédéral de Bonaventure. Lavallée fut élu.

Quant aux échevins novices, portés à l'Hôtel de Ville deux ans plus tôt par le Comité des citoyens, leur bonne volonté avait échoué. Les membres de l'administration "balayée" en 1910 avaient gardé leur clientèle de fournisseurs, de courtiers, d'agents aux professions mal définies ; ils reprirent leur siège. Par exemple, dans le quartier Saint-Jacques, Napoléon Giroux battit Alphonse Brodeur, commerçant intègre et distingué, qui l'avait battu aux élections précédentes. Le mouvement de 1910 était à peu près mort et enterré. Les beaux jours revenaient pour les combinards. Bourassa se désintéressa d'une situation qu'il attribuait à la veulerie des honnêtes gens. A la législature, Joseph-Octave Mousseau, député de Soulanges — le prolixe adversaire des nationalistes, qui se perdait dans son amphigouri — fit biffer de la charte de la Montreal Light, Heat and Power (de l'article 11 de la loi de 1901) la clause limitant les émissions d'obligations à 75% du capital-actions. La compagnie pourrait mieux "se

procurer des fonds pour les prolongements rendus nécessaires par le développement rapide de Montréal". Elle pourrait mieux aussi surcapitaliser.

* * *

Bourassa, au-dessus de ces vétilles, étudiait en une série d'articles, savants et lourds, la politique extérieure de l'Angleterre et ses répercussions sur le Canada. De temps à autre, il revenait sur la corrélation nécessaire entre la participation à la défense de l'Empire et une participation proportionnelle au gouvernement de l'Empire. Le plus humble ouvrier du Royaume-Uni peut ratifier ou repousser la politique impériale par son suffrage ; et ce droit est refusé aux Canadiens, aux Australiens, aux Néo-Zélandais, aux Sud-Africains ! Le vote des ouvriers anglais décide de notre sort : peut-on concevoir une situation plus subordonnée et plus injuste ? Ah ! nous sommes loin d'être une nation, comme l'a prétendu sir Wilfrid Laurier ! En fait, il est vrai, le principe de la participation au gouvernement impérial serait d'application difficile ; le cabinet de Londres n'en veut pas. (Les nationalistes canadiens n'en voulaient pas non plus.) En attendant que la question soit vidée :

"Rappelons la loi de la marine.
"Réformons sérieusement notre milice.
"Organisons la défense de nos ports et de nos côtes.
"Et surtout ne perdons pas une minute avant de compléter le réseau de nos voies de transport, par terre et par eau . . .

"Occupons-nous d'abord du Canada. Ce n'est pas seulement la patrie que la Providence a donnée à tous les Canadiens, c'est aussi la partie de l'Empire que la Couronne et le parlement impérial ont commise à nos soins."

De ces dissertations de Bourassa, le public retenait une phrase : "Rappelons la loi de la marine" — le mot d'ordre fatal à vingt candidats de Laurier, le 21 septembre. C'est en promettant le rappel de la loi de la marine que vingt candidats conservateurs ou nationalistes s'étaient fait élire. Pressé de questions, le nouveau député de Montmagny, David-Ovide Lespérance, affirma dans un club de Saint-Sauveur (4 février) que les députés conservateurs tiendraient leur parole. Aux Communes, Sévigny demanda le rappel de la loi de la marine. Mais sa motion, déposée à la queue d'une longue liste, ne verrait pas le jour sans un tour de faveur — qui dépendait du gouvernement. Au Sénat Choquette, appuyé par Cloran, présenta une motion analogue, offrant plus de chances d'émerger. Mais le vindicatif Choquette voulait infliger un affront à Laurier — père de la loi — autant qu'embarrasser Borden. Dans tout cela, rien de satisfaisant pour les purs nationalistes. D'ailleurs, l'opinion de Québec ne s'exprimait pas seule. L'influent Richard McBride, premier ministre de la Colombie-Britannique depuis neuf ans, et qui passait pour tenir sa province dans le creux de sa main, s'opposait au rappel de la loi de la marine. La Colombie-Britannique redoutait le "péril jaune" et voulait, sur la côte du Pacifique, des chantiers navals, des bassins de radoub. Richard McBride comptait des hommes liges jusque dans le cabinet fédéral. La loi de la marine, écrivit la *Patrie,* règle définitivement la question de la participation canadienne à la défense de l'Empire ; la loi ne sera pas rappelée, à moins d'être remplacée par une loi équivalente. Or, la *Patrie* tendait au rôle d'organe officieux. Rodolphe Forget l'inspi-

rait. L.-T. Maréchal, avocat de la *Patrie,* ami et conseiller des Tarte, et très estimé par Borden, convoitait un poste de juge. Les articles de la *Patrie* notifiaient-ils la réponse de Borden à Sévigny, à Lespérance et à Bourassa ?

Et la question de la marine se doublait de celle du Keewatin — se triplait de l'affaire du *Ne temere !*

Le gouvernement fédéral se préparait à satisfaire le Manitoba, l'Ontario et Québec, réclamant l'extension de leur territoire au nord. Le Manitoba et l'Ontario se partageraient le Keewatin ; Québec annexerait l'Ungava. A la demande de Robert Rogers, ministre de l'Intérieur, l'opération commencerait par la partie du Keewatin annexée au Manitoba. Le cabinet manitobain — cabinet conservateur Roblin — paraissait ébranlé, et Bob Rogers — l'équivalent conservateur de Clifford Sifton — pensait fortifier son prestige par cette annexion.

C'est le chiffre de la superficie annexée qui devait produire de l'effet. Le Keewatin n'était qu'une vaste brousse entrecoupée de muskeg, c'est-à-dire de fondrières couvertes de mousse. Pas de routes carrossables. Le canot en été, le traîneau à chiens en hiver, servaient de moyens de transport. Une seule agglomération, Le Pas, pouvait prétendre au nom de ville. Mais la population comprenait des catholiques, parmi les blancs, les Cris et les Montagnais. Le Keewatin, érigé depuis peu en vicariat apostolique, comptait des écoles "séparées". Obligerait-on la législature manitobaine à les conserver ? La question posée pour le Manitoba en 1895, pour la Saskatchewan et l'Alberta en 1905, se posait

pour le Keewatin en 1912. Une très haute question de principe. "Il ne s'agit pas de prime aux aciéries, de politique fiscale, de projets et d'entreprises de nature purement matérielle", écrivait Georges Pelletier, correspondant parlementaire du *Devoir :* La question est d'une plus grande et plus ample portée ; elle a trait à la situation même que la majorité fera à la minorité, dans la Confédération canadienne. A maintes reprises, le problème s'est posé, pour se dénouer immanquablement au mépris des droits établis, reconnus et imprescriptibles. Une fois de plus, il va revenir. Se résoudra-t-il encore, cette fois-ci, comme en 1895 et en 1905, tristement ?"

Le vicaire apostolique du Keewatin était Mgr Ovide Charlebois, un Oblat à longue barbe, missionnaire dans le plein sens du terme — et frère du Père Charles Charlebois, animateur de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario. Mgr Charlebois demandait naturellement le maintien de ses écoles. Mgr Langevin l'appuyait. L'archevêque de Saint-Boniface *exigeait* une mesure fédérale. Les ministres Doherty, Monk, Pelletier et Nantel ne demandaient pas mieux. Mais Bob Rogers, ministre de l'Intérieur, et Sam Hughes, ministre de la Milice, s'y opposèrent. Ces deux ministres reprenaient, dans le cabinet Borden, le rôle autrefois joué par Sifton dans le cabinet Laurier. L'affaire provoqua bien des démarches, des caucus, des conciliabules à huis clos, des échanges de télégrammes chiffrés avec Winnipeg. Bob Rogers et Sam Hughes se montraient plus résolus que Doherty, Monk, Pelletier et Nantel. Le premier ministre et la majorité de ses col-

lègues suivirent Bob Rogers et le "bouillant colonel". Le projet garantira les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais non pas ceux de la minorité catholique.

Enfin l'affaire du *Ne temere.* On se rappelle les prémices. Le décret *Ne temere,* promulgué par la Congrégation du Concile le 2 août 1907 et mis en vigueur le 19 avril 1908, reprend et renforce une prescription du Concile de Trente, d'après laquelle le mariage entre catholiques n'est valide que s'il est contracté devant le curé, ou devant un prêtre délégué par l'ordinaire ou par le curé. Les mariages mixtes doivent également être célébrés après dispense, devant un prêtre catholique, sous peine de nullité. Or, la loi civile de la province de Québec reconnaît les empêchements au mariage promulgués par les autorités religieuses — catholiques pour les catholiques, protestantes pour les protestants. En application de ce principe, le juge Laurendeau annule, en 1911, un mariage Hébert-Clouâtre, clandestin au sens du décret *Ne temere.* Les tories protestent contre cette application d'une loi de l'Eglise romaine en territoire canadien. Les loges orangistes se plaignent que le Canada soit gouverné par le pape, par le truchement de Laurier et de la province de Québec. (Il est aussi souvent question du pape à Toronto qu'à Québec !) Et cette agitation, commencée avant les élections de 1911, renforce la majorité conservatrice dans certains comtés ontariens.

Les élections terminées, le député ontarien Lancaster, terne mais tenace, porte la question devant le Parlement. Il présente un bill : les mariages régulièrement célébrés "par une personne autorisée à accomplir la cérémonie

du mariage, en vertu des lois de la localité où le mariage doit s'accomplir" sont valides "nonobstant les différences de croyance religieuse des personnes ainsi mariées, et sans tenir compte de la religion de la personne présidant à la cérémonie". Aucune loi ou coutume d'une province, aucun décret canonique, n'a le pouvoir d'invalider un tel mariage.

Le débat parlementaire commence véritablement le 22 janvier 1912, avec la seconde lecture. Deux thèses s'affrontent. La thèse catholique : Notre loi se borne à sanctionner le mariage religieux, à lui donner des effets civils. La thèse protestante, ou étatiste, affirmée par le bill Lancaster : Le décret *Ne temere* n'a aucun effet civil. Les pasteurs protestants, à l'exemple du Rév. F.-G. Scott, de Québec, réclament au moins le droit de célébrer les mariages mixtes. Les ministres, y compris Doherty et Pelletier, et le chef de l'opposition — Laurier — semblent incliner vers la thèse étatiste ; mais ils croient l'épiscopat, français et irlandais, uni et ferme sur cette question. Le gouvernement recourt au procédé classique : consultation de la Cour Suprême. Il demande au haut tribunal, présidé par sir Charles Fitzpatrick : 1.—Le Parlement du Canada peut-il adopter le bill Lancaster ? 2.—La loi de la province de Québec invalide-t-elle un mariage célébré entre deux catholiques, ou entre deux personnes dont l'une est catholique, devant une autre autorité qu'un prêtre catholique ? 3.—En ce cas, une loi votée par le Parlement canadien peut-elle supplanter la loi de Québec ? Après la Cour Suprême, il y aura encore le Conseil Privé. En même temps, l'épouse Hébert interjetait appel du jugement d'annulation prononcé par défaut.

L'affaire du *Ne temere,* opposant le pouvoir provincial et le pouvoir fédéral, et surtout le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, coïncidait avec l'affaire du Keewatin. Les débats sur les deux sujets alternaient, à la Chambre des communes. Mgr Stagni, délégué apostolique, et les archevêques du Canada : Mgr Bégin, Mgr Bruchési, Mgr Gauthier, Mgr Langevin et Mgr Spratt (de Kingston) se réunirent à Montréal. La presse signala cette réunion par une note très brève : "Toute la journée, les prélats ont été en conférence dans les appartements de Mgr Bruchési. On croit que des questions de la plus haute importance sont en ce moment à l'étude."

L'assemblée des archevêques comptait un prélat italien (le délégué apostolique), deux prélats irlandais (NN. SS. Gauthier et Spratt), et trois prélats canadiens-français. Devant eux se posait un double problème : demander l'abstension du pouvoir fédéral dans l'affaire du *Ne temere* et son intervention dans l'affaire du Keewatin. Les archevêques se sentaient d'accord sur la question du *Ne temere,* impliquant un principe, et formellement tranchée, au point de vue catholique, par la Congrégation du Concile. L'affaire avait pris source dans le diocèse de Montréal et posait le genre de questions sur lesquelles Mgr Bruchési n'aimait pas transiger. L'affaire du Collège de Saint-Jean chargeait déjà l'archevêque d'un lourd souci. Le chanoine Emile Roy, vicaire général, qui prenait part active à la fondation du Collège de Saint-Jean, s'intéressait vivement à la législation matrimoniale. Dans un article de la *Revue Canadienne* (janvier 1912), Thomas Chapais protesta contre toute ingérence fédérale dans ce domaine,

réservé aux provinces. Or la *Revue Canadienne* appartenait à Mgr Bruchési, qui comptait Thomas Chapais parmi ses amis les plus sûrs. Les prélats étaient moins fermes, et moins d'accord, sur la question du Keewatin, qui comprenait un aspect national. Les écoles à maintenir n'étaient pas seulement catholiques, mais bilingues, mais canadiennes-françaises, ce qui n'enthousiasmait pas les prélats irlandais — ce qui excitait même leur animosité. Malgré les instances du "grand blessé de l'Ouest", les archevêques optèrent pour une politique de paix, c'est-à-dire de silence et de résignation. Mgr Langevin pourrait, certes, défendre ses écoles, mais sans l'appui d'une démarche collective.

Les ministres ne seraient pas plus catholiques que les archevêques. "Si l'Eglise est satisfaite, dit Nantel, j'aurais mauvaise grâce à ne pas l'être." Les résolutions concernant les frontières du Manitoba, déposées le 19 février, s'étendirent sur les détails financiers, et ne dirent mot de la question scolaire. Borden s'en lavait les mains. Le gouvernement ontarien — gouvernement conservateur, maintenu, aux élections du 11 décembre, par une écrasante majorité — présentait en même temps à la législature le rapport de l'inspecteur général Merchant sur les écoles bilingues. Appuyé sur ce rapport, et approuvé en sous-main par les évêques de langue anglaise, le gouvernement ontarien prépara la suppression des écoles bilingues. Donc, nouvelle offensive presque générale contre l'enseignement français, clef de la survivance française, à l'Ouest de la rivière Ottawa.

Toujours en même temps, l'affaire Hébert-

Clouâtre revenait devant la Cour Supérieure. Le juge Laurendeau avait rendu son jugement par défaut. La défenderesse fait opposition, en prétendant que fraude, menaces, influence indue, l'ont empêchée de comparaître. Ce qui explique que l'affaire revienne devant la Cour Supérieure. Le demandeur se désiste en vain de sa plainte et du jugement rendu en sa faveur. Le juge Charbonneau — Napoléon Charbonneau, d'abord associé de Trudel, puis de Taillon, mais ensuite député libéral de Jacques-Cartier et nommé juge par le gouvernement Laurier — estime qu'il y a lieu de statuer sur l'opposition et, du même coup, sur le fond. Et il adopte la thèse étatiste. D'après lui, le mariage, résultant du consentement mutuel d'un homme et d'une femme, constitue un contrat, que seules les procédures civiles peuvent rompre ; le décret *Ne temere,* sans force devant les tribunaux canadiens, ne s'adresse qu'à la conscience des catholiques.

L'affaire allait inévitablement s'évoquer à la Législative. Mathias Tellier, chef de l'opposition, défend déjà la cause de l'autorité religieuse au comité des bills privés, où s'examine la demande de charte du Collège de Saint-Jean. C'est toujours un spectacle intéressant que de voir dans les comités, Gouin et Tellier discuter un projet de loi, clause par clause, avec une égale clarté d'esprit. Cette fois, Gouin s'allie à Tellier contre Perron, et emporte la décision. Tellier peut compter sur le même renfort, en séance plénière de la Chambre, dans l'affaire encore plus importante du mariage catholique.

Tellier était l'avocat, le conseiller laïc de tout le clergé joliétain, malgré la légère réserve de

Mgr Archambault, qui se rattachait à la famille intellectuelle de Mgr Bruchési et de Mgr Emard. Il consulta son évêque et prépara une thèse solide. A sa surprise, et même un peu à sa peine, Bourassa le devança d'accord avec Gouin, en suscitant un débat. Bourassa revendiqua les droits du clergé, protesta contre l'intervention fédérale, et pria le gouvernement de se faire représenter devant la Cour Suprême, pour défendre les droits de la province. Bourassa exprimait encore une fois, avec une éloquence vengeresse, les sentiments, les instincts de Québec. Toute la Chambre l'applaudit. Tellier, frustré de l'initiative, appuya généreusement le député de Saint-Hyacinthe. Lomer Gouin resta sur le terrain juridique et constitutionnel. L'affaire posait la question des limites de la juridiction provinciale et de la juridiction fédérale. Elle posait, en somme, la question de l'autonomie provinciale, chère à Gouin comme elle avait été chère à Mercier, comme elle sera chère à Taschereau et à Duplessis, comme il est naturel qu'elle soit chère, nous dirions presque par-dessus tout, au premier ministre de la province de Québec. Les Pères de la Confédération, rappela Gouin, ont voulu confier aux gouvernements provinciaux tout ce qui touche aux droits civils et à l'organisation de la société. Le premier ministre promit de veiller sur les droits de la province avec un soin jaloux. La province de Québec sera représentée devant la Cour Suprême. Gouin, Bourassa, Tellier et Chapais se trouvaient donc d'accord. Ils étaient aussi d'accord avec Mgr Bruchési. Le 2 avril 1901, Mgr Bruchési, jeune archevêque, avait protesté, par lettre pastorale, contre la décision du juge Archi-

bald dans l'affaire Delpit-Côté.[1] Le 25 février 1912, il consacra un sermon à la question du mariage, protesta contre le jugement Charbonneau, et conclut presque dans les mêmes termes :

"Quoi qu'il arrive, les lois de l'Eglise continuent de lier la conscience de ses enfants, et ceux-là seuls seront dignes, aux yeux de l'Eglise, du titre d'époux et d'épouse, qui auront contracté mariage conformément à ses lois et règlements."

Suivant la promesse du premier ministre, la province de Québec chargea deux grands avocats, Aimé Geoffrion et Robert Cooper Smith, de la représenter devant la Cour Suprême, dans l'affaire du *Ne temere* — ou du bill Lancaster. Fils et petit-fils de ministres, gendre d'un sénateur — fils de C.-A. Geoffrion, petit-fils d'Antoine-Aimé Dorion, gendre de Rosaire Thibaudeau — Aimé Geoffrion, membre du Club de Réforme, appartenait, comme Alexandre Taschereau, à la noblesse de robe, au patriciat libéral. Aimé Geoffrion enseignait le droit à l'Université McGill. Il avait, très jeune, siégé dans de grandes commissions d'arbitrage et plaidé devant le Comité judiciaire du Conseil Privé. Son talent avivait le lustre de sa naissance. Il était clair, savant, objectif, mais prompt à saisir et à exploiter toute imprudence de l'adversaire. Les ministres rouges pouvaient bénir l'hérédité qui leur fournissait, tout désigné, un conseiller de cette classe. Avec Charles Lanctôt pour rédiger la loi, Aimé Geoffrion pour l'interpréter, Gouin et Taschereau, grands robins eux-mêmes, se savaient bien ser-

1. *Histoire de la Province de Québec. Vol. X.*

vis et savaient l'Etat bien servi. R.-C. Smith, chef d'une étude importante — et ami personnel de Doherty — était un très bon avocat, affable, aimé au barreau. Professeur à l'Université McGill, bâtonnier pendant l'exercice 1909-1910, il avait refusé une place sur le Banc.

II

LES ECOLES DU KEEWATIN

"Rappelons la loi de la marine !" — Crise à Ottawa, pour les écoles du Keewatin —Soulèvement d'opinion dans la province de Québec — Attitude des ministres canadiens-français — Amendement Mondou-Lamarche — Intervention de Philippe Landry.

Plus que l'affaire du *Ne temere,* l'affaire du Keewatin était de nature à passionner l'opinion. D'ailleurs, elle n'était pas suspendue par une consultation de la Cour Suprême. Tandis que Mgr Bruchési préparait un sermon sur le mariage, Mgr Langevin vit les ministres. Mgr Charlebois envoya au gouvernement fédéral une requête signée, à sa suite, par soixante-deux pétitionnaires. Il s'exprimait d'une manière catégorique :

"Vous remarquerez que nous demandons tous nos droits, et pas seulement une partie de nos droits. Vous remarquerez de plus que notre réclamation est une condition sine qua non de notre consentement à l'annexion du Keewatin au Manitoba."

Mgr Langevin et Mgr Charlebois étaient deux fils de la province de Québec. L'archevê-

que était un ancien du Collège de Montréal, le vicaire apostolique un ancien du Collège de l'Assomption. Mgr Langevin, "le grand blessé de l'Ouest", était l'idole de l'A.C.J.C. Or, Mgr Langevin cherchait à s'appuyer sur la province de Québec. A sa prière, le Carmel de Montréal (établi en 1875 par Mgr Bourget) s'apprêtait à fonder une maison à Saint-Boniface, où partiraient six professes et une soeur tourière. Les interventions des deux prélats soulevèrent l'enthousiasme de la jeunesse nationaliste. L'A.C.J.C. poursuivait sa souscription pour l'érection d'un monument à Dollard, et menait campagne pour introduire dans les moeurs la célébration de la fête de Dollard, le 24 mai, fête légale la plus rapprochée de l'anniversaire du Long-Sault. L'A.C.J.C. fit en même temps signer des pétitions pour les écoles du Keewatin. Des prêtres écrivirent à leur député. D'une manière générale, les Canadiens français s'adressèrent à leurs représentants dans le gouvernement et dans le Parlement d'Ottawa .

Des députés conservateurs, entre autres Albéric-Archie Mondou, conseillèrent au premier ministre de retarder la discussion du bill du Keewatin, s'il ne donnait pas satisfaction aux catholiques. Ils avertissaient: le mouvement nationaliste a monté les esprits dans la province de Québec, et vous risquez une tempête ; attendez le retour du calme.

Mais Bob Rogers tenait à l'annexion immédiate, pour sauver le cabinet Roblin, chancelant au Manitoba. Et Rogers était, comme Sifton, un adversaire résolu des écoles séparées, catholiques et françaises. Roblin, moins fanatique, inclinait vers la conciliation, mais crai-

gnait de fournir une arme à ses adversaires libéraux. Car Sifton veillait, prêt à la surenchère antipatiste. Sa *Free Press,* publiée à l'enseigne "Freedom of Trade, Liberty in Religion, Equality in Civil Rights", niait vigoureusement les "droits aquis" des catholiques au Keewatin comme au Manitoba. Si Roblin et Rogers cédaient aux catholiques, Sifton soulèverait l'opinion protestante ; et l'annexion du Keewatin, loin d'aider les conservateurs, se retournerait contre eux aux prochaines élections provinciales. Car cette nouvelle question scolaire se résolvait, comme les précédentes, en une équation politique : comment garder — ou prendre — le pouvoir ? Donc, le Keewatin, annexé au Manitoba, devra suivre les lois scolaires de cette province. "Je ne puis", dit Borden à ses partisans canadiens-français, "je ne puis faire une loi spéciale pour une partie d'une province." Et encore : "Je ne veux pas rouvrir la question scolaire, que les Canadiens français ont réglée en 1896, en votant pour M. Laurier, contre leurs intérêts." La *Patrie,* inspirée par Rodolphe Forget, prépara les esprits à une capitulation, comme pour la loi de la marine :

> *"Quant aux écoles du Keewatin, les députés conservateurs de la province de Québec se demandent s'il serait sage de renverser le gouvernement pour faire l'affaire des libéraux, qui n'ont jamais réglé avec justice et équité la question des écoles du Manitoba. Et les conservateurs qui ont lutté pendant quinze ans pour arriver au pouvoir perdraient, en un instant de faux zèle, les fruits de leurs longs et pénibles efforts."*

Dans l'affaire Riel, dans l'affaire des écoles manitobaines, dans l'affaire du Keewatin, les conservateurs ont dit à la province de Québec : "Serait-il sage de renverser le gouvernement pour faire le jeu des libéraux ?" Lors de la

guerre du Transvaal, dans l'affaire des écoles du Nord-Ouest et lors de la loi navale, les libéraux ont dit à la province de Québec : "Serait-il sage de renverser le gouvernement pour fairè le jeu des conservateurs ?" La leçon de l'histoire est dans ces répétitions, ou, si l'on veut, dans ces renversements de situations.

Mais les prêtres, l'A.C.J.C. et la jeunesse nationaliste avaient lancé un mouvement d'envergure dans la province de Québec. Bourassa et Lavergne ne transigeraient point. Le notaire J.-A. Charlebois, ami intime et correspondant actif de Philippe Landry, écrivait au président du Sénat, au sortir d'un conversation avec Tellier : "Bourassa a demandé à Tellier de bien avertir ses amis à Ottawa qu'il ne transigera pas. Quant à faire la guerre, il la fera."[1] Et si le maintien des écoles catholiques pouvait nuire aux conservateurs manitobains, dans les élections provinciales, leur abandon nuirait aux conservateurs québécois, dans les élections également prochaines. "Après cela", écrivait Jean Dumont, "Gouin n'aura qu'à se présenter pour recevoir un nouveau mandat."[2] Philippe Landry rassurait ses correspondants — J.-A. Charlebois, Jean Dumont, Armand Lavergne — sur ses sentiments personnels. "Vous apprendrez avec plaisir que rien n'a changé ma manière de voir", écrivait-il à Lavergne ; "ce que j'ai été dans le passé, je le suis encore aujourd'hui." Mais l'opinion s'adressait surtout aux ministres. Monk était littéralement effaré par le

1. *Lettre du 24 février 1912. Dossiers Landry, aux Archives publiques du Canada.*
2. *Lettre du 22 février 1912, à Philippe Landry. Archives publiques du Canada.*

fanatisme de ses collègues de langue anglaise,[1] et débordé par la marée des solliciteurs. Monk répétait, en somme, à trente ans de distance, l'expérience de Chapleau. Il s'étonnait du peu d'influence véritable accordée aux ministres canadiens-français. Confiné à la distribution de menues faveurs, harcelé jusqu'à une heure avancée du soir — de la nuit — et d'ailleurs porté au pessimisme et au découragement, le professeur de droit constitutionnel perdait pied. Bruno Nantel, avec de la bonne volonté et une connaissance très rudimentaire de la langue anglaise, comptait peu. L'opinion s'adressa surtout à Louis-Philippe Pelletier, le plus connu et le plus énergique des ministres. Chaque crise oblige les représentants de Québec dans le cabinet fédéral à choisir entre la solidarité ministérielle et la défense des intérêts ou des sentiments canadiens-français. En 1885, lors de l'affaire Riel, on avait demandé à Langevin, Caron et Chapleau de démissionner en signe de protestation. En 1894, pour les écoles du Manitoba, on avait demandé la démission de Caron, Ouimet et Angers. A cette époque, Louis-Philippe Pelletier, secrétaire provincial, adressait lui-même aux ministres fédéraux, ses amis, de véritables injonctions.[2] En 1912, pour les écoles du Keewatin, on demanda la démission de Monk, Pelletier et Nantel. L'ultime recours de la minorité canadienne-française, dans la Confédération, est un geste passif : la démission des ministres.

---

1. *Nous avons recueilli sur ce point des informations sûres. Il existe d'ailleurs des vétérans qui s'en souviennent.*

2. *En particulier dans un discours sensationnel prononcé le 24 février 1895.*

Monk, Pelletier, Nantel et Doherty revinrent à la charge, au Conseil. Vous nous demandez l'impossible, répondirent les ministres des provinces anglaises. Vous nous demandez de froisser le sentiment anglo-protestant et de courir ainsi un grand risque. Nous avons accepté ce risque en 1896, et votre province nous a tourné le dos pour porter Laurier au pouvoir. Nous ne recommencerons pas l'expérience de 1896. Entre deux risques : la crise que votre démission provoquerait et les remous électoraux de nos provinces, nous préférons le premier . . .

Borden avait aussi étudié, à l'école de Laurier, la technique du compromis. Il invoquait les bonnes dispositions de Roblin, qui lui promettait, comme Greenway en avait promis à Laurier, des tolérances dans l'application de la loi. Mais ces promesses restaient verbales, confidentielles, et sans garantie fédérale. Mondou consulta Mgr Langevin par télégramme : "Accepteriez-vous promesse non garantie que le gouvernement manitobain adoptera une législation pour reconnaître ces droits après l'annexion du Keewatin ?" L'archevêque de Saint-Boniface n'accordait aucune confiance aux promesses des hommes politiques manitobains. Il répondit : "Déjà écrit ministres, Sévigny, rien à espérer ici, tout à Ottawa pour le moment."[1]

Les ministres canadiens-français démissionneraient-ils ? La grève politique, comme toutes les grèves, n'est efficace qu'à la condition d'être

1. *Dépêche de Mondou du 26 février 1912 ; réponse de Mgr Langevin du 28 février. Archives privées de l'auteur ; documents remis par M. A.-A. Mondou. Nous traduisons la première dépêche, rédigée en anglais.*

unanime. Et il n'est guère de crise nationale où des dissidences ne se produisent parmi les Canadiens français, dans les milieux bourgeois et parlementaires surtout, par conviction ou par opportunisme. C'est tactique toute tracée, pour l'adversaire, que de les provoquer. Borden fit comprendre à ses ministres canadiens-français qu'il ne manquait pas de députés conservateurs et nationalistes prêts à les remplacer. Ce n'est pas possible, pensa l'honnête Héroux ; il écrivit dans le *Devoir :*

> *"Nous ne voulons pas croire que s'il y a crise — si les trois ministres canadiens-français sont contraints d'abandonner des portefeuilles devenus trop lourds pour leur honneur — il se trouvera un seul député, nationaliste ou conservateur, pour ramasser ces portefeuilles."*

C'était cependant possible, et même sûr. Louis-Philippe Pelletier n'était pas seulement un bon ministre, ponctuel et juste, aimé de son personnel. Il est, après Tarte, le ministre qui a le plus énergiquement défendu les droits des Canadiens français dans l'administration fédérale. Dès 1912, il imposa le bilinguisme des cartes postales timbrées vendues dans les bureaux de poste. Tout de même, Louis-Philippe Pelletier, dont la carrière avait comporté bien des déboires, ne tenait pas à lâcher la situation enfin acquise. Il ne croyait d'ailleurs pas à l'efficacité du geste passif : la démission. Il se rappelait l'exemple d'Auguste-Réal Angers. En 1895, à 57 ans, Angers a démissionné. Sans fortune, il a risqué sa carrière, la vie matérielle de sa famille, pour l'honneur de la race. Et ses compatriotes l'ont battu, puis oublié. Il a fallu la victoire conservatrice de 1911 pour rendre à Angers, avec le titre d'avocat de la Commis-

sion du port, un revenu fixe, encore disproportionné à ses hautes fonctions de jadis. En 1912, à soixante-quatorze ans, Angers vit pauvre et seul. Son nom n'évoque plus qu'un souvenir, exécré des libéraux : le renvoi d'office de Mercier. Louis-Philippe Pelletier conclut :

—Angers a tout perdu, et la minorité n'a rien gagné.

Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes, et Georges Pelletier, correspondant du *Devoir,* se rencontrèrent au restaurant du Parlement. Une génération les séparait, mais ils étaient parents, comme tous les Pelletier des comtés de Kamouraska et de Témiscouata. Leurs études avaient suivi la même filière : le collège de Sainte-Anne et l'Université Laval. Louis-Philippe Pelletier avait protégé le jeune Georges, pendant son cours à l'Université. Au restaurant du Parlement, les deux Pelletier dînèrent ensemble, et discutèrent la question du Keewatin. Le repas terminé, leur amitié, vieille de douze ans, était rompue. Georges Pelletier informa ses amis du fléchissement qu'il avait constaté. Héroux donna cet avertissement :

"Dans la prochaine campagne électorale, ceux qui auraient capitulé seraient assurés de trouver devant eux non seulement leurs anciens adversaires, fortifiés par cette faiblesse, mais encore les plus ardents de leurs amis, qu'exaspérerait un pareil abandon de l'idéal pour lequel ils ont ensemble combattu."

Tandis que Bourassa revendiquait les droits du clergé et protestait, à la Législative, contre l'intervention fédérale manifestée par le bill Lancaster, Armand Lavergne accourut à Ottawa, chapitrer son "disciple" Louis-Philippe Pelletier, les ministres et les députés ministé-

riels. Pelletier lui fit observer qu'on risquait, pour une demi-douzaine d'écoles au Keewatin, de déchaîner la guerre civile. Le brillant capitaine du régiment de Montmagny n'hésita point : "Je le sais. Il ne faut pas reculer devant la guerre civile."[1] Le ministre en resta pantois. Mgr Bruchési aussi vint à Ottawa : Monk alla le voir à l'archevêché. Deux affaires surgies dans son diocèse, l'affaire Hébert-Clouâtre et l'affaire du Collège de Saint-Jean, préoccupaient l'archevêque de Montréal. Sur la question du Keewatin, Mgr Bruchési se montrait plus conciliant que Mgr Langevin et qu'Armand Lavergne. Le délégué apostolique était encore plus conciliant que l'archevêque de Montréal. Il acceptait la promesse de "better terms" — de règlements accommodants, pour l'application de la loi — faite par Roblin et transmise par les ministres fédéraux. Il insista toutefois, sans succès, pour que cette promesse fût écrite.[2]

Les trois affaires simultanées, du décret *Ne temere,* de la marine et du Keewatin, tenaient l'opinion nationaliste à l'état de veillée d'armes — pour le soulagement de Gouin, qui s'apprêtait à présenter sa "Loi des bons chemins". Le bill de Choquette, pour le rappel de la loi de

---

1. D'après Louis-Philippe Pelletier, au banquet du Kent House, 24 novembre 1912. D'ailleurs conforme à la déclaration publique d'Armand Lavergne à la Jeune-Lorette le 1er novembre 1912 (compte rendu dans le "Devoir").

2. Ceci ressort d'une lettre envoyée par Mgr Stagni aux membres catholiques du gouvernement fédéral, le 18 mars 1913. (Copie envoyée par le délégué apostolique à Philippe Landry, président du Sénat, qui a laissé une documentation précieuse pour cet historique ; aux Archives publiques du Canada.)

la marine, ne recueillit au Sénat que deux voix, celle de Choquette et celle de Cloran. La loi de la marine ne sera pas rappelée à cette session, déclara Lougheed, leader du gouvernement à la Chambre haute ; le cabinet veut laisser mûrir la question, consulter l'Amirauté et préparer soigneusement sa politique.

Les libéraux eurent l'ironie facile : "Pas de plébiscite sur la marine, pas d'écoles séparées au Keewatin ! C'est la négation complète de toutes les revendications par lesquelles les bleus ont surpris la bonne foi des électeurs de Québec !" A l'inauguration d'un club qui portait son nom à Montréal, le 1er mars, Béland demanda ce qu'en pensaient Bourassa, Lavergne et leurs alliés de la dernière campagne. Choquette insista aussi pour savoir ce que Bourassa en pensait. Le directeur du *Devoir* répondit le 2 mars au "sénateur au verbe léger" :

"Au "Devoir", les changements de ministère ne nous font pas changer de principes. Les évolutions, savantes ou maladroites, des politiciens de tout calibre et de toute livrée, ne nous font pas tourner avec le vent des faveurs.

"N'ayant aucun petit intérêt à ménager, aucune petite vengeance à exercer, nous ne portons pas de petites bottes à un ministère, quitte à tendre ensuite de petits pièges au ministère suivant, afin de rentrer en grâce . . .

"Nous continuerons la lutte contre la loi de la marine, pour le maintien de la constitution du Keewatin, et pour toute autre cause qui nous paraîtra juste, légitime et opportune — qu'elle soit gagnée ou perdue pour l'instant, et quoi qu'en pensent les rouges ou les bleus de l'une ou de l'autre chambre."

Bourassa n'était pas moins net dans ses relations avec les ministres et avec Monk luimême. Voulant augmenter le capital du *Devoir,*

il avait prié Monk "de laisser savoir à ceux de vos amis personnels qui partagent les opinions que nous avons soutenues d'accord, avant votre entrée au ministère, que vous n'auriez pas d'objection à les voir souscrire au capital de la compagnie, dans les mêmes conditions qu'ont acceptées tous les autres actionnaires". La démarche, ébruitée, fut un peu travestie dans les milieux politiques : Bourassa quémande de l'argent et du patronage pour le *Devoir*. Les bleus s'offrirent à donner des fonds, mais en mettant le *Devoir* sous la tutelle d'un comité de vigilance. Monk en toucha quelques mots à Bourassa, qui l'arrêta : "Le *Devoir* n'est pas l'instrument d'un parti et ne le sera jamais." Le mépris de Bourassa tombe raide. Monk battit en retraite aussitôt. Bourassa lui confirma son attitude, dans une longue lettre,[1] blâmant les destitutions en bloc, la ruée vers les dépouilles, la plaie du patronage. Bourassa n'autorise personne à se prévaloir du titre de nationaliste ou de l'influence du *Devoir* pour demander des faveurs personnelles. "La seule nomination que j'ai suggérée est celle de M. Ducharme . . . Le moins de nationalistes vous transformerez en ronds-de-cuir, le mieux ce sera pour eux et pour le pays."

* * *

Les Communes, discutant le bill du Keewatin, allaient aborder la question scolaire. *L'Action Sociale* enjoignit à tous les députés catholiques, libéraux ou conservateurs, de faire bloc sur cette question. Elle conseilla aux citoyens de tous les coins du pays d'inonder Ottawa de lettres, de pétitions, au besoin de menaces. *L'Action Sociale,* journal officieux de l'archevê-

---

1. *Publiée dans le "Devoir" du 17 décembre 1932.*

ché de Québec, organe de liaison entre les oeuvres de Mgr Paul-Eugène Roy, représentait, dans le district de Québec, un gros centre d'influence. L'A.C.J.C. québécoise était entièrement passée, en octobre 1911, de l'égide des Pères Jésuites à celle de Mgr Roy, nommé aumônier de l'Union Régionale. Jules Dorion, qui tenait le plus souvent la plume à *L'Action Sociale,* était un petit homme courtois, souriant et inflexible — souriant par bonté naturelle, inflexible parce qu'il jugeait tout à la lumière des principes supérieurs de la religion. Il écrivit :

"Pas de faux-fuyants, pas de retraites déguisées. Il importe de défendre les droits des catholiques du Keewatin, voilà ce qu'il faut faire.

"Tout intérêt personnel, tout calcul de parti doivent disparaître devant cette nécessité."

Les pétitions de l'A.C.J.C. se signèrent rapidement. Les citoyens de Saint-André-de-Kamouraska envoyèrent à leur député, Ernest Lapointe, une pétition datée du 26 février et signée par 372 électeurs. Les Canadiens français de tout le pays manifestèrent leur solidarité. L'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, qui sentait l'orage gronder dans sa propre province, envoya une requête au gouvernement fédéral. A l'exemple des Franco-Ontariens, les Canadiens français de la Saskatchewan se réunirent en congrès, pour la défense de leurs droits scolaires. La population saskoutaine est éparpillée sur un vaste territoire, et les congressistes accomplirent de longs trajets. Un vieux Canadien français, à qui l'on représentait la grande distance à parcourir, dans une mauvaise saison, répondit : "Dussé-je me rendre à pied, j'irai." Le congrès tenu à Duck-Lake, les 27 et 28 février, fonda la

Société du Parler français, bientôt transformée en Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan. La nouvelle association réclama justice en faveur de la minorité du Keewatin.

Mais les ministres ne bougèrent pas. Louis-Philippe Pelletier avait pris la précaution de quitter le bureau de direction de *L'Evénement,* auquel il donnait, comme ministre des Postes, des annonces payées ; mais le journal restait en mains sûres. Et *L'Evénement* — si intraitable, sur le même sujet, quand le premier ministre s'appelait Laurier — présenta la défense de Louis-Philippe Pelletier et de ses collègues :

"Nos ministres n'ont pas besoin de leur portefeuille pour vivre, et nous sommes convaincu que, puisqu'ils ont décidé de rester dans le gouvernement, c'est qu'ils ont pour le faire des raisons valables."

A Québec, Armand Lavergne disait de Louis-Philippe Pelletier, élu député et nommé ministre par sa grâce : "J'ai honte de lui !"

Et les simples députés ? Le groupe nationaliste se composait de jeunes gens — Achim, Lamarche, Rainville et Sévigny atteignaient tout juste la trentaine — sans expérience politique. Lamarche était à la fois le plus doué et le plus indépendant de caractère : un concentré, avec des mouvements de bonne humeur, mais aussi des brusqueries. Et ces jeunes hommes se trouvaient pratiquement sans chef. Monk, qu'ils admiraient pour sa dignité, s'enlisait, au ministère des Travaux publics, dans la distribution du "patronage". Entre les marchands de charbon, les entrepreneurs, les qué-

mandeurs de places et de contrats, le professeur Monk usait sa vie. Si Bourassa eût siégé lui-même en Chambre, et qu'il eût réveillé l'un, cajolé l'autre, tiré le troisième par la manche, à la manière des whips, peut-être eût-il retenu les jeunes députés nationalistes, peut-être les choses se fussent-elles passées autrement. Mais ce n'était pas le genre de Bourassa. Par hauteur de caractère, et aussi par un profond respect de la liberté d'autrui (si contraire que cela puisse être à l'idée qu'on se forme de cet autoritaire), Bourassa n'eût jamais dicté un vote. Il avait donné les grandes directives. Le consultait-on, il répondait sèchement : "Vous devez savoir ce que vous avez à faire." De sorte que les vingt-deux élus conservateurs-nationalistes du 21 septembre ressemblaient à des poussins privés de leur mère. Par la suite, le *Devoir* leur reprocha d'avoir lâché Bourassa ; mais, d'après eux, c'est Bourassa qui les avait lâchés. Et ce sont les whips conservateurs qui assiégèrent leurs collègues. On alla jusqu'à dire à Paul-Emile Lamarche, l'un des plus récalcitrants, que Mgr Langevin avait approuvé par lettre l'attitude du ministère. Il répondit : "Montrez-moi la lettre." [1]

Et puis, il y avait autre chose. Il est vrai que Boulay, de Rimouski, n'eût pas été député sans l'appui du colon Laforce et d'Armand Lavergne. Mais depuis son élection, Boulay avait obtenu une place pour son fils à l'Intercolonial, une place de maîtresse de postes pour sa fille, et même, disait-on, un contrat de fourniture de

---

1. D'après un confident de Paul-Emile Lamarche, le R.P. Théophile Hudon, S.J., dans "L'Action française" de Montréal, décembre 1918.

1. Séance du 27 mars 1912, à la Chambre des communes.

traverses, au nom de sa femme.[1] Il est vrai encore que le 17 juin 1911, à Sorel, Blondin avait chanté les louanges des hommes comme Bourassa "qui savent se tenir debout devant les potentats et se séparer d'eux quand ils ne font pas leur devoir". Mais en juin 1911, Blondin entrait en campagne électorale ; en 1912, il était réélu pour quatre ans, et vice-président de la Chambre. D'autres encore songeaient moins à la dernière élection qu'à la prochaine. Ces jeunes avocats sans fortune prenaient goût à leurs fonctions, à leur indemnité, à la vie mondaine. Ils eussent été bien marris de retourner à la vie mesquine, à la pratique du droit dans une petite ville. Ils voulaient être réélus. Pour être réélu, il faut distribuer du "patronage", et le patronage, ce n'est pas Bourassa qui en dispose, mais les ministres — le pauvre Monk en sait quelque chose ! Alors, camaraderie, patronage, respect humain, nonchalance : les voici liés par mille bandelettes.

Sans doute, enfin, la conscience humaine est en matière plastique, et toute attitude se défend. Comment tout peser ? Comment porter un jugement sans risquer une injustice ?

Le 1er mars, les whips réunirent une dernière fois les ministériels canadiens-français. Ils obtinrent plusieurs ralliements, avec l'argumentation traditionnelle : Ou bien le ministère triomphera malgré notre opposition, et nous aurons isolé notre province ; ou bien le ministère tombera, les libéraux prendront le pouvoir, et l'expérience du passé prouve que la minorité n'y gagnera rien. Bob Rogers, présent à la réunion, invoqua les promesses de Roblin. Lamarche demanda un texte, une garantie. Son

insistance déplut aux ministres et aux députés ralliés.

Le 5 mars, Laurier, discutant le bill, reprocha aux ministres d'escamoter la question scolaire, et les imita soigneusement. Pelletier releva cette inconséquence. — C'est à vous de parler, répondit le chef de l'opposition ; d'ici là, je reste derrière les lignes de *Torres Vedras*. Les ministres et leur grand adversaire firent assaut de feintes, de faux-fuyants. Laurier prononce un de ces discours dont il possède le secret, remarquables par ce qu'ils disent et plus encore parce qu'ils ne disent pas. Et il propose un amendement assez vague pour rallier des conservateurs et des libéraux :

"Tout en étant favorable à l'extension des frontières de la province du Manitoba, cette Chambre croit que les conditions sur lesquelles est basé ce projet d'extension ne sont pas équitables, et ne rendent justice ni à la population du Manitoba, ni à la population des autres provinces du Canada."

Bob Rogers entreprit de répondre à Laurier. Il en avait pour deux heures. Paul-Emile Lamarche prendrait ensuite la parole, pour engager les conservateurs canadiens-français à voter l'amendement Laurier malgré son insuffisance et son ambiguité. Paul-Emile Lamarche à son siège, Philippe Landry dans la tribune des sénateurs, Georges Pelletier dans la tribune de la presse, frémissaient de répugnance, au spectacle des ministres et du chef de l'opposition rivalisant de subtilités juridiques et parlementaires. Mais un messager vient demander le député de Nicolet, de la part d'un ministre. Lamarche s'absente. Rogers tourne court, s'assied. L'Orateur met la question aux voix. La sonnerie habituelle convie les députés au vote. Lamarche rentre en hâte, trop tard pour prendre la parole, juste à temps pour voter.

Cinq conservateurs seulement votèrent avec les libéraux, contre le gouvernement : Adélard Bellemare (Maskinongé), Joseph-Pierre-Octave Guilbault (Joliette), Paul-Emile Lamarche (Nicolet), Eugène Paquet (L'Islet), Albert Sévigny (Dorchester). Eugène Paquet y avait du mérite, parce que, whip du parti ministériel, il sacrifiait peut-être, pour l'avenir, le poste enviable —Orateur, ministre ou sénateur — qui récompense ordinairement l'activité des whips. Les ministres, ainsi qu'Achim, Blondin, Coderre, Forget, Lespérance, Rainville et les autres nationalistes ou ex-nationalistes, votèrent avec le gouvernement, qui conserva 38 voix de majorité.

A la séance du soir, Lamarche expliqua son vote. Les ministres et les députés anglo-canadiens, adoptant une argumentation lancée par la *Winnipeg Free Press,* niaient les droits acquis des Franco-catholiques au Keewatin. La minorité, soutenaient-ils, n'est pas organisée dans ce vaste territoire peu peuplé ; il n'existe nulle institution régulière, nul système scolaire dont le fonctionnement puisse constituer un "droit acquis". Paul-Emile Lamarche leur répond : S'il n'existe pas un véritable régime d'écoles séparées au Keewatin, c'est que les autorités — en l'espèce le Commissaire, qui d'Ottawa, administre les Territoires — ont ignoré la requête envoyée par les catholiques du Pas en 1909 et renouvelée en novembre 1911; vous n'avez pas le droit d'invoquer cet argument. Et Paul-Emile Lamarche prononce un discours en diptyque — la loi et l'Equité — si logique dans son évocation du droit, si émouvant dans son appel à l'esprit de justice, que des Anglo-Canadiens l'en félicitent, les premiers.

Monk tente de se justifier, longuement. Il dit que les statuts de 1875, invoqués par les agitateurs, n'ont jamais été en vigueur au Keewatin, territoire administré en vertu d'une loi spéciale. Il se plaint que, dans la province de Québec, on cherche à ressusciter l'affaire des écoles du Manitoba. Louis-Philippe Pelletier dit la même chose : "Un journal en particulier nous fait la guerre. Je regrette de ne pas être de l'opinion de M. Bourassa, mais je ne bougerai pas d'un pouce."

Rodolphe Lemieux répond à son successeur au ministère des Postes, avec une grande vigueur, mais sans se prononcer lui-même sur la question délicate. Il exploite la brouille entre les alliés d'hier, conservateurs et nationalistes. Il rend un hommage inattendu à Bourassa, "qui ose être sincère et honnête après comme avant le 21 septembre". C'est pour mieux accabler Monk et Pelletier. Monk d'abord, qui, depuis quinze ans, attise le feu nationaliste dans la province de Québec, en promettant la restauration des écoles catholiques. Et aujourd'hui, dans un discours cauteleux, il prétend la question réglée, inexistante ! M. Monk tient donc un langage différent dans les assemblées publiques et au Parlement. De même sur la politique navale : Avant les élections, M. Monk feignait d'être séparé de M. Borden ; c'était pour capter les votes ; le 22 septembre, M. Monk niait qu'un différend l'eût jamais séparé de M. Borden. "De ces exemples, déduisez la sincérité de M. Monk." Pour M. Louis-Philippe Pelletier, c'est encore pis ; il a été conservateur, puis "national", et même candidat contre sir Hector Langevin, puis de nouveau conservateur, puis nationalis-

te se réclamant de "son chef, Armand Lavergne", et le voilà qui évolue encore !

Après l'éreintement en Chambre par Rodolphe Lemieux, le discours de Louis-Philippe Pelletier fut l'objet d'un éreintement de presse, sous la plume d'Héroux. Les ministres reçurent des lettres de reproches par centaines. Napoléon Garceau, qui avait le geste prompt et brave, fit tenir à Bruno Nantel sa démission de commissaire-enquêteur pour le ministère du Revenu National. Il écrivit dans la *Gazette d'Arthabaska :* "Debout je suis resté devant sir Wilfrid Laurier au temps de sa puissance ; debout je suis encore devant ceux qui gouvernent aujourd'hui."[1] Une large fraction de l'opinion

---

1. Garceau écrivit aussi à Monk, qui lui répondit par cette lettre intéressante :

"Je vous assure que je ne suis pas influencé par le milieu ambiant. Je suis absolument convaincu qu'il n'y a pas de droits acquis dans le territoire en question. Malheureusement, je n'ai pas le temps de vous donner en détail les raisons de ma conviction, mais je puis vous dire qu'elle est partagée par le ministre de la Justice et par les légistes les plus éminents. Cela étant, la question se présente ainsi : Est-il de bonne politique d'exiger la conservation de droits acquis dont l'existence n'est pas démontrée ? Est-il de bonne politique d'imposer des écoles séparées à une province qui tient dans ses mains le sort d'un foule énorme de nos coreligionnaires, pour lesquels nous ne pouvons pas (de l'admission de tous) imposer des conditions nouvelles ?

"J'ai lieu de croire que si nous adoptions votre point de vue, nous empêcherions à tout jamais le redressement, dans la moindre mesure, des griefs dont souffrent les catholiques dans l'ancien territoire, pour revendiquer un principe inacceptable pour la province. Il me semble qu'il n'y a pas à hésiter. Je vous prie de suspendre votre jugement." (Lettre du 11 mars 1912 ; archives privées de M. Napoléon Garceau.)

québécoise était soulevée. Le ressac frapperait les conservateurs provinciaux. J.-A. Charlebois écrivit à Landry : "On a singulièrement fortifié la position de M. Gouin dans la province de Québec." Et encore : "M. Rogers, qui fait la pluie et le beau temps, ne s'occupe que de sa province et nullement de celle de Québec. Il lui importe peu que nous gagnions ou que nous perdions les prochaines élections provinciales."[1]

Bourassa, si net sur la question du *Ne temere,* n'était guère intervenu dans la question du Keewatin, malgré l'avertissement donné au parti conservateur par l'intermédiaire de Tellier. C'était, disait-on, pour ne pas contrarier le délégué apostolique, opposé à toute agitation religieuse. Les jeunes rédacteurs et les jeunes amis du *Devoir* s'enfièvraient. Le gérant, L.-P. Deslongchamps, arriva tout excité. Il avait entendu, dans un groupe, C.-H. Cahan exprimer un avis conforme à celui des nationalistes. Cahan était quelqu'un. "Si nous pouvions obtenir . . .", hésita Deslongchamps," Si nous pouvions obtenir la consultation favorable d'un juriste anglo-canadien de cette valeur !" — "Demande-la lui." Deslongchamps alla trouver Cahan, impressionnant personnage qu'il osait à peine aborder. — "Il s'agit du Keewatin . . . Votre sympathie nous serait précieuse . . ." Cahan appela sa dactylographe : "Avez-vous fini cette transcription, Mademoiselle ?" Et de remettre à Deslongchamps une longue consultation, préparée spontanément depuis quelques jours : "Je me proposais de l'envoyer à Bourassa."

---

1. *Lettres du 6 et du 9 mars 1912. Dossiers Landry, aux Archives publiques du Canada.*

Le *Devoir* convoqua pour le 9 mars, au Monument National, une grande assemblée, où Bourassa parlerait. Cahan promit d'y assister.

Le bill du Keewatin était voté en deuxième lecture. Le 7 et le 8 mars, la Chambre des communes le discuta en comité, avant la troisième lecture, selon la procédure parlementaire. A.-A. Mondou, député d'Yamaska, voulut présenter un amendement perpétuant les droits scolaires de la minorité dans le territoire annexé :

"Rien dans la présente loi ne saurait porter préjudice ni atteinte aux droits scolaires que la minorité catholique ou protestante peut avoir actuellement dans cette partie des territoires maintenant annexée au Manitoba."

James Aikins, député conservateur de Brandon, critiqua ce texte qui laissait croire à l'existence de "droits acquis". James Aikins, Irlando-Canadien de religion méthodiste, était l'avocat le plus réputé de Winnipeg. Son père avait été lieutenant-gouverneur du Manitoba. Lui-même avait rempli d'importantes fonctions dans les commissions d'enquête et dans les congrès internationaux. Il comptait dans sa clientèle le Pacifique-Canadien, plusieurs banques et grandes sociétés industrielles, et jouissait d'un réel prestige au barreau. Il mit ce prestige au service des adversaires des écoles séparées.

Mondou n'obtint pas les concours qu'il avait sans doute escomptés. Mondou avait hérissé les nationalistes de stricte observance — les amis du *Devoir* — par son insistance à rappeler que son élection s'était faite, dans le comté d'Yamaska, sans le concours de Bourassa, sur une pure étiquette conservatrice. Les nationa-

listes tenaient Mondou, bon tribun dans les campagnes électorales, pour un homme à combinaisons, d'une sincérité à éclipses. Ils craignaient qu'il ne fît le jeu du parti conservateur. Pour tout avouer, les nationalistes, combattant avec raison l'esprit de parti, tendaient parfois à lui substituer l'esprit de chapelle. Ils se méfiaient des bonnes initiatives prises en dehors de leur équipe ; un amendement présenté par Mondou n'obtiendrait pas, dans les colonnes du *Devoir,* la publicité du même amendement présenté par Lamarche. Pour comble, Mondou venait d'approuver les ministres, dans le cours du débat. C'est, dit-il, que les sténographes m'ont mal compris, ou que j'ai trahi ma pensée, par maladresse à manier l'anglais. Les nationalistes le laissèrent patauger ; ils laissèrent étouffer l'amendement, sans phrases.

* * *

Le 9 mars, la foule vint compacte au Monument National, comme à chaque convocation de ce genre. Sur l'estrade, autour de Bourassa, de Lavergne et de Garceau, l'état-major se trouvait moins au complet : les élus du 21 septembre, prévoyant des attaques contre les ministres, ne tenaient pas à se compromettre. Mais la salle était pleine, des galeries aux fauteuils d'orchestre, et la jeunesse surtout était là : étudiants qui formaient une garde du corps à Bourassa, jeunes filles pour qui Lavergne faisait la roue, jeunes prêtres reconnaissables, dans la foule des têtes, pour les spectateurs des galeries, à leur tonsure.

Salué d'applaudissements frénétiques, Bourassa parla pendant trois heures, avec sa très

grande maîtrise, et avec toutes les nuances qui lui permettaient de composer un discours de trois heures en drame complet. Ses phrases d'attaque balayèrent l'objection qu'il ne fallait point contrarier le délégué apostolique :

"Messieurs, ce n'est pas le moment de faire une profession de foi. Mais je crois avoir le droit de dire, au nom de tous les Canadiens français catholiques, que nous vénérons dans les évêques les apôtres que Dieu a choisis pour nous guider dans la voie du salut. Nous voyons dans ces évêques les pasteurs chargés par l'Eglise de nous enseigner la doctrine et la discipline en matière religieuse. Nous reconnaissons à l'Eglise le droit de définir elle-même ce qui appartient à son magistère divin. Mais je me permets de dire en votre nom aux politiciens sans courage de l'un ou de l'autre parti qui, pour ne pas exécuter leur mandat et accomplir leur devoir, cherchent toujours à s'abriter sous une chape d'évêque ou une soutane de prêtre, que ce n'est pas la besogne des évêques et des prêtres de faire les lois, de les maintenir et de les appliquer. Un évêque viendrait-il me dire aujourd'hui que mon devoir est de faire de l'agitation publique afin de faire maintenir un texte de loi, j'écouterais ses paroles avec la déférence due à son caractère et à sa haute situation, mais ie me considérerais libre d'accepter ou de rejeter son opinion.

"Un autre évêque viendrait-il me blâmer de prendre telle ou telle attitude sur une question politique, évidemment je tiendrais compte de son avis, et dans la mesure où son avis toucherait au dogme et à la discipline, j'y obéirais sans conteste. Mais s'il allait au delà, je lui répondrais par les paroles d'O'Connell, qui fut un grand catholique et un patriote ardent : "I take my theology at Rome, but I take my polities at home."

"Si un ou deux évêques, et même un délégué apostolique sur la parole d'un homme politique qui l'aurait trompé, pour la première ou pour la deuxième fois, venait me dire: "Vous devez fermer les yeux et avoir confiance en lui", je lui répondrais comme Winthorst résistant à la demande que Léon XIII lui faisait d'appuyer la loi du septennat militaire.

"Remontant jusqu'à Rome, je dirais : "Saint-Père, les catholiques du Canada vous vénèrent ; mais dans les matières exclusivement politiques, citoyens britanniques et canadiens, nous réclamons de vous la liberté que l'Eglise a toujours reconnue en ces matières à ses fidèles."1

Ce préambule bien posé, Bourassa fait l'historique de la question, démontre les droits juridiques et constitutionnels de la minorité, à grand renfort de textes, répond à Monk et à Pelletier — en arrêtant du geste les huées qui s'élèvent au nom de Monk — et termine en proclamant et réclamant les droits des Canadiens français :

"...A ces institutions, personne n'est plus attaché que nous. Mais nous ne sommes pas des chiens rampants ; nous ne sommes pas des valets ; après cent cinquante ans de bons et loyaux services à des institutions que nous aimons, à une couronne que nous avons appris à respecter, nous avons mérité mieux que d'être considérés comme les sauvages des anciennes réserves, et d'entendre dire : "Restez dans Québec, continuez d'y croupir dans l'ignorance, vous y êtes chez vous ; mais ailleurs, il faut que vous deveniez anglais."

"Eh bien non, Français, nous avons le droit de l'être par la langue ; catholiques, nous avons le droit de l'être par la foi ; libres, nous avons le droit de l'être par la constitution ; Canadiens, nous le sommes avant tout ; britanniques, nous avons autant le droit de l'être que qui que ce soit. Et ces droits, nous pouvons en jouir dans toute l'étendue de la Confédération. C'est en invoquant ces droits, c'est au nom de la force du droit, de cette force qui sait se faire respecter parce qu'elle sait à la fois se contenir et s'affirmer, que je vous demande de faire entendre à Ottawa, non pas une voix violente, non pas une voix de colère, mais une voix d'autorité ; une voix qui commande, et qui dise à ceux que vous avez élus, à quelque parti qu'ils appartiennent : Votre devoir, quelles que soient les intrigues des partis et les arguties des légistes, votre de-

1. *Le "Devoir", 13 mars 1912.*

voir c'est de faire ce qu'ont fait, il y a trente-sept ans, les fondateurs du droit ; à vous de le maintenir."

Bourassa ne s'était pas laissé interrompre Il avait réprimé toutes les ovations sur le point d'éclater. Quand il se tut, après trois heures de discours, son triomphe surpassa peut-être tous les précédents. C.-H. Cahan, venu en auditeur, se trouvait dans la salle. Bourassa le pria de parler. Cahan accepta, mais il mit dans ses paroles une franchise brutale. J'approuve votre manifestation, dit-il ; mais si les droits des minorités catholiques et françaises sont méconnus, c'est de la faute de la province de Québec :

"En 1896, par un vote presque unanime, vous avez comme abandonné vos droits, vous avez manqué à votre foi ... Comment vous attendre à ce que les Anglais protestants prennent la défense de vos droits, quand ceux que vous choisissez n'ont pas ce courage ?

"Vous formez quarante pour cent de la population, et votre députation pourrait, si elle le voulait, maintenir tous ces droits.

"Des trente-sept libéraux canadiens-français, pas un seul n'a dit un mot en faveur de la minorité. Et du côté des conservateurs canadiens-français, cinq seulement ont eu le courage de leurs convictions ...

"Comment vous attendez-vous à ce que nous défendions vos droits mieux que vos représentants n'osent le faire ?

"Voilà ce que nous pensons de vous. Voilà ce que nous avons dans le coeur. Etes-vous bien sincères dans vos revendications ? M. Bourassa et d'autres le sont ; mais vous, peuple de Québec, êtes-vous véritablement sincère ?

"Si vous l'êtes, vous aurez l'opinion publique pour vous. Mais si vous mêlez la politique à vos revendications, vos luttes n'aboutiront pas ..."

Rude semonce. Trop méritée par nos aînés, pensent les jeunes, bouillants d'indignation. Mais Cahan élève encore le ton :

"Essayez donc d'abolir les écoles anglaises dans cette province, vous verrez toute la population anglaise se soulever et revendiquer ces droits, non par des paroles seulement, mais surtout par des actes. Elle saurait bien vous forcer à reconnaître ses droits, et je vous assure que la lutte ne serait pas longue.

"Mais vous, peuple de Québec, vous vous contentez de venir entendre de beaux discours, et vous retournez dans vos foyers sans plus rien faire, disposés souvent à démentir par vos actes les paroles que vous avez applaudies avec frénésie.

"Ce n'est pas ainsi que l'on gagne des victoires.

"Si vous ne parvenez pas à vous faire respecter, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes et à vos chefs, en qui vous ne pouvez avoir foi quand il s'agit de vos intérêts nationaux."

Cahan sert à ses jeunes auditeurs un vin âcre, mais tonique. Ce vin n'est pas trop fort à leur goût. Armand Lavergne remercie le grand juriste pour cette leçon d'énergie et de fierté. Il ajoute : "Il y a sept ans que M. Bourassa et moi disons que la veulerie des nôtres est notre plus grand ennemi."

Lavergne affirme encore :

"La question des écoles n'est pas réglée, et nulle part ... Si un jour il est nécessaire de provoquer une crise, nous saurons prouver que sur cette terre qui est nôtre, nous ne sommes pas des ilotes ni des parias."

Bourassa fait cesser les acclamations en reprenant la parole :

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes :

"Les territoires du Nord-Ouest sont la propriété commune du peuple canadien.

"Ces territoires ont été acquis, administrés et développés avec les deniers publics versés au Trésor fédéral par les contribuables canadiens de toute race et de toute croyance religieuse.

"En 1875, le Parlement fédéral a posé ce principe

que, dans toute l'étendue de ces territoires, les minorités catholiques ou protestantes auraient droit, à perpétuité, à un régime d'écoles confessionnelles séparées.

"Ce principe a été reconnu et confirmé, en tout ou en partie, dans la loi du Yukon et dans les lois constitutionnelles des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

"En conséquence, cette assemblée, composée de citoyens canadiens, fidèles sujets de Sa Majesté britannique, affirme :

"Que le parlement, en annexant une partie de ces territoires à la province du Manitoba, ou à toute autre province, doit maintenir l'engagement qu'il a contracté solennellement en 1875, envers tous les citoyens du Canada, et sauvegarder dans leur intégrité les droits des minorités qui habitent ou qui habiteront ces régions annexées.

"Que toute violation de cet engagement, tout abandon de ce devoir, constituerait une grave atteinte au pacte fédéral et à la constitution canadienne, et mériterait la censure de tous les Canadiens soucieux de l'honneur national, de l'équité et du droit."

Bourassa dépose le texte des résolutions. Face à l'auditoire, il ordonne :

"Nous voulons une déclaration claire. Que ceux qui sont favorables à cette proposition veuillent bien se lever !"

Des loges au paradis, tout le monde debout ! Bourassa reprend :

"A la contre-épreuve, maintenant. Je réclame votre respect pour ceux qui ne partagent pas notre avis. Que pas un mot, pas un bruit, pas un geste, n'aille les molester. Que ceux qui sont défavorables à la proposition veuillent bien se lever !"

Personne ne se lève. Un espace de silence, et l'enthousiasme déborde. Les couloirs retentis-

sent du chant des étudiants, tandis que la salle, lentement, se vide. Splendide assemblée, en vérité ; quelles en seraient les suites ? Bourassa tenait en mains, à Montréal et dans chaque comté de la province, des milliers de dévouements absolus. Qu'en ferait-il ?

Les libéraux virent sans déplaisir le retentissement de cette assemblée, qui semblait creuser un fossé entre les alliés conservateurs et nationalistes. Le *Soleil* annonça : "MM. Monk et Pelletier déshabillés et flagellés." Et de donner un compte rendu très complaisant : "Trois heures durant, au Monument National, MM. Bourassa et Lavergne dénoncent la conduite des ministres pour lesquels ils ont fait la lutte aux dernières élections."

La *Patrie* et *L'Evénement* défendirent les ministres. *L'Evénement* rejeta toute la faute sur Laurier. Mais l'assemblée du Monument National stimula le mouvement protestataire. Les discours de Bourassa ressemblaient aux grandes houles qui soulèvent la mer. Les pétitions se signèrent de plus belle. John Boyd, anglais et protestant, communiqua aux journaux de tout le pays un appel en faveur des minorités catholiques et françaises de l'Ouest. Le *Star* lui-même — qui continuait à réclamer des dreadnoughts — engagea la majorité à ne pas abuser de sa force, à ne pas infliger à la minorité "la sensation ineffaçable qu'elle a été lésée". Ce serait une dangereuse erreur, dit le journal de Hugh Graham, inquiet de l'ampleur prise par le mouvement nationaliste.

Un maurrassien eût opposé ce pays réel au

pays légal, où le robinet des discours restait ouvert, pour la troisième lecture.

* * *

Beaux et habiles discours, certes. Doherty, Monk, Nantel, s'excusèrent sur l'insuffisance des textes constitutionnels qui, d'après eux, n'accordaient aucun droit à la minorité du Keewatin. Lapointe et Béland reprirent la thèse de Lemieux, pour condamner les variations des ministres canadiens-français, Monk, Pelletier et Nantel. Laurier moqua M. Monk "rivé, boulonné, cadenassé à son portefeuille". Monk se fâcha, répliqua en parlant de la "sénilité" de l'ancien premier ministre. A l'impatience du digne M. Monk, on imagine celle de l'irascible Pelletier !

Béland préconisait un accord avec le gouvernement manitobain, une sorte de réplique du Règlement Laurier-Greenway. Cet appel à la conciliation seyait au député de la Beauce, affable, brillant causeur, et qui comptait beaucoup d'amis. Blondin, vice-président de la Chambre, ne bougea point. Coderre, Lespérance, et Rainville exprimèrent leur confiance en Borden, qu'ils suivraient aveuglément. Coderre déclara renoncer "au panache nationaliste". Mais Paquet, Sévigny et surtout Lamarche se déclarèrent irréductibles.

Paul-Emile Lamarche pouvait espérer une belle carrière politique, bien qu'il se fût présenté à ses électeurs en candidat très indépendant. Epris de raisonnement, de logique, de conclusion, il avait, selon le mot de Léon Lorrain, une tête bien française. Avocat, il fouillait ses dos-

siers, scrutait la trame et démêlait les fils des intérêts, consacrait toutes les ressources de son intelligence à conduire la discussion, à préparer sa plaidoirie. Homme public, il incarnait l'idéal de ceux qui, tout en prisant la fidélité aux principes, ne partageaient pas la mentalité rigide des anciens "castors". Il regardait en face, et n'avait pas le dos courtisan. Mais il évitait les airs prudes. Cet enfant gâté des Pères Jésuites plaisantait, à l'occasion, les rats d'église. Placé, dans un banquet, entre Omer Héroux et l'abbé Dauth, vice-recteur de l'Université, il dit à haute voix : "Me voici entre le bedeau et l'abbé Dauth." Le député de Nicolet n'avait que trente ans, mais son discours lors de la deuxième lecture l'avait mis en vedette. A défaut d'autre chef parlementaire, Lamarche conduisit un effort suprême. Il appuya un nouvel amendement, présenté par Mondou :

"Rien, dans la présente loi, ne portera atteinte aux droits et privilèges dont jouit une catégorie quelconque de personnes, en matière scolaire, dans le territoire annexé à la province."

C'était, à très peu de chose près, l'amendement préparé par Mondou, lors de la discussion en comité. Le concours de Lamarche lui conférait, cette fois, de l'importance, et assurait l'appui du groupe nationaliste. Les ministres ,les whips, les officieux, les donneurs de bons conseils mirent le député de Nicolet en garde contre une imprudence propre à ruiner "ses chances d'avenir politique". Ils lui susurrèrent à l'oreille les mots tentateurs : "Ministre . . . portefeuille . . . dollars ..." Puis ils précisèrent, en lui laissant espérer l'un des secrétariats parlementaires que le gouvernement s'apprêtait à créer,

avec indemnité supplémentaire de $5,000, et même un portefeuille, dans l'avenir, s'il renonçait à cette sédition. Bob Rogers dirigeait la manoeuvre ; Monk l'appuyait mollement. D'autres nationalistes, également assiégés, commençaient à faiblir. Mais Lamarche tint bon. Il méprisait les honneurs qui s'obtiennent en rampant. Adélard Bellemare, député de Maskinongé, moins instruit et moins éloquent, promettait de le suivre : "Prends les devants ; je tiendrai solidement ta queue de capot."

Lamarche prononça un nouveau discours, calme et fort, invoquant l'opinion de Cahan. — "Ce n'est qu'une opinion d'avocat", interjeta Doherty, ministre de la Justice. Doherty parlait en tortillant ses moustaches, qui lui donnaient l'air d'un vieux chat. Il déclara l'amendement superflu, puisqu'il reproduisait, en termes un peu différents, l'article 22 de l'Acte du Manitoba, lui-même inspiré de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Laurier, souvent mis en cause au cours du débat, défendit la politique de conciliation qu'il avait suivie dans l'affaire des écoles du Manitoba et dans l'affaire des écoles du Nord-Ouest. Il insista sur l'impossibilité d'imposer au Manitoba une loi rejetée par la majorité de cette province. Une pareille loi "ne vaudrait pas le papier sur lequel elle serait imprimée". Monk, comme James Aikins et comme la *Winnipeg Free Press,* ne croyait toujours pas aux droits acquis des catholiques dans les Territoires. L'amendement Mondou-Lamarche fut repoussé par 160 voix contre 24, et le bill du Manitoba fut voté en troisième lecture, le 12 mars — à vrai dire le 13, à trois heures du matin. Les vingt-quatre

étaient sept conservateurs : Barrette, Bellemare, Guilbault, Lamarche, Mondou, Paquet, Sévigny, et dix-sept libéraux. Les sept conservateurs avaient résisté à d'insidieuses pressions, et Lamarche confia : "Je ne savais pas qu'il fût si dur de faire son devoir." Quant aux dix-sept libéraux, rouges parfaitement sûrs comme Joseph Demers, Ernest Lapointe, Charles Marcil, ils donnèrent à leur vote la portée d'une manifestation contre le ministère, non pas pour la minorité du Keewatin.

Georges Pelletier commença son compte rendu par ces mots : "L'iniquité est consommée." Gros titre du *Devoir,* le 13 mars : "La Chambre des communes déshonore la signature du Parlement canadien." Mgr Brunault, fier de constater que les deux députés auteurs de l'amendement appartenaient à son diocèse, envoya de chaudes félicitations à Mondou et à Lamarche.[1] Le *Devoir* négligea Mondou pour exalter Lamarche, qui avait, il est vrai, conduit la lutte. Bourassa écrivit lui-même l'article de fond du 14 mars. Il reprit le mot de son collaborateur : "L'iniquité est consommée"; puis il attribua tout le mal à l'esprit de parti. Ce vote, dit-il, prouve une fois de plus qu'il est urgent de créer une mentalité nationale, absolument dégagée des entraves de parti. Conclusion de philosophe, d'éducateur, qui fit sourire Laurier et rassura Borden. Avant longtemps, l'affaire du Keewatin serait classée ... Ainsi que l'observait Armand Lavergne: "Toutes les questions primordiales depuis la Confédération — les écoles du Nouveau-Brunswick, les deux affaires Riel, les écoles de la Saskatchewan et de l'Al-

---

1. Lettre de Mgr Brunault à Mondou aux archives privées de l'auteur (Document remis par M. Mondou.)

berta, celles du Keewatin — toutes ces questions ont été réglées contre nous." Cependant les étudiants des deux universités canadiennes-françaises commentèrent passionnément le vote du 12 mars. Dans *L'Etudiant,* bulletin publié à Laval de Montréal, Gustave Lacasse exprima l'indignation de ses camarades.

* * *

Les patriotes de Saint-Boniface et de Montréal s'adressèrent au Sénat. La Chambre haute n'est-elle pas instituée pour la protection des minorités ? Les catholiques du Keewatin se réunirent au Pas. Mgr Charlebois, le Père Fafard, curé du Pas, et quelques Français devenus Canadiens d'adoption, comme Auguste-Henri de Trémaudan et le Père Turquetil, fondèrent un comité et écrivirent à Philippe Landry, président du Sénat. Paul-Emile Lamarche, Armand Lavergne lors de ses passages à Ottawa, et Georges Pelletier, correspondant du *Devoir,* venaient discuter la situation au bureau de Philippe Landry. Celui-ci, gêné par sa position de président plus que par ses attaches de parti, songea d'abord à démissionner pour agir en toute liberté. Lavergne, enthousiaste, acclama ce projet. Mais les ministres, les chefs et les whips conservateurs craignirent le retentissement d'un tel geste. Des amis québécois de Landry — entre autres, Thomas-Chase Casgrain et Thomas Chapais — chargèrent le notaire Charlebois, naguère si ardent, de calmer son ami. Le geste profiterait aux rouges ! Charlebois écrit à Landry : "Tous tes amis verraient avec un vif chagrin (étant donné les renseignements qu'ils ont) le sacrifice que tu serais peut-être

tenté de faire, au dire de certaines personnes. Tous sans exception ont parlé de toi dans les termes les plus élogieux, aussi ont-ils été atterrés quand ils ont appris de Lavergne que tu voulais résigner . . ."[1]

Landry s'étonnait, depuis le début de la crise, de rester sans expression d'opinion et sans demande de renseignements de Mgr Bégin.[2] L'archevêque de Québec, très poussé dans ce sens par Mgr Marois, restait sur l'impression pénible, ineffaçable, de la lutte autour des écoles du Manitoba et des écoles du Nord-Ouest. Il raisonnait : "La question des écoles du Keewatin est une séquelle, voire le simple épilogue de l'affaire des écoles du Manitoba. L'une ne se poserait pas sans l'autre. C'est parce que Laurier et les libéraux ont sacrifié toutes les écoles du Manitoba que les écoles du Keewatin annexé au Manitoba se trouvent automatiquement menacées. Ferons-nous la guerre pour le bénéfice des libéraux, responsables de cette situation, et qui se livrent à des manoeuvres politiques, en se gardant bien de tout engagement en faveur de nos écoles ?"

Mgr Bégin et Mgr Marois se résignèrent. A *L'Action Sociale,* le fougueux abbé d'Amours eût continué la lutte ; mais Jules Dorion, rédacteur en chef, déposa les armes. Le milieu de l'archevêché allait jusqu'à l'irritation contre le projet Landry. Le notaire Charlebois l'écrit à son ami : " . . . *L'Action Sociale* fait cause con-

---

1. Lettre de J.-A. Charlebois à Philippe Landry, du 13 mars 1912. Archives publiques du Canada.

2. En particulier dans plusieurs lettres à J.-A. Charlebois. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

tre nous. A l'archevêché, Mgr Bégin est irrité contre nous. L'abbé d'Amours est désolé, mais Dorion a la haute main, le Père Gonthier dit que les ministres ont bien fait, Mgr Marois de même. On ne connaît rien encore du sentiment de Mgr Roy qui a été absent. Comme dit Casgrain, il n'y a pas de chef pour conduire."

Casgrain télégraphie lui-même à Landry, de Montréal : "Je rentre de Québec où j'ai passé plusieurs jours. Vos amis de Québec seraient très déçus si vous ne restiez pas fidèle au gouvernement dans la crise actuelle."[1]

Bref Landry est entouré, assiégé, conseillé, supplié, comme Paul-Emile Lamarche quelques jours plus tôt. Landry ne peut se battre seul, lâché et blâmé par Monk, par Pelletier, par Casgrain, par Chapais, par Mgr Bégin. Seul avec Bourassa, Lavergne, Lamarche et la poignée de catholiques réunis au Pas. Un mouvement de lassitude se dessine parmi les catholiques de Winnipeg. Le bruit court jusqu'à Québec — des malins, peut-être, l'ont lancé — que Mgr Langevin lui-même accepte le bill du Keewatin. Le sous-ministre Gigault, autre ami et correspondant de Landry, le lui écrit :

"Est-ce que tout le monde abandonne la lutte ? Est-ce que les séductions du pouvoir ont fait renoncer à tous les principes d'antan ?

"On me dit que MM. Chapais, Angers, Mgr Langevin, acceptent le bill du Keewatin.

---

1. *Télégramme du 15 mars 1912. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada. Le télégramme est rédigé en anglais : "Just returned from Quebec where I spent several days. Your friends there would be much disappointed if you did not stand loyally by the Government in present crisis."*

"C'est une volte-face qui me révolte.

"Pendant l'élection, vous me disiez que Borden nous accorderait les écoles séparées ..."

Landry reste au fauteuil présidentiel. Choquette et L.-O. David reprennent le voeu présenté par Béland aux Communes : une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain. Ils rédigent des motions ni chair ni poisson. L'esprit de parti les guide, sans doute. Et Landry n'escompte aucun appui conservateur ! Il répond à Gigault :

"Il y a des choses que l'on constate mais qu'il est difficile d'expliquer. Ainsi, la conduite de certains de nos amis est entourée de mystère. Ce que je vous ai dit au sujet de M. Borden, je l'ai tenu des ministres canadiens. Ai-je été trompé par nos ministres, ou bien M. Borden a-t-il changé d'opinion ? Tout cela est enveloppé dans le même mystère. Ce qui semble le plus clair, c'est que, en théorie, les minorités ont des droits incontestables, écrits en lettres d'or dans la constitution qui nous régit ; mais en pratique, le seul droit qu'il y a, c'est de courber la tête devant le fanatisme triomphant.

"Les nouvelles que je reçois de Winnipeg me permettent de dire que Mgr Langevin n'a jamais accepté et ne veut pas accepter la solution qu'on lui offre."[1]

La dernière tentative fut celle de Costigan, l'ancien ministre conservateur devenu sénateur libéral, et qui représentait les catholiques du Nouveau-Brunswick à la Chambre haute. Choquette, Cloran et David approuvèrent Costigan ; et David retrouva la veine patriotique de ses discours de jeunesse. Landry, sans démissionner, quitta un moment le fauteuil présidentiel pour les appuyer avec beaucoup d'éner-

---

1. *Lettre du 19 mars. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.*

gie et d'éloquence, ce qui commença de lui créer, au Sénat même, des inimitiés tories. Au nom de la conciliation, le libéral Dandurand défendit contre le conservateur Landry l'attitude du gouvernement Borden. Trente voix contre treize rejetèrent l'amendement Costigan. C'en était bien fini. La loi de la marine ne serait pas rappelée ; les catholiques de l'Ouest n'auraient pas d'écoles séparées. Rodolphe Lemieux appelle le 21 septembre "une nouvelle Journée des Dupes". Les nationalistes n'ont fait que tenir l'étrier aux ministres conservateurs.

Le sous-ministre Gigault, ancien député conservateur, déplore la désunion des Canadiens français, due à l'esprit de parti :

"Les plus grands traîtres, nous les trouvons dans nos rangs. Sir John me disait un jour : "Vous, catholiques, vous êtes 40% de la population, et si vous êtes unis, vous pouvez toujours faire respecter vos droits." Nous ne sommes plus unis, au lieu de songer au respect de nos droits, nous ne songeons qu'à notre avancement personnel. Les Irlandais et une partie de la Cour de Rome sont contre nous ; nous ne pouvons pas compter sur une foule de libéraux soi-disant catholiques ; la mentalité d'une partie notable de la population laisse à désirer à cause de l'esprit de parti et de l'égoïsme qui l'animent . . ." 1

Les ministériels discutèrent le geste du président du Sénat, nommé à ce poste par le gouvernement, et votant non confiance. Des sénateurs tories demandent la tête du président. "Il aurait dû démissionner", concède Monk, qui l'écrit à Landry :

" . . .Je vous prie de croire que vous n'avez aucunement souffert des dénonciations que j'ai entendues de

1. Lettre du 26 mars. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

tous côtés sur votre attitude et votre activité pendant le débat sur la question du Manitoba. Il y a trop longtemps que je suis dans la politique pour me former une opinion sur les simples lectures et propos qui nous arrivent de tous côtés.

"Quand j'ai des amis, je maintiens mon estime et mon dévouement pour ces amis, jusqu'à ce qu'il me soit clairement démontré qu'il faut leur retirer mon amitié.

"Je vous assure cependant que votre attitude dans la Chambre même que le Gouvernement vous a appelé à présider est absolument incompréhensible pour moi. Je me demande comment il se fait que vous n'avez pas abandonné la présidence, étant donné l'opinion que vous aviez du gouvernement. Si vous aviez donné votre démission, comme, il me semble, vous étiez tenu de le faire constitutionnellement, j'aurais maintenu tout mon respect pour vos convictions, car je crois qu'une pareille attitude aurait mérité toute mon admiration ; mais retirer votre confiance au gouvernement dans une matière de cette importance, et voter non confiance, et en même temps garder la situation à laquelle le gouvernement vous avait nommé, me paraît une attitude tout à fait contraire à la dignité et à la logique qu'un homme dans votre haute position doit garder dans toutes les circonstances.

"Il y a peut-être des explications ; mes nombreuses occupations ne m'ont pas permis de donner une très grande attention à l'affaire, mais je crois qu'à titre d'ancien ami vous avez droit à un franc exposé de ma manière de voir." [1]

Quoi que F.-D. Monk et ses collègues en pensent, Lamarche et Landry ont sauvé l'honneur. Et Landry s'est préparé au rôle, au grand rôle que lui réserve une autre "affaire des écoles".

---

1. Lettre du 16 avril 1912. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

III

LOMER GOUIN MAINTENU AU POUVOIR

La Loi des bons chemins — Annexion de l'Ungava — Attitude d'Henri Bourassa — Elections provinciales du 15 mai 1912 — Prestige de Laurier dans l'opposition — L'Action Sociale *et le parti libéral.*

La session provinciale continuait pendant ce temps. Joseph-Edouard Caron, ministre de l'Agriculture et de la Voirie, présenta la "Loi des bons chemins, 1912". Cette loi inaugurait une politique nouvelle, en matière de voirie. Tous les esprits avisés pressentaient l'importance prochaine du réseau routier. Cependant les "habitants", les municipalités rurales ne tenaient pas à construire, et surtout à payer, des routes pour les automobilistes, c'est-à-dire pour les richards sportifs, avec des casquettes de chauffeur et de grosses lunettes, qui écrasent les poulets et continuent leur chemin dans un nuage de poussière. Le gouvernement s'appliqua donc à modifier et surtout à présenter une loi "pour les cultivateurs", propre à rallier des votes aux élections prochaines. Le gouverne-

ment recherchait la collaboration des municipalités. Il les engageait à construire, améliorer et entretenir des routes, et garantissait, jusqu'à concurrence de dix millions, les emprunts souscrits dans ce but. Jules Allard et Joseph-Edouard Caron, habiles à persuader les habitants, exposeraient les avantages de ce plan aux municipalités les plus routinières. Chaque municipalité contracterait une dette de reconnaissance envers le gouvernement Gouin. Mais on ne pouvait attendre des municipalités une politique routière d'envergure. Elles construiraient, amélioreraient, entretiendraient les chemins vicinaux, les chemins nécessaires aux fermiers. L'opposition critiqua cette politique "des petits bouts de chemin", et réclama la création immédiate d'un réseau de routes nationales. L'opposition tombait dans le piège. Les stratèges ministériels résumèrent ainsi le conflit : L'opposition veut plaire aux automobilistes, qui sont un petit nombre de gens riches ; le gouvernement cherche à aider les populations agricoles. En fin de session provinciale, on décida de reprendre les subventions pour la construction de chemins de fer, suspendues depuis plusieurs années. Ce seraient des subsides en terres, non en argent, accordés seulement après l'exécution des travaux.

Armand Lavergne, courant du front fédéral au front provincial, et d'ailleurs bien secondé par Jean Prévost, reprit les menues ou les graves accusations dont il harcelait les ministres, et en ajouta de nouvelles. Il y avait le *Journal d'Agriculture,* essentiellement destiné à fournir une subvention déguisée au *Canada.* Puis, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales,

déclarée dans un amendement (mars 1912) "inutile au point de vue de l'instruction publique, ruineuse pour la province, inerte dans son origine, pernicieuse dans son fonctionnement et dangereuse dans ses fins, n'ayant pas eu d'autre résultat jusqu'ici que l'octroi d'un gros contrat à un gros entrepreneur pour la construction de l'édifice". D'après les conservateurs, chaque élève de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales coûtait cinq cent dollars par an à la province. Mais les libéraux de répondre : "Le gouvernement Borden dépense cinq cents dollars par an pour chaque cadet de l'école navale de Halifax, alors que tous les conservateurs de notre province avaient promis au peuple de faire rappeler la loi créant une marine canadienne." Il y avait encore la nomination de Parent à la présidence de la Commission des eaux courantes, avec $650 d'appointements par mois. "Pourquoi choisir M. Parent ?" demandèrent Lavergne et Prévost. — "Parce que c'est l'homme le plus qualifié pour ce poste", répondit le premier ministre, en ajoutant un bref éloge de Parent. Et Lavergne, alors, de rappeler les événements de 1905 — Parent chassé par Gouin et ses amis — et de relire la lettre où Gouin Turgeon et Weir accusaient Parent d'irrégularités, de négligence et d'impéritie dans l'exercice de ses hautes fonctions. Il y eut enfin la prison de Bordeaux, que le gouvernement faisait construire près de Montréal, pour abriter mille détenus et répondre aux besoins d'une si grande ville. La prison de Bordeaux devait coûter deux millions et demi. En calculant les intérêts de cette somme, Lavergne et Prévost évaluent à $228 par an le logement de chaque prisonnier ; et le confort prévu pour les déte-

nus leur paraît ridicule, odieux même, alors que tant de colons manquent du nécessaire.

Un ministre, Alexandre Taschereau, supportait mal les coups d'épingle d'Armand Lavergne. Les chocs entre eux deux étaient fréquents. Le 28 mars, Taschereau prédit l'écrasement des nationalistes aux prochaines élections provinciales. D'ailleurs, ajouta-t-il, M. Bourassa et M. Lavergne ne seront même pas candidats. Lavergne se leva : "Puisque cela ferait tant de plaisir au ministre des Travaux publics de me voir partir, je resterai. Je serai candidat, et je serai élu." L'opposition applaudit. Lavergne reprend :"Si le ministre veut accepter, nous serons candidats l'un contre l'autre sur un terrain neutre, par exemple à Saint-Roch de Québec." Taschereau ne relève pas le gant. Il observe simplement que Lavergne avait laissé prévoir sa retraite de la politique provinciale. Mais Lavergne :"Je n'étais pas décidé. Votre défi entraîne ma décision."

En fin de session, le Parlement fédéral avait autorisé l'annexion de l'Ungava, l'ancienne Terre de Rupert, cédée à la Couronne par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et baignée à l'Ouest par la Baie d'Hudson, au nord par le détroit d'Hudson. Les limites de la province de Québec reculaient jusqu'à ce détroit d'Hudson, au delà du 62e degré de latitude. L'article 2 de la loi d'annexion prévoyait que, dans les élections fédérales, la population du territoire annexé — lorsqu'il serait peuplé — ne s'ajouterait pas à celle de Québec, mais voterait comme la population d'une province indépendante. Le nombre de députés serait déterminé, comme pour les autres provinces, par le rapport de la

population de l'Ungava au quotient électoral (égal au soixante-cinquième de la population de Québec).[1]

L'entrée en vigueur de la loi fédérale était subordonnée à son approbation par la législature de Québec. Or l'annexion de l'Ungava était une grande mesure rêvée par Mercier, réclamée par l'Assemblée législative, sur l'initiative de Gouin, le 27 avril 1909, préparée enfin par Gouin et Laurier. Le gouvernement Borden, en la réalisant, pansait un peu la blessure infligée aux Canadiens français dans l'affaire du Keewatin.

La législature provinciale ratifia l'annexion, exaltée par toute la presse. Les journaux conservateurs vantaient la générosité du gouvernement Borden, et les journaux libéraux, l'énergie du gouvernement Gouin. La presse et la députation libérales ne laissèrent pas dévier la louange ; Lomer Gouin obtint un beau succès personnel. Notre province atteint enfin ses limites naturelles, écrivirent le *Canada* et le *Soleil*. L'addition de ces 350,000 milles carrés doublait à peu près la superficie de la province. Le territoire annexé, région de forêts, de steppes et de lacs, n'était guère habitable dans sa partie septentrionale, parcourue par des Indiens et des Esquimaux nomades. Mais on le croyait, d'après le récit de W. Tees Curran, riche en bois de pulpe, en minerai de fer et en énergie hydraulique. Les enthousiastes le baptisaient "Nouveau Québec". *L'Evénement,* très désireux de reléguer les écoles du Keewatin au second plan, appelait aussi l'Ungava "un nouveau Klondyke". Le projet de chemin de fer

1. *Statuts du Canada. 1912. Chap. 45.*

pourrait se réaliser. Le *Chronicle* de Québec y poussait comme le *Star* de Montréal : "Qu'il n'y ait pas d'hésitations. . ." Le gouvernement provincial enverrait une équipe d'ingénieurs et d'arpenteurs, pour faire acte de possession et procéder à l'inventaire. L'acte de possession empêcherait tout empiétement de l'Ontario ou d'un pays étranger. En même temps, le correspondant parlementaire de la *Presse,* Hector Authier ouvrit son bureau à Amos, au bord de la rivière Harricana, et se mit à vendre des terres. Gouin, ses collaborateurs et les amis de la colonisation pensaient fournir à la région, en la personne de ce journaliste, un défenseur — par la plume et par la parole — et un futur chef. Authier collaborait avec les missionnaires colonisateurs, qui n'assument pas de fonctions administratives. L'abbé Caron écrivit une brochure intitulée: "Nouveaux centres de colonisation dans le nord-ouest de la province de Québec." La distribution de cette brochure provoqua des demandes de renseignements. L'abbé Caron et Hector Authier emmenèrent des charpentiers pour aménager les camps du Transcontinental à l'intention des premiers colons, (Ils trouvèrent les camps si malpropres qu'ils construirent des hangars neufs.)

L'annexion de l'Ungava tournait, pour Lomer Gouin, au succès personnel. Jean Prévost ne laisserait pas proroger sur cette impression. Il présenta une dernière motion de censure contre le gouvernement qui tolérait les cumuls de l'assistant procureur général Charles Lanctôt, largement payé à la fois par la Province et par des compagnies privées. La motion repoussée, le

Parlement fut prorogé, le 3 avril. Charles Huot, qui avait étudié à Paris et fourni ses preuves dans la décoration de l'église Saint-Sauveur, s'installa dans la salle de la Législative pour y peindre, dans le grand panneau surmontant le Trône, une séance du premier Parlement canadien. Les députés, moins sereins que l'artiste, songèrent non au premier Parlement, mais au prochain, celui qui résulterait des élections générales.

* * *

Dans la politique provinciale, comme dans la politique fédérale, l'attitude de Bourassa constituait un facteur important.

Or, Bourassa était écoeuré.

Bourassa avait prêché une doctrine. Sans doute, son nationalisme s'appliquait à un domaine relativement restreint — rapports entre le Canada et l'Empire britannique ; rapports entre les races et les provinces du Canada, pour former une nation. Il ne pouvait atteindre l'ampleur quasi universelle du nationalisme de Charles Maurras, créateur d'un nouvel humanisme. Mais les deux doctrinaires avaient en commun une réelle largeur de vues et un désintéressement supérieur. Bourassa voulait faire des Canadiens français un peuple fier, forçant l'estime des grands peuples anglo-saxons, et traitant de pair avec eux. Et certes, il avait réveillé des fiertés, aimanté des intelligences, soulevé des enthousiasmes. Cela se lisait au regard des jeunes gens ; cela se traduisait par des campagnes comme celle de l'A.C.J.C. pour l'application de la loi Lavergne. Mais, dans la politique, ce grand élan aboutissait à remplacer

Laurier par Borden, un équipe de députés par une autre, et des fonctionnaires rouges par des fonctionnaires bleus. "Un mouvement vers la crèche", avait dit Laurier. Et les chevaliers d'hier, prébendiers d'aujourd'hui, n'éprouvaient plus aucune envie d'agiter les questions irritantes de la marine ou des écoles de l'Ouest.

Peut-être l'ancien député de Labelle avait-il dans ce résultat une petite part. Il l'attribua surtout à l'esprit de parti, à la dégradation des caractères. Il conclut à la nécessité d'une action extra-parlementaire persistante, d'une oeuvre de régénération morale. Bourassa lui-même avait peu de chances de réélection à Saint-Hyacinthe, faute d'avoir maintenu le contact avec ses électeurs et satisfait aux exigences du patronage. Il faudrait créer, à l'aide du *Devoir,* une grande force libre, indépendante des partis, des intérêts personnels et des puissances d'argent. Une force comme celle dont il lisait la promesse dans les yeux des très jeunes gens. Bourassa le dit au Club nationaliste de Saint-Hyacinthe, dans une causerie familière, le 2 avril. Il refusa toute candidature aux prochaines élections provinciales, et partit pour un voyage en Europe — principalement en France.

Le gouvernement manitobain exploitait le succès remporté par l'annexion du Keewatin. Un grand banquet s'organisait à Winnipeg en l'honneur du premier ministre Roblin. Les organisateurs, stylés par Bob Rogers, voulurent renforcer l'importance de la manifestation, et partant le prestige du premier ministre, par la présence de délégués de tout le pays. Armand Lavergne, Charles Beaubien, Eugène Paquet, Paul-Emile Lamarche, Louis Coderre, partici-

pèrent au banquet. Mgr Langevin et Mgr Charlebois cherchaient à maintenir l'attention du public sur la question scolaire, et, surtout, à démentir le bruit que les catholiques du Keewatin se résignaient. Mgr Charlebois commençait le calvaire des minorités catholiques s'efforçant d'épuiser les recours constitutionnels. Il envoyait une nouvelle protestation, sous forme de pétition, au gouverneur général en conseil. Roblin accordait à Borden, ainsi que Greenway en avait accordé à Laurier, des concessions de détail en faveur des écoles catholiques. Les *Cloches de Saint-Boniface,* organe de Mgr Langevin, le *Devoir* et aussi *L'Action Sociale* déclaraient ces concessions dérisoires. Mgr Charlebois songeait à faire présenter un bill platonique par un député canadien-français, à la session suivante, pour demander l'intervention fédérale dans la législation manitobaine. Mais trouverait-il seulement deux parlementaires pour présenter et pour appuyer ce bill ? Les nouveaux députés voulurent faire confiance à Roblin. La chaleur du banquet activa cette tendance. Lavergne et Lamarche, venus à Winnipeg en partie pour surveiller les autres, évitèrent de s'engager. Mais leur simple présence prêtait à équivoque, et les libéraux l'exploitèrent : "Comment ! Ces intransigeants reprochaient à Laurier de chercher la conciliation avec Greenway, ils criaient à la trahison ; aujourd'hui, non seulement ils prêchent la conciliation avec Roblin, mais ils participent au triomphe du premier ministre manitobain !" Les Québécois venus à Winnipeg pour le banquet Roblin allèrent saluer Mgr Langevin. L'archevêque pressa Lamarche sur son coeur, et le bénit, en reconnaissance de sa lutte pour la mi-

norité du Keewatin. Mais il réserva frais accueil aux lâcheurs. Quelqu'un présenta Louis-Joseph Tarte, de la *Patrie,* qui faisait partie du groupe : "Le fils de l'honorable Israël Tarte, que vous avez sans doute connu, Monseigneur." — "Oui, répondit Mgr Langevin, j'ai beaucoup prié pour son âme."

Le banquet Roblin eut lieu le 11 avril. A cette heure, Lomer Gouin calculait. Des menaces se sont accumulées, depuis quatre ans : progrès de l'opposition aux élections provinciales de 1908 ; succès conservateurs-nationalistes aux élections fédérales de 1911. L'appui fédéral est désormais acquis à nos adversaires. Autant d'épisodes de mauvais augure. Gouin n'est pas trop rassuré. Mais l'affaire du Keewatin change tout. Les conservateurs se sont aliéné le soutien nationaliste et la sympathie populaire. Ils ont dégoûté Bourassa. L'occasion est bonne. Le 15 avril, Lomer Gouin fait dissoudre le Parlement provincial, et fixer les élections au 15 mai.

Armand Lavergne déposa une gerbe de fleurs sur la tombe de Riel à Saint-Boniface, salua une dernière fois Mgr Langevin, et revint daredare.

* * *

Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec depuis sept ans — ce qui constituait un record — pouvait présenter aux électeurs un bon bilan. Il avait obtenu un plus gros subside fédéral, équilibré ses budgets, réduit la dette, diminué l'impôt sur les successions. Il avait amélioré les chemins, construit des ponts en fer, commencé l'abolition des péages. Il reprenait les subventions aux chemins de fer;

le chemin de fer de la Baie James resterait à l'état de projet, mais l'annexion de l'Ungava constituait un fait accompli. L'agent des terres Hector Authier ouvrait l'Abitibi. Gustave Piché développait graduellement le service forestier. L'interdiction d'exporter le bois coupé sur les terres de la Couronne avait stimulé l'industrie de la pulpe. Lomer Gouin avait fondé sept écoles normales, deux écoles techniques, l'Ecole des Hautes Etudes et l'Ecole forestière, encouragé les municipalités à mieux payer les instituteurs. Quarante élèves, dont vingt-huit boursiers, fréquentaient l'Ecole forestière, ouverte en septembre 1910 et subventionnée à raison de $5,000 par an. Les élèves utilisaient la pépinière de Berthier pour étudier la croissance des arbres et suivre diverses expériences. L'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'agrandissait, en 1912. Lomer Gouin avait créé une Commission des eaux courantes, une Commission des parcs pour embellir Montréal. Il remaniait la carte électorale et étendait le droit de suffrage, d'une manière avantageuse pour le prolétariat montréalais. La province possédait mieux qu'un rudiment de législation ouvrière : un ensemble assez complet pour l'époque. C'était l'oeuvre plus personnelle d'Alexandre Taschereau : mise au point de la loi des accidents du travail ; inspection des usines et des échafaudages ; réduction des heures de travail pour les femmes et les enfants (le gouvernement venait d'interdire l'emploi des femmes et des enfants plus de cinquante-cinq heures par semaine dans les filatures). La loi sanctionnait la notion de la responsabilité sociale des patrons, autrefois laissée à l'appréciation de la conscience individuelle. Elle subs-

tituait l'esprit de justice à l'esprit de charité. Enfin Joseph-Edouard Caron nommait des inspecteurs des produits laitiers, fondait des cercles et des coopératives agricoles. Un bon nombre de ces mesures dataient de la dernière session.

Rien ne distinguait cette législation de celle qu'un gouvernement conservateur aurait pu promulguer. Le collaborateur de Joseph-Edouard Caron dans la fondation des coopératives agricoles, le sous-ministre Gigault, était un ancien député conservateur. L'exposé budgétaire de 1912 avait valu au gouvernement libéral de Québec les félicitations du *Star,* journal tory de Montréal.[1] Sir Lomer Gouin s'entendait avec Mgr Bruchési comme avec sir Thomas Shaughnessy. Le premier ministre avait résisté à Godfroy Langlois, et lui refusait un siège au Conseil Législatif, pour ne pas déplaire à l'archevêque de Montréal. Il avait résisté à Perron dans l'affaire du Collège de Saint-Jean. Nous avons vu qu'il multipliait les contacts avec le clergé, faisait bénir ses ponts en fer, nommait des prêtres agents de colonisation. Le 20 février, Mgr Archambault écrivit à son clergé, au sujet de la nouvelle école normale de Joliette :

"Une fois de plus; la bonne entente entre le pouvoir civil et religieux, entre l'Eglise et l'Etat, a donc ouvert au progrès intellectuel et moral de notre pays de larges horizons.

"Le gouvernement de Québec, en confiant à des religieuses la noble mission de former à l'art difficile de la pédagogie chrétienne les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, en plaçant toutes nos écoles normales sous la surveillance immédiate et la responsabilité de prêtres approuvés par l'évêque diocésain,

---

1. *"Montreal Star", 25 et 27 janvier 1912.*

a conservé, a assuré à jamais à notre système d'éducation primaire le caractère religieux qui le distingue depuis l'origine même de la colonie. Il est entré par là dans les intentions si souvent formulées par nos législateurs ; il a répondu aux voeux les plus chers du peuple ; il a donné à nos écoles normales, à notre enseignement pédagogique, leur seule et véritable base : la religion catholique."

Il est véritablement habile de faire une politique conservatrice sous une étiquette libérale. Les bleus ne peuvent guère vous dépasser en conservatisme ; les rouges peuvent vous dépasser en libéralisme, mais ils seraient alors des radicaux, condamnés par le clergé et probablement répudiés par la province. Restent les nationalistes, mais les élus nationalistes de la Chambre des communes ont tellement déçu, dans l'affaire de la marine et surtout dans l'affaire du Keewatin, que leur groupement ne pourra guère aider l'opposition provinciale. Tellier et ses amis paieront les fautes des conservateurs fédéraux. Le 15 avril, le Parlement dissous et les élections fixées à un mois, Gouin ouvrit la campagne à Montréal. Un banquet offert au secrétaire provincial Décarie en fournit l'occasion.

Peut-être sir Lomer Gouin — la peau terreuse et les jambes fluettes pour son buste — eût-il manqué d'élégance à la cour de Saint-James, en culottes courtes et souliers à boucles. Une plaisanterie classique du *Nationaliste* consistait à prétendre qu'au cours de ses voyages à l'étranger, le premier ministre de Québec était souvent pris pour un nègre. Epigramme amusante, mais excessive ; Gouin avait de la rondeur et de la vigueur, et il ne faisait pas si mal, en résumant son oeuvre, au banquet Décarie,

par cette formule belle et fière : "Nous avons fait Québec plus riche, plus instruite et plus grande." Sans doute, la formule eût mieux résonné sur les lèvres d'Honoré Mercier. Gouin ne mettait pas, dans la poursuite de son oeuvre, cette fougue de patriotisme qui consumait son beau-père. On ne pouvait, en justice, lui attribuer ni grandeur ni bassesse d'âme. Il demanda sans flagornerie aux électeurs le témoignage de confiance qu'il avait conscience de mériter. Taschereau, moins serein, ne put retenir quelques coups à l'adresse de ses ennemis, les nationalistes :

"N'avons-nous pas déjà des gages de victoire ? Hier, les derniers vestiges du parti nationaliste sombraient misérablement.

"M. Bourassa, dont j'admire cependant tout le talent et l'éloquence, s'enfouissait lui-même dans la tombe politique qu'il s'est creusée. Paix à ses cendres, que la terre lui soit légère, et que les plus belles fleurs que pourra produire une semence d'amertume et de rancoeur croissent sur cette tombe.

"Hier, ces derniers vestiges du nationalisme sombraient encore quand M. Lavergne allait à Winnipeg donner le baiser de paix à M. Roblin et proclamer à ses amis ébahis que la question manitobaine devait se régler par un compromis. Par un compromis !

"Ce misérable compromis qui, depuis seize ans, "souillait" les cheveux blancs de Laurier ! . ."

A ce banquet, Raoul Dandurand et Rodolphe Lemieux représentaient l'état-major libéral fédéral. Lemieux insista aussi sur la "débâcle" nationaliste, et prédit que la victoire du gouvernement Gouin serait, pour tout le pays, le prélude de la restauration libérale.

Au banquet Décarie répondit un banquet Tellier, le 23 avril, au même endroit — l'arsenal du 65e, avenue des Pins. Tellier, fort juriste,

studieux et modeste, aux vingt ans de vie politique intacte, recourait peu à la violence. Il avait plus d'élévation et moins de vigueur que son adversaire — moins d'aptitude au pugilat politique. Dans un discours pondéré, il contesta les chiffres du trésorier provincial, et rappela les lacunes de l'oeuvre agricole et colonisatrice. Sans doute, le gouvernement Gouin a pris quelques bonnes mesures, mais tantôt sous la pression de l'opposition — lois ouvrières ; embargo sur le bois de pulpe — et tantôt pour se munir d'engins électoraux. Tellier classait dans cette dernière catégorie les ponts en fer, mais non pas la nouvelle politique de voirie — la politique "des petits bouts de chemins" dans laquelle l'opposition refusait de voir une "bonne mesure". Jean Prévost assista au banquet Tellier, ainsi que trois ministres fédéraux : Monk, Pelletier et Nantel. Avant de s'embarquer pour l'Europe, Bourassa avait souhaité la victoire de Tellier, dans un article du *Devoir* et dans une lettre à Armand Grenier, secrétaire du Club Cartier, organisateur du banquet. Bourassa disait dans cette lettre :

"Permettez-moi de lui souhaiter plus et mieux qu'une simple victoire de parti. Que sa cause soit celle de tous les honnêtes gens, que sa victoire soit celle de toutes les saines énergies, que son gouvernement, si la Providence l'y appelle, soit vraiment le gouvernement du bon peuple de Québec."

Dans chacun des deux camps s'opérèrent les rapprochements et réconciliations nécessaires pour présenter un front uni. Gouin avait conclu la paix avec Parent et les parentistes. Il pria Hector Laferté, dont l'affabilité réunirait tous les suffrages, de reprendre la présidence de la Jeunesse libérale de Québec, où des dissen-

sions avaient éclaté. Adélard Turgeon, président du Conseil législatif, rentra dans la politique plus active comme organisateur libéral dans le district de Québec. Presque tous les députés sortants se remirent en ligne. Godfroy Langlois n'eut pas de concurrent ministériel dans sa division Saint-Louis de Montréal. Le vieux bloc rouge se trouvait reformé. Il garnit sa caisse (cent mille dollars, chiffre considérable pour l'époque) et consolida sa liaison avec de gros intérêts financiers. La députation libérale comptait déjà l'avocat de la Compagnie des Tramways de Montréal, J.-L. Perron. En mai 1912, Perron s'abstint, mais Edmund Arthur Robert, président de la Compagnie des Tramways, fut le candidat ministériel dans le comté de Beauharnois. E.-A. Robert, Canadien de langue anglaise comme tous les membres du bureau de la Montreal Tramways depuis l'éviction de L.-J. Forget, passait pour le type du capitaliste. Froid et sourd, sans grande envergure personnelle, il était, sinon l'âme, au moins l'homme du groupe qui, susceptible de réunir sous son contrôle la Beauharnois Light, Heat and Power et la Compagnie des Tramways, cherchait à concurrencer l'alliance de la Shawinigan Water and Power avec la Montreal Light, Heat and Power. Ce groupe comptait plusieurs administrateurs de la Montreal Cottons — en particulier à la Canadian Light and Power, compagnie jumelle de la Beauharnois, formée à Valleyfield. Et si la Montreal Cottons favorisait Bergeron, conservateur et par conséquent protectionniste, aux élections fédérales, elle suivrait l'exemple des autres grosses compagnies en favorisant un partisan de Gouin aux élections provinciales. Cette candidature

officielle scandalisa le dernier des castors, Omer Héroux — oubliant Rodolphe Forget, George Perley, William Price, et les gros intérêts adversaires de la Réciprocité, qui avaient combattu Laurier, aux côtés des nationalistes.

Dans les rangs de l'opposition, l'harmonie avait manqué, ces tout derniers temps. Des conservateurs de langue anglaise rejetaient l'alliance nationaliste, compromettante aux yeux de leurs électeurs. Ainsi le colonel Smart — un vrai tory — se faisait fort d'emporter la nouvelle division de Westmount, mais il ne voulait aucun rapport avec Bourassa. Plusieurs exclusives de ce genre n'étaient peut-être pas étrangères à l'abstention et au départ de Bourassa. Il existait aussi une quasi-rupture, due à l'affaire du Keewatin, entre la députation fédérale et le groupe d'Armand Lavergne. Les relations entre Louis-Philippe Pelletier et Lavergne étaient tendues au point que les deux hommes s'évitaient. A la veille de la bataille, tout le monde se réconcilia (le banquet Roblin avait préparé les voies). L'organisation serait dirigée par Charles Beaubien dans le district de Montréal, et par Armand Lavergne dans le district de Québec. Tous deux parlèrent peu de Bourassa, et affichèrent le moins possible l'étiquette nationaliste. D'ailleurs, Charles Beaubien ne s'était jamais intitulé nationaliste. Administrateur de plusieurs compagnies, il était inféodé aux intérêts financiers, à l'égal de J.-L. Perron. Il pénétrait même, par droit de naissance et de fortune, dans des cercles encore fermés au parvenu Perron. Le *Devoir* fit campagne en faveur de Tellier, avec toutes les apparences d'un journal conservateur. Et parmi

les députés fédéraux, on ne distingua plus les partisans et les adversaires des écoles séparées au Keewatin. Blondin dirigea l'organisation dans le district des Trois-Rivières.

Dans le district de Québec, Armand Lavergne était le héros du jour. Six comtés lui offrirent la candidature. Il se présenta dans Montmagny, et en même temps dans Montmorency, contre Taschereau, son ennemi intime. Lavergne gardait sur son bureau — au-dessous du portrait de Laurier — deux aide-mémoire : le premier billet de chemin de fer imprimé dans les deux langues en vertu de la Loi Lavergne, et une pierre reçue à Saint-Roch, lors de la bagarre conduite, pensait-il, par Alexandre Taschereau. Dans Québec-Est, le notaire Alphonse Huard, aux confins du nationalisme et du conservatisme, contesterait le siège de Louis Létourneau. Dans Québec-Comté, Alleyn Taschereau, associé d'Armand Lavergne et brillant avocat, s'opposerait à Cyrille Delage, président de la Chambre. Dans Portneuf, un jeune correspondant de la *Patrie,* Edmond Chassé, le "p'tit Chassé", serviable et bohême, opposé au premier ministre, prit figure de candidat fantaisiste. Dans Terrebonne, Jean Prévost se présentait comme "libéral indépendant". Jean Prévost passait pour invincible dans son comté. Les ministériels lui opposèrent Camille de Martigny, conservateur d'esprit libéral, qui s'accordait avec Jules-Edouard Prévost sur les questions municipales et sur les questions d'instruction publique. *L'Avenir du Nord* fit campagne contre Jean Prévost, et toutes les forces officielles se conjuguèrent contre le descendant des "lions du Nord". "M. Jean Prévost est un

homme irrémédiablement coulé", écrivait le *Nationaliste* en 1907. "M. Jean Prévost est un homme irrémédiablement coulé", disent les libéraux en 1912. Jean Prévost se présenta également, par prudence, dans le comté de l'Assomption.

A Saint-Hyacinthe, la succession de Bourassa était ouverte. L'opposition présenta un des disciples les plus sûrs du chef nationaliste, Ernest Guimont — le candidat malheureux aux élections fédérales de 1911 — qui possédait de la droiture et du fonds. Guimont était le plus jeune associé de l'étude Lussier et Gendron — l'ancien bureau de Louis Tellier. Les ministériels lui opposèrent Damien Bouchard, ancien échevin devenu greffier de la ville, et personnalité remuante.

T.-D. Bouchard est né dans le quartier du Marché à foin — le quartier des gueux, où la vogue rassemble, le samedi soir, les amateurs de jeux violents. Son père était ouvrier à la fabrique de chaussures Côté — une de ces entreprises de famille où les patrons restent les compagnons de leurs ouvriers, malgré l'importance prise par la maison. Lui-même a travaillé dans cette usine pour gagner son argent de poche pendant la durée de ses études. Court sur jambes, il grimpait sur une boîte de clous renversée, pour atteindre la hauteur des machines. Les ouvriers cordonniers et le peuple du Marché à foin considèrent Bouchard comme un des leurs, le tutoient, et lui seront toujours fidèles. Après des études incomplètes au Séminaire de Saint-Hyacinthe, T.-D. Bouchard a pris la direction de *L'Union,* le vieil organe hebdomadaire des radicaux maskoutains. Il s'intitule jour-

naliste. En réalité, il n'a et n'aura jamais qu'un métier : la politique. Il fait du journalisme en fonction de la politique. Il consacre toute son énergie — qui est grande — à la politique. Il a lié partie avec l'école *rouge* qui contrôle l'organisation libérale à Saint-Hyacinthe. C'est par opportunisme, disent ses adversaires, par conviction, affirment ses amis, par un opportunisme qui a entraîné la conviction, proposent les indécis. En tout cas, T.-D. Bouchard est un travailleur, un violent, un acharné. Un travailleur qui passe la nuit à se documenter sur les questions qu'il doit traiter. Un violent qui paie de sa personne, car il n'a pas froid aux yeux (au Marché à foin, on dit qu'il ne fait pas dans sa culotte), s'emporte contre ses amis mêmes et leur décoche des coups brutaux. Un acharné qui ne lâche pas prise avant d'avoir enfoncé ou brisé l'obstacle. Vous vous rappelez ses débuts dans la vie publique, avec un programme en deux points : taxation des propriétés religieuses et municipalisation de l'électricité. Depuis ces débuts, qui datent de 1905, trois épisodes majeurs ont marqué la carrière de Bouchard : une petite fortune personnelle, réalisée dans une spéculation immoblière, et qui lui confère de l'indépendance ; la municipalisation de l'électricité, réalisée sous son influence, en concurrence avec la compagnie locale ; enfin la publicité donnée à la loge l'Emancipation, et surtout à la liste de ses membres, avec Damien Bouchard dans les premiers rangs. Un tel personnage est discuté, à Saint-Hyacinthe même. Des libéraux reprochent à Bouchard d'avoir "paqueté" la convention. Bouchard n'en a cure. Des Maskoutains lui reprochent d'avoir imposé à la ville un système d'éclairage coûteux et in-

suffisant, car la municipalisation réussit moins bien à Saint-Hyacinthe qu'à Sherbrooke. Bouchard répond que la concurrence a forcé la compagnie à baisser ses taux. L'affaire de l'Emancipation est plus grave. L'évêché ne tient pas à entrer en conflit avec ce rude homme, mais le clergé maskoutain boycotte *L'Union,* en déconseille vivement la lecture. Qu'à cela ne tienne. Bouchard change le nom de *L'Union* qui devient le *Clairon.* Enfin, l'affaire de l'Emancipation vaut à Bouchard la méfiance d'un certain nombre de personnes, mais aussi le concours actif d'un petit groupe de convaincus. Bouchard a conduit contre le bourassisme une guerre victorieuse, en somme, puisqu'il a fait triompher L.-J. Gauthier sur Ernest Guimont, aux élections fédérales. Nous verrons bien s'il répétera cet exploit pour son propre compte, aux élections provinciales. Nous verrons bien qui, d'Ernest Guimont ou de Damien Bouchard, succédera au prestigieux Bourassa.

Les conservateurs et leurs alliés nationalistes espéraient bien tirer quelque profit de la vague antilibérale du 21 septembre. Ils comptaient au moins gagner des sièges. Ils sous-estimaient les atouts de leurs adversaires.

Enumérons ces atouts :

a) Le bon bilan du gouvernement. Jean Dumont trouvait tout mal dans le "gouinisme", aussi néfaste que le "parentisme" ; mais Tellier, moins partisan que son partisan, reconnaissait les bons résultats obtenus depuis sept ans. Plus tard, sir Mathias Tellier, à la retraite, répondra loyalement à l'historien venu l'interroger : "Sir Lomer Gouin a été un bon premier ministre."

On discuta beaucoup la politique des "petits bouts de chemins". Les libéraux dirent : "La politique des bleus, c'est de construire de grands chemins pour les citadins et les automobiles. La politique libérale, c'est de construire de bons chemins utiles et pratiques pour les cultivateurs."

b) La solide organisation libérale. Non pas seulement les clubs, les associations de la Jeunesse libérale et le pointage des listes d'électeurs ; mais le "patronage" merveilleusement ramifié qui transformait un nombre considérable de municipalités, d'avocats, de médecins, de prêtres, de fonctionnaires, en obligés du gouvernement provincial. Toute inauguration, tout subside, toute dépense servait l'intérêt électoral. Ainsi, l'ouverture d'une école normale à Joliette et la gratitude de Mgr Archambault fourniraient des arguments à l'adversaire éventuel du chef de l'opposition.

c) L'abstention de Bourassa et la mise en veilleuse du nationalisme.

d) La déception des électeurs à qui Monk, Pelletier, Nantel, Blondin et leurs amis avaient promis le rappel de la loi de la marine et la défense des minorités de l'Ouest. Quelques patriotes de tempérament pondéré avaient mis leur confiance en Monk plutôt qu'en Bourassa ou Lavergne ; les voilà bien découragés. Chez les plus ardents, la déception abattit les enthousiasmes, et parfois souleva des colères.

e) Le mécontentement suscité par la distribution du "patronage" fédéral. Au lendemain du 21 septembre, les vainqueurs n'avaient pu rassasier tous leurs partisans, sevrés depuis si

longtemps. Nantel comptait peu. Monk et Pelletier — celui-ci d'ailleurs bon ministre, aimé de ses fonctionnaires — ne possédaient pas, comme Laurier, l'art de refuser à un solliciteur sans le fâcher.

f) Enfin la popularité renaissante de Laurier constituait l'un des atouts du gouvernement Gouin. Elle était due à la déception causée par les ministres fédéraux. Mais aussi au prestige que Laurier avait su garder, dans la défaite et après la défaite, devant tout le pays. Les visiteurs étrangers — anglais, français, américains — en firent tous la remarque : s'il n'était plus le premier ministre, Laurier restait la première personnalité du pays. Dans le système britannique, l'opposition — la loyale opposition de Sa Majesté — est aussi sacrée que le parti ministériel. Laurier, qui admirait et adoptait le système britannique, était le chef le plus propre à maintenir cette tradition. A la Chambre des communes tous les regards se tournaient d'abord vers lui. Et il réalisait plus que jamais la difficile conciliation d'une parfaite dignité et d'une parfaite simplicité. Plus charmeur que jamais, il savait descendre sans s'abaisser. Il enveloppait et réchauffait les tièdes dans le filet enchanté de sa conversation, de sa courtoisie, de sa diplomatie. Chacun croyait être son favori. N'ayant plus de "patronage" à distribuer, il comblait ses partisans d'une poignée de main, d'un coup de chapeau, d'un "J'ai bien connu votre père," sans perdre un pouce de sa grande allure. Lady Laurier, sans en parler à son mari, continuait à veiller sur ses protégés, dont elle portait les suppliques dans son réticule ; et les ministres conserva-

teurs mettaient leur point d'honneur à lui donner satisfaction. Laurier bénéficiait, comme Mercier après sa chute, d'un revirement profond dans la province. Et c'est après consultation avec Laurier, venu à Québec pour un banquet des voyageurs de commerce, que Lomer Gouin avait fixé la date des élections.

Les libéraux croyaient perdre un petit nombre de sièges, et garder une majorité suffisante. Ils eurent la *Patrie* contre eux, mais la *Presse* avec eux. Le journal de Berthiaume écrivit : *"Il est impossible que le peuple ne sente pas toute la différence de la province de Québec d'aujourd'hui avec celle de 1897. Des progrès immenses ont été réalisés sur tous les points à la fois ... La province de Québec est en train de subir une transformation profonde ; elle est sur la voie de son plein développement. Or, n'est-ce pas le gouvernement qui a produit en grande partie ces résultats, qui a activé le mouvement naturel de notre croissance nationale par son administration progressive ? .. Le peuple de la province de Québec ne voudra pas retirer sa confiance au gouvernement Gouin, qui a commencé sa régénération et qui ne demande qu'à l'achever."*

C'était aussi l'opinion des industriels de langue anglaise, jugeant à leur point de vue d'hommes d'affaires — et d'ailleurs méfiants à l'égard des accointances nationalistes qui pouvaient subsister dans le parti conservateur de Québec. Mais le *Devoir* à Montréal et *L'Action Sociale* à Québec se conduisirent en francs adversaires du gouvernement. Le plus clair résultat de la plainte envoyée à Rome par Gouin, Taschereau, leurs collègues et leurs partisans, était d'inciter le groupe de *L'Action Sociale* à la vengeance. D'ailleurs les candidatures Langlois et Bouchard sont de nouveaux symptômes des liens secrets, mais puissants, qui unissent les libé-

raux dits modérés et les radicaux à la mode de la "Petite Eglise" maskoutaine. L'abbé d'Amours et Jules Dorion ne s'y trompent pas. Sous le titre "Vers les Ecueils", *L'Action Sociale* du 29 avril énumère les symptômes qui obligent à suspecter le parti libéral : le groupement, dans ce parti, de tous les journaux ouvertement ou sournoisement anticléricaux ; la candidature de Godfroy Langlois, "l'homme de la loge, le directeur du *Pays,* l'ennemi de nos institutions nationales et de notre vie catholique", la candidature "du citoyen Bouchard, de Saint-Hyacinthe, celle de M. Arcand, disciple de Francq,[1] et les autres candidatures du parti ouvrier et socialiste de Montréal, qui sont acceptées par le parti, avec leur programme dont ils ne retranchent rien" ; d'autres candidatures à peine moins dangereuses, comme celle de M. Robert ; la neutralité de l'Ecole des Hautes Etudes et des écoles techniques ; l'entrée de MM. Martineau, Perron, Prévost et Brisebois au Conseil de l'Instruction publique . . . "La politique libérale conduit, comme par une pente inévitable, à la politique radicale, et l'on sait que celle-ci conduit à la tyrannie maçonnique, quand elle ne se confond pas avec cette dernière . . ."

L'hostilité ouverte de *L'Action Sociale* constituait la seule menace un peu sérieuse pour le gouvernement.

Les grandes assemblées se répondirent : assemblée Gouin à l'Auditorium de Québec le 22 avril ; banquet Tellier à Montréal le 23 ; assem-

---

1. Narcisse Arcand, candidat travailliste dans la division Dorion de Montréal, eut cependant un adversaire libéral, Georges Mayrand, qui fut élu.

blée Gouin au Monument National de Montréal le 26 ; assemblée Tellier à Sherbrooke le 30 avril ; assemblée Gouin dans la même ville le lendemain ; assemblée Tellier au Manège militaire de Québec le 2 mai ; assemblée Gouin à Westmount le même jour. Et ainsi de suite . . .

Dans ces réunions, Gouin était accompagné par ses ministres, parfois par Adélard Turgeon, et parfois par Raoul Dandurand et Rodolphe Lemieux. Dans une campagne électorale à travers la province, Adélard Turgeon prononçait le même discours dans toutes les assemblées, mais il le prononçait bien. Il invoquait, rituellement, les mânes du grand Mercier, crucifié par les conservateurs. Raoul Dandurand et Rodolphe Lemieux insistaient sur la fondation des écoles techniques et de l'Ecole des Hautes Etudes, objet des critiques acharnées de l'opposition, et qui n'en serait pas moins le grand oeuvre de sir Lomer Gouin. Tellier était accompagné, selon les lieux, par Armand Lavergne, Jean Prévost, Thomas Chapais ou quelque chef fédéral. Chapais saluait en Mathias Tellier le premier ministre de demain. Lavergne s'en prenait tantôt à l'Ecole des Hautes Etudes, tantôt à la prison de Bordeaux "où les escaliers sont en marbre et les rampes en fer forgé, où l'on a installé des ventilateurs électriques pour chasser les sombres pensées du front candide des apaches". Il concluait : "Les ministres, pressentant l'avenir, ont voulu se réserver une demeure somptueuse pour leurs vieux jours."

Le 5 mai, Tellier parut à Saint-Hyacinthe, aux côtés d'Ernest Guimont, le plus nationalistes des candidats. Le siège de Bourassa était âprement disputé. La candidature de Bouchard,

dénoncée par *L'Action Sociale,* révoltait le clergé. L'Evêché n'entrait toujours pas en guerre ouverte, mais le Séminaire était nationaliste — à l'exception de son Supérieur, Mgr Choquette, frère du sénateur Choquette — et pesait de toute son influence contre le candidat libéral. Professeur de physique et de chimie, Mgr Choquette jouissait du prestige des scientifiques dans un milieu et à une époque où ils étaient rares. Mais il n'allait pas jusqu'à défendre "l'homme de l'Emancipation". Des chefs libéraux n'osèrent soutenir ouvertement le candidat honni par le clergé. Un seul personnage important du parti, Raoul Dandurand, seconda Bouchard dans ses assemblées. Mais d'abord T.-D. Bouchard obtint un billet de confession, et l'exhiba quand il le fallait. Puis il recruta au Marché à foin des gardes du corps tout heureux de servir un chef issu de chez eux, taillé dans la même pâte qu'eux-mêmes. Il ne fallait pas des orateurs timides pour affronter, dans les assemblées contradictoires, T.-D. Bouchard arrivant avec sa démarche d'ours, à la tête des gaillards du Marché à foin. Les conservateurs lui opposèrent un ancien élève du Séminaire, Félix Desrochers, admirateur passionné de Bourassa, large de coffre et fort en voix. Roulant de la langue et des yeux, ce jeune tribun prononçait des discours à l'emporte-pièce. Et quand ces accents ne suffisaient pas, le "lion" Tancrède Marsil venait à la rescousse. Les grands noms historiques claquaient comme des drapeaux. La gloire de Bourassa s'ajoutait, en surimpression, à la gloire de Mercier. Saint-Hyacinthe connut encore les émotions d'une "belle lutte".

Le 7 mai, Gouin, Turgeon, les ministres et les candidats libéraux tinrent une grande assem-

blée à Québec, sur la place Jacques-Cartier. Le 9 mai, Tellier prit la parole aux Trois-Rivières. Le même jour, Gouin tint à Hull une assemblée où la présence de Laurier attira une grande foule. Le 10 mai, Tellier et Jean Prévost retrouvèrent leurs partisans de Montréal au Monument National. Les candidats s'intitulaient "oppositionnistes" ; le colonel Smart ne célait pas son antipathie pour les nationalistes. Et deux semaines avant le scrutin, Armand Lavergne et Louis-Philippe Pelletier se brouillèrent encore. Ils se tolérèrent juste assez pour parler dans une même assemblée à Lorette, en faveur d'Alleyn Taschereau, leur ami commun. Lavergne céda la direction des forces conservatrices à Thomas Chapais, et s'occupa de ses propres candidatures, dans Montmagny et Montmorency.

Jusqu'au dernier jour, Jean Dumont fit campagne, dans le *Devoir*. contre Lomer Gouin et les libéraux. *L'Action Sociale* revint sur un sujet qui lui tenait à coeur, la neutralité des écoles techniques et de l'Ecole des Hautes Etudes :

"Ce que nous blâmons dans l'établissement de ces écoles, telles qu'instituées par le ministère libéral de M. Gouin, c'est d'avoir complètement soustrait ces écoles à la juridiction et à l'influence de l'Eglise, c'est de les avoir soustraites également au contrôle du Conseil de l'Instruction publique, c'est de n'y avoir assigné aucune place, ni aucun temps, ni aucun professeur, pour l'enseignement religieux et moral, c'est d'avoir soustrait à l'approbation de l'autorité de l'Eglise le choix des professeurs, des livres et des programmes."

La *Patrie* se trouvait dans le même camp, et reprenait les arguments de Lavergne :

"Avec les millions qui ont été consacrés à bâtir des édifices somptueux, comme l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, l'Ecole technique et la prison de Bordeaux, de combien de belles écoles n'aurait-on pas doté nos villages et nos campagnes ?"

La *Presse* au contraire, soutenait Gouin sans réserve ; et la vieille rivalité des deux grands journaux français stimulait cette divergence.

Les conservateurs publièrent une brochure, imprimée à *L'Evénement* et intitulée : "Les Scandales." Ils énuméraient douze scandales à la charge du cabinet Gouin : 1°—Les assurances mutuelles (Une loi de 1908 exigeait un dépôt de garantie. Six mutuelles, incapables de faire ce dépôt, étaient entrées en liquidation. Le gouvernement a provoqué ces faillites et ruiné les épargnants, dirent les conservateurs. Le gouvernement protège le public contre l'imprudence des monteurs d'affaires, rectifièrent les libéraux.) 2°—La prison de Montréal (Lavergne la trouvait inutilement somptueuse et coûteuse ; Cousineau accusait le gouvernement de couvrir des entrepreneurs qui s'étaient approprié des tonnes et des tonnes de pierre, extraites dans le creusage du terrain.) 3°—Le *Journal d'Agriculture,* imprimé, à des conditions extravagantes, par l'atelier du *Canada.* 4°—L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, inutile et neutre. 5°—L'affaire Lanctôt. 6°—L'affaire Kelly. 7°—Le truquage des comptes publics. 8°—La nomination de Parent à la présidence de la Commission des eaux courantes, à $650 par mois. 9°—Une vacance perpétuelle au Conseil législatif (le siège de Lanaudière, inoccupé depuis deux ans). 10°—L'Ecole technique de Montréal. 11°—La revision et la refonte du Code municipal par des fonctionnaires bien

payés. 12°—Les sommes versées à la presse libérale, pour impressions et publicité (Les libéraux avaient transféré au *Soleil* et au *Canada,* le plus souvent avec des majorations, les contrats accordés jadis, par les conservateurs, à la *Minerve,* au *Courrier du Canada,* à *L'Evénement,* au *Chronicle* ou à la *Gazette).*

Lomer Gouin répondit, le 8 mai, par un appel au peuple de la province. Choisissez, demandait-il aux électeurs, entre ceux qui brillent surtout dans la critique acerbe, et nous qui vous présentons les résultats suivants :

"Nous avons, par l'annexion de l'Ungava, assuré à notre province la possession d'un territoire immense, riche en forêts, en minerais, en houille blanche...

"Nous avons subventionné des hôpitaux...

"Nous avons porté de $483,000 à $1,321,000 le budget de l'instruction publique, augmenté les crédits des universités, des collèges, fondé huit écoles normales, deux écoles techniques, une Ecole des Hautes Etudes Commerciales, distribué gratuitement des livres...

"Nous avons porté le budget de l'agriculture de $218,000 en 1906 à $679,000 en 1912, subventionné les sociétés agricoles, établi des coopératives, réglementé la fabrication du beurre et du fromage...

"Nous avons amélioré les chemins, commencé l'abolition des barrières de péage, ouvert des chemins de pénétration dans le Témiscamingue et l'Abitibi...

"Nous avons amendé la loi des terres pour protéger les colons, créé les réserves forestières, créé la Commission des eaux courantes, interdit l'exportation du bois coupé sur les terres de la Couronne, afin d'encourager l'établissement de moulins à pulpe et à papier chez nous... Nous avons modifié la loi des mines...

"Nous avons augmenté le nombre des juges, afin de rendre la justice plus expéditive, augmenté l'indemnité des jurés, créé une Cour pour les jeunes délinquants.

"Nous avons amélioré la législation du travail, pour protéger les ouvriers, les femmes et les enfants employés dans les fabriques...

"Nous avons fait rajuster le subside que nous payait le Dominion. Nous avons remboursé des emprunts antérieurs... Nous n'avons pas emprunté un sou..."

Des brochures rédigées par L.-P. Geoffrion et L.-A. Richard amplifièrent ces arguments. Tellier, galant homme, occupait une position assez faible quand il répétait : "Beaucoup de ces bonnes mesures ont été demandées par nous, adoptées sur notre insistance."

Les duels les plus acharnés se livraient à Saint-Hyacinthe, ou les chances paraissaient équilibrées, aux Trois-Rivières, où Jacques Bureau, péniblement vainqueur le 21 septembre, voulait consolider sa propre situation en faisant élire un libéral, et dans Montmorency, où l'animosité personnelle envenimait la joute Lavergne-Taschereau. A Sainte-Anne-de-Beaupré, les deux antagonistes, transformant une galerie d'hôtel en tribune, tinrent une assemblée contraditoire houleuse. Dans Bonaventure, Arthur Beauchesne ranimait le "scandale Kelly". Et le conservateur Beauchesne, suspect de franc-maçonnerie comme le libéral Bouchard, se procura et exhiba, lui aussi, un billet de confession. Les ministériels de Terrebonne produisirent la sensation de la dernière heure, en accusant les conservateurs fédéraux d'offrir un poste à l'adversaire de Jean Prévost, pour acheter son désistement.

Lomer Gouin avait parlé à Grand'Mère, en compagnie de Jacques Bureau, le 10 mai. Il tint sa dernière assemblée le 13, au marché Saint-Jacques de Montréal, avec Jérémie Déca-

rie, Médéric Martin et plusieurs candidats libéraux. Gouin défendit en particulier l'Ecole technique et l'Ecole des Hautes Etudes. Il dit: "Nous avons créé des écoles grandes et belles; si c'était à recommencer, nous ferions encore plus grand et plus beau." Gouin recevait de ses lieutenants des rapports satisfaisants ; il ne pensait pas perdre plus de quelques sièges — inévitable ressac de la vague du 21 septembre.

Le 15 mai, il perdit Lévis, L'Islet, Champlain, Argenteuil, Sainte-Anne et Pontiac. Mais il prit Charlevoix-Saguenay, Maskinongé, Beauharnais, Compton, Shefford et les nouveaux comtés, sauf Westmount. Il gardait sa majorité de 45 voix (61 libéraux, 17 conservateurs et 2 indépendants). Taschereau gardait Montmorency. A Saint-Hyacinthe, Damien Bouchard battait Ernest Guimont par une centaine de voix, et succédait à Bourassa. A Valleyfield, le président de la Compagnie des Tramways de Montréal, Edmund Arthur Robert, battait Arthur Plante, malgré le renfort apporté par Monk au candidat conservateur. Dans Compton, le libéral Nathaniel George Scott avait sollicité et obtenu les voix anglo-canadiennes contre Allen-Wright Giard, député depuis douze ans. Séverin Létourneau, qui avait organisé les élections fédérales de 1911 avec plus de méthode que de bonheur, triomphait de Francis Fauteux dans Hochelaga. Jean Prévost gardait Terrebonne, mais échouait dans L'Assomption, et la majorité d'Armand Lavergne, dans Montmagny, était réduite. Un seul ministre mordait la poussière, Joseph-Edouard Caron. On sait à quel point les deux partis s'équilibraient dans l'Islet. Pendant une

dizaine d'années, un accord tacite avait permis l'élection du libéral Caron à la Législative et du conservateur Paquet aux Communes. Mais Caron, devenu ministre, crut son influence assez affermie pour combattre Eugène Paquet — d'ailleurs allié des nationalistes, que Caron et ses collègues n'aimaient pas. Caron paya son imprudence, aux élections de 1912. Pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec, un cultivateur authentique, un cultivateur qui avait hersé, labouré, drainé ses champs et greffé ses arbres, accédait au ministère de l'Agriculture et prenait, en connaissance de cause, des mesures pratiques en faveur de ses confrères. Caron fondait des coopératives — qui suscitaient la méfiance des paysans individualistes. Il imposait l'inspection, le classement des produits laitiers — mesures vexatoires, inquisitoriales aux yeux des fermiers. La politique aidant, Caron subit le sort commun des novateurs. Les fermiers de l'Islet lui préférèrent un voyageur de commerce. Les pêcheurs des Iles de la Madeleine... repêchèrent Caron. Les Lévisiens élisaient leur maire, Alphonse Bernier, professeur de droit commercial et maritime à l'Université Laval, et l'un des propriétaires de la "traverse" de Lévis. Bernier, candidat conservateur, remportait un prix de persévérance après quatre échecs (un dans Dorchester, un dans Montmagny et deux dans sa ville natale de Lévis).

L'ensemble des résultats parut très heureux pour les libéraux et très décevant pour l'opposition. L'ébranlement du 21 septembre n'entraînait pas de répercussion sur les élections du 15 mai. Tellier s'en étonne. Omer Héroux

regrette que le scrutin "maintienne au pouvoir un gouvernement qui méritait une condamnation, et risque de l'encourager à persister dans ses erreurs". Mais il attribue la responsabilité au gouvernement fédéral, qui n'a pas voulu rappeler la loi de la marine ni rendre justice à la minorité du Keewatin :

"Nous n'avons pas encore pris l'habitude de séparer le domaine provincial et le domaine fédéral. Le peuple a retrouvé devant lui un certain nombre de ceux qui lui avaient fait, au 21 septembre, des promesses qu'ils n'ont pas tenues, et il a enveloppé dans sa colère tous ceux qui, par accident et sur un autre terrain, menaient avec eux la bataille.

"C'était profondément injuste pour M. Tellier et mauvais pour la province, mais le fait est là."

Armand Lavergne dit aux journalistes :

"Nous sommes battus par la marine, et surtout par la question des écoles. Après ce qui s'est passé à Ottawa, je ne suis pas prêt à blâmer les électeurs de ne pas avoir cru à notre sincérité. Aux dernières élections, les députés ministériels canadiens-français, ainsi que les ministres, se sont présentés comme nationalistes, ou, du moins, appuyant le programme nationaliste. Dès le débat sur l'adresse, ils se sont empressés de le renier ... C'est l'abandon des principes qui nous a été fatal."

En conséquence, Lavergne répudiait les conservateurs et réaffirmait sa foi nationaliste. A *L'Action Sociale,* il fit cette déclaration, qui visait Louis-Philippe Pelletier :

"J'ose espérer que cela ouvrira les yeux à ceux qui croient à la toute-puissance de la crèche, et qui pensent que c'est avec des positions à donner et du patronage que l'on peut faire accepter des renoncements presque scandaleux aux idées et aux principes."

L'Evénement répondit aux déclarations d'Armand Lavergne :

"Nous ne voulons pas, à notre tour, être injuste à l'égard d'aucun de nos amis, mais ceux-là mêmes qui jettent la pierre aux ministres fédéraux n'ont-ils pas commis quelques erreurs de tactique ?"

Jules Fournier, franc-tireur du nationalisme, prit encore moins de ménagements qu'Armand Lavergne. Dans *L'Action,* il fit aux chefs conservateurs une guérilla de pamphlétaire.

Pour le *Witness,* ces sortes de convulsions marquaient "la fin de la rafale soulevée par Bourassa et son groupe d'hystériques anglophobes". Les journaux libéraux de langue française, *Canada* et *Soleil,* proclamèrent aussi la mort du nationalisme, mais s'acharnèrent tout de même contre cet ennemi, comme s'ils craignaient, au fond, de ne pas l'avoir assez tué.

Mais l'échec et la fin apparente de ce que Rodolphe Lemieux appelait "l'aventure nationaliste" ne constituaient pas le seul aspect important des élections provinciales. Il y avait aussi la solidité de Gouin, gagnant haut la main sa deuxième élection générale — sa troisième, en comptant celle de 1904. Le soir du 15 mai, il fut acclamé et porté en triomphe à l'Auditorium de Québec. Il y avait encore la réaction libérale. Les rouges reprirent le 15 mai plusieurs comtés perdus le 21 septembre : ainsi Gaspé, perdu par Rodolphe Lemieux, fut repris par un de ses frères, le Dr Gustave Lemieux. Pour les libéraux, le 15 mai 1912 apporta la revanche du 21 septembre 1911. Il y avait enfin l'aspect souligné par l'ancien ministre des Postes quand la presse lui demanda ses commentaires :

"Certes, les élections ont été un triomphe pour sir Lomer Gouin, mais aussi elles furent un triomphe pour sir Wilfrid Laurier, la grande figure qui domine les parlements canadiens. Les élections dernières ont augmenté la force du chef de l'opposition, en augmentant le prestige de ses lieutenants. Grâce à son profond génie politique, sir Wilfrid saura se servir de l'une et de l'autre."

Rodolphe Lemieux, dont les nationalistes ne voulaient retenir que son goût pour les décorations, les honneurs — les hochets ! — compensait cette faiblesse par sa fidélité à ses amis et à ses chefs. Il en avait donné de généreux témoignages à Mercier tombé. Et il ne manquait jamais une occasion de rendre hommage à Laurier, d'apporter son tribut à la gloire de Laurier. Ses sentiments personnels pouvaient influencer son commentaire du 15 mai. Mais un commentaire et un hommage presque identiques s'imposèrent à tous, avec la force de l'évidence. Le 29 mai, un banquet en l'honneur de Laurier, à l'hôtel Windsor, prit des proportions triomphales. Il y eut là sir Lomer Gouin, le premier ministre Murray de la Nouvelle-Ecosse, le chef de l'opposition Rowell de l'Ontario, les ex-ministres fédéraux William Stevens Fielding, George Graham, Sydney Fisher, Rodolphe Lemieux, Mackenzie King, le secrétaire provincial Décarie, le trésorier provincial P.S.G. Mackenzie, et autant de convives que la salle pouvait en contenir, serrés autour des tables. Le succès fut considérable. Les libéraux avaient repris, dans la province de Québec, tout leur ascendant. Laurier manifesta une vigueur superbe pour ses soixante-dix ans. Il se moque gentiment des députés conservateurs de la province, qui ont si vite et si

complètement oublié leur nationalisme d'antan. Mais sa raillerie reste sans fiel. La courtoisie des critiques, la noblesse de la tenue et du ton, l'élévation de la pensée — plus d'élévation que de nerf — composent en la personne de Laurier une belle réussite humaine, une belle réussite canadienne-française. Les convives, transportés d'enthousiasme, montent sur leur chaise pour acclamer le vieux chef pendant plusieurs minutes. Qui se croirait à quelques mois d'un grave échec subi par Laurier et son parti ?

Le *Star,* au nom des adversaires de Laurier, rendit hommage "à l'une des figures les plus distinguées qui aient paru sur le théâtre de la vie canadienne". Le Grand-Tronc appela "Château-Laurier" le magnifique hôtel qu'il ignaugurait à Ottawa. Et le *Devoir* reconnut : "M. Laurier est encore la grande figure de la politique canadienne."

Achevant son séjour en France, Bourassa descendait à Rouen, pour les fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc.

* * *

Les élections terminées, les chefs libéraux discutèrent, une fois de plus, l'attitude de *L'Action Sociale.* Le *Canada* reprocha vivement à son confrère, "fondé dans le but de défendre la religion et la morale catholiques", de dévier de cette ligne de conduite pour tenter des incursions "sur le terrain de la politique pure". *L'Action Sociale* revendiqua le droit et même le devoir, comme journal catholique, de surveiller la politique. "Nous dénier ce droit, dit-elle, c'est verser dans le laïcisme, qui n'est lui-

même qu'une autre forme, une variété de libéralisme, libéralisme qui n'est pas plus purement politique qu'il n'est catholique." L'abbé d'Amours écrivait ces articles. Il prit texte de lettres pastorales publiées par Mgr Cloutier et par Mgr Archambault pour signaler les dangers que trois écoles "font courir à l'intégrité de notre vie chrétienne et de notre esprit catholique" :

"Ces écoles sont l'école radicale, dont les idées plus ou moins dissimulées se retrouvent parmi nous, particulièrement dans les colonnes de deux ou trois journaux canadiens-français ; l'école libérale, dont l'existence dans notre pays ne saurait être mise en doute que par les aveugles ; et enfin l'école mondaine, qui prêche à ses disciples l'amour des plaisirs, des richesses, des dignités, qui tend à faire de la terre la vraie patrie du bonheur . . .

"Nous n'aurons pas la prétention de donner comme une confirmation de nos polémiques les graves paroles que l'on trouve dans ces deux importants documents, nous ne voulons pas les entraîner dans nos luttes quotidiennes, mais il nous sera bien permis de noter qu'il n'y a pas que les intransigeants et les castors qui constatent parmi nous l'existence trop évidente et les dangers trop réels du libéralisme que d'autres s'obstinent à nier. Il n'est donc pas vrai qu'il n'y ait parmi nous qu'un libéralisme politique, tout à fait inoffensif pour nos croyances et notre vie chrétienne, comme certains journaux l'affirmaient encore récemment.

" . . .Est-il possible qu'un grand parti, qui se prétend uniquement politique, en soit arrivé à fraterniser avec des francs-maçons, à leur permettre d'endoctriner efficacement ses membres, en les laissant se proclamer les véritables fidèles du parti ? . . (29 mai 1912).

Et d'y revenir le lendemain :

"En signalant et en blâmant l'alliance du parti libéral avec des candidats maçons, socialistes et radicaux dont ce parti voulut et veut se faire le patron,

en blâmant sa politique scolaire quant à la neutralité de certaines écoles, en signalant les dangers de la politique libérale elle-même, tels qu'ils se sont manifestés ailleurs, nous sommes si peu sortis de notre programme que nous aurions manqué à notre devoir et nous nous serions montrés partisans quand même si nous n'avions pas élevé la voix ... L'indépendance n'est pas la neutralité, pas plus qu'elle n'est l'aveuglement, pas plus qu'elle n'est le silence forcé."

La présence de Godfroy Langlois et de T.-D. Bouchard parmi la députation libérale n'est pas de nature à dissiper les préventions de l'abbé d'Amours. *L'Action Sociale,* en polémique avec le *Canada,* démontre à quel point s'allient et se confondent les libéraux avancés de l'école du *Pays* et les libéraux prétendus modérés ...

IV

PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANCAISE A QUEBEC

L'Action sociale catholique dans la province — Les minorités françaises et la province de Québec — Rôle du clergé ; Mgr Georges Gauthier, auxiliaire de Montréal.

C'est au lendemain de nos élections provinciales que s'ouvrit devant la Cour Suprême, à Ottawa, le débat judiciaire relatif au bill Lancaster et au décret *Ne temere* (27 mai — 1er juin 1912). Sir Charles Fitzpatrick présidait. Eugène Lafleur défendait le bill, combattu par P.-B. Mignault. Deux autres avocats, Aimé Geoffrion et R.-C. Smith, représentaient la province de Québec. Autant de maîtres. Pierre-Basile Mignault, auteur d'un traité de droit civil, devait occuper une chaire à McGill, à la prochaine rentrée universitaire. Il présenta supérieurement la thèse catholique, en utilisant des textes du juge Jetté. Mais il se heurtait au huguenot Lafleur, préparé à l'affaire Hébert-Clouâtre par l'affaire Delpit-Côté — qu'il avait gagnée devant le juge Archibald, en 1901. Aimé Geoffrion s'emballait rarement. Eugène Lafleur ne s'emballait jamais ; mais la trame de son argumentation formait barrière infran-

chissable. Les juges décidèrent, à la quasi-unanimité, qu'une loi fédérale ne pouvait supplanter la loi de Québec, en matière matrimoniale. Mais ils décidèrent, à l'unanimité, que le décret *Ne temere* n'avait aucun effet civil. La consultation de la Cour Suprême, tout en écartant la menace du bill Lancaster, décevait les autorités religieuses sur le principal sujet controversé : la compétence exclusive du prêtre à célébrer le mariage des catholiques. Le gouvernement fédéral porta la cause devant le Conseil Privé, comme il était prévu.

* * *

A ce moment, la province de Québec se tournait vers un événement auquel les circonstances, et la volonté des organisateurs, donneraient une ampleur exceptionnelle : le premier congrès de la langue française, à Québec, du 24 au 30 juin 1912, sous les auspices de la Société du Parler français.

L'abbé Stanislas-Alfred Lortie et l'avocat Adjutor Rivard, animateurs de la Société du Parler français, fondée en 1902 à l'Université Laval, se passionnaient, à l'égal d'Armand Lavergne, pour le service de la langue française. C'étaient deux amis de Mgr Paul-Eugène Roy, ses deux principaux collaborateurs dans la fondation de *L'Action Sociale.* Devenu évêque auxiliaire de Québec, et résidant à deux pas de l'Université, Mgr Roy fréquentait les séances de la Société, déjà très assidûment suivies par son frère, l'abbé Camille Roy. En 1911, la Société lui offrit la présidence, afin de placer également sous sa présidence les fêtes de l'année suivante. Mgr Paul-Eugène Roy

couvrirait les fêtes du double prestige de sa haute prélature et de sa forte personnalité. Sa présidence assurait aussi des concours, en particulier parmi les prêtres, jeunes ou d'âge mûr, apôtres de la tempérance ou de l'action sociale, qui vivaient dans son rayonnement, l'admiraient et l'aimaient. Car l'évêque auxiliaire, à la stature et au verbe autoritaires, défendait ses idées avec une énergie transcendante, mais sans une once de vanité personnelle. Dans la pratique de la vie quotidienne, il se montrait accommodant. A l'archevêché, prêtres et serviteurs le vénéraient. Sans doute, il ne fallait pas interrompre ses tirades éloquentes ou ses démonstrations vigoureuses. Mais, quand il s'était tu, ses subordonnés pouvaient exposer leur avis. L'évêque écoutait alors, les yeux à demi clos, les mains jointes à la hauteur du menton, en approuvant par des hochements de tête. L'objection présentée, il rejetait les mains sur les accoudoirs de son fauteuil, et, tâchant d'adoucir sa forte voix : "Votre point de vue ne manque pas de bon sens. C'est une question à reprendre." Mais les ministres ne connaissaient pas cet aspect du fondateur de *L'Action Sociale.*

Le Congrès de 1912 se rattache à la fois aux campagnes de l'A.C.J.C. en faveur de la langue française, et à la série de fondations et manifestations centrées sur l'Action Sociale Catholique. On se rappelle que Mgr Paul-Eugène Roy inscrivait dans son programme la défense de la langue et des traditions nationales, à côté de l'organisation ouvrière. Mgr Roy songeait à déborder du diocèse, pour englober toutes les forces catholiques de la province. Mais

il ne monopolisait pas l'idée de l'association catholique dans les divers domaines ; et l'esprit régional est bien fort. Ni les Montréalais ni surtout les Pères Jésuites ne sont très disposés à prendre leurs directives à Québec. Un Jésuite, le Père Léonidas Hudon, a déjà formé une Fédération des Ligues du Sacré-Coeur, dans le diocèse de Montréal, pour faire de l'action catholique en s'inspirant des mouvements français. En 1910, les préparatifs du Congrès eucharistique ont favorisé l'entreprise du Père Hudon. En 1911, la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur a donné naissance à l'Ecole Sociale Populaire, centre de documentation et de propagande sociales, sur le modèle de l'Action Populaire dirigée par les Jésuites à Reims. Le Père Hudon en est directeur ; Arthur Saint-Pierre, secrétaire. Le Canada possède ainsi les premiers centres de recherches sociales en Amérique. Des prêtres de plus en plus nombreux, et de plus en plus décidés, veulent réaliser le syndicalisme confessionnel, pour combattre à la fois la loi d'airain du libéralisme économique et les tendances pernicieuses du syndicalisme "international". Les évêques les encouragent, mais en évaluant les résistances. L'archevêque de Montréal surveille depuis longtemps les infiltrations maçonniques au Conseil des Métiers et du Travail, et, d'une manière générale, la pénétration de l'esprit américain dans les "unions" canadiennes, presque toutes affiliées à la Fédération Américaine du Travail. Sur 133,000 ouvriers syndiqués au Canada, à la fin de 1911, 111,000 sont affiliés à l'Internationale. Gustave Francq, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, et dénoncé, sur la liste d'Albert Lemieux

parmi les membres de la loge l'Emancipation, vient d'accéder à la vice-présidence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Une réaction s'esquisse pourtant, depuis une dizaine d'années — depuis l'arbitrage de Mgr Bégin, l'acceptation d'un aumônier par trois unions québécoises, et les premiers efforts de l'abbé Eugène Lapointe à Chicoutimi. D'ailleurs, le syndicalisme canadien-français n'a jamais tourné à l'irréductible lutte de classes. Des laïcs tels qu'Alfred Dubuc, le grand industriel du Saguenay, et Alphonse Langlois, député "ouvrier" de Saint-Sauveur à la Législative, se prêteraient volontiers à la création du syndicalisme catholique. Des syndiqués, tout en admettant la neutralité religieuse des "unions", manifestent leur catholicisme personnel, individuellement ou en groupe. Plusieurs syndicats de Québec ont envoyé des délégations officielles à la cérémonie destinée aux ouvriers — avec sermon de Mgr Cloutier — pendant le concile plénier de 1909. A Montréal, des syndiqués fréquentent les cercles paroissiaux ; quelques-uns lisent le *Devoir* depuis sa fondation. Ils n'ignorent pas quelle conception de la dignité ouvrière inspire l'encyclique *Rerum novarum ;* enfin la fameuse grève du Grand-Tronc, arrêtée par les chefs américains avant le paiement des indemnités par la caisse confédérale, leur a dessillé les yeux.

La Fédération ouvrière de Chicoutimi, fondée par l'abbé — devenu Mgr — Eugène Lapointe, végétait. Après un nouveau voyage en Europe, Mgr Lapointe modifia sa formule. Très encouragé par son évêque, par les Pères Eu-

distes de Chicoutimi et par Alfred Dubuc, il fonda, cette fois, la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, au programme élargi. Comme Mgr Roy à Québec, Mgr Lapointe offrait une direction centrale aux oeuvres sociales du diocèse de Chicoutimi. Mgr Labrecque le précisa, en recommandant la Fédération dans une circulaire spéciale, le 12 mars 1912 : "Pour que le concours de l'autorité religieuse sur le terrain économique soit efficace, il est nécessaire qu'il soit secondé avec zèle et prudence par un direction centrale, et que les oeuvres ouvrières, en particulier, soient toutes reliées à une oeuvre-mère, en un mot qu'elles soient fédérées. La Fédération ouvrière de Chicoutimi est toute trouvée. C'est elle qui doit grouper les oeuvres sociales ouvrières diocésaines." Mgr Lapointe s'employa aussitôt à la fondation de succursales dans les petites villes industrielles de la région : Jonquière, Kénogami, Val-Jalbert. Le Congrès des Métiers et du Travail délégua des contre-propagandistes. Aux Trois-Rivières, Mgr Cloutier, qui avait préconisé le syndicalisme catholique pendant le concile plénier, songeait, lui aussi, à l'application de ses théories. A Hull, le Père Arthur Guertin, curé de la paroisse Norte-Dame, en parlait à des employés des usines Eddy. A Montréal, Mgr Bruchési, secondé par le chanoine Georges Gauthier, curé de la cathédrale, comptait, non pas encore fonder des syndicats confessionnels, qui devraient affronter le Conseil des Métiers et du Travail, mais imprimer

un caractère religieux très marqué à la prochaine fête du Travail.

* * *

Du syndicalisme ouvrier à la défense "nationale".

Les campagnes d'Armand Lavergne et de l'A. C.J.C. avaient répandu le culte de la langue française. Le Père Guertin — le curé de Hull qui envisageait la fondation d'un syndicat catholique parmi les ouvriers des usines Eddy — engageait les commerçants à rédiger en français leurs en-têtes de lettres, leurs calendriers, leurs réclames, et faisait la guerre aux enseignes anglaises et aux noms de rue anglais. Pourquoi Britannia, Wellington, Kent, Albion, et non pas Champlain, Maisonneuve, Dollard et Montcalm ?[1] C'était une nature ardente que celle du Père Guertin, ancien missionnaire au physique de solide campagnard —épaisse chevelure noire et sourcils en broussaille. Il repoussait le projet d'englober Hull dans un "district fédéral d'Ottawa", calqué sur le district fédéral de Washington. Il ne voulait pas de ce "mariage mixte que nos voisins nous proposent, malgré leur profonde horreur pour le décret *Ne temere*". Les Hullois veulent rester dans la province de Québec. Et d'autant plus que le gouvernement ontarien, disposant d'une écrasante majorité, et d'ailleurs approuvé par ses adversaires libéraux, décidait de limiter — en pratique, de supprimer — l'enseignement français. La proscription du français dans les écoles n'était pas encore promulguée, au mois

---

1. *Henri Mousseau, O.M.I. : "Vie du Père Guertin."*

de juin, mais on la sentait venir. L'Association d'Education se tenait prête à la lutte. Le ministre de la Justice, Doherty, répondait à la dernière protestation de Mgr Charlebois par un rapport, oeuvre de casuistique juridique, concluant que le vicaire apostolique comprenait mal la situation et fondait sa réclamation sur un malentendu. Mgr Langevin et Mgr Charlebois ne se résignaient pas. Philippe Landry leur promettait son appui.[2] La persécution réveille, stimule les Canadiens français. Les minorités françaises, toutes solidaires, de la Nouvelle-Ecosse à l'Alberta, voulaient s'arcbouter sur Québec. Elles répondirent avec enthousiasme à l'appel de Mgr Roy, de l'abbé Lortie et d'Adjutor Rivard, secrétaire du Congrès. A l'exemple du Père Guertin, des curés expliquèrent à leurs paroissiens, qui ne pouvaient aller à Québec, le but du Congrès de la Langue française. Le Père Guertin irait lui-même, et il en rapporterait des nouvelles.

Le Congrès de la Langue française, organisé par la Société du Parler français, ne relevait pas de l'administration diocésaine. Mgr Marois, grand ordonnateur de fêtes et de cérémonies religieuses — organisateur très heureux du concile de 1909 — laissa l'initiative à Mgr Roy et à l'abbé Lortie. Mais l'abbé Lortie, professeur et prêtre d'une exceptionnelle valeur, était lui-même, avant tout, un organisateur. Il se multiplia. Il assura l'ampleur des préparatifs. Il s'y surmena, s'y épuisa, et dut laisser Adjutor Rivard et Mgr Roy finir la

---

2. Correspondance dans les dossiers Landry, aux Archives publiques du Canada.

tâche. Comme Mgr L.-A. Paquet au concile plénier de 1909, l'abbé Lortie n'assistera pas au congrès voulu, préparé, assuré par lui. Mais Mgr Roy non plus ne laissait rien au hasard. L'archevêque auxiliaire de Québec poursuivit l'inlassable propagande de son ami. Les chemins de fer accordèrent des réductions de tarif. De véritables assises nationales se tiendraient à Québec, sous l'égide du clergé.

* * *

Québec reçut princièrement ses hôtes — ses hôtes distingués accourus des quatre coins de l'Amérique. Le premier arrivé fut le contingent de l'Ouest, conduit par Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, par Mgr Mathieu, évêque de Regina, par le Père Turquetil, le "missionnaire des Esquimaux" et par sir Joseph Dubuc, juge en chef du Manitoba. Joseph Rhéaume, ministre des Travaux publics dans le cabinet de Toronto, suivit de près. Le sénateur Belcourt et le juge Constantineau amenèrent un groupe compact de Franco-Ontariens. D'un autre côté arrivaient des délégations acadiennes, conduites par le sénateur Pascal Poirier ; puis des délégations franco-américaines, avec Mgr Guertin, le premier et le seul évêque franco-américain. Mgr Stagni, délégué apostolique, vint d'Ottawa. Mgr Bruchési vint de Montréal. Le professeur Alcée Poirier vint de la Louisiane. L'académicien Etienne Lamy, le poète Gustave Zidler, l'abbé Thellier de Poncheville et son père, ancien député du Nord, vinrent de France. Rassemblement symbolique. Les Acadiens avaient souvent adressé à la province de Québec le repro-

che — de les avoir abandonnés — adressé par les Canadiens français à la France. Au Congrès de Québec, la réunion parut définitivement scellée.

Les congressistes virent sur la même estrade, avec ces chefs de délégation, Mgr Bégin, archevêque de Québec, sir Adolphe-Basile Routhier, toujours disert et charmant à 73 ans, sir François Langelier, lieutenant-gouverneur, sir Lomer Gouin, sir Wilfrid Laurier, Philippe Landry, président du Sénat, Thomas Chapais, qui ajoutait le renom de l'historien à celui de l'homme politique, Boucher de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université Laval, et tous les ministres de Québec, et tant de sénateurs, de députés, de prélats domestiques, de supérieurs d'ordre, de préfets de collège, de chefs de file dans tous les domaines de la vie canadienne-française, que l'énumération en serait fastidieuse. On attendait d'un jour à l'autre Henri Bourassa, rentrant de France pour le Congrès. Enfin un vieux prêtre irlandais, l'abbé Thomas Quinn, apportait le salut de ses compatriotes. Enfant, Thomas Quinn avait figuré au nombre des Irlandais chassés de leur pays par la famine et les mauvais traitements. Ses parents morts de la peste, il avait été, comme bien d'autres, recueilli et élevé par une famille canadienne-française — à Nicolet. Septuagénaire au physique imposant, l'abbé Quinn gardait gravés dans la mémoire les souvenirs du voyage tragique, de l'arrivée hallucinante à la Grosse-Ile. Esprit original, il cultivait la reconnaissance. Il saisit l'occasion du Congrès de la Langue française pour exprimer ses senti-

ments en paroles vibrantes, où passait tout son coeur.

Jusqu'à quel point le service de la langue française rapprocherait-il des hommes séparés par la politique? Au Congrès, Laurier taquinait Armand Lavergne sur la déception que ses alliés du 21 septembre avaient dû lui infliger. La simple présence de Philippe Landry à l'Université Laval, entre le recteur et François Langelier, constituait un spectacle édifiant. L'abbé Amédée Gosselin, recteur de Laval, était un prêtre tout court, modeste et sympathique, ni bleu ni rouge. Les archives occupaient ses loisirs ; le bruit s'apaisait de lui-même à sa porte. De ce côté au moins, la hache de guerre était bien enterrée. Mais les différences de tempérament, et aussi les divisions politiques, entraînaient des divergences sur l'attitude à prendre en face des grands problèmes nationaux. Des divergences portant sur la forme plutôt que sur le fond, sur les moyens plutôt que sur la fin, mais qui n'en restaient pas moins graves. Mgr Langevin, fidèle à la mémoire de Mgr Laflèche, et Mgr Mathieu, modérateur comme son ami Laurier, s'appliqueraient difficilement à une action commune. Mgr Langevin jouissait d'un immense prestige parmi les "patriotes" canadiens-français. Il incarnait la volonté de vivre de la race. Mais Laurier reconnaissait en Mgr Mathieu " un apôtre du libéralisme dans l'Ouest". L'archevêque de Régina ne traversait pas Ottawa sans aller chez Laurier, qui lui donnait l'accolade et s'enfermait avec lui, pour causer sans témoins. Mgr Mathieu se créait une réputation parmi le haut personnel politique, dans l'Ouest et jusque dans la capitale fé-

dérale. Cet évêque intellectuel — prédécesseur de l'abbé Gosselin au rectorat de l'Université Laval — mais qui ne se gênait pas, dans l'intimité, pour parler et pour sacrer à la manière des habitants, se conciliait le monde protestant de son diocèse. Autrefois, d'anciens élèves, devenus avocats, députés, ministres, venaient régulièrement à son confessionnal, ou dans sa chambre de l'Université. Aujourd'hui, son palais épiscopal devient l'un des principaux foyers d'influence de Regina — de la Saskatchewan même. L'Anglo-protestant Dunning loue Mgr Mathieu "de son canadianisme large et tolérant". Mais, observe Mgr Langevin, les Anglo-protestants adressent ce compliment aux Canadiens français prêts à de perpétuelles concessions. Les Anglais, supernationalistes et racistes inconscients, ne se placent jamais au point de vue d'autrui. Ils louent les Canadiens français qui les servent et qui, à l'exemple de Laurier, cessent de penser et d'agir en Canadiens français. La louange des Anglais est presque un brevet de trahison !

De l'Ontario venaient le ministre Rhéaume, membre du gouvernement conservateur qui s'apprêtait à proscrire l'enseignement français, et le sénateur libéral Belcourt, président de l'Association qui s'apprêtait à défendre l'enseignement français. Enfin les organisateurs du Congrès hésitaient à recevoir certains groupes franco-américains, frappés d'interdit par Mgr Walsh, évêque de Portland. Le sénateur Choquette insista. Il dit, dans une entrevue publiée par la *Patrie* :

"Le but du Congrès est la revendication des droits de notre langue. Pouvons-nous bannir des gens interdits parce qu'ils revendiquent ces droits ?" 1

Choquette obtint gain de cause, et la famille française se trouva au complet. Mais le sénateur tenace était aussi bouillant. Lorsqu'on envoya une dépêche au Pape et au Roi, il proposa l'envoi d'une dépêche analogue au président Fallières. Or, bien des congressistes ne tenaient pas le gouvernement français en odeur de sainteté. Mgr Roy ne voulait pas envoyer ce message. Choquette insista encore. Après une discussion assez vive, l'évêque et le sénateur aboutirent à ce compromis : une dépêche à l'Académie française, terminée par deux lignes priant cette Compagnie de transmettre un salut "à ceux qui représentent la France devant le monde".

Le Congrès comporta deux aspects : les séances de travail, où les délégués répartis en quatre sections (sciences, pédagogie, littérature et propagande) soumirent leurs rapports ; et les séances publiques, occupées par de grands discours.

Mgr Langevin prononça le discours d'ouverture, le 24 juin. Le "Grand blessé de l'Ouest" renouvela l'émotion poignante, l'enthousiasme débordant qu'il avait fait naître en 1910, à l'Arena de Montréal. Il répéta les phrases restées presque historiques :

"La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racines, mais elle ravive le courage des coeurs vaillants.

---

1. *La "Patrie", 4 juin 1912.*

"A ceux qui veulent nous arracher ce qui nous appartient, nous devons répondre avec une énergie toute française et une détermination toute britannique : "Ce que nous avons, nous le gardons".

"Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français à la frontière de la province de Québec et de leur dire : "Hors de là, vous n'êtes plus chez vous".

"Nous sommes chez nous partout au Canada."

L'archevêque de Saint-Boniface exprimait la volonté française de tous les Canadiens français ; ses auditeurs, transportés, le firent bien voir. Chaque allusion à un fait héroïque de l'histoire canadienne, chaque serment d'assurer un avenir digne de ce passé, provoquèrent un véritable délire.

Un autre orateur, le consul de France C.-E. Bonin, remporta ensuite un gros succès. Quand il eut terminé, et que Mgr Roy se leva vivement pour lui serrer les deux mains, ce geste suscita un nouveau débordement d'enthousiasme.

Le *Soleil* écrivit, de cette journée d'ouverture :

"Jamais séance plus solennelle, plus enthousiaste, plus expressive des sentiments de tout un peuple de patriotes n'a eu lieu depuis longtemps dans notre vieille cité de Champlain."

L'accueil fait au consul de France traduisait un sentiment instinctif et puissant des Canadiens français. Ce sentiment s'exprima encore les jours suivants : les orateurs les plus acclamés furent Etienne Lamy, à la syntaxe impeccable, et l'abbé Thellier de Poncheville, aux images éclatantes. Le sénateur Dandurand, parlant après ces maîtres, parut digne d'eux par ses connaissances, par sa tenue, par sa voix

chaude où vibrait, sous l'absolue correction des idées et des mots, un reste d'ardeur méridionale. Le sénateur Dandurand, républicain convaincu, était français d'esprit et de coeur. L'abbé Lionel Groulx, jeune professeur nationaliste du séminaire de Valleyfield, s'écartait du sénateur dans le domaine des idées ; mais il termina son discours sur les lettres canadiennes-françaises par ces mots : France quand même !

Les libéraux profitèrent de l'occasion fournie par le Congrès pour dévoiler la statue de Mercier — oeuvre d'un sculpteur français. Alexandre Taschereau, François Langelier, Adélard Turgeon, Charles Devlin, P. S. G. Mackenzie, rendirent hommage à celui qu'ils avaient admiré et suivi. Taschereau avait commencé sa carrière politique en défendant Mercier quand presque tous l'abandonnaient. Pour Charles Langelier, la cérémonie fut poignante, car elle consommait sa réhabilitation personnelle. On avait à peu près oublié le scandale de la Baie des Chaleurs, les pots-de-vin des entrepreneurs, les contrats de la papeterie Langlais. On ne voulait plus se rappeler que le grand élan de la campagne Riel, le patriotisme de Mercier, son cran, sa fierté française. Le dévoilement de la statue de Mercier s'inséra tout naturellement entre deux grandes séances du Congrès, contribua tout naturellement à entretenir l'émotion patriotique qui constituait, pendant toute cette semaine, le climat de Québec.

C'était le 25 juin 1912. A la même heure, à Montréal, Henri Bourassa rentrait de France. A la même heure, sur le bateau du Lac-Saint-Jean, Samuel Bédard engageait, pour ramasser les patates et rentrer la moisson à Péribon-

ka, un jeune Français nommé Louis Hémon. A la même heure, l'incendie détruisait une partie de Chicoutimi. Là comme partout au Canada, les maisons en bois, les revêtements en bardeau de cèdre, fournissaient à l'incendie un aliment de choix. En cendres, la cathédrale, le séminaire, le couvent, et nombre de maisons ! La nouvelle en arriva le lendemain à Québec, en plein congrès. Un comité de citoyens recueillit aussitôt des souscriptions. A Montréal, Mgr Bruchési ordonna une quête spéciale. Comme Hull et comme Trois-Rivières, Chicoutimi se releva tout de suite. Pour les Canadiens français, l'incendie, danger trop familier, n'est pas la catastrophe irrémédiable qu'il semblerait ailleurs.

L'incendie de Chicoutimi, l'inauguration du monument Mercier, la présence de Mgr Langevin, des Canadiens de l'Ouest, des Franco-Ontariens, des Acadiens, des Franco-Américains, la présence de la délégation française, la réelle beauté des discours, entretinrent à Québec une ambiance de semaine sainte, avec le degré d'exaltation que cela comporte. Prêtres et laïcs entouraient les délégués franco-ontariens — le Père Charlebois, le sénateur Belcourt, le juge Constantineau, Alexandre Grenon, secrétaire de l'Association d'Education, Esdras Terrien, président de l'A.C.J.C. d'Ottawa — qui menaient, dans la province voisine, une véritable lutte pour leurs droits scolaires. Or ces délégués apprirent la décision du gouvernement ontarien, formelle sinon encore officielle, de limiter l'enseignement français au point de le supprimer. Le ministre Rhéaume, interrogé, se montra réticent. Le Père Charlebois voulut lan-

cer la nouvelle au Congrès, pour provoquer un élan de protestation qui donnerait à réfléchir. Le sénateur Belcourt n'approuva guère le procédé. Mais surtout Mgr Roy, averti, protesta : "Vous allez saboter le Congrès !" Mgr Roy n'appréciait déjà qu'à demi la véhémence de Mgr Langevin. Un beau congrès ne doit comporter que bénissage, embrassades, collation de diplômes et congratulations. Mgr Bruchési aurait empêché la réplique de Bourassa à Mgr Bourne, au Congrès eucharistique de 1910, s'il l'avait pu. Mgr Roy arrêta le projet du Père Charlebois, au Congrès de la langue française de 1912.

Sans nouvelle sensationnelle, les orateurs franco-ontariens reçurent des applaudissements significatifs. Le juge Albert Constantineau, d'Ottawa, établit solidement, en juriste, les droits de la langue française, non pas dans la seule province de Québec, mais dans tout le Canada. Le sénateur Belcourt, avec une sobriété de ton et de gestes qui renforçait l'impression produite, dénonça les assimilateurs et demanda pour toutes les minorités françaises l'appui de la province de Québec. Les jeunes nationalistes applaudirent avec une violence dont Belcourt s'effraya un peu. Le sénateur Belcourt, né à Toronto, élevé il est vrai à l'Université Laval, avait poursuivi sa carrière à Ottawa et n'était pas absolument un homme de Québec. Ses intérêts, ses relations, l'éloignaient de penser en pur québécois. Il calculait mieux aussi la puissance des forces hostiles, l'intensité du choc en retour. Enfin il était sénateur et organisateur libéral, ami de Laurier et partisan de ses méthodes. Tout en maintenant sa demande d'appui, il recommanda d'éviter les provoca-

tions, bonnes à attirer des représailles sur les minorités françaises. On comprit que Belcourt voulait ménager les évêques irlandais, en particulier Mgr Fallon. On comprit aussi que ce sénateur libéral, qui s'était entretenu avec Mgr Mathieu, blâmait les méthodes de Mgr Langevin et des nationalistes. Les deux courants du patriotisme canadien-français, le modéré et le violent, manifestaient leur divergence.

Mgr Louis-Adolphe Paquet ouvrit la quatrième séance générale, celle du 28. Le théologïen devait définir l'attitude de l'Eglise à l'égard des minorités conservant leur langue maternelle. Ses auditeurs l'écoutèrent avec une attention anxieuse. Or, sa thèse peut se résumer ainsi : l'Eglise bénit les populations qui gardent et cultivent leur langue maternelle ; à plus forte raison lorsqu'il s'agit de la langue française, qui n'a pas seulement jeté du lustre sur l'humanité, mais s'est identifiée avec l'apostolat chrétien.

Mgr Paquet avait parlé avec méthode, en théologien. Mais son discours répondait à de telles préoccupations d'actualité qu'il rassura toutes les inquiétudes et souleva une joie débordante. Mgr Paquet avait repris, avec son autorité d'homme d'Eglise, l'argumentation spontanément opposée par Bourassa à Mgr Bourne, à Notre-Dame de Montréal, dans une circonstance inoubliée. Il avait réfuté Mgr Walsh, Mgr Fallon et leurs émules.

Il n'y avait plus, pour terminer la journée et le Congrès dans la gloire, qu'à entendre Bourassa lui-même. Le champion des champions de la langue française prit la parole, après de brèves allocutions de l'abbé P.-G. Gauthier (de

l'Ile du Prince-Edouard), d'Armand Bédard, président de la Société Historique Franco-Américaine, et d'Henri Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

Bourassa démontre, par l'histoire et par la constitution, l'égalité des deux races et des deux langues fondamentales au Canada. Comment assurer la perpétuité de la langue française? Le moyen essentiel, c'est l'enseignement, c'est l'école. Mais ensuite il faut perfectionner notre langue en l'alimentant à ses sources naturelles, c'est-à-dire en France. Et les passages suivants créèrent une impression d'autant plus forte que Bourassa rentrait de France :

"On nous objecte qu'il y a là un danger religieux et moral, à raison du caractère pernicieux d'une partie de la littérature française contemporaine, et un péril d'ordre national, parce que cette culture française, ce recours aux sources intellectuelles françaises, risquent de compromettre l'unité canadienne et notre loyalisme envers la métropole.

"Sur le premier point, je réponds qu'à vouloir couper les ponts avec la France nous risquerons de laisser périr notre langue, et que, notre langue perdue, c'en serait fait pour beaucoup de notre foi catholique. Je réponds encore que s'il existe dans la littérature française beaucoup de livres empoisonnés, le contre-poison s'y trouve à flots. La langue française a produit une admirable floraison de livres apostoliques. Pourquoi ne pas y puiser à pleines mains ?

" . . .Si le français a ses défauts, l'anglais reste la langue du protestantisme, du rationalisme et du matérialisme vécu, c'est l'idiome par quoi se répand surtout le culte du veau d'or . . ."

Sur le second point, Bourassa démontre que la langue et les coutumes des Canadiens français ne constituent pas un danger, mais au contraire — en opposant une barrière au courant

américain — une sauvegarde pour la nationalité, pour l'unité canadiennes. Il redonne le mot d'ordre : "Ni isolement, ni fusion."

Les divergences mêmes qui se manifestèrent au Congrès — dans les séances de travail plus que dans les grandes séances publiques — reflétaient les aspects normaux d'une vie intellectuelle collective. Le sénateur acadien Poirier demanda des réformes dans l'enseignement. Mgr Bruchési exprima, en termes voilés, la méfiance du clergé devant une pareille requête. Les incidents furent plus vifs à la section de propagande. L'étudiant Paul Leduc, appuyé par un de ses camarades, proposa l'envoi d'un message de sympathie aux Franco-Ontariens en lutte pour leurs écoles. Paul Leduc était stagiaire au bureau d'Armand Lavergne. Les modérés virent dans sa résolution un blâme indirect à Mgr Fallon, une de ces "provocations" déconseillées par le sénateur Belcourt, bref une intempestive manifestation nationaliste. Mais le sénateur Choquettte soutint les étudiants. Il se dressait sur ses ergots avec cet air de défi — les bras croisés, la tête levée, les cheveux ondulés — qui faisait illusion sur sa taille. Mgr Roy lui enleva la parole avec une vivacité que le "bouillant sénateur" prit pour un affront. Choquette, Leduc et quelques jeunes, ôtant leurs insignes de congressistes, effectuèrent une sortie théâtrale.

L'unanimité se réalisa plus facilement pour la plupart des autres résolutions. Le Congrès adopta des voeux couvrant tous les moyens de maintenir et de propager la langue française, au foyer, à l'école, dans le commerce, dans la vie publique. La journée de clôture — le 30 juin —

donna lieu à des manifestations mémorables. Mgr Roy était resté l'animateur du Congrès, de bout en bout, comme Mgr Bruchési au Congrès eucharistique de Montréal. Les séances avaient réuni autour de lui, pendant huit jours, une élite canadienne-française nombreuse, variée, organisée, pour dresser un inventaire national et mieux préparer l'avenir. Cette mobilisation volontaire d'intelligences, de bonnes volontés et de volontés révélait un peuple robuste, au destin assuré. Selon le sort commun, la plupart des rapports s'ensevelirent à jamais dans de gros bouquins. C'est bien rarement dans les congrès, ou dans les académies, que surgissent les idées nouvelles, destinées à fructifier. Mais le Congrès signala au monde civilisé l'existence et la vitalité d'une nation française en Amérique du Nord. Et des prêtres comme le Père Guertin prolongèrent le retentissement, la propagande, en décrivant et en commentant le Congrès, en chaire et dans leurs bulletins paroissiaux. Ils engagèrent les hôteliers à donner des noms français à leurs établissements trop souvent baptisés Windsor Hotel ou Dominion Hotel.

Les délégués français restèrent quelque temps au Canada. L'abbé Thellier de Poncheville, très demandé, donna des conférences, et Bourassa présida l'une d'elles, au Monument National, le 8 juillet. Bourassa dit, en présentant le conférencier : "Si nous sommes loyaux à la Grande-Bretagne, notre coeur et notre pensée sont à la France." L'abbé Thellier de Poncheville employait des formules mondaines, des images hardies, qui parurent modernes et séduisantes à ses auditeurs, et peut-être plus encore à ses auditrices. Mais Paul Tardivel, qui

continuait vaillle que vaille la publication de la *Vérité,* et l'abbé J.-A. D'Amours, le prêtre de l'école ultramontaine adjoint à Jules Dorion à la rédaction de *L'Action Sociale,* crurent déceler des tendances modernistes dans la manière du prêtre français, et s'en offusquèrent.

* * *

Le Congrès de Québec ayant constitué des sortes d'assises nationales, il convient de souligner le rôle prépondérant du clergé. L'animateur fut un prêtre, Mgr Paul-Eugène Roy ; l'idée germa autour des bureaux de *L'Action Sociale ;* et nombre des principaux orateurs furent des prêtres, de Mgr Langevin à Mgr Paquet. Le clergé fournissait à la nation canadienne-française des cadres plus permanents et plus disciplinés que les cadres fournis par la politique. Les évêques embrassent peut-être la notion d'intérêt général plus facilement que les hommes politiques, obsédés par l'esprit de parti, absorbés par la conquête ou la conservation du pouvoir. Beaucoup d'entre eux ont le goût, et même la passion du bien commun — cette passion qui anime Mgr Paul-Eugène Roy, multipliant les oeuvres à Québec. Les évêques réunis à l'occasion du Congrès s'intéressèrent aux initiatives de Mgr Roy, et parlèrent syndicalisme. Mgr Bruchési, privé de Mgr Racicot très malade, obtenait un nouvel auxiliaire : le chanoine Gauthier, né à Montréal, ancien professeur de droit canonique au Grand Séminaire, curé de la cathédrale, et par conséquent familier de l'archevêché, depuis dix ans — et déjà candidat de Mgr Bruchési, en 1910, au siège archiépiscopal d'Ottawa. C'était un ecclésiastique dans la pléni-

tude du terme, riche de vie intérieure, mais en même temps doué d'éloquence et d'une belle personnalité. Fidèle à la formation sulpicienne, il bridait un tempérament autoritaire. Le nouvel auxiliaire de Montréal s'intéressait aux questions d'enseignement, aux études des prêtres et des religieuses, et protégeait le foyer d'enseignement secondaire créé par Mère Sainte-Anne-Marie à la Congrégation de Notre-Dame. Il souhaitait aussi, comme son archevêque, faire pénétrer l'influence chrétienne dans les syndicats, sans soulever l'hostilité violente de l'"Internationale".

Mgr Gauthier fut sacré le 24 août. Quelques jours après, le 2 septembre, la fête du Travail revêtit à Québec, et surtout à Montréal, le caractère religieux désiré par les évêques. A Montréal, les ouvriers demandèrent le discours de circonstance à Bourassa. Quelques années plus tôt, lorsqu'il soutenait la candidature de Joseph Ainey, Bourassa ne répudiait pas le syndicalisme international. Il disait : "Si les banquiers de Montréal et de Toronto peuvent s'affilier aux banquiers de New-York et de Chicago, les ouvriers de Montréal et de Toronto peuvent s'affilier aux ouvriers de New-York et de Chicago." Mais depuis, le chef nationaliste avait observé, en diverses occasions, le caractère égoïste et brutal du syndicalisme américain. La grève du Grand-Tronc avait achevé sa conversion. Enfin Bourassa n'ignorait pas les rapports de quelques chefs ouvriers avec l'école de Godfroy Langlois. Il recommanda aux ouvriers de garder à leur mouvement une empreinte nationale et chrétienne, de ne pas substituer un égoïsme de clas-

se à l'égoïsme individuel, mais de rechercher au contraire la collaboration des autres classes de la société. Thème déjà rebattu des orateurs bien pensants, mais virilisé par Bourassa, intégré dans une doctrine économique et nationale . Et thème qui répondait aux voeux de Mgr Bruchési et de son nouvel auxiliaire.

Mgr Bruchési venait d'ériger une nouvelle paroisse, dans le nord de Montréal, sous le vocable de Saint-Etienne. Le caractère religieux de la fête du Travail représenta, deux ans après le Congrès eucharistique, un nouveau succès pour l'archevêque de Montréal ; en fin septembre, les journaux annoncèrent sa prochaine élévation au cardinalat.

V

RUPTURE ENTRE CONSERVATEURS ET NATIONALISTES

La tension en Europe et l'opinion canadienne — La marine : contribution de 35 millions — Démission de Monk — Louis Coderre dans le cabinet fédéral — Le Règlement 17 — Election d'Hochelaga.

L'éclatant Congrès de la langue française avait fourni un intermède. L'opinion se tourna de nouveau vers les questions de la marine et de l'impérialisme.

Un ministre, Sam Hughes, prenait la tête du mouvement impérialiste. Il visita l'usine Ross — la manufacture d'armes installée à Québec. Une équipe canadienne avait remporté des championnats, au concours international de tir de Bisley, avec le fusil Ross. Sam Hughes, ne se tenant plus de joie et d'orgueil, voulait substituer le fusil Ross, de fabrication canadienne, au fusil Lee Enfield, de fabrication anglaise. Il voulait réorganiser, non seulement la milice, mais aussi l'armée permanente. Le colonel Pelletier, commandant la 5e division de l'armée permanente — celle du district de

Québec — prenait sa retraite. Le colonel Oscar Pelletier, fils de l'ancien lieutenant-gouverneur, appartenait à une famille libérale. Sam Hughes chercha, pour lui succéder, un vrai soldat, mais appartenant à une famille conservatrice. Il engagea le colonel Joseph-Philippe Landry, fils du président du Sénat, et très féru de la milice dans laquelle il servait depuis vingt-neuf ans, à renoncer au barreau pour entrer dans l'armée permanente. Le colonel Landry avait commandé le régiment de Montmagny, où Lavergne était capitaine. Il possédait des qualités de soldat et force diplômes militaires ; il devint commandant de la 5e division. Cependant Sam Hughes maintint le sous-ministre Eugène Fiset, Canadien français, libéral — mais vétéran de la guerre du Transvaal, et sacré, à ce titre.

Quatre collègues de Sam Hughes : Borden, Doherty, Hazen et Pelletier, étaient partis pour l'Angleterre, afin d'y consulter l'Amirauté. Or nul n'ignorait les désirs — ou les exigences — de Londres : une très forte contribution des colonies à la défense impériale. Borden allait évidemment à Londres pour y subir une douce violence. MM. Borden et Hazen savent très bien ce qui les attend, avait écrit la *Presse*, au départ des pèlerins ; et le journal populaire ajoutait :

"Nous reprochons à nos gouvernants d'aujourd'hui d'avoir joué une ignoble comédie autour de la question navale, alors qu'ils étaient dans l'opposition.

"Le reproche s'adresse surtout aux représentants de la province le Québec dans le cabinet fédéral. MM. Monk, Pelletier et Nantel ont combattu la politique de sir Wilfrid Laurier avec le plus vif acharnement pendant la dernière campagne électorale. Ils ont protesté avec véhémence sur tous les tréteaux contre toute participation du Canada à la défense de l'Em-

pire. Ils ont dénoncé la loi navale de 1910 comme une loi infâme qui devait être rappelée sans retard ; ils ont fait de la marine un épouvantail affreux pour les mères.

"Toute cette ferveur antimilitariste est tombée à leur entrée dans le ministère... Aujourd'hui, ils sont prêts, avec MM. Borden et Hazen, à accepter la proposition d'une marine coloniale qui ne sera même pas autonome et purement canadienne, comme celle de sir Wilfrid Laurier, mais qui tombera sous le contrôle de l'Amirauté britannique en temps de guerre.

"Il n'y a pas d'exemple, dans nos annales politiques, d'un pareil reniement. Nous nous trompons ; il y en a un autre, celui dont les écoles du Keewatin ont fourni l'occasion. Mais dans les deux cas, les coupables sont les mêmes."

Les ministres n'en subirent pas moins les influences prévues, à Londres, où l'on s'effrayait toujours du "péril allemand". Les rets naguère tendus autour de Laurier se tendirent autour de Borden.[1] L'Angleterre regroupait ses flottes. Dans un bureau de l'Amirauté, Winston Churchill, en grand secret, montra une immense carte aux ministres canadiens : "Voyez les derniers mouvements de nos navires ; ils se concentrent dans la Manche. C'est qu'avant deux ans, nous aurons la guerre avec l'Allemagne." La presse impérialiste du Canada, le *Star* en tête, détailla les menaces et les horreurs de la guerre prochaine, de l'invasion, du triomphe germanique. En juillet 1912, le "péril allemand" fournit des sujets de copie à tous les journalistes de la province. Les impérialistes adjuraient le Canada de sauver l'Angleterre. Georges Pelletier tenait le péril allemand pour une légende, montée par les impé-

---

1. Malgré leur discrétion, les mémoires de Borden laissent deviner la force des pressions exercées à Londres, de toutes parts. (Vol. I, pp. 358 et suiv.).

rialistes ; et le *Devoir* publia le tableau des forces navales de l'Angleterre et de l'Allemagne, pour faire ressortir l'écrasante supériorité britannique. Bourassa n'allait pas jusqu'à nier la menace, mais il la croyait, sinon montée de toutes pièces, au moins exagérée par les jingoes. D'ailleurs, ajoutait-il, dans un grand conflit européen, notre contribution serait négligeable, tout en nous privant des forces qui nous sont indispensables ici même :

"Il semble absurde que le Canada puisse et doive "sauver" l'Angleterre et la France, préserver la neutralité de la Belgique, anéantir la flotte allemande dans la mer du Nord, tenir l'Autriche et l'Italie en respect dans la Méditerranée, quand il lui reste tant à faire pour mettre sa propre demeure en ordre, et qu'il lui faudrait consacrer des années d'efforts intenses et dépenser des sommes fabuleuses pour compléter, sur son propre territoire, les oeuvres essentielles dont l'Angleterre est pourvue depuis des siècles."

Le grand, le vrai péril national, précisa le directeur du *Devoir,* c'est la pénétration américaine sous ses diverses formes : économique, intellectuelle et morale. Le *Canada* ne se prononçait pas nettement sur le péril allemand. Mais au *Soleil,* Henri d'Hellencourt, ancien officier français, estimait inévitable un choc terrible entre l'Angleterre et l'Allemagne ; les Canadiens ne pourraient y assister en indifférents ; il fallait discuter, non pas le principe, mais le mode et l'étendue de notre concours. Et la solution la meilleure, d'après le *Soleil,* était naturellement celle de Laurier.

Cependant sir Rodolphe Forget, homme politique et homme d'affaires, séjournait en France. Le gouvernement Borden avait accordé à sa Banque Internatianale du Canada la licence refusée par le gouvernement Lau-

rier, et Forget levait des capitaux pour ses entreprises canadiennes. Or la menace allemande inquiétait la France comme l'Angleterre ; les milieux officiels comptaient sur le fonctionnement de l'Entente Cordiale, et souhaitaient tous les concours possibles. On pria discrètement sir Rodolphe Forget d'employer son influence pour décider les Canadiens à secourir, le cas échéant, la France et l'Angleterre. Forget acquiesça volontiers, car, en butte aux attaques de petites feuilles financières, il cherchait à se concilier des amitiés françaises. Au retour de sir Rodolphe, la *Patrie,* qu'il inspirait, publia une série d'articles sur ce thème : la France et l'Angleterre, menacées par le même ennemi, sont virtuellement alliées; elles combattront côte à côte ; aidons l'Angleterre, pour aider en même temps la France, notre ancienne et toujours chère mère-patrie. Bourassa protesta contre cette "exploitation" des sentiments francophiles des Canadiens français. Il écrivit, le 30 juillet : "Les Canadiens français ne sont pas plus prêts à se saigner pour la France que pour toute autre nation étrangère."

Ces disputes tournaient autour de la question majeure des relations avec l'Angleterre. Bourassa revint sans cesse sur ce grand sujet, avec maîtrise, mais aussi avec des nuances et des scrupules. Il examinait le problème sous toutes ses faces, pesait toutes les solutions, de la fédération impériale à l'annexion américaine. Depuis la mort de Goldwin Smith, personne, au Canada, n'abordait un tel sujet avec une telle autorité. John S. Ewart, dans ses *Kingdom Papers,* se confinait à un point de vue constitutionnel et juridique, et touchait un public restreint. Les journaux du Nou-

veau-Brunswick, ceux de Winnipeg et ceux d'Edmonton reproduisirent, traduisirent et déformèrent les articles de Bourassa. Le *Toronto Star* les interpréta comme des voeux en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Avec la même mauvaise foi, le *Chronicle* prêtait à Bourassa le désir de chasser tous les Anglais de la province de Québec. C.-H. Cahan écrivit à la *Gazette,* qui la publia le 3 août, une lettre protestant contre ces interprétations mensongères. Cahan signalait l'erreur commise en tablant sur les sentiments francophiles des Canadiens français pour leur faire accepter la marine impériale. Les Canadiens français, dit Cahan, sont essentiellement canadiens, et M. Bourassa lui-même est profondément canadien et britannique ; on dénature sa pensée, de façon révoltante.

Il faut reconnaître que Bourassa prêtait parfois à ces déformations. Tandis que, dans ses discours, il paraissait l'homme des précicisions, des certitudes, dans ses articles, il exposait impartialement le pour et le contre de chaque solution, en faisant suivre à ses lecteurs les méandres de sa pensée. Exemple unique dans le journalisme canadien, où l'on se déclarait, sans discussion et sans nuances, pour ou contre chaque projet selon la couleur rouge ou bleue du journal. Bourassa déroutait ainsi partisans et adversaires. Le *Canadian Courier* lui demanda s'il proposait la fédération impériale, comme plusieurs de ses déclarations et de ses articles semblaient l'indiquer — depuis les résolutions de Saint-Eustache, rédigées par lui-même, et qui réclamaient une part au gouvernement des Indes. L'interviouvé répondit par un long article que

le *Canadian Courier* publia le 3 août, le jour où la *Gazette* insérait la lettre de Cahan. Non, disait Bourassa, je ne suis pas partisan de la fédération impériale, parce que je ne la crois pas possible. Un parlement impérial réunirait les représentants de pays trop divisés par le climat, les besoins économiques, les conditions sociales et même les aspirations politiques. D'autre part, l'association ne vaudrait rien si elle n'accordait pas sa place à l'Inde, qui compte les trois quarts de la population de l'Empire. Mais quelle serait cette place ? Et quelle serait la réaction de l'Australie, voire de la Colombie-Britannique, où la crainte du "péril jaune" est renforcée par un préjugé contre les races de couleur ? Bref, la fédération impériale, bonne idée théorique, paraît inapplicable. Encore vaudrait-elle mieux que "les expédients mesquins, équivoques, pusillanimes, que les opportunistes sans courage et sans envergure nous ont proposés jusqu'ici".

Or, Borden et ses collègues venaient d'exprimer à Londres, timidement, un voeu en faveur de la fédération impériale, attribuant au Canada une part de gouvernement en échange de sa part de sacrifices. Ils présentaient cette requête pour satisfaire ou désarmer Bourassa. Et Bourassa repoussait la fédération impériale demandée sous son influence ! Les ministres canadiens n'allèrent pas au delà d'un voeu platonique. [1]

---

1. A la séance du 10 février 1913, aux Communes, Rodolphe Lemieux critiqua cette attitude de Bourassa qui, après avoir réclamé la fédération impériale, en fit ressortir les inconvénients, la combattit, et la déclara même impossible lorsque, sous sa pression, les ministres la demandaient à Londres.

Cependant, Borden, Doherty et Pelletier passaient en France, où ils virent le président Fallières et les ministres. On leur adressa la même prière qu'à Forget. Et la presse officieuse de la province de Québec, de la *Patrie* au *Star,* coloria de plus belle l'occasion qui s'offrait aux Canadiens d'aider à la fois les deux mères-patries, la France et l'Angleterre. Qui paie cette campagne ? demanda le *Devoir* soupçonnant l'existence d'une "caisse noire" des fabricants d'armes, montée pour subventionner toute campagne militariste. Le bailleur de fonds le plus direct de la *Patrie* était Rodolphe Forget, en étroit contact avec le cabinet qui l'admettrait un jour ou l'autre. *L'Action* de Jules Fournier se mit à reproduire les attaques des folliculaires parisiens contre Rodolphe Forget. C'est bien ce qu'on peut attendre des nationalistes, dit le journal des frères Tarte ; des conservateurs notoires ont consenti des sacrifices pour fonder le *Devoir ;* comment sont-ils réccompensés ? "M. Bourassa et ses valets s'ingénient à baver sur tout le monde, sur tous les conservateurs qui leur portent ombrage, à salir tous les fronts qui les dépassent."

Qu'en pensait Monk, chef de file des ministres canadiens-français ? Monk s'effarait du fanatisme de ses collègues de langue anglaise, mais il n'avait pas, pour leur résister, la combativité de Tarte. Invités par le Club Morin, de Sorel, Monk et Louis Coderre tinrent une assemblée au parc Royal de cette ville, le 2 septembre 1912. La marine n'avait pas mauvaise presse à Sorel, siège du chantier maritime de l'Etat, où la moitié de la population postulait un emploi d'ouvrier-fonctionnaire ou de matelot d'eau douce. Monk s'efforça de jus-

tifier le gouvernement fédéral sur toute la ligne — y compris la marine et les écoles du Keewatin. Bourassa déclara malheureuse cette tentative de justification. Les nationalistes, intraitables pour Louis-Philippe Pelletier, avaient témoigné beaucoup d'indulgence à Monk, dans l'affaire du Keewatin. Ils ne maintiendraient pas cette attitude si le principal ministre canadien-français les décevait encore dans l'affaire de la marine, après avoir participé, pendant deux ans, à leur retentissante campagne. Bourassa présenta, sous la courtoisie des formes, une mise en demeure à Monk, dans le *Devoir* du 4 septembre :

"Ceux qui connaissent comme nous le désintéressement personnel de M. Monk, qui ont entendu les accents indignés avec lesquels il a dénoncé si souvent les politiciens qui se collent au pouvoir aux dépens de leurs principes et de leurs engagements, ne doutent pas un instant qu'il fera accepter par ses collègues les principes et les idées qu'il a préconisés depuis son discours de Lachine, en novembre 1909, jusqu'au 21 septembre 1911 — ou qu'il démissionnera . . ."

Le 6 septembre — surlendemain de cet article — Borden et ses compagnons, très impressionnés par les confidences de Churchill, débarquèrent à Québec. Des libéraux participèrent, par courtoisie, à la réception civique. Le 7 — un samedi soir — la population montréalaise accueillit chaleureusement les ministres. Cinq cents automobiles pétaradèrent dans le défilé. Borden refusa toute déclaration sur la politique qu'il entendait suivre au sujet de la marine ; mais ses intentions impérialistes transpiraient.

Cela laissait la partie belle à Laurier. Le "vieux chef" préparait une tournée en Onta-

rio. Auparavant, il tint deux assemblées — à Marieville le 7 septembre, à Saint-Clet le 8 — avec Rodolphe Lemieux et quelques députés libéraux. Laurier et Lemieux raillèrent la déception nationaliste, dont Laurier fit cet historique :

"La session de 1911 s'est ouverte le 15 novembre, et tous ceux qui avaient eu peur que leurs enfants fussent envoyés en Afrique, à bord des vaisseaux de guerre, attendaient le rappel de la loi de la marine par la nouvelle administration conservatrice. Un mois se passa, deux et puis trois mois, et aujourd'hui, après douze mois, la loi subsiste telle que nous l'avons passée, et vos enfants sont encore exposés à partir un de ces quatre matins pour les mers lointaines.

"Il eût été facile, pourtant de rayer cette loi de nos statuts. Un bill long de deux lignes eût suffi. Ils ne l'ont pas voulu. Et la question des écoles ?

"Combien de fois ne vous a-t-on pas dit que Laurier était un traître à sa race et à sa religion. Enfin, les sauveurs arrivaient au pouvoir ; ils allaient rétablir les écoles. On espérait. Les yeux des castors, des bleus et des nationalistes regardaient Monk, Nantel et Pelletier, les cous des castors, des bleus et des nationalistes se tournaient vers ces hommes. L'heure était solennelle. Qu'allaient dire et qu'allaient faire ces hommes en qui l'on avait mis tant d'espérances ?

"M. Monk, parla. Quel désenchantement ! . ."

Laurier inflige un terrible soufflet à Bourassa, dit le *Canada ;* il l'accule au pied du mur, dit la *Presse*. Laurier, le *Canada* et la *Presse* sont une bande de farceurs, répondit Bourassa, dans le *Devoir*. Bourassa s'en prenait à Laurier, à Borden, et souvent aussi au ministre de la Milice, Sam Hughes, dont il appelait les déclarations impérialistes "des fanfaronnades de garnison".

Le cabinet d'Ottawa ne divulguait toujours pas son programme naval. Le 21 septembre, pour le premier anniversaire de la victoire,

L.-T. Maréchal organisa un banquet Borden à Montréal. Maréchal avait du brio, mais ne se souciait pas des détails. Le secrétaire du comité d'organisation fut un jeune homme de grande famille et de belle allure, Guy Drummond, Canadien anglais qui parlait un français presque impeccable, conservateur qui admirait Laurier au point de copier ses attitudes.

Monk vint au banquet, mais les nationalistes s'abstinrent. Borden ne se compromit pas. Après les tirades traditionnelles sur la collaboration des deux grandes races, il annonça une convocation du Parlement en novembre, pour discuter les propositions du cabinet sur la défense impériale. Puis il prit le train pour Toronto, où l'attendait un autre banquet.

A Toronto, Borden s'ouvrit davantage. L'ambiance aidant, il parla en impérialiste intégral : "L'Empire... la défense de l'Empire... l'unité de l'Empire... la grandeur de l'Empire... Le Canada possède un grand héritage et une grande destinée, mais nous ne devons jamais oublier le plus grand héritage et la plus grande destinée de l'Empire." Cependant, le chef des libéraux ontariens, N. W. Rowell, présent à ce banquet, trouva le moyen de surenchérir.

Suivant la méthode souvent reprochée à Laurier, le premier ministre conservateur avait parlé d'une manière assez différente à Montréal et à Toronto. C'est net à la lecture des journaux ; c'est plus frappant encore dans les mémoires de Borden, où le résumé des deux discours se trouve sur deux pages côte à côte. [1] Bourassa, aussi vigilant et aussi

1. *Vol. I, pp. 372 et 373.*

sévère pour Borden que pour Laurier, prévit le vote brusqué d'une loi impérialiste par une Chambre apeurée, affolée par le "péril allemand". Mais il avertit que les auteurs d'un coup pareil seraient dénoncés et abattus comme des malfaiteurs publics.

Sur ces entrefaites, il fallut recommencer une élection invalidée, celle d'Arthur Cardin, dans le comté de Richelieu. E.-A.-D. Morgan, chef conservateur de Sorel, avait négligé de poser sa candidature en 1911. Devant la victoire des conservateurs dans l'ensemble du pays, il le regretta. Le chantier, la ville de Sorel, perdent du patronage, affirma-t-il. Il obtint l'invalidation de Cardin, et se présenta contre lui. Edouard Morgan, parfait bilingue, était un assez redoutable adversaire. Tous les conservateurs ne l'aimaient pas, mais ils firent trêve à leurs dissensions. Les grands chefs politiques portèrent un intérêt subit à la ville et au chantier de Sorel. Monk, ministre des Travaux publics, Hazen, ministre de la Marine, et Forget, président de la Compagnie du Richelieu qui avait son siège à Sorel, vinrent étudier sur place les ressources et les besoins du chantier naval de l'Etat. Les "bleus" de Sorel leur offrirent un banquet, où les députés Mondou et Rainville prirent la parole. Tous multiplièrent les promesses pour le chantier naval. "Si les ministres tiennent ces promesses", murmura Paul-Emile Lamarche en aparté, "il y aura six équipages à bord de chaque barge de l'Etat ! " Paul-Emile Lamarche, député de la région, créa un incident en refusant de parler. On insiste. Il exprime le voeu que les ministres et les députés ne tiennent pas seulement les promesses relati-

ves à la prospérité du chantier naval, mais d'autres promesses, plus importantes, d'ordre plus général — et qui relèvent également du ministère de la Marine.

Bourassa ne trouva ni les candidats ni les partis plus satisfaisants l'un que l'autre. Il exigeait de connaître le programme avant l'élection de Richelieu, et s'adressait à Monk avec cette insistance :

"M. Monk est tenu, en honneur et en conscience, d'abord d'exiger le plébiscite sur toute politique de contribution impériale, puis de sortir du cabinet et de lutter contre cette politique, jusqu'à ce que la majorité du peuple canadien ait décidé de l'accepter."

Le cabinet fédéral envisageait une "contribution d'urgence" de 35 millions de dollars. Le Canada emprunterait cette somme à des banquiers de Londres, pour l'offrir à l'Angleterre. Au Conseil des ministres, Monk, Doherty, Nantel et Pelletier demandèrent bien le plébiscite, mais leurs collègues des provinces anglaises n'en voulaient pas. Borden tablait sur les renseignements confidentiels reçus à Londres, où l'on prévoyait une guerre inexpiable contre l'Allemagne. Mais ces renseignements, dont le détail restait secret même à l'égard des ministres qui n'avaient pas été à Londres, ne pouvaient se communiquer au public, et Borden raisonnait ainsi : "Il n'est pas possible d'instituer un referendum sur une mesure dont nous ne pourrons pas exposer carrément les motifs. Le gouvernement, mieux renseigné que le peuple, a le devoir de prendre ses responsabilités et d'imposer, dans certains cas, de grandes mesures au peuple." Doherty se résigna sans peine ; après tout, il ne représentait pas les Cana-

diens français. Restaient Monk, Pelletier et Nantel.

Monk était depuis longtemps déprimé par sa besogne de ministre, cette répartition du "patronage" si peu conforme à ses goûts, si harassante. Et le voici pris entre la solidarité ministérielle et les promesses, formelles ou tacites, faites à ses électeurs ; pris entre son amitié pour Borden et son amitié pour Bourassa. Il affectionne Armand Lavergne, et l'appelle par son prénom. Perdre l'estime de l'un d'eux le peinerait profondément. Tiraillé en sens contraires, obsédé par les quémandeurs, las de la vie politique, Monk subit une crise de conscience. Borden le supplie de rester.[1] Bourassa ne le supplie pas, car ce n'est pas son genre ; il n'ajoute rien à ce qu'il a dit et écrit. Mais pour un homme de la sensibilité de Monk, la muette et méprisante réprobation de Bourassa est plus redoutable que la colère de tous les Sam Hughes ontariens.

Pelletier vient à Québec, consulter des chefs conservateurs, prendre le vent. Philippe Landry se montre intraitable. Landry n'est pas seulement président du Sénat ; c'est, pour Louis-Philippe Pelletier, un vieil ami personnel. Vingt ans plus tôt, Pelletier, secrétaire provincial, a tenté l'impossible pour dégager Landry des difficultés créées autour de l'asile de Beauport. Cette vieille amitié, renforcée dans vingt batailles politiques, se trouve compromise, en 1912, par la question de la marine. Et Sam Hughes commence à se refroidir à l'égard du colonel Landry. Quant à Lavergne, il juge la situation sérieuse au point

1. *Mémoires de Borden, Vol. I, pp. 399 et suiv.*

de retirer la demande qu'il avait envoyée au ministère de la Milice, pour être nommé attaché militaire dans les Balkans, où la Turquie est en guerre avec une demi-douzaine de petits peuples. "Je fais le sacrifice de ce voyage, dit Lavergne, parce que je me dois d'abord à mon pays."[1] Mais Lavergne est complètement brouillé avec Louis-Philippe Pelletier, qui ne le consulte point. D'autres conservateurs ne partagent pas l'intransigeance de Landry, et leurs conseils paraissent agréables au ministre des Postes.

Enfin Nantel est relativement abrité par la faiblesse même de son crédit. Ce notable de Saint-Jérôme, parlant à peine l'anglais, l'écrivant à l'aide d'un dictionnaire, n'a pris aucune influence au Conseil. Il se cantonne dans la défense, méritoire et obstinée, des fonctionnaires canadiens-français auxquels on distribue chichement les postes et l'avancement. Borden ne consulte pas Nantel sur la question des relations impériales.

Les nationalistes assiègent surtout Monk. Ils font appel à sa droiture — à ses engagements, plus encore qu'à ses sentiments. Si un plébiscite se tenait, Monk engagerait les Canadiens français à ne pas refuser une aide à l'Angleterre, au moins comme démonstration symbolique de leur loyalisme. Mais il a promis d'exiger le plébiscite. Lavergne déclare à tout venant : M. Monk n'a pas d'autre chose à faire qu'à démissionner." Monk cède. Il démissionne le 18 octobre, en alléguant que la contribution offerte à l'Angleterre, sans consulter le peuple canadien, est contraire à ses promesses et dépasse les limites de la

1. *Le "Devoir", 18 octobre 1912.*

constitution de 1867.[1] Mais il promet à Borden de ne point casser les vitres ; il n'annonce pas sa démission au public; il va jusqu'à déconseiller à Nantel et à Pelletier de l'imiter : "Vous n'avez pas pris les mêmes engagements, leur dit-il, vous n'avez pas les mêmes obligations que moi."

Le projet ministériel et les hésitations de Monk filtrèrent dans les milieux informés. Le bruit courut que le ministre des Travaux publics avait démissionné. La *Gazette* l'annonça dès le 18 octobre. Le sénateur Landry, interrogé par le *Devoir,* dit que M. Monk ne pouvait agir autrement, car il était tenu, en honneur, d'exiger le plébiscite promis à ses électeurs. Le journaliste présenta pour la forme cette objection : "Mais s'il y a urgence à venir en aide à l'Angleterre, a-t-on le temps d'organiser un plébiscite ? " Landry répondit : "Je ne crois pas du tout à l'existence du péril allemand."

Monk n'avait pas annoncé sa démission, mais il vaquait aux préparatifs de départ, à son bureau. Le 21 octobre, Omer Héroux écrivit : "La retraite de M. Monk ne semble plus faire le moindre doute." Les cercles politiques ne parlaient plus d'autre chose. Borden eût tenté l'impossible pour fléchir son collègue. Pelletier, gardant son portefeuille, trouvait un apaisement de conscience dans les renseignements confidentiels reçus à Londres. Il décrivit à Monk la scène de l'Amirauté, l'immense carte marine indiquant le regroupement des flottes, et la révélation de Churchill : la

---

1. La lettre de démission de Monk fut produite à la Chambre en janvier 1913.

guerre avec l'Allemagne, dans deux ans... Charles Beaubien, ami commun de Monk et de Pelletier, entra dans la confidence et seconda la démarche. Monk n'était pas impérialiste et ne croyait pas à la guerre. Mais ses amis parlaient sur le ton d'hommes porteurs d'une révélation terrifiante. Que faire ? "Si je reprends ma démission, sans pouvoir communiquer mes raisons, le public ne comprendra pas, et je passerai pour un traître..." Monk maintint sa démission, mais en renouvelant la promesse d'éviter tout éclat. Il ne laisserait pas exploiter son geste. Il ne créerait pas d'embarras au ministère avant la rentrée des Chambres.

Les Anglo-Canadiens saluèrent la fidélité de Monk à ses convictions, mais dirent que son départ ne laisserait aucun vide. Sur la proposition de Félix Desrochers — le jeune tribun nationaliste qui avait fait campagne pour Ernest Guimont à Saint-Hyacinthe— les jeunes gens du Parlement modèle décidèrent d'acclamer M. Monk à son arrivée à Montréal. Mais Monk se déroba. Il n'était pas l'homme des gestes emphatiques, des coups de théâtre. Loin de poser au champion populaire, il redoutait les acclamations presque à l'égal des querelles. Les circonstances l'avaient jeté au centre d'une crise trop violente pour lui. Monk était physiquement et moralement brisé. Tout en démissionnant pour apaiser sa conscience, ses électeurs et Bourassa, il avait promis la paix à ses anciens collègues. Monk alla se reposer aux Etats-Unis. Félix Desrochers, Arthur Lalonde, Léon Trépanier et leurs camarades du Parlement modèle n'eurent pas l'occasion de l'acclamer.

Malgré la réserve de Monk, sa démission

créait ou aggravait une crise au sein du parti conservateur, au moment de l'élection de Richelieu. Aucun des ministres fédéraux — qui portaient, quelques jours plus tôt, un si vif intérêt au chantier de Sorel — ne vint dans le comté. Rodolphe Forget organisa presque seul la campagne, avec Albert Sévigny, D.-O. Lespérance, Lorenzo Robitaille et Edmond Chassé. Une élection, pour Forget, se présente comme une nouvelle partie : la politique, comme la Bourse, est un tapis vert où roulent les dés de la chance. Forget influence *L'Evénement* et la *Patrie,* et Lavergne n'a plus à s'immiscer dans la distribution des portefeuilles. Un succès immédiat — l'élection de Morgan — assurerait à Forget le portefeuille des Travaux publics, abandonné par Monk. Le financier et son candidat ne s'attardent pas aux grands thèmes politiques ; ils parlent "patronage", promettent de l'embauchage, des travaux publics, un chemin de fer, en cas de victoire conservatrice et dans ce cas seulement. Rodolphe Forget se promène avec une sacoche bien garnie et promet des cloches à toutes les églises. Cynique comme tous ses pareils, mais gai, vivant, généreux, il éveille des sympathies. Mais ses adversaires font flèche de tout bois. La fortune, les méthodes et les difficultés de Forget rappellent celles de Sénécal. Son chemin de fer Québec et Saguenay, construit pour remplir une promesse électorale, manque de fret — et de bénéfices. Les capitalistes français qui ont fourni les fonds seront-ils jamais remboursés ? Forget, après avoir levé des capitaux en France, élimine pratiquement les actionnaires français de la direction des affaires. Des émissaires canadiens alarment ces capitalistes français, qui envoient un ingénieur

enquêter sur la gestion du "Merger". Cet ingénieur rencontre assez naturellement d'Hellencourt, Français de naissance, qui le renseigne dans un esprit tendancieux. Des créanciers du Québec et Saguenay, poussés par les adversaires de Forget, demandent le séquestre de cette compagnie. Forget lutte avec optimisme et courage. Au plus fort des ennuis causés par le chemin de fer construit pour les électeurs de Charlevoix, il n'hésite pas à promettre un chemin de fer, ou un prolongement de chemin de fer, aux électeurs de Richelieu.

Les libéraux n'étaient pas découragés par la défaite, nous l'avons dit. Leur confiance en Laurier touchait au fétichisme. Et la crise conservatrice achève de les rassurer. L'état-major libéral se serre en une phalange solide autour du "Grand Canadien". Le 21 octobre, Laurier, Dandurand, Lemieux, Béland, Gladu, Jacques Bureau, D.-A. Lafortune, Cyrille Delage, Damien Bouchard, Merrill Désaulniers, viennent appuyer Cardin à Sorel. Ils tiennent une assemblée de quinze mille personnes, venues d'un peu partout. Une assemblée qu'il faut bien appeler monstre, pour une petite ville. Laurier reproche à Monk ses hésitations, son retard à démissionner. D'ailleurs, dit-il, M. Monk connaissait la politique de M. Borden avant d'entrer dans le cabinet; pourquoi a-t-il accepté un portefeuille sans demander des explications, des garanties ?" Cardin est populaire, et ses amis ne sont pas novices. Forget fait pression sur les ouvriers du chantier naval. Les bleus, depuis leur arrivée au pouvoir, ont congédié deux ou trois cents ouvriers libéraux de ce chantier, mais en oubliant de les biffer de la liste électorale.

Les libéraux envoient chercher, par le train et par bateaux, ces deux ou trois cents ouvriers, qui s'étaient dispersés à Montréal, à Berthier, aux Trois-Rivières et même à Québec. Le 24 octobre, Cardin est réélu avec une majorité tronquée. Ni les bleus ni les rouges ne peuvent claironner victoire.

Il fallait maintenant remplacer Monk dans le cabinet fédéral. Les Canadiens français n'admettaient pas une représentation réduite à deux ministres, Pelletier et Nantel. Les Montréalais demandaient la préférence. Il fut question de L.-T. Maréchal et de Thomas-Chase Casgrain. Borden eût aimé Maréchal, mais les députés conservateurs insistaient, par une sorte d'esprit de corps, pour que le nouveau ministre fût choisi parmi eux. D'autre part, Maréchal était une doublure de Forget, et les affaires du grand financier prenaient décidément mauvaise tournure. Casgrain était en froid avec Pelletier. On tomba d'accord sur le nom de Louis Coderre, bon garçon qui n'avait pas d'ennemis. Sa réélection dans Hochelaga serait relativement facile, d'après sa forte majorité du 21 septembre. Coderre, avocat estimé, avait limité son ambition à monter un jour sur le Banc. Dévoué au parti, de son temps et de sa bourse, il n'était pas un politicien véritable. Il ne possédait ni l'ancienneté ni le prestige voulus pour accéder d'emblée aux Travaux publics. Il prit le secrétariat d'Etat ; de sorte que le remaniement parut se solder par un léger déficit pour la représentation de la province de Québec. La réélection du nouveau ministre, dans Hochelaga, fut fixée au 19 novembre.

Des événements ontariens compliquaient cette situation. Le ministère de l'Education avait promulgué les mesures prévues, au mois d'août, en s'appuyant sur le rapport Merchant. Un Règlement No 17 imposait l'anglais comme seule langue d'instruction et d'explication dans les écoles élémentaires (avec de rares exceptions provisoires, aussi provisoires que possible, en faveur des jeunes écoliers incapables de comprendre l'anglais), et plaçait les écoles bilingues et catholiques sous la coupe d'inspecteurs anglo-protestants. Prohibé comme langue d'instruction, le français ne dépasserait jamais une heure par jour comme objet d'étude. Le Règlement 17 supprimait, en pratique, tout enseignement français dans la province. Il réalisait le dessein avoué vingt ans plus tôt par la *Protestant Protective Association.*

Les membres canadiens-français de la Commission des écoles séparées d'Ottawa — qui comprenait des Canadiens français et des Irlandais — protestèrent. L'un d'eux, Samuel Genest, après un moment d'hésitation, se décida, et fut dès lors particulièrement résolu. C'était un Trifluvien robuste et cordial, avec une grosse tête, une barbiche à l'impériale, des manières enjouées. Fils de Laurent Genest et beau-frère de Nérée Duplessis, il appartenait à une vieille famille conservatrice, et même ultramontaine, dont il ne partageait point l'intransigeance. Les problèmes politiques, nationaux et religieux ne l'avaient jamais obsédé. Chef de bureau au ministère de l'Intérieur, "Sam" était l'ami de tout le monde, de ses collègues, de ses subordonnés, des Français, des Anglais et des Irlandais. Il semblait destiné à poursuivre une carrière de

rond-de-cuir sympathique, populaire dans son quartier, voire dans sa petite ville. A partir du jour où l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario décida — en octobre — de résister à l'application du Règlement 17, Samuel Genest révéla un tempérament de lutteur indomptable. Le *Devoir* et *L'Action Sociale* approuvèrent et encouragèrent immédiatement les Franco-Ontariens ; et le *Soleil* se joignit à eux, puisqu'il s'agissait de combattre un gouvernement conservateur. Un des chefs de la résistance télégraphia au *Devoir* ces mots qui semblent préfigurer Joffre et Galliéni, sur un plan à peine moins héroïque : "Nous irons jusqu'au bout."

Philippe Landry restait en relations actives avec Mgr Langevin et avec Mgr Charlebois, qui lui communiquaient leur correspondance avec les ministres. La nouvelle "affaire des écoles" aviva son indignation. Le président du Sénat écrivit une longue lettre confidentielle au premier ministre Borden. Il en appelait à son esprit de justice, en même temps qu'à sa sagesse, pour écarter le danger "que les adversaires de la langue française font courir à la Confédération même". Il demandait son intervention, au besoin son veto à la loi ontarienne. C'était au moment où Landry engageait Monk et Pelletier à démissionner, sur la question de la marine. Borden répondit que les questions de désaveu doivent être soumises au ministre de la Justice. Landry adressa la requête à Doherty, mais précisa en même temps au premier ministre qu'il avait demandé son intervention diplomatique d'abord, et le désaveu ensuite, en cas d'échec. Borden écrivit à sir James Whitney, qui répondit en promettant un mémoire. Doherty répondit à Lan-

dry que la question recevrait " sa meilleure considération".[1]

Bourassa intervenait autrement. Il ne croyait pas à l'hostilité irrémédiable des deux races, encore moins à l'hostilité irrémédiable des catholiques irlandais et canadiens-français. Il demanda par écrit l'avis d'un certain nombre d'Anglo-Canadiens distingués — membres de la législature de Québec, membres du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, etc., — sur le Règlement 17. Il posait quatre questions à ses correspondants :

1.—Quelle est la valeur pédagogique du système que l'on veut imposer ?

2.—Quel jugement doit-on porter sur ce règlement, au seul point de vue de la justice et des droits des pères de famille ?

3.—Ces dispositifs sont-ils conformes à l'esprit de la Confédération, laquelle, selon le mot de son auteur, sir John-A. Macdonald, devait garantir aux deux races une égalité absolue de droits en matière de religion, de langue, de propriété et de personnes ?

4.—Que penserait la minorité anglo-protestante de Québec si les dispositifs identiques étaient adoptés pour imposer l'enseignement du français dans ses écoles séparées ?

La plupart des réponses, publiées par le *Devoir,* reconnurent l'injustice commise à l'égard des Franco-Ontariens. Elles provenaient d'Anglo-Canadiens larges d'esprit, habitant presque tous la province de Québec. La largeur d'esprit ne court pas les rues de Toronto. Cette ville s'irritait de la résistance des "Français entêtés". A l'automne de 1912, l'affaire du

---

1. Cette correspondance s'échelonne du 12 octobre (premère lettre de Landry à Borden) au 2 novembre 1912 (réponse de Doherty à Landry). Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

Règlement 17 s'ajoutait à celle de la marine et aux autres, pour réveiller les animosités entre les deux races et les deux provinces.

C'est dans ces conditions que Louis Coderre, nouveau ministre, allait se représenter devant les électeurs d'Hochelaga.

A l'origine, la circonscription d'Hochelaga comprenait toute la banlieue montréalaise, de l'Est à l'Ouest, en passant par le Nord, à l'exception des municipalités comprises dans le comté de Jacques-Cartier. Les candidats devaient parcourir une cinquantaine de paroisses, disposées en un vaste éventail. Le fameux "gerrymander" de 1891 a coupé la circonscription en deux. La partie est et la partie nord sont devenues le comté de Maisonneuve. La partie ouest a gardé le nom historique d'Hochelaga, auquel la partie est, plus ancienne et surtout plus canadienne-française, se croyait des droits. Ce nouveau comté d'Hochelaga comprend Saint-Henri (l'ancien village des Tanneries), déjà bruyant d'usines, abritant aussi les cours de triage du Grand-Tronc, et habité par une population ouvrière en grande majorité canadienne-française ; Sainte-Cunégonde, qui abrite de grosses usines de sidérurgie et dont la population est aussi canadienne-française ; Saint-Gabriel (l'ancienne Pointe-Saint-Charles), dont les employés du Grand-Tronc forment le fonds de population mais avec des groupes d'Irlandais catholiques et d'Anglo-protestants ; enfin Westmount (l'ancien village de la Côte Saint-Paul), devenu presque entièrement anglo-canadien. Bref, trois quartiers canadiens-français, où Coderre et son adversaire libéral, L.-A. Rivet, ont obtenu à peu près le même nombre de voix en

1911, et un quartier anglais, Westmount, qui a voté en masse pour le conservateur, et assuré sa victoire. L'élection de Coderre est le produit hybride de l'alliance entre les nationalistes canadiens-français et les tories anglo-canadiens. Le *Soleil* le fait remarquer :

> *"Il représente dans le cabinet les Canadiens français catholiques, tandis qu'en réalité il a gagné son siège par le vote des Anglais protestants de Westmount. Voici un homme qui a remporté son élection en adoptant ouvertement les principes nationalistes, et qui a pris dans le cabinet la place que le chef des nationalistes a laissé vacante, à cause de divergences d'opinion sur la question nationale."*

La nouvelle attitude de Coderre lui permettait de compter sur Westmount, mais lui aliénait tous ses anciens appuis nationalistes. D'ailleurs, la rupture entre conservateurs et nationalistes prenait une tournure violente. Des conservateurs renouvelaient leurs pressions sur Ducharme, principal actionnaire du *Devoir*. Ils lui demandaient de juguler Bourassa. En cédant à ces instances, Ducharme pouvait obtenir un siège au Sénat. Mais il tint la parole donnée à Bourassa, et respecta l'indépendance de la direction. Amand Lavergne avait renoncé à suivre la campagne balkanique pour mener contre Louis-Philippe Pelletier, dans le district de Québec, une campagne presque aussi guerrière. Il défia le ministre des Postes en débat singulier, devant les citoyens de la Jeune Lorette, le 1er novembre. Pelletier s'abstint. Une pluie battante hersait les champs. Mais Lavergne tint sa réunion. Il fût tombé des hallebardes, comme on dit en France, ou des manches de hache, comme on dit au Canada, que cette grêle n'eût pas refréné son ardeur. Lavergne répète qu'il n'est pas conser-

vateur, mais nationaliste. Il examine les deux grandes affaires récentes. Sur l'affaire du Keewatin, il faut faire respecter les droits des minorités " au prix même de la guerre civile".[1] Quant à la question de la marine, notre devoir est de défendre le Canada, et même le drapeau britannique au Canada, mais pas l'Angleterre. D'ailleurs : "Depuis cinq ans revient l'histoire du péril allemand, et elle reviendra souvent sans que le monde s'en porte plus mal . . . Ce sont les armuriers comme la maison Vickers Maxim, Armstrong, et autres, qui sont en faveur des armements, afin d'accroître leurs dividendes."

Lavergne exalte le geste de Monk, pour mieux accabler Louis-Philippe Pelletier. Il fait voter des résolutions enjoignant au ministre des Postes de tenir ses engagements électoraux, et de renoncer à un portefeuille "qu'il ne peut désormais conserver sans forfaire à l'honneur".

Pendant qu'Armand Lavergne se chargeait de Louis-Philippe Pelletier, le *Nationaliste* reproduisait les anciens discours de Coderre, pour les opposer à sa nouvelle attitude. Coderre déclara : "Je suis entré dans le cabinet la tête haute." Mais Bourassa dans le *Devoir :* "Il y est entré le front dans la poussière."

Dans l'élection d'Hochelaga, Coderre n'aurait pas les voix nationalistes — ce qui pouvait offrir à Rivet et aux libéraux leur revanche. Que les voix des nationalistes s'ajoutent aux voix libérales des trois quartiers français, et la majorité conservatrice de Westmount sera compensée, un ministre du cabinet Borden sera battu !

---

1. *Compte rendu dans le "Devoir".*

Les rouges exultaient déjà. Mais Laurier en décida autrement. Laurier se sentait sûr de reprendre la province de Québec, à son heure. Mais ce serait mauvaise tactique que de la reprendre en opposition à la province d'Ontario. C'est l'Ontario qu'il faut surtout regagner. Une victoire retentissante, remportée à l'aide du vote nationaliste contre le vote anglo-canadien de Westmount, compromettrait le parti aux yeux des électeurs ontariens — au moment où les deux races se trouvent en antagonisme, dans la province voisine, sur la question scolaire. Impossible de prétendre qu'on se bat sur une question neutre, comme la Réciprocité : Bourassa empêchera cette diversion, il en donne l'avertissement dans le *Devoir*. A la déception de plusieurs de ses lieutenants, Laurier décide de ne pas opposer d'adversaire libéral à Louis Coderre.

Des citoyens indignés demandèrent alors à Bourassa de se présenter lui-même. Les journaux parlèrent de ces démarches. Il fut tout de suite évident que Bourassa réunirait contre lui les organisations libérale et conservatrice. Le vote compact de Westmount consommerait une défaite certaine. Le chef nationaliste s'abstint. Mais Lavergne et les plus ardents voulaient traquer Coderre, leur allié de 1911, considéré et traité comme un renégat. A la dernière heure, un groupe de citoyens lança la candidature indépendante d'un ancien ouvrier devenu agent d'immeubles, Léopold Doyon — l'organisateur de Coderre en 1911. C'était une candidature spontanée, mais fortement teintée de nationalisme, et le *Devoir* la soutint. *La Presse* et la *Patrie* — les deux rivales — se trouvèrent d'accord, se-

lon le mot de la *Presse,* pour "empêcher le nationalisme de relever la tête".

Des forces imposantes appuyèrent le nouveau ministre : trois de ses collègues, Pelletier, Nantel et White, le vice-président de la Chambre Blondin, l'ancien chef de l'opposition provinciale Leblanc, l'ancien maire Ekers, et sept ou huit députés dont plusieurs ex-nationalistes, tels Rainville et Sévigny. Ces députés n'étaient plus nationalistes, mais conservateurs. La maladie éloignait de la bataille le seul élu du 21 septembre qui n'eût pas subi cette métamorphose : Paul-Emile Lamarche. Quant à Monk, à bout de santé, il tenait sa promesse de ne pas créer d'embarras au cabinet, et restait muet comme une carpe. A Westmount, une paire de tories, H.-B. Ames, député fédéral de Saint-Antoine, et le colonel Smart, député provincial, assuraient la plus facile des propagandes.

En face du grand effort ministériel, tacitement appuyé par les chefs libéraux, Doyon n'était secondé que par des notabilités de quartier. Mais Armand Lavergne accourut. Il rallia des indomptables, comme Tancrède Marsil, et des jeunes gens enthousiastes qui offrirent gratuitement leurs services. Les organisateurs de Coderre ayant représenté le silence de Monk comme une approbation de son successeur, un partisan de Doyon, le Dr J.-U. Lalonde, écrivit à Monk, son ami personnel. Monk répondit par cette lettre, qu'Armand Lavergne lut triomphalement dans une assemblée :

"16 novembre 1912,
"Mon cher ami,

"Vous m'informez que l'on fait circuler le bruit que je suis opposé à toute lutte dans l'élection qui se fait en ce moment dans Hochelaga.

"Je suis surpris d'apprendre cela, et je le regrette.

"Je ne prends aucune part à la lutte, croyant bien faire d'agir ainsi ; mais ayant démissionné comme ministre parce que le gouvernement a décidé de ne pas consulter le peuple sur la contribution navale, je trouve juste que l'électorat profite de cette élection pour manifester sa volonté à cet égard."

La lettre de Monk établissait enfin le refus du plébiscite par le gouvernement. Depuis longtemps, on s'en doutait, on en était sûr ; mais la confirmation manquait. Bourassa flétrit la conduite des ministres canadiens-français qui acceptaient cette politique contraire à leurs engagements, et demanda aux électeurs de "châtier ces lâches et ces transfuges en la personne de M. Coderre". A la dernière assemblée de Doyon, le sénateur Legris vint renforcer Armand Lavergne et Tancrède Marsil. Lavergne défendit la doctrine autonomiste, avec toute sa fougue. L'excellent Coderre conduisait ses campagnes avec aménité, au point de rester l'ami de Rivet, son ancien adversaire. Mais les Louis-Philippe Pelletier, les Evariste Leblanc, les Joseph Rainville et les Albert Sévigny, soutiens de Coderre dans cette campagne, ne partageaient pas sa douceur. Ils répondirent sans ménagement à Lavergne et à Marsil — pour la plupart d'entre eux, leurs anciens alliés, leurs anciens camarades de combat. Les ministériels déployaient des forces considérables. A la dernière heure, l'appui tacite des libéraux se transforma en appui ouvert ; le *Canada* pria les rouges d'Hochelaga de s'unir aux conservateurs — aux tories de Westmount ! — pour battre l'ennemi com-

mun, le nationaliste, l'allié de Bourassa. Le *Herald* adopta la même attitude. Et de son côté la *Gazette* engagea les citoyens du quartier anglais à voter sans faute pour Louis Coderre et l'Empire contre Léopold Doyon, le *Devoir,* Armand Lavergne et les autres nationalistes. Comme jadis les ultramontains, les nationalistes coalisaient les partis contre eux.

Le 19 novembre, il y eut plus d'abstentions que de votants. Doyon, en légère minorité dans chacun des trois quartiers français, fut écrasé à Westmount. Le secrétaire d'État fut réélu par 4,222 voix contre 2,016. Une fois de plus, le *Canada,* la *Presse* et la *Patrie* annoncèrent la mort définitive du nationalisme. De fait, le nationalisme subit des défections et des tiraillements. Armand Lavergne et Albert Sévigny se brouillèrent, échangèrent récriminations et défis. Mais Bourassa tenait encore un instrument solide, le *Devoir,* avec une petite équipe de collaborateurs sûrs — particulièrement Georges Pelletier et Omer Héroux, qui devaient le suivre longtemps. Le *Devoir,* dans chaque numéro, remuait des idées à la pelle ; et plusieurs hebdomadaires de la province, organes indépendants de personnalités locales, reproduisaient ses principaux articles.

VI

DE MAX AITKEN A RODOLPHE FORGET

Un grand projet de Max Aitken — La Canadian Bank of Commerce dans les Cantons de l'Est — "Ouverture" de l'Abitibi — Lomer Gouin gouverne avec poigne et rondeur, recherche et obtient la collaboration de l'épiscopat — Il proteste contre L'Action Sociale, mais repousse un projet d'instruction obligatoire (bill Finnie-Langlois) — Rodolphe Forget menacé dans ses intérêts : la Dorchester Electric contre le Merger.

Dans la vie économique du pays, l'électricité jouait un rôle grandissant. La houille blanche assure l'avenir industriel de provinces dépourvues de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Les "pouvoirs d'eau" offrent l'avantage d'être inépuisables. Le coût de production est faible. Grâce aux progrès de la transmission, l'énergie se transporte à de grandes distances sans déperdition appréciable. La Commission hydroélectrique de l'Ontario pouvait passer pour l'une des plus belles institutions coopératives au monde. Après Berlin,[1]

1. *Aujourd'hui, Kitchener.*

les villes ontariennes de Guelph, Stratford, London, Hamilton, utilisaient de la lumière produite aux chutes du Niagara et apportée par des lignes de transmission appartenant à la province. Adam Beck, fondateur et président de la Commission, visita l'Europe pour étudier les applications de l'électricité à l'agriculture. Dans la province de Québec, la Commission des eaux courantes n'accomplissait encore que des travaux préliminaires. Mais un Montréalais, ou plutôt un ancien Montréalais, Max Aitken, caressa, de son côté, des projets d'envergure.

Max Aitken avait couronné sa carrière de financier par la fondation de la Canada Cement, en 1910. L'affaire bien assise, il l'avait confiée, presque abandonnée à Frank Jones. Il était alors parti pour l'Angleterre, afin d'y placer une émission des Price. C'était à l'automne de 1910. L'Angleterre traversait une période électorale agitée. Max Aitken se lie avec Bonar Law, lui aussi Canadien de naissance, et même, comme Max Aitken, fils d'un pasteur presbytérien du Nouveau-Brunswick. Tenté par l'exemple de Bonar Law, qui poursuit une grande carrière politique en Angleterre, notre Max Aitken se porte candidat "unioniste" dans le Lancashire, sur un programme impérialiste. Il organise son élection d'une manière systématique encore inconnue en Angleterre, et gagne, par une marge faible, mais suffisante. A la fin de 1911, il fomente l'intrigue qui substitue Bonar Law à Balfour, à la tête du parti conservateur. Il devient "sir". En 1912, il voyage au Canada, et retrouve avec plaisir son ami Sam Hughes, devenu ministre de la Milice.

Sam Hughes et Max Aitken, impérialistes fieffés, se rapprochaient encore par plusieurs traits de caractère. Sam Hughes admire son camarade, admis à pénétrer dans le Saint des Saints — le Parlement de Westminster. Tous deux parlent de la guerre prochaine, dans laquelle le Canada devra produire l'effort maximum. Sam Hughes rêve de conduire une armée canadienne sous le drapeau britannique. Max Aitken concentrera désormais son activité en Angleterre. D'ailleurs, il aime a créer, lutter, intriguer, plutôt qu'à gérer, administrer ; une affaire, une fois mise sur pied, perd la moitié de son intérêt. Il renonce à la présidence de la Royal Securities — mais achète des immeubles à Montréal et des élévateurs en Alberta. Il entend parler de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, des ambitions attribuées à cette compagnie, de sa rivalité possible avec la Shawinigan Water and Power. La Beauharnois n'a pas entamé de travaux, mais elle correspond toujours avec le ministère des Travaux publics, pour faire préciser et si possible élargir, ses droits.[1] Elle occupe, sans conteste, une situation merveilleuse. La section dite "de Soulanges" du Saint-Laurent — les quatorze à quinze milles du lac Saint-François au lac Saint-Louis — est celle qui se prête le mieux à la production d'énergie électrique sur une grande échelle, et la proximité de Montréal fournirait d'amples débouchés. Max Aitken forme le projet d'une colossale exploitation hydroélectrique, et charge l'ingénieur Robert Oliver Sweezey, qu'il avait employé à la Royal Securities, d'enquêter à fond sur les possibilités de la Beauharnois, et

1. *Archives du ministère des Travaux publics, à Ottawa.*

sur les moyens de s'en emparer ou de la concurrencer. En attendant le rapport de Sweezey, sir Max Aitken retourne en Angleterre, après un dernier échange de souhaits et d'encouragements avec Sam Hughes. — Peut-être collaborerons-nous, avant longtemps, à la défense de l'Empire !

Une concurrence éventuelle ne prendra pas les compagnies existantes au dépourvu. La Shawinigan Water and Power et la Montreal Light, Heat and Power resserrent leur alliance en assumant conjointement l'exploitation hydroélectrique du rapide des Cèdres. Tous les ingénieurs n'approuvent pas cet aménagement au pied d'une série de chutes. Plusieurs projets ont été caressés, puis abandonnés. Cependant J.-E. Aldred, président de la Shawinigan, jette les yeux sur cette affaire. L'Américain Aldred est en relations avec son compatriote Arthur Vining Davis, président de l'Aluminum Company of America qui a fondé l'une des premières entreprises industrielles à Shawinigan. Aldred s'entend avec Davis et avec Holt. La Shawinigan Water and Power et la Montreal Light, Heat and Power fondent la Cedar Rapids Manufacturing and Power Company, qui produira de l'électricité, vendue, pour une partie à l'usine de la compagnie d'aluminium à Massena (Etat de New-York) et pour le reste à la Montreal Light, Heat and Power. La législature autorise la Cedar Rapids à détourner de l'eau du Saint-Laurent pour alimenter son usine.

Les grands intérêts se fusionnent et se ramifient encore. Charles Gordon, président et directeur de la Dominion Textile, devient administrateur de la Banque de Montréal. La Banque Royale du Canada, présidée par Herbert

Holt, absorbe la Trader's Bank — la troisième depuis 1910. L'Imperial Tobacco se réorganise, sous le nom d'Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, au capital autorisé de $63,000,000. Les actionnaires reçoivent cinq actions nouvelles pour une action ancienne, ce qui leur assure un boni substantiel ; et la compagnie continuera d'absorber des firmes rivales. Montréal, centre de ces ambitions, de ces projets, de ces conflits, de ces amalgames, poursuit sa progression régulière. Le dock Vickers est inauguré cette année.

Des ambitions de même taille siègent à Toronto, qui rêve de détrôner Montréal. Là aussi se produisent des alliances, des amalgames, des réorganisations, accompagnées d'une forte surestimation de l'actif, et partant, de surcapitalisation. Un groupe de Toronto contrôle depuis longtemps d'importantes compagnies brésiliennes de services publics : tramways, éclairage, téléphone et force motrice. Il les fusionne en 1912 pour former la Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited, qui contrôlera les services publics de Rio-de-Janeiro, de Sao-Paulo, de Santos, et de leurs districts, c'est-à-dire de la partie la plus riche et la plus peuplée du Brésil. Les actions de la Brazilian Traction sont tout de suite très recherchées des spéculateurs canadiens. Voilà qui donne une idée de l'esprit d'initiative régnant à Toronto. La Banque Canadienne de Commerce (Canadian Bank of Commerce) est le centre financier de toutes ces entreprises. Bien servie par les George Cox, les Joseph Flavelle, les Byron Edmund Walker, les John Aird, les Zebulon Aiton Lash et les Edward Rogers Wood, la Banque Canadienne de Commerce jette le gant à la Banque de Montréal

et à la Banque Royale du Canada. Elle a multiplié ses succursales non seulement en Ontario, mais dans l'Ouest et dans les provinces Maritimes. Au printemps de 1912, elle se lance dans la province de Québec, en absorbant la Banque des Cantons de l'Est (Eastern Townships' Bank), qui compte 53 ans d'existence et 99 succursales ou agences. Il s'agit bien d'une expansion de la banque ontarienne, et non pas d'un sauvetage de la banque régionale, ancienne et prospère ; et les actions s'échangent au pair. Cinq administrateurs de la Banque des Cantons de l'Est, dont William Farwell, deviennent administrateurs de la Banque Canadienne de Commerce. James MacKinnon, ancien employé de la Banque des Cantons de l'Est, resté conseiller de cette banque, et président du Board of Trade de Sherbrooke, organise toutes les anciennes succursales de la Banque des Cantons de l'Est, au sud du Saint-Laurent, en une "division des Cantons de l'Est", avec siège à Sherbrooke. C'est dire que la grande banque de Toronto poursuit, en les amplifiant, les desseins de la Banque des Cantons de l'Est. Elle soutient la Sherbrooke Street Railway and Power Company, qui continue d'absorber de petites compagnies régionales. Elle aide un ex-administrateur de la Banque des Cantons de l'Est, Francis McCrae, gros marchand de bois et député fédéral de Sherbrooke (un libéral protectionniste, qui confie parfois ses intérêts à Jacob Nicol), à former une compagnie où figure Edmund William Tobin, également irlandais, gros marchand de bois et député fédéral de Richmond et Wolfe, pour acquérir la Royal Paper Mills — la compagnie déjà vieille, fondée par Pope et son gendre Ives, et qui possède des moulins à East-Angus et à Bromptonville. McCrae

transforme la Royal Paper Mills en Brompton Pulp and Paper Company, par absorption d'une compagnie de ce nom, formée dans l'Etat du Maine.

Québec s'accrochait à l'espoir de ne pas rester seulement la capitale mystique, siège de manifestations intermittentes comme le Congrès de la langue française. Une nouvelle compagnie de pulpe, la Donnacona Paper, financée par des capitaux américains et titulaire d'une charte ontarienne, loue des réserves forestières et des chutes d'eau dans le bassin de la rivière Jacques-Cartier. Des expériences, financées par des compagnies d'assurance anglaises, ont ruiné l'espoir de la navigation d'hiver, en révélant le danger des glaces mouvantes dans le Golfe. Reste la navigation d'été. William Price succède à Victor Chateauvert, à la présidence de la Commission du port. Québec veut hâter la construction du Transcontinental, depuis Cochrane, pour devenir le débouché maritime de cette nouvelle artère. On sait de reste quelles discussions suscite l'emplacement de la future gare. Mais le Grand-Tronc, véritable propriétaire du Grand-Tronc-Pacifique, paraît fort actif à Boston et à Portland, inerte à Montréal et surtout à Québec. N'a-t-il pas l'intention de placer dans les ports américains, plutôt qu'à Montréal et à Québec, le débouché du Transcontinental ? Le Québécois Jean Dumont, devenu rédacteur au *Devoir* montréalais, s'en inquiète dans ce journal.[1] J.-G. Scott et les notables de Québec continuent leurs démarches auprès des ministres. Il ne faudrait pas que le Grand-Tronc, favorisé par Laurier et le parti libéral, joue un

---

1. *En particulier, article du 6 juillet 1912.*

tour au gouvernement conservateur, allié du Pacifique-Canadien.

Un incendie a détruit la Compagnie manufacturière de Montmagny, fondée par Ernest Roy et Arthur Normand, et qui fabriquait des moteurs, chaudières et autres articles pour les beurreries et fromageries. Un industriel québécois, Charles Paquet, en bonnes relations avec le gouvernement provincial, pense à tirer parti de la politique de voirie — la "politique des bons chemins" — inaugurée par sir Lomer Gouin. Sous son impulsion, des Québécois entreprenants substituent à la Compagnie manufacturière une "Compagnie de chars et de machineries", qui fabriquera surtout des rouleaux compresseurs, à vendre aux municipalités subventionnées. Charles Paquet reproduit, en somme, le geste énergique de Georges-Elie Amyot profitant d'un incendie pour agrandir et moderniser l'usine de la Dominion Corset. Mais les entreprises Forget — le "Merger" de la Quebec Railway, Light and Power — souffrent de la guerre acharnée conduite par les libéraux contre le député de Charlevoix.

* * *

L'achèvement du Transcontinental paraît, avec la construction du pont, qui avance lentement, le plus sûr de tous les grands projets formés pour l'avenir de Québec et de son district. Lomer Gouin a envoyé des ingénieurs et des arpenteurs explorer l'Ungava, sous la conduite de W. Tees Curran. L'équipe doit étudier les richesses naturelles du territoire annexé, et les possibilités de construction du chemin de fer de la Baie James. Partie de Montréal à l'été de 1912, elle explore la région de

la Baie James. Elle y trouve quelques pasteurs, les postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et ceux de la Compagnie Révillon. Elle découvre des sources d'énergie hydraulique le long de la rivière Nottaway et de ses principaux affluents. Le "promoteur" Curran revient toujours enthousiaste ; il parle non seulement de bois et de fer, mais de cuivre, de galène, d'argent, d'or et d'amiante, dont l'inventaire réserverait des surprises.[1] Mais ses compagnons se montrent sceptiques sur les avantages d'un chemin de fer provincial de la Baie James. Le gouvernement Gouin n'insiste guère sur le projet un peu chimérique. Le voyage d'exploration aura constitué prise de possession, au nom de la province. Le même geste accompli sur le côté du Labrador aurait peut-être évité, plus tard, les empiétements de Terre-Neuve, le procès à Londres et la perte d'une bande de territoire.

Le gouvernement Gouin, en 1912, songe plutôt à coloniser l'Abitibi, le long du Transcontinental en cours de construction. C'est, en somme, la région intermédiaire entre la partie du pays déjà peuplée et l'Ungava ou "Nouveau Québec". C'est la "hauteur des terres" ou ligne de partage des eaux, qui ne se présente point, comme on l'imagine parfois, sous la forme d'une ligne de faîte, jalonnée par des cimes altières, mais sous la forme d'un plateau spongieux. Une série de portages permet de passer des rivières du bassin de l'Outaouais aux rivières tributaires de la Baie James, la Bell (appelée la Nottaway à partir de lac Mattagami) et l'Harricana. Celles-ci — qui pourraient s'in-

---

1. W. Tees Curran a laissé le récit de ce nouveau voyage dans : "In Canada's Wonderful Northland", publié chez G. P. Putnam's Sons, à New-York, en 1917.

tituler fleuves, puisque ces cours d'eau assez importants se jettent directement dans la mer — serviront plus tard, le cas échéant, de voies de pénétration vers le nord.

Le projet de coloniser l'Abitibi n'est-il pas lui-même un peu utopique ? On se rappelle la déception de Gouin, surpris par une tempête de neige au début de juin. L'Abitibi est un pays trop septentrional, disent les critiques ; c'est un pays de glaces, impropre à la culture. La colonisation — le peuplement des régions agricoles — s'effectue, d'habitude, en remontant les vallées des cours d'eau. La colonisation de l'Abitibi va s'égrener le long d'un chemin de fer, sur un plateau détrempé. Dans la forêt, une épaisse couche de mousse s'étend à l'ombre des épinettes. En creusant, la bêche atteint très vite la terre gelée, en toute saison. Il faudra de vastes travaux d'égouttement. Les premiers colons ne se soutiennent que par les ventes de bois de sciage et de traverses de chemins de fer . . . Une sourde rivalité s'esquisse entre le Témiscamingue, développé par les Oblats et qui invoque son droit d'aînesse, et l'Abitibi, confié à des séculiers et favorisé par la construction du Transcontinental. Les Oblats, champions du Témiscamingue, voudraient faire de leur région, et de Ville-Marie sa capitale, la porte du Nord-Ouest québécois. Hector Authier, agent des terres et champion de l'Abitibi, est heureux d'opposer un prêtre, l'abbé Ivanhoë Caron, au prestige d'une grande congrégation religieuse. Mais l'abbé Caron attribue aux Oblats l'inspiration d'entrefilets critiques parfois publiés dans *L'Action Sociale,* à l'adresse de sa personne ou de son oeuvre.

Autre complication. Ernest Laforce, de sympathies conservatrices, gagne à la cause de la colonisation Eugène Paquet et Philippe Landry, qui gagnent à leur tour les ministres Monk, Pelletier et Nantel. Le gouvernement fédéral tentera un effort suprême pour le rapatriement des Canadiens des Etats-Unis. Il charge un missionnaire colonisateur, l'abbé Mélançon, de rapatrier des Acadiens dans la Madawaska et le long du chemin de fer de Campbellton à Saint-Léonard, au Nouveau-Brunswick. Il charge Ernest Laforce et Théophred Hamel d'étudier le placement d'autres rapatriés le long du Transcontinental. Mais ces fonctionnaires bleus ne s'entendent pas avec les fonctionnaires rouges du gouvernement provincial. Laforce renonce, et dirige ses rapatriés dans l'Ouest, où ils ouvrent la région de la rivière La Paix.

L'abbé Caron tient bon, cependant. Il ne collaborera pas avec Ernest Laforce, mais avec Hector Authier. L'Abitibi est éloigné de nos centres, mais le rail le rapprochera. C'est une succession monotone de savanes, avec des zones de terre arable promettant d'honnêtes récoltes, malgré la brièveté de la saison. Le défrichement et l'égouttement permettront au soleil de réchauffer cette terre. Amos, dont Mgr Latulipe, l'abbé Caron et Gustave Piché ont choisi l'emplacement, se trouve à la même latitude que Matane et Roberval, beaucoup plus au sud qu'Edmonton et même que Winnipeg. Enfin des découvertes minières se pressentent en Abitibi. La construction du Transcontinental facilite l'accès de la rivière Harricana, en attendant de faciliter l'accès de la rivière Bell, et ces cours d'eau porteront les propecteurs au coeur du pays minier.

Des arpenteurs divisèrent l'Abitibi en cinquante cantons qui reçurent, à la suggestion d'Adélard Turgeon, les noms des régiments et des officiers de Montcalm. Des chimistes analysèrent les minerais de la région. L'abbé Caron donna des conférences sur l'Abitibi à Saint-Prosper de Champlain et à Saint-Gabriel-de-Brandon. L'attention est particulièrement éveillée dans le comté de Champlain, qui a fourni des travailleurs à la construction du Transcontinental ; et l'abbé Corbeil, curé de La Tuque, qui rappelle le curé Labelle par plus d'un point, à commencer par la corpulence, encourage le mouvement. L'abbé Caron organise des excursions comme il lancerait des croisades : "L'histoire enregistrera vos noms, vaillants défricheurs ! " Des excursionnistes trouvent la terre bonne. — "De la terre comme ça, dit l'un d'eux, j'en mangerais ! " — et sollicitent des lots.

A la mi-juillet, Hector Authier a déjà concédé huit cents lots de cent acres, pour trois dollars chacun. La concession prend la forme d'un billet de location, constituant une promesse de vente. Il n'y a pas de concessions forestières en Abitibi, à l'exception des limites peu étendues de la Riordon et d'une bande étroite, pour la fourniture des traverses, le long du Transcontinental. Le colon deviendra propriétaire de son lot en remplissant diverses conditions : défrichement d'une certaine superficie, construction d'une maison et d'une grange de dimensions minima déterminées. En attendant un rendement agricole, son bénéfice sera constitué par la vente du bois, que l'Etat lui abandonne. Le *Globe* exprime son admiration — et sa confuse inquiétude de journal ontarien — devant ce dé-

but de conquête : "Avant que les convois du Transcontinental aient commencé de circuler de Québec à Cochrane, dans environ dix-huit mois, chaque ferme le long de la voie entre la rivière Harricana et la frontière québécoise sera occupée par un colon français, venu du vieux Québec. De là, sur une longueur de 68 milles, les colons s'étendront vers l'Est, et peut-être vers l'Ouest au delà des frontières interprovinciales... Le gouvernement de Québec et sa puissante alliée l'Eglise catholique veillent à peupler les nouveaux établissements du nord par des amis et des connaissances venant du même village dans le bas de la province de Québec. Ainsi les colons ne craignent pas l'isolement." [1]

Amos, futur point de jonction du Transcontinental et de la rivière Harricana, sera la capitale de l'Abitibi. Mgr Latulipe a choisi l'emplacement de l'église. Hector Authier construit sa maison sur une butte tapissée de cyprès, dominant la rivière Harricana. Des commerçants acquièrent aussi des lots, dans le village naissant ; trois magasins s'ouvrent, celui des Bénard père et fils (Paul et Maurice), celui de David Gourd et celui d'Arthur Drouin. Le 7 août, Hector Authier vend aux enchères les lots du nouveau village d'Amos. [2]

---

1. *"Toronto Globe", 22 juillet 1912.*

2. *Nos principales sources pour la reconstitution des débuts de l'Abitibi sont :*

a) Les rapports des fonctionnaires, et particulièrement de l'abbé Caron, dans les "Documents de la session" des années correspondantes, ou plus exactement, dans chaque cas, dans les "Documents de la session" de l'année suivante. Ainsi le rapport de l'abbé Caron pour 1912 se trouve dans les "Documents de la session" 1913, Vol. IV.

Une population cosmopolite se presse, aux enchères. Les Italiens employés à la construction du Transcontinental viennent en curieux, car ils ne se fixeront pas en Abitibi. Les sauvages viennent troquer leurs fourrures contre des marchandises variées, dans les trois magasins d'Amos. Les futurs colons et les futurs commerçants forment la clientèle sérieuse. Les premiers, recrutés par l'abbé Caron, viennent en assez forte proportion de Saint-Prosper et autres paroisses du comté de Champlain ; ils reçoivent le surnom de "Têtes carrées". Les seconds, venus du comté de Labelle et de la vallée de l'Outaouais, sont tous baptisés "Riponnais". Leur langage même comporte des différences. Ils n'emploient pas les mêmes mots pour désigner les instruments de travail. Dans l'ensemble, le vocabulaire des "Têtes carrées" prévaudra dans la région : les guides s'appelleront des cordeaux ; les brancards s'appelleront "menoir" et non pas "travail" ; on conduira un quatre-roues comme dans le comté de Champlain, et non pas un wagon, à la mode outaouaise.

Les ingénieurs et les contremaîtres du Transcontinental s'intéressent davantage aux perspectives minières. L'activité minière est déjà grande en Ontario, où Noah Timmins met en valeur les découvertes de Ben Hollinger. Des prospecteurs ontariens montés en canot fouillent l'Abitibi québécois. L'un d'eux, James Sullivan, a découvert une veine de quartz auri-

b) Notre étude sur place, et les souvenirs des anciens que nous avons interrogés.

c) La bonne monographie de M. Pierre Trudelle : "L'Abitibi d'autrefois, d'hier, d'aujourd'hui" (1937).

fère, en arrêtant son canot dans une crique, pendant l'été de 1911. [1] Un autre, Ed. H. Horne, venu de New-Liskeard où il a son pied-à-terre, parcourt le canton de Rouyn. La masse des Québécois reste sceptique, mais plusieurs ingénieurs du Transcontinental font de la prospection à temps perdu.

Tout ce monde est jeune, gai, optimiste, pas douillet, avec la légère affectation de rudesse des populations qui comptent peu de femmes. Les premiers Abitibiens se débrouilleront seuls, et en tireront une certaine indépendance de caractère. Pas d'empotés, pas de geignards parmi eux ! La vie est très chère, à cause des frais de transport et parce que les marchands, vendant beaucoup à crédit, se rattrapent du risque couru. Le foin se vend couramment cinquante dollars la tonne. Le bois aussi se vend cher. Hector Authier et l'abbé Caron choisissent de nouveaux emplacements de villages le long du Transcontinental. Des Franco-Ontariens viennent en passant par Cochrane. L'abbé Caron poursuit sa campagne de recrutement dans les comtés de Champlain, de Berthier, de Portneuf et de l'Islet. Les colons se groupent suivant leur comté d'origine. Quelques-uns montent en Abitibi dans l'espoir d'y réaliser vite une petite fortune et de redescendre "en bas". Mais les liens entrecroisés des intérêts et des sentiments les retiendront pour qu'ils contribuent comme les autres à la création d'un pays. Une famille s'établit à La Sarre. Mgr Latulipe envoie l'abbé J.-O.-V. Dudemaine, vi-

---

1. A l'emplacement actuel de la mine Sullivan, dans le canton Dubuisson. Ce fut la première découverte d'or — découverte positive ayant donné naissance à une mine — dans la province de Québec.

caire à Cochrane, dire la messe à Amos et dans les principaux centres. L'abbé Caron écrit dans son rapport que la colonisation en Abitibi marche à pas de géant.

Le même contraste domine toujours la vie de la province de Québec : Montréal et les centres industriels, où les Rodolphe Forget brassent des affaires, et, à peu de distance, des forêts où les colons se taillent des abris de rondins.

* * *

Consolidé par sa victoire du 15 mai, Lomer Gouin gouvernait avec poigne et rondeur. Il résistait toujours à l'aile radicale de son parti, représentée par Godfroy Langlois, et qui ne désarmait pas.

Les questions d'instruction publique restaient à l'ordre du jour. C'est un groupe avancé qui avait acheté à René Leduc la *Libre Parole,* de Saint-Roch. La petite feuille — fondée sur l'initiative de l'abbé Lortie ! — prit pour tremplin la réélection de Godfroy Langlois, et réclama l'instruction obligatoire et le rétablissement du ministère de l'Instruction publique. Les radicaux comptaient encore sur Damien Bouchard, successeur de Bourassa au siège de Saint-Hyacinthe. Mais ils recrutaient le gros de leurs forces à Montréal, où les esprits "pratiques" réclamaient l'instruction obligatoire et l'enseignement précoce de l'anglais.

Trois partisans de l'instruction obligatoire, Paul-G. Martineau, Léonide Perron et Jules-Edouard Prévost, siégeaient au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. En

1912, l'abbé Nazaire Dubois, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, quitta ce poste pour devenir inspecteur des écoles. L'abbé Adélard Desrosiers, son successeur, devenait l'un des quatre professionnels de l'enseignement adjoints au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. L'abbé Desrosiers reprit, en liaison avec Jules-Edouard Prévost, la lutte entamée par l'abbé Dubois contre le Bureau central des examinateurs. Jules-Edouard Prévost représenta, en 1912, son projet d'établir une hiérarchie entre les diplômes des écoles normales et les simples brevets du Bureau central. Depuis le temps de l'abbé Verreau et de l'abbé Langevin, les écoles normales avaient fourni des instituteurs et des institutrices possédant un degré plus qu'honorable de culture générale et de science pédagogique. Mais les défenseurs du Bureau central occupaient des postes stratégiques, au Conseil même de l'Instruction publique. Des conciliateurs suggérèrent aux écoles normales et au Bureau central d'unifier leurs programmes. Le tout fut soumis à un comité spécial.

L'instruction obligatoire aurait une autre portée ! L'abbé Desrosiers, subissant les pressions montréalaises, en acceptait le principe ; mais il n'osait proclamer cette opinion, battue en brèche par Mgr L.-A. Paquet et détestée par l'immense majorité du clergé. L'obligation scolaire ouvrirait la porte aux inspections, à l'ingérence de l'Etat. Martineau, Perron et Prévost n'osaient pas soulever la question au Comité catholique, où Thomas Chapais et Mathias Tellier renforçaient le bloc des évêques. Le premier ministre lui-même les priait de s'abstenir.

Loin de céder aux radicaux, Lomer Gouin ne négligeait aucune occasion de manifester l'alliance de l'Etat provincial avec l'Eglise catholique. Cette alliance, signalée par le *Globe* à propos de la colonisation en Abitibi, se resserrait dans l'affaire du bill Lancaster et du décret *Ne temere*. Les avocats Smith et Geoffrion, qui avaient représenté la province devant la Cour Suprême, la représentèrent devant le Conseil Privé, avec le même succès. L'appel, cette fois, ne portait que sur la juridiction provinciale ou fédérale, en matière de législation du mariage. Le Conseil Privé confirma l'opinion de la Cour Suprême : le bill Lancaster est inconstitutionnel ; les provinces seules, et non le fédéral, peuvent légiférer en matière de mariage. La question la plus controversée — la compétence exclusive du prêtre à célébrer le mariage des catholiques — restait sans solution.. Mais ce point parut secondaire puisque la province, reconnue maîtresse de sa législation matrimoniale, pouvait toujours préciser ou modifier ses lois pour l'avenir. Mgr Bruchési obtiendrait de son ami le premier ministre les amendements voulus. Une autre affaire analogue, la cause Despatie-Tremblay, s'arrange aussi bien — pour l'instant. En 1910, l'officialité diocésaine de Saint-Hyacinthe a décrété la nullité d'un mariage contracté, six ans plus tôt, entre cousins au quatrième degré. Le juge Bruneau, de la Cour Supérieure, confirme cette nullité, le 4 octobre 1910. La cause, portée en revision, est renvoyée devant le tribunal de première instance pour "insuffisance de preuve". Le juge Bruneau complète le dossier et réitère son jugement, le 26 juin 1911. La cause revient devant la Cour de Revision, qui con-

firme le jugement par deux voix (De Lorimier et Louis Tellier) contre une (Archibald), le 28 novembre 1912. La décision de l'officialité de Saint-Hyacinthe est et reste maintenue. Mais l'épouse Tremblay prétend elle aussi, aller jusqu'au Conseil Privé.

C'est peut-être dans l'affaire de Saint-Jean, si préoccupante pour l'archevêque, que l'alliance entre sir Lomer Gouin et Mgr Bruchési s'était le mieux manifestée. Gouin avait résisté à Monet, à Béique, à Gervais et même à Perron, avocat de Sainte-Marie-de-Monnoir — avocat retors, énergique, et qui tenait à gagner ses causes. A l'été de 1912, l'affaire entrait dans une phase aiguë. Sainte-Marie-de-Monnoir, invoquant le jugement de la Cour Supérieure — la décision du juge Lafontaine, considérée comme nulle et non avenue par les évêques — avait envoyé un recours, appuyé par une requête des citoyens, à la Sacrée Congrégation Consistoriale. Les protestations et les sommations tombent dru. Les prêtres et leurs amis laïcs tiennent des conseils de guerre, envisageant toutes les possibilités, jusqu'à la condamnation décisive à Rome, jusqu'à l'excommunication. Le juge Gervais, toujours circonspect, donne des conseils juridiques. Le juge Monet, toujours rouge et patriote à la mode de 37, convoque une grande assemblée à Saint-Jean, le 16 juillet, et prononce des paroles violentes visiblement goûtées par la foule. On ne trouverait pas cent, peut-être pas cinquante partisans de la soumission dans toute la ville de Saint-Jean. Le collège officiel est boycotté, malgré l'urbanité de l'abbé Papineau et l'appui d'un ou deux notables. Des volontaires s'offrent à monter la garde, s'il le faut, devant Sainte-Marie-de-Monnoir. Ainsi, de temps à autre,

sur quelque point de la province, en raison d'une situation locale ou d'intérêts particuliers, l'épiscopat subissait une résistance, étendue, non pas aux seuls anticléricaux, mais à une fraction importante de la population.

Tandis que Monet haranguait les citoyens de Saint-Jean, la Sacrée Congrégation Consistoriale rejetait le recours des professeurs. Lecture du document romain, daté du 18 juillet, fut donnée le 11 août dans les églises des diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Interdits par l'archevêque, les prêtres durent céder. Ils fermèrent leur collège. Entre Mgr Bruchési et le juge Monet, collègue et défenseur de Parent en 1905, Gouin préférait l'archevêque. Mais aux élections du 15 mai, le premier ministre s'était fait élire à la fois dans Portneuf et dans Saint-Jean, fief libéral. Bien qu'il eût l'intention d'opter pour Portneuf, son comté natal, il n'en restait pas moins, jusqu'à nouvel ordre, député de Saint-Jean à la Législative. Et l'opinion était assez montée pour que sir Lomer Gouin et le député fédéral Joseph Demers fissent une démarche auprès de Mgr Bruchési le priant d'autoriser les prêtres à rouvrir le collège, après leur soumission. L'archevêque, courtois mais inflexible, se retrancha derrière la décision romaine. Force restait donc à l'Autorité, à la hiérarchie. Les prêtres condamnés se dispersèrent ; le Supérieur Lemieux alla mourir en Floride, le bréviaire à la main. L'abbé Papineau, bon administrateur et enfant de Saint-Jean, apprivoisa peu à peu ses farouches concitoyens.

Le courant anticlérical se maintenait à peu près tel quel, sans s'affaiblir ni se fortifier.

Le 3 juin, Mgr Bruchési adressa une sévère monition au *Pays,* le menaçant des foudres ecclésiastiques. Le gouvernement provincial recherchait la collaboration du clergé dans les occasions officielles : distribution de prix, inauguration d'écoles, bénédiction de ponts. Clôture de la première année de cours à l'Ecole Technique de Québec, présidée par sir Lomer Gouin et par Mgr Thomas-Grégoire Rouleau, principal de l'Ecole Normale Laval, le 21 juin; bénédiction du nouveau collège des Frères à Sainte-Croix (comté de Lotbinière) par Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque auxiliaire de Québec, en présence de l'honorable Décarie, secrétaire provincial, de l'honorable Cyrille Delage, Orateur de la Chambre, et du député J.-N. Francoeur, le 4 août ; dévoilement du monument à François-Xavier Garneau, dû à la générosité de Georges-Elie Amyot, en présence des chefs politiques, François Langelier, Laurier et Gouin, et des chefs universitaires (le recteur Gosselin et le principal Peterson honorèrent en Garneau le patriote en même temps que l'historien) ; bénédiction du collège de Matane par Mgr Blais, en présence du secrétaire provincial Décarie et du député Donat Caron, le 24 octobre. Ces rencontres, ces collaborations, ne dissipaient pas toute froideur, toute méfiance. Mgr Paul-Eugène Roy attribuait aux politiciens libéraux des menées sournoises contre *L'Action Sociale.* Mgr Blais, qui conseillait un vote conservateur en 1896, au moment de l'affaire des écoles manitobaines, recommandait, en 1912, le *Devoir* et *L'Action Sociale,* de préférence à la *Presse* et au *Soleil.* Mgr Blais n'avait jamais beaucoup aimé les rouges. Mais quelle politesse exquise, et quelle belle allure dans

les cérémonies ! A chacune de ces inaugurations, l'inspecteur général des écoles catholiques, C.-J. Magnan, soulignait le généreux concours du gouvernement provincial.

Tout va bien, en somme, pour le gouvernement Gouin. Le 16 octobre, J.-L. Perron est élu par acclamation député de Verchères, son comté natal, en remplacement d'Amédée Geoffrion, nommé recorder à Montréal. Mgr Bruchési n'est sans doute pas enchanté. Perron n'est évidemment pas un clérical, mais, malgré sa crudité de langage, il s'avance beaucoup moins que Godfroy Langlois. C'est un rude travailleur, d'un abord brutal, et capable de gestes profondément charitables. Ses intimes le comparent à Lomer Gouin, brusque par timidité foncière. Par ses relations d'affaires et sa capacité de travail, Perron sort de l'ordinaire. Il est peu de grosses compagnies, à Montréal, qui n'aient confié tout ou partie de leurs intérêts à la société Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée et Genest. Thibaudeau Rinfret, ex-associé de Jean Prévost, apporte au bureau commun la clientèle des intérêts Mackenzie et Mann. Perron lui-même compte dans sa clientèle la Compagnie des Tramways de Montréal. Ainsi le président et l'avocat de la Compagnie des Tramways de Montréal, en train de former groupe avec la Beauharnois Light, Heat and Power, siégeront désormais à la Législative.

* * *

La première session de la treizième législature s'ouvrit le 5 novembre. La Chambre renouvela le mandat présidentiel de Cyrille Delage, notaire instruit, aux lorgnons démodés, aux goûts de professeur de latin. Le dis-

cours du Trône fut peu étoffé ; on réserve les menus gras pour les fins de législature, pour les veilles d'élections générales. Pendant les vacances parlementaires se sont ouvertes deux écoles normales, à Saint-Hyacinthe et à Joliette. Les monuments de Mercier et de Garneau se sont élevés à Québec. Gouin, élu dans les comtés de Saint-Jean et de Portneuf, annonce qu'il opte pour Portneuf — peut-être craint-il, à Saint-Jean, les répercussions de l'affaire du collège. Devlin, élu dans Nicolet et dans la nouvelle division du Témiscamingue, opte pour cette dernière, ainsi qu'il convient à un ministre de la Colonisation. Le trésorier P.S.G. Mackenzie présente un budget en excédent de $683,500. Le rapport du ministre de l'Agriculture insiste sur la propagande en faveur des coopératives. Joseph-Edouard Caron s'attache à cette oeuvre. Il a provoqué, en 1910, la fondation d'une Société Coopérative des Fromagers de Québec, puis, en 1911, celle d'une Société Coopérative des planteurs de tabac de la vallée d'Yamaska, puis celle d'une coopérative pour la vente des fruits à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces fondations bousculent des routines, heurtent des préjugés individualistes. Caron persuade, impose, au risque de sa popularité. Après des débuts difficiles, les premières coopératives obtiendront d'excellents résultats. La Coopérative des Fromagers prospère déjà, en 1912, sous la direction d'un gérant avisé, Auguste Trudel, et sous la haute protection du ministre. Caron et Gigault ont bien posé les linéaments du réseau des grandes coopératives agricoles, dans la province de Québec. Peut-être sommes-nous en retard, sur certains points, par rapport à l'Ouest et à l'Ontario — à cet Adam Beck presque génial, qui étudie en Eu-

rope les applications de l'électricité à l'agriculture. Mais les conditions sont différentes. Les coopératives paraissent moins nécessaires ici que dans l'Ouest, où les fermes sont plus éloignées des grands centres. Peu instruit lui-même — quoique fervent balzacien — Caron a compris la nécessité de l'agriculture scientifique. Le ministre étudie le projet de former un corps d'agronomes. Gustave Piché développe toujours graduellement le service forestier. Le classement des terres rencontre une double difficulté : la pression des spéculateurs, parfois secondés par des politiciens comme John Hall Kelly, qui veulent faire classer des terres colonisables comme terres forestières ; et la pression des amis de la colonisation, ou des curés mal informés, qui veulent faire classer comme colonisables des terres impropres à la culture.

Bourassa n'était plus député. Armand Lavergne consacrait une partie de son temps à la lutte fédérale contre la marine. Le discours d'un ministériel, Auguste Tessier, jeune député de Rimouski, provoqua les premières escarmouches parlementaires. Auguste Tessier, le père, avait fait taxer des propriétés religieuses à Rimouski. *L'Action Sociale* crut voir dans le discours du fils des menaces — sans doute approuvées, sinon provoquées par le premier ministre — contre le caractère religieux de l'enseignement dans la province. Le programme du *Croisé,* bulletin mensuel de L'Action Sociale Catholique, comportait à la rubrique "Oeuvres d'enseignement" l'article : Organisation de l'enseignement complémentaire et spécial *selon nos traditions catholiqes.* L'indépendance de l'Ecole des Hautes Etudes Com-

merciales, non affiliée à Laval, contrariait directement cet article. Le juge Gervais, véritable fondateur de l'Ecole des Hautes Etudes, et le Belge A.-J. de Bray, directeur de cette école, passaient pour partisans de l'instruction obligatoire et de l'enseignement d'Etat.[1] Et si Paul-G. Martineau, Léonide Perron et Jules-Edouard Prévost n'osaient proposer cette réforme au Conseil de l'Instruction publique, dominé par les évêques, le groupe de Godfroy Langlois, auquel se rattachait Léonide Perron, devait la proposer à la Législative, au cours de cette session même. Or, l'esprit des anciens ultramontains animait un rédacteur de *L'Action Sociale*, l'abbé d'Amours, sympathique, mais capable de violence et surtout d'entêtement — celui même qu'offusquaient les tournures mondaines de l'abbé de Poncheville. Comme jadis Mgr Laflèche, l'abbé d'Amours, reconstituant la trame d'une vaste conspiration, ne voyait pas grande différence entre libéraux modérés et libéraux avancés. Il tenait les manifestations religieuses des ministres libéraux pour d'hypocrites manoeuvres, à l'abri desquelles se poursuivait l'entreprise maçonnique. Il n'aimait pas la politique de bascule suivie par le gouvernement : un poste de fonctionnaire à Ulric Barthe compensé par un poste de fonctionnaire à l'abbé Caron ; l'élection de T.-D. Bouchard ou celle de J.-L. Perron compensée par un subside à un séminaire ou par une bénédiction de pont. L'abbé d'Amours pensait : Quand le gouvernement agit bien, c'est par prudence, c'est par tactique, et pour nous endormir ; quand il agit mal, c'est par instinct profond, et dans une intention d'ave-

---

1. Irving O. Vincent : "The Right Track", p. 142 (pour ce qui concerne A.-J. de Bray).

nir. L'abbé vit un grave symptôme dans le discours de Tessier et il écrivit sous le titre :

"Est-il vrai ?" (11 novembre) :

"M. Tessier a été félicité d'une façon toute particulière par l'honorable premier ministre de la province...

"Est-il vrai, comme le prétendent des gens qui paraissent renseignés, que ce discours et ces louanges ne s'expliquent que trop bien ? Est-il vrai, comme on nous l'a dit, que les aperçus de M. Tessier, député de Rimouski, soient tout à fait conformes aux idées du premier ministre, qui aurait eu communication de ce discours et l'aurait en quelque sorte approuvé ? Est-il vrai enfin, comme on le dit encore, que ce discours, qui pourrait bien n'être qu'une tentative audacieuse, soit plutôt le signe précurseur d'une nouvelle orientation de notre ministère libéral, qui veut conserver l'amitié de la faction radicale de son parti, en la suivant, sans beaucoup de répugnance d'ailleurs, dans la voie d'une réforme scolaire, suivant la tactique et les principes révolutionnaires ?..

"Est-il vrai que, renonçant à une politique scolaire faite principalement d'encouragement et d'aides, suivie jusqu'ici, le gouvernement voudrait entrer dans la voie des accaparements, où le pousse à grands cris la faction libérale-radicale ?

"Est-il vrai que pour conserver l'amitié de son groupe radical-maçonnique avec lequel elle ne différerait pas substantiellement d'opinion touchant les théories de l'enseignement d'Etat, la majorité libérale soit prête à commencer ici, POUR NE LA FINIR JAMAIS, la guerre à l'Eglise et aux familles catholiques, autour de l'école devenu instrument d'abord de domination et bientôt de perversion ?

"Est-il donc vrai que ceux-là avaient raison qui disaient que les nominations de MM. Martineau, Prévost. Perron et Brisebois au Conseil de l'Instruction publique indiquaient l'orientation effective et véritable de la politique scolaire actuelle ?

"Est-il vrai que les applaudissements donnés par nos sectaires à l'établissement de trois écoles neutres gouvernementales n'étaient que les premières accla-

mations d'une suite de victoires dont nous allons voir se poursuivre les triomphes, nous, les catholiques de cette province, vaincus et humiliés, trompés et égarés ? . .

"Est-il vrai que l'on va jeter en pâture à l'hydre maçonnique, sous prétexte de l'apaiser, avec les droits de la famille et de l'Eglise, une portion de l'âme des enfants ? . ."

En fait, la collaboration avec l'épiscopat, employée au début comme une tactique, était peu à peu devenue, chez Gouin, une conviction. Son amitié avec Mgr Bruchési était devenue étroite. En 1912, le premier ministre de la province avait cinquante ans. Il fréquentait les financiers, respectait les réussites matérielles, croyait aux dogmes du libéralisme économique comme toute la bourgeoisie de son temps, et ne s'aventurait pas dans les hautes spéculations morales. Tout de même, il assumait, en pleine conscience, des responsabilités supérieures. La petite flamme de conviction qu'il laissait jaillir à la fin de ses discours ne décelait pas un pur artifice de politicien. Lomer Gouin souhaitait pour les Canadiens français — non pas seulement pour lui-même — l'entrée dans les grandes affaires, dans les grands conseils d'administration. Le gendre de Mercier comprenait bien aussi qu'un gouvernement de la province ne peut rien réaliser de grand sans le concours du clergé. Lomer Gouin, simple avocat, conseiller et administrateur de compagnies, s'en serait peut-être tenu aux idées de son ami Gonzalve Désaulniers. Sir Lomer Gouin, premier ministre, désirait sincèrement collaborer avec les évêques. Il avait aidé Mgr Bruchési dans l'affaire du *Ne temere* comme dans l'affaire du Collège de Saint-Jean ; il lui promettait de repousser le bill annoncé sur l'instruction obligatoire.

Peut-être le premier ministre serait-il parvenu à s'entendre aussi bien avec Mgr Bégin, spirituel, simple et bon ; mais Mgr Marois, petit homme volontaire aux lèvres minces, à la mise recherchée — les souliers très légers ornés d'une large boucle d'argent — à la démarche altière, et surtout Mgr Roy, colosse à l'accueil sévère, à la grande puissance de travail et à la voix foudroyante, l'intimidaient. Mgr Marois avait combattu les libéraux dans plusieurs grandes "affaires" politico-religieuses ; et Mgr Roy, fondateur de *L'Action Sociale,* n'ouvrait pas aux ministres son intimité détendue et traitable. Alexandre Taschereau, premier lieutenant de Gouin, remâchait contre *L'Action Sociale* des griefs en partie justifiés, depuis 1909, depuis l'approbation du geste d'Asselin par Héroux. Il avait collaboré à la rédaction de la plainte contre *L'Action Sociale* remise au délégué apostolique, à destination du Vatican, après la session de 1911. Les ministres se promirent d'enrayer les offensives de Godfroy Langlois, mais aussi d'imposer silence à l'abbé d'Amours. A la Législative, le 13 novembre, Lomer Gouin protesta contre l'article de l'abbé d'Amours "qui cherche une guerre religieuse". Le *Canada* reprocha une fois de plus à *L'Action Sociale* d'exploiter la religion pour combattre un parti "qui cherche la réforme matérielle de notre système d'instruction publique". Lomer Gouin et le *Canada* brandissaient la menace d'une plainte à Rome. *L'Action Sociale* répondit par une allusion au mémoire envoyé, sans résultat, au printemps de 1911 : "Quelle satisfaction, approuvant leur libéralisme et blâmant notre conduite, ont-ils obtenue ?"

Godfroy Langlois faisait déposer par un compère — le Dr Finnie, député anglo-protestant de Montréal — un bill pour l'instruction obligatoire. Cette question ne s'était pas évoquée à la Législative depuis onze ans. Le projet Finnie-Langlois n'embrassait que les non-catholiques, mais le principe, une fois adopté, s'étendrait facilement. L'aile radicale, composée par Godfroy Langlois, T.-D. Bouchard, J.-L. Perron et Auguste Tessier, comptait sur l'appoint des députés protestants et sur le sentiment d'indépendance des députés libéraux, sortis des affres électorales au moins pour quatre ans. Un "Council of Women of Montreal" s'efforçait d'entraîner les milieux anglo-protestants. Gouin et beaucoup de libéraux étaient, au fond, partisans de l'instruction obligatoire. Le *Canada* l'exprimait, sous une forme détournée en attribuant au parti le désir d'une "réforme matérielle de notre système d'instruction publique". Les syndicats internationaux, influencés par Gustave Francq, émettaient des voeux dans ce sens. Le *Pays* invoquait un "mouvement d'opinion". Le journal de Godfroy Langlois invoquait même le mandat implicite confié par les électeurs au parti libéral.

L'Action Sociale contesta, non sans raison, cette interprétation des résultats électoraux : "Chacun sait bien que la question de l'enseignement, telle qu'on la pose maintenant, n'a pas été exposée ni soumise au peuple dans un dixième des comtés de cette province. On n'est donc nullement fondé à dire que la majorité remportée aux dernières élections par le gouvernement de sir Lomer Gouin s'est prononcée en faveur d'un remaniement quelconque de notre régime scolaire..."

Les milieux catholiques tenaient l'instruction obligatoire pour le prélude de la laïcisation. Les deux mesures n'ont-elles pas été votées et appliquées ensemble, en France ? Le groupe de l'Émancipation — de Godfroy Langlois à Gustave Francq, en passant par T.-D. Bouchard — n'est-il pas l'instigateur du bill Finnie ? Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, étudiant l'organisation ouvrière dans la province de Québec, invoqua la campagne des syndicats internationaux en faveur de l'instruction obligatoire comme une preuve convaincante de leur anticléricalisme.[1]

Le premier ministre, tenant la parole donnée à Mgr Bruchési, repoussa le bill. Godfroy Langlois en appelait à la mémoire de Mercier et aux antécédents de Gouin lui-même. Mercier n'a jamais proposé un bill semblable, répondit Gouin, et je l'ai connu assez intimement pour affirmer qu'il eût repoussé cette loi vexatoire. Quant à moi, j'ai souvent souhaité le progrès de l'instruction publique ; je le souhaite encore ; mais ce progrès ne s'obtiendra pas par la contrainte ; nous disposons de moyens plus efficaces, plus accordés au sentiment de notre peuple . . .

C'était une argumentation de pure parade, chez Lomer Gouin, qui voulait simplement satisfaire le clergé en général, et l'archevêque de Montréal en particulier. Mathias Tellier, chef de l'opposition, félicita le premier ministre. Les radicaux sentirent la partie perdue. Auguste Tessier ne bougea point. T.-D. Bouchard, qui n'avait remporté qu'une faible majorité sur Ernest Guimont aux élections générales, était

1. *"L'organisation ouvrière dans la province de Québec", publié en 1913 par l'Ecole Sociale Populaire.*

combattu, à Saint-Hyacinthe, à la fois par le clergé et par la compagnie d'électricité à laquelle il avait suscité la concurrence municipale. Le député de Saint-Hyacinthe soutint Finnie et Langlois de sa parole, mais n'osa voter pour le bill. La proposition Finnie ne recueillit que six voix, celles de Langlois et de cinq députés anglais.

"Sir Lomer Gouin", écrit l'inspecteur général Magnan, "méritera longtemps de la patrie, pour avoir annihilé l'aile radicale qui menaçait de s'attacher à son parti."[1] L'attitude du premier ministre réjouit l'archevêché de Montréal. Mgr Emile Roy, vicaire général, écrivit à sir Lomer Gouin :

"Monsieur le Premier Ministre,

"Voulez-vous me permettre de vous offrir respectueusement mes très vives félicitations pour le magistral discours que vous venez de prononcer au sujet du bill Finnie. Vous ne sauriez croire combien vos paroles m'ont fait du bien, à moi qui peine dans mon humble sphère d'action pour la grande cause de l'Education. Et je suis loin d'être le seul à en éprouver une agréable et bienfaisante impression..."

—"Merci de vos bonnes félicitations, répondit le premier ministre. Elles me consolent de bien des choses qui ont été écrites injustement sur mon compte par des gens qui devraient pourtant mieux me connaître."[2]

Les gens "qui devraient pourtant mieux me connaître" tenaient la plume à *L'Action Sociale*. Cependant l'opposition conservatrice-nationaliste se trouvait désarmée. La Chambre vota les crédits en faveur de l'instruction publique. Lavergne critiqua encore l'Ecole "neu-

---

1. C.-J. Magnan : "Eclairons la route", p. 145.
2. Archives de l'Archevêché de Montréal.

tre" des Hautes Etudes Commerciales. — "On y compte trois professeurs ecclésiastiques", répondit Gouin. Depuis la fondation de cette école, Lavergne dénonçait sa neutralité religieuse et prédisait sa faillite : "Ce sera le tombeau de sir Lomer Gouin." Mais l'Ecole, après un démarrage un peu lent, entrait en bonne voie, ainsi que les autres institutions dues à l'initiative du gouvernement Gouin. On enregistrait 658 élèves à l'Ecole d'Industrie Laitière, 540 à l'Ecole Technique de Montréal, 309 à l'Ecole Technique de Québec et 56 aux Hautes Etudes. Le directeur de Bray et deux jeunes professeurs, le belge Henri Laureys et le canadien Edouard Montpetit, se faisaient remarquer. Le *Devoir* du 29 novembre décrivit comme très brillante l'inauguration d'une salle de conférences à l'Ecole.

D'ailleurs l'épiscopat témoignait sa satisfaction. Au cours d'une fête à l'Université Laval de Montréal, Mgr Bruchési remercia longuement le gouvernement provincial, pour le concours financier apporté à la construction du nouvel édifice des écoles de chirurgie dentaire et de médecine comparée. Cet encens épiscopal quêté par un gouvernement libéral portait sur les nerfs du *Pays*. Mais le groupe radical n'augmentait ni en nombre, ni en influence, ni même en audace. Et le *Pays* déplorait "la décadence du libéralisme".

Bourassa n'était plus député ; Armand Lavergne consacrait une partie de son temps à la lutte fédérale sur la marine; et l'opposition n'était plus stimulée par la proximité des élections. Jean Prévost espaçait ses "cas de colons". Lomer Gouin ne résistait pas seulement à Godfroy Langlois ; il laissait peu d'initiative à ses députés, en dehors de la législa-

tion privée. La session provinciale fut autrement calme que les sessions de la législature précédente. Ouverte le 5 novembre, elle se termina le 21 décembre. Jean Dumont crayonna, pour le *Devoir,* ces remarques déjà faites quelques années plus tôt, par Israël Tarte :

"Notre législature devient de plus en plus une usine de législation privée. La session a commencé le 5 novembre. Or, de cette date au 12 décembre, pas une mesure de quelque importance n'a été présentée par le gouvernement. Et si le Dr Finnie n'avait pas soumis de nouveau son projet de loi sur l'instruction obligatoire, qui a provoqué un débat de trois jours, nous n'aurions pas eu à la Chambre une seule bonne journée de travail avant la fin de la session."

* * *

La législation privée donnait lieu aux mêmes abus — tout au moins côtoyait les mêmes dangers — que sous l'administration précédente. Les gros intérêts particuliers désirant une faveur quelconque : incorporation, concession, exemption de taxes, prenaient pour présidents, administrateurs ou avocats-conseils, des hommes politiques du parti au pouvoir. Le sénateur Choquette présidait deux ou trois compagnies de chemins de fer. Le bureau de J.-L. Perron à Montréal et celui d'Alexandre Taschereau à Québec prospéraient avec une clientèle de grandes compagnies — la Compagnie des Tramways de Montréal, entre autres, pour Perron. John Hall Kelly, réélu député de Bonaventure par une forte majorité malgré les accusations de Jean Prévost, obtint pour une compagnie américaine, la Saint-Lawrence Pulp and Paper Corporation, l'autorisation d'opérer en Gaspésie. Et le cas le plus typique était peut-être celui contre lequel Ar-

mand Lavergne et Jean Prévost avaient tant protesté, à savoir le cas de Charles Lanctôt, adjoint au procureur général et avocat-conseil d'entreprises et de municipalités. L'avocat Thibaudeau Rinfret, associé de Perron et frère du rédacteur en chef du *Canada,* passait presque tout le temps des sessions à Québec, pour la défense de ses clients devant le comité des bills privés. Le Château Frontenac recevait une nombreuse clientèle d'entrepreneurs et de courtiers, venus de Montréal, de Toronto et de New-York, et qui n'avaient pas tous la culture et la correction de Thibaudeau Rinfret.

Les partis se disputaient encore les postes commerciaux et industriels susceptibles de conférer de l'influence. On cherchait à déloger l'adversaire bleu ou rouge, non pas seulement des enceintes parlementaires, mais des conseils d'administration. En novembre 1912, mourut Damien Rolland, président de la Banque d'Hochelaga. Un administrateur, J.-A. Vaillancourt, paraît en bonne posture pour lui succéder. Ce n'est pas un Rodolphe Forget, loin de là. Vaillancourt représente une génération de commerçants probes, qui tiennent tout engagement, même verbal, même défavorable, et dont l'ascension régulière s'est opérée à force de travail et d'économie. Affable, il entretient avec la clientèle plus de contacts que d'autres administrateurs, aux occupations trop variées. Mais il est en même temps président de la compagnie de publication du *Devoir*. Les sénateurs F.-L. Béique et Marcellin Wilson, administrateurs influents de la Banque d'Hochelaga et organisateurs libéraux, lui donnent à choisir entre la présidence du *Devoir* et celle de la banque. "Laissez-moi réfléchir quelques jours", demande Vaillancourt.

Il en parle au juge Lamothe, lui aussi administrateur de la banque, et ancien militant conservateur. En quelques jours, Lamothe réunit des procurations représentant 57 pour cent des voix, et les apporte à Vaillancourt. Quand Béique et Wilson viennent chercher la réponse, Vaillancourt leur montre les procurations ; il sera président de la banque, sans lâcher le *Devoir*. Béique et Wilson sont trop bons joueurs pour se fâcher; Béique a fait entrer son gendre, l'ingénieur Beaudry Leman — d'une valeur exceptionnelle — au service de la Banque d'Hochelaga, comme inspecteur, pour commencer. Mais la bataille est beaucoup plus farouche, à Québec, entre les libéraux et Rodolphe Forget. *L'Electeur* a jadis dénoncé et ruiné Sénécal ; le *Soleil* tente la même opération contre Forget.

Les principaux intérêts de Rodolphe Forget, député fédéral de Montmorency et de Charlevoix, s'étendent de Québec à La Malbaie. A Québec, la pièce maîtresse est la Quebec Railway, Light, Heat and Power — le fameux "Merger" — qui détient le monopole de fait du gaz, de l'électricité (éclairage et force motrice) et des transports en commun dans la capitale de la province. Le Merger contrôle un chemin de fer, de Québec à Saint-Joachim, auquel se soude le chemin de fer de Québec et Saguenay, de Saint-Joachim à La Malbaie. Forget possède encore une compagnie de pulpe, la East Canada Power and Pulp Company, de La Malbaie, créée pour alimenter le chemin de fer, puis une banque, la Banque Internationale du Canada, créée pour soutenir toutes les autres entreprises. Au conseil municipal de Québec, deux parentistes, le maire Napoléon Drouin et l'échevin Arthur Cannon, combattent toutes

les prétentions, toutes les demandes de charte et les projets de contrat du Merger. Les rivalités politiques et les rivalités d'affaires s'entremêlent. Forget est généreux pour son parti. Son adversaire — malheureux — aux dernières élections fédérales, dans le comté de Charlevoix, était Lucien Cannon, frère de l'échevin acharné. Les principaux soutiens de Forget sont deux conservateurs militants, le député David-Ovide Lespérance et l'échevin Camilien Lockwell. Les rouges ont vivement ressenti la dernière intervention de Forget, qui a réduit leur majorité soreloise — qui a failli leur coûter le comté de Richelieu. Enfin, les parentistes tireraient volontiers vengeance de la déception que les conservateurs leur infligent dans l'affaire de la gare. Ils suscitent au Merger la concurrence de la Dorchester Electric Company. Le maire Drouin et l'échevin Cannon sont à la tête de l'entreprise, naturellement présentée comme une tentative désintéressée pour briser le monopole, dans l'intérêt du peuple. La maison montréalaise L. de G. Beaubien et Cie (Louis de Gaspé Beaubien et Charles-Henri Branchaud), fondée, au moins dans une certaine mesure, en opposition à la puissante maison Forget, participe à l'affaire — qui, d'ailleurs, lui paraît bonne. Elle souscrit et place $200,000 d'obligations de la Dorchester Electric. La nouvelle compagnie construit, dans la ville même de Québec, une usine à vapeur susceptible de produire 3,335 c.v. Entre le Merger et la Dorchester Electric, la lutte s'engage.

Cette lutte s'engage à un mauvais moment pour Forget, dont les autres entreprises traversent des difficultés. Le "roi de la Bourse" a placé de très gros paquets d'obligations en

France, en bluffant, selon son habitude. Alarmés par des ennemis canadiens de Forget, les souscripteurs français envoient un expert à Québec. Les libéraux n'ont pas de peine à démontrer à l'expert le caractère aventuré de l'échafaudage Forget ; et le rapport aggrave les inquiétudes françaises. De petits journaux parisiens publient des échos reproduits par Jules Fournier dans *L'Action* de Montréal. Enfin la grande offensive est lancée, à l'automne de 1912, en même temps que la Dorchester Electric se fonde pour concurrencer le Merger. D'Hellencourt, rédacteur en chef du *Soleil,* Français de naissance et resté très français après une adoption sincère du Canada, est bien placé pour prendre en main la cause des souscripteurs français. Il y met une extrême vigueur. Il commence, le 30 octobre, une série d'articles sur le "scandale Forget", interrompue, aux mois de novembre et de décembre, pendant la session provinciale. Il reproche à sir Rodolphe Forget d'avoir raflé des millions d'argent français, privé les souscripteurs de tout contrôle, employé des artifices de gestion inadmissibles. D'Hellencourt réclame une Commission royale d'enquête. Dans *L'Evénement,* le député conservateur Lespérance défend son collègue contre cette "conspiration ourdie à l'étranger". Mais D'Hellencourt tient bon, encouragé par son parti. Abattre Forget, ce ne serait pas seulement reconquérir deux comtés, mais asséner un rude coup à la caisse du parti bleu. Cette campagne porte ses fruits. Des actionnaires et obligataires canadiens, et surtout français, déposent des plaintes. Des rumeurs d'arrestations se répandent. A la mi-décembre, la East Canada Power and Pulp Company entre en liquidation. La Banque In-

ternationale échappe tout juste au même sort : la Home Bank, de Toronto, la rachète, en échangeant les actions des porteurs français contre ses propres actions, pour une valeur nominale deux fois moindre. Le plus gros financier canadien-français se tire d'affaire, pour le moment, mais en y laissant des plumes.

* * *

L'année 1912 avait été marquée par l'absorption des députés nationalistes dans les rangs conservateurs. Elle avait été marquée par trois grands débats : les écoles du Keewatin, la marine, et les difficultés scolaires en Ontario — dont les deux derniers n'étaient pas terminés.

A Kénogami, au Lac Saint-Jean, Louis Hémon écrivait *Maria Chapdelaine.*

A Montréal, Mgr Bruchési reçut une lettre de Mgr Mérel, évêque de Canton, qui ne tarissait pas d'éloges sur les religieuses canadiennes. Mgr Mérel demandait si d'autres Soeurs de l'Immaculée-Conception ne viendraient pas prendre charge d'une léproserie. Mgr Bruchési réunit la communauté : quarante professes, novices et postulantes. Il exposa l'objet de sa visite, sans cacher l'immensité du sacrifice à consentir : "Il s'agit d'aller en Chine, soigner des lépreux pendant le reste de votre vie..." Puis il demanda : "Que celles d'entre vous qui se sentent prêtes à partir se lèvent."
Professes, novices et postulantes, les quarante se levèrent à la fois.

TABLE DES MATIÈRES

Tome XVII

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE A QUEBEC

CHAPITRE V

RUPTURE ENTRE CONSERVATEURS ET NATIONALISTES

CHAPITRE VI

DE MAX AITKEN A RODOLPHE FORGET

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Z

ERRATA

Dans le Volume XV, à la page 154 et à la page 195 (index), lire Joseph Demers, au lieu de Louis-Philippe Demers.

—

Volume XVI, page 130. M. le juge Joseph Archambault, de la Cour Supérieure, ancien député, nous prie de signaler qu'il n'est pas le J. Archambault qui prononça un discours à l'assemblée nationaliste du 22 octobre 1911, à Chambly.

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR :

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

XVIII

Le Règlement 17

MONTRÉAL-ÉDITIONS
Montréal

I

ENCORE LA MARINE
(La Loi Borden)

La loi Borden devant le Parlement et devant l'opinion — Nouvel amendement Mondou-Lamarche — Campagne du Devoir *— Tour à tour, les deux partis réprouvent les nationalistes et utilisent leurs arguments — Amendement Guilbault — Vote du Sénat — Rodolphe Forget, ou le romantisme de la Bourse.*

L'offensive contre Forget s'étendit jusqu'au Parlement fédéral. Le député de Charlevoix y subit des attaques, au début de la session (ouverte le 21 novembre). Les libéraux lui reprochèrent la "corruption" pratiquée à Sorel pendant l'élection du comté de Richelieu. Mais la question de la marine, arrivant à l'ordre du jour, éclipsa ces incidents locaux.

Le 5 décembre, Borden proposa de donner à l'Angleterre la somme de 35 millions, prix de trois dreadnoughts. La situation est trop grave pour attendre la construction de navires au Canada, où manquent l'outillage et la main-d'oeuvre experte. Disposant de trente-cinq millions, la Grande-Bretagne, habituée à ce genre de travaux, mettra trois supercuirassés en chantier . . .

Cette "contribution d'urgence" ne résoudrait pas le problème d'une politique navale permanente. La correspondance officielle permettait de la présenter comme une offre canadienne acceptée par Londres, alors qu'elle était plutôt une suggestion britannique acceptée par Ottawa. Elle suffit à exciter l'enthousiasme du *Star,* d'après qui le Canada s'élevait, en une nuit, à la dignité de nation. *L'Evénement,* naguère si nationaliste, s'exalta presque autant. L'organe de Louis-Philippe Pelletier et de David-Ovide Lespérance assimilait la voix du très honorable Robert Borden à "la voix de l'honneur, de l'intérêt et du patriotisme qui nous dicte la ligne de conduite à suivre".

Les libéraux de la province critiquaient, au contraire, en adoptant un point de vue presque nationaliste. Le *Soleil* écrivit :

"La situation est très claire : M. Borden et ses souffleurs veulent tout sacrifier à leur rêve d'empire, rêve d'une conception utopiste ; nous voulons, nous, avec sir Wilfrid Laurier, assurer l'intégrité et l'avenir de l'Empire en servant d'abord et avant tout le Canada.

"M. R. L. Borden, il n'y a plus de doute possible, pense à l'Empire d'abord ; il s'occupera du Canada à Pâques ou à la Trinité, quand il n'aura rien de mieux à faire."

Le plus vigoureux adversaire du projet Borden, dans la presse, fut naturellement Bourassa. Il combattit la contribution Borden comme la marine Laurier, puisque les deux formules reconnaissaient le principe de la solidarité impériale. Il écrivit, à l'adresse des vingt-deux députés élus grâce à lui : "Vous n'avez pas le droit de voter cette loi sans consulter le peuple." Et il exposa ses idées avec la richesse de

points de vue et l'élévation de ton qui lui avaient attiré la sympathie d'une poignée d'Anglais, comme C.-H. Cahan. Avec la même richesse et la même élévation, il soutint les Franco-Ontariens, en pleine lutte contre le Règlement 17. Les articles de Bourassa furent encore cités, commentés, déformés, dans tout le pays. La Société littéraire et scientifique de l'Université de Toronto et le Canadian Club de London demandèrent une conférence au chef nationaliste. A Toronto, devant un public de professeurs et d'étudiants, Bourassa revendiqua hautement les droits des Canadiens français de l'Ontario. Il scanda : "L'unité morale et politique du Canada, soit comme nation indépendante, soit comme partie intégrante de l'Empire, ne subsistera que par le maintien des droits égaux des deux races et le rétablissement des droits des Canadiens français partout où ils ont été abolis." A London, il exposa sa doctrine sur le partage des responsabilités en matière de défense :

"La Grande-Bretagne, maîtresse absolue de ses relations étrangères, doit subir les conséquences de sa politique extérieure et porter le poids des armements que ses alliances et ses inimitiés lui imposent. D'autre part, les colonies autonomes doivent soulager la métropole d'une partie du poids de ses responsabilités en rendant aussi imprenables que possible leurs ports de mer et leur territoire ; ce qui ne se fait pas par une flotte, mais par une bonne défense côtière et une milice bien organisée — deux choses qui manquent absolument au Canada."

Comme toujours, la franchise et le talent de Bourassa lui valurent en Ontario des témoignages d'admiration — voire quelques amitiés intellectuelles — qu'il prit pour une assez large adhésion. Il écrivit, au retour :

"Si le parti libéral d'Ontario ne se dégage pas à temps des entraves de la politique équivoque qu'il poursuit depuis quinze ans, depuis la guerre d'Afrique surtout, s'il ne revient pas aux saines doctrines nationalistes qui constituèrent autrefois le plus clair de son avoir, il se formera un jour ou l'autre dans la plus anglaise et la plus traditionnelle des provinces, un parti franchement nationaliste."

Aux Communes, le débat sur la marine avait commencé, marqué d'accrochages à demi personnels entre Rodolphe Lemieux, d'une part, et les conservateurs Louis-Philippe Pelletier, Rodolphe Forget et Joseph Rainville d'autre part. La majorité habituelle soutenait le ministère. Monk, miné par la maladie, ne paraissait pas au Parlement. Lamarche, malade lui-même, accomplit un réel effort pour suivre les séances. Le bruit courut que Mondou, renouvelant son geste du débat sur le Keewatin, présenterait un amendement. Mondou, qui n'avait point participé au banquet Roblin, se conduisait en nationaliste — plus que certains députés élus sous cette étiquette ! Eddie Lepage vint le trouver : "Il paraît que tu vas présenter un amendement contre toute contribution ?"

—"Certain."

—"Bourassa voudrait le voir."

Mondou descendit à Montréal, et vit Bourassa. Celui-ci proposa un autre texte, refusant toute contribution à l'Empire qui n'admettait point le Canada dans ses conseils. Mondou l'accepte, revient à Ottawa, et présente l'amendement, appuyé par Lamarche.

Le premier ministre intervint lui-même. Borden ne jouissait pas d'un prestige comparable à celui de Laurier ; mais ses vertus de labeur et d'honnêteté lui méritaient l'estime générale.

Il parlait d'une voix sourde, avec un mouvement des épaules comme pour soulever un fardeau. Quand il affirma, d'un ton presque religieux, qu'il fallait aider l'Angleterre immédiatement, pour protéger non pas seulement le littoral canadien, mais l'héritage commun de tous ceux qui doivent allégeance au Roi, tous les députés "loyalistes" se levèrent et acclamèrent, comme si, écrivit Georges Pelletier, "une digue s'était soudain rompue devant eux". Ils entonnèrent *Rule Britannia,* puis *God Save the King,* avec une gravité d'officiants, et la voix de Joseph Rainville dominait celle de Sam Hughes. Le tumulte apaisé, Laurier se leva pour affirmer que son parti ne le cédait pas à l'autre en loyalisme, et le *Rule Britannia* et le *God Save the King* retentirent une fois de plus. La religion du patriotisme britannique, sévère et contagieuse comme la religion puritaine, gagnait toute l'assemblée où le tiers des députés représentaient des Canadiens d'origine française, irlandaise, américaine ou ukrainienne. Un seul homme semblait étranger à cette émotion : Georges Pelletier, correspondant du *Devoir,* dans la tribune de la presse.

L'initiative Mondou-Lamarche visait à prouver l'identité impérialiste des deux partis, en les collant ensemble dans un vote contre l'amendement. Les deux partis cherchèrent à éviter le vote. Lespérance tint des conciliabules avec les chefs libéraux. Il faut cinq députés pour exiger un vote, et les partisans de l'amendement n'étaient que quatre. Mais quand le président demanda quels députés exigeaient le vote, Mondou poussa Boulay à se lever, sans lui laisser le temps de comprendre. L'amendement

recueillit quatre voix : Achim, Barrette, Lamarche et Mondou. Mais les deux partis avaient en quelque sorte communié dans l'impérialisme.

Le 12 décembre, Laurier développa sa contre-proposition. Il avait préparé son discours dans le secret, et ce mystère attisait la curiosité. Laurier repoussa, au nom de la fierté britannique, l'idée que l'Angleterre eût besoin d'une aide immédiate : "L'Angleterre est toujours l'Angleterre. Elle ne s'agenouille devant personne. Elle ne demande de faveur à personne. Elle ne vient pas en suppliante, moins encore en mendiante . . ."

L'Angleterre est riche ; ses coffres débordent. I'Angleterre n'est pas en danger. Si elle l'était, affirma Laurier, nous mettrions à sa disposition non pas 35 millions, mais toutes les ressources du Canada :

"Si l'Angleterre était en danger — je ne dirai pas cela, mais si elle était aux prises avec une ou deux grandes puissances de l'Europe, mon très honorable ami pourrait venir nous demander, non pas 35 millions de dollars, mais deux, trois ou quatre fois cette somme. Nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre . . ."[1]

L'important, aujourd'hui, c'est d'assurer nous-mêmes la défense de nos côtes, de libérer l'Amirauté de ce souci. Notre marine servirait évidemment en cas de guerre de l'Angleterre, puisque "lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre . . ."

---

1. Débats de la Chambre des communes, Session de 1912-13. Vol. I, pp. 1041 et suiv. R. B. Bennett, chef conservateur et grand impérialiste, invoquera ce passage et louangera la politique navale de Laurier, à la Chambre des communes, le 25 mars 1937.

Cette phrase émise comme un axiome fait sursauter Paul-Emile Lamarche et deux ou trois autres. Laurier s'en est-il aperçu ? Il reprend et enchaîne : "Lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre, mais il ne s'ensuit pas, parce que nous sommes en guerre, que nous soyons mêlés au conflit . . ."

L'incohérence de ce raisonnement soulève quelques "Oh, oh !" Mais le grand prestigidi-tateur en a fait et en fera passer d'autres. Il concilie cet impérialisme avec l'autonomie des Dominions, ce qui se traduirait en pratique par la construction — au Canada, si possible — de navires canadiens, montés par des équipages canadiens, et mis aux ordres de l'Amirauté en temps de guerre. Et la langue d'argent semble bien opérer la difficile conciliation. Lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre, sans être forcément mêlés au conflit, bien que notre marine, montée par des équipages canadiens, y soit automatiquement engagée . . . Avec une aiguille impérialiste et du fil autonomiste, Laurier recoud ces morceaux disparates, pour confectionner un drapeau dont les couleurs chatoyantes devraient envoûter Sam Hughes et séduire Paul-Emile Lamarche. Droit, imposant, la voix plus claire à mesure qu'il parlait, Laurier se dépouillait de son âge ; il créait l'illusion ; il commandait l'admiration ; il commandait le respect pour sa thèse. L'extrême dignité qui lui était consubstantielle rehaussait le rôle du chef de la loyale opposition de Sa Majesté. Quand il termina en priant le Très Honorable Premier Ministre de ne pas révoquer en doute l'identité de leur préoccupation essentielle : la grandeur de l'Empire, les

plus fieffés tories, saisis aux entrailles, saluèrent la noblesse et la sincérité du Grand Old Man.

Bourassa ne méconnaissait pas le charme de son ancien chef ; mais il le jugeait d'autant plus dangereux, et le combattrait d'autant plus âprement. Il prédit la conséquence fatale du principe *Quand l'Angleterre est en guerre le Canada est en guerre :* l'envoi, non pas de cinq mille ou de dix mille, mais de cent mille ou deux cent mille jeunes Canadiens sur des champs de bataille étrangers. Il fit ce commentaire : "M. Laurier surenchérit. Au tribut de l'or, il veut ajouter le tribut du sang." Et il combattit résolument "les exploiteurs qui dirigent la politique des deux partis". Il publia les noms des députés élus grâce aux nationalistes, pour les sommer individuellement de ne pas voter la loi Borden, ni le contre-projet Laurier, sans plébiscite. Or ces députés étaient désormais encadrés et liés. Les whips, les chefs, les faisaient rentrer dans le rang comme on calme un bon chien, d'une petite tape sur le museau. Bourassa ne réussit qu'à les humilier, à les irriter, à provoquer de menues représailles. Aux Communes, c'est un ex-nationaliste, le Dr Paquet, qui interpella sur les sommes payées à Olivar Asselin, ancien lieutenant de M. Bourassa, à l'occasion de son voyage en France : Asselin n'avait pas fourni le rapport (sur le fonctionnement du bureau canadien d'immigration à Paris) qui devait justifier sa subvention. A *L'Evénement,* L.-P. Pelletier et D.-O. Lespérance inspiraient des attaques contre Bourassa et Lavergne, au moment où les sénateurs libéraux Béique et Wilson mettaient J.-A. Vaillancourt en demeure de choisir entre la présidence du *Devoir* et

celle de la Banque d'Hochelaga. Philippe Landry, président du Sénat et administrateur de *L'Evénement*, provoqua une réunion spéciale du conseil d'administration du journal à la mi-novembre. Il exigea l'arrêt des attaques contre Bourassa et Lavergne : "Nous devons au moins cette marque de considération à des hommes qui n'ont pas craint de briser avec leur parti pour combattre avec nous, dans les rangs alors clairsemés de l'opposition." Les autres administrateurs promirent, mais pour rompre leur engagement au bout d'un mois. Landry demande et obtient une nouvelle réunion, le 21 décembre. Mais Lespérance revendique toute la responsabilité : "Je paierai les dommages et les frais s'il y en a. Et si ces articles sont répudiés, je n'aurai qu'à me retirer du bureau de direction." Lespérance, qui brassait des affaires avec Forget, procurait des fonds au journal. C'est Landry qui démissionna, par lettre du 26 décembre.[1] Un incident parallèle se produisit dans le journalisme de langue anglaise : J.-C. Walsh, compromis par ses relations avec les nationalistes, quitta la rédaction en chef du *Herald*.

Curieuse personnalité de Bourassa ; curieux mouvement nationaliste. Ils suscitaient des animosités nombreuses, et ne savaient pas garder ceux mêmes qu'ils avaient fait élire. Mais quelques autres risquaient leur gagne-pain pour les suivre. A la fin de 1912, Bourassa disposait tout au plus de la voix de Paul-Emile Lamarche aux Communes et de celle d'Armand Lavergne à la Législative. Mais il restait un des chefs

---

1. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

de l'opinion, un de ces chefs à la manière de Maurras, dont les partis doivent bien tenir compte, mais qui ne prendront jamais le pouvoir.

* * *

1913

Aux Communes, les orateurs libéraux harcelaient la majorité ministérielle. Béland insista sur la différence entre le projet Borden, construisant en Angleterre des navires destinés à croiser dans les eaux européennes, et le projet Laurier, construisant au Canada des navires destinés à protéger les côtes canadiennes. Auprès du public, les officieux employaient un langage différent, suivant les endroits. Dans la province de Québec, ils disaient : "Nous versons la contribution de 35 millions pour éviter la construction d'une marine et pour nous débarrasser, une fois pour toutes." En Ontario, ils disaient : "La situation est si grave que l'Angleterre ne peut attendre la création d'une marine canadienne." Bref la "contribution" était présentée comme une mesure autonomiste ou impérialiste, selon les lieux. Mais les disciples de Laurier ne se laissent pas battre, à pareil jeu. Dans la province de Québec, ils empruntèrent des arguments nationalistes. Ainsi, le 7 janvier, Rodolphe Lemieux dit à la Jeunesse Libérale, réunie à l'Auditorium de Montréal :

"M. Borden et ses amis avaient promis en 1910 et 1911 de consulter le peuple sur la question de la défense navale.

"En proposant d'offrir un tribut de 35 millions à l'Angleterre sans consultation préalable, ils violent un engagement solennel. Si nous adoptons ce principe des tributs, nous revenons au gouvernement de ce

pays par Downing Street, nous abdiquons notre autonomie, en un mot nous rétrogradons.

"Certaines révélations des uns, les maladresses des autres, nous ont fait connaître depuis quelque temps la crise hystérique des journaux jingoes, des pèlerins jingoes venant de Londres prêcher l'évangile impérialiste, de Halifax à Vancouver.

"J'admire l'arrogance des tories, qui ne peuvent croire que les libéraux osent faire de l'opposition à ce projet de tribut. Comme si sacrifier nos libertés constitutionnelles par lambeaux de 35 millions n'était pas seulement un crime, mais une faute irréparable."

L'opposition libérale forcerait-elle le gouvernement à consulter le peuple, par une élection générale ? En pareil cas, Sam Hughes, les vétérans de la guerre du Transvaal, les officiers de la milice fidèles aux exhortations du général Dundonald, conduiraient la propagande impérialiste. Si l'on tient une élection sur la question de la marine, ce sera une élection kaki, écrivit le *Star*. Le *Soleil* releva ainsi le propos :

"Si, acculés, les tories cherchent à en faire une "élection kaki", nous voulons croire que les Canadiens, eux, ne tomberont pas dans le panneau ; ils en feront une élection nationale canadienne.

"Ils penseront au Canada d'abord, et choisiront l'alternative la plus conforme aux intérêts légitimes du Canada."

Bourassa et ses partisans décelaient, dans cette attitude des libéraux québécois, une pure manoeuvre opportuniste. A Ottawa, et plus encore à Toronto, les deux partis se livraient à une surenchère loyaliste. Armand Lavergne poussa Monk à reprendre son siège au Parlement, pour combattre la loi navale et dire leur fait aux deux partis.[1] Monk, comme naguère

1. *Une partie de la correspondance échangée entre Monk et Armand Lavergne à cette époque a été publiée par le "Devoir" du 21 juillet 1914.*

Laurier, témoignait de l'affection pour Armand Lavergne, de l'indulgence pour ses vivacités d'allure ou de langage. Mais aussi, désabusé, malade, moralement ébranlé par des deuils répétés, Monk éprouvait des sentiments comparables à ceux de Chapleau pendant ses dernières années. Il se détachait de son parti sans pouvoir adhérer au parti adverse. Il ne tenta point l'effort demandé par Lavergne. A défaut d'une intervention parlementaire, Bourassa écrivit (17 janvier) :

"Sur la question navale, les chefs des deux partis s'accusent réciproquement de ne pas suivre la ligne de conduite la plus propre à aider l'Angleterre. En matière de tarif et partout où il peut exister une relation quelconque entre les intérêts de l'Angleterre et ceux du Canada, leur première préoccupation est de se placer sous l'angle le plus favorable aux yeux du peuple anglais. C'est à qui sera le plus "loyal", le plus "jingo", le plus "impérialiste".

"Rien ne marque mieux le chemin que nous avons parcouru dans la voie du servilisme colonial — surtout si l'on compare l'attitude de nos politiciens d'aujourd'hui à celle des hommes d'Etat d'autrefois."

Et devant cette intransigeance de Bourassa, aucun des deux partis ne tenait, au fond, à provoquer des élections sur la question de la marine. Des candidatures purement nationalistes n'eussent-elles pas surgi, dans la province de Québec ?

Les libéraux tâtèrent cependant l'opinion (ralliement à Drummondville, le 3 février, autour de Rodolphe Lemieux ; ralliement à Québec, le 11 février, autour de Béland) ; mais leurs orateurs, inlassables, donnèrent leur principal effort aux Communes. Dans cette enceinte même, Charles Marcil ne craignit pas de prononcer un discours de ton nationaliste : le Ca-

nada n'endossera pas, sans même les connaître, toutes les responsabilités et toutes les obligations internationales de la Grande-Bretagne ! Charles Marcil avait un masque romain, des cheveux argentés, un beau port de tête ; ces déclarations, dans sa bouche, produisirent un effet de volonté, d'énergie. D'autres orateurs libéraux — anglais et français — se succédèrent ; les conservateurs les laissèrent parler presque sans contradiction.

Interrompu par d'autres discussions, le débat "d'urgence" s'éternisa ; de sorte que l'urgence prêtait à l'ironie. L'une des interruptions suivit la "guerre des deux Rodolphe" — la dénonciation de Rodolphe Forget par Rodolphe Lemieux.

* * *

Les compagnies contrôlées par Forget avaient diverses requêtes en instance auprès du gouvernement fédéral : émission des lettres patentes au profit du Merger ; garantie d'obligations du Québec et Saguenay, etc. Rodolphe Lemieux reprit, aux Communes, les accusations portées par d'Hellencourt dans le *Soleil,* et demanda les documents relatifs aux démarches des entreprises Forget. Laurier appuya l'intervention de Lemieux, justifiée, dit-il, par le souci de défendre la réputation du Canada à l'étranger. En même temps d'Hellencourt reprit sa campagne de presse, avec une vigueur terrible. Cochrane, ministre des Chemins de fer, Borden lui-même, Louis-Philippe Pelletier, Sévigny, Lamarche et Lespérance — celui-ci détenait des intérêts dans plusieurs entreprises Forget — défendirent leur collègue, victime de rancunes politiques. De toute façon,

observa Lamarche, les escroqueries attribuées à la Banque Internationale et à d'autres entreprises Forget relèvent des tribunaux, non du Parlement.

Paul-Emile Lamarche, écrivit Jules Fournier dans *L'Action,* s'acquitte des tuyaux de Bourse procurés par le financier. — "Mensonge ! " s'écria Lamarche, exigeant une rectification. Forget lui-même se défendit, rendant coup pour coup. Il représenta ses accusateurs comme une coalition de jaloux, de maîtres-chanteurs et d'adversaires politiques impitoyables. Lemieux rappela que le gouvernement Laurier, à la veille des élections de 1911, avait refusé une licence à la Banque Internationale. C'est vrai, dit Forget ; c'est parce que j'étais alors candidat conservateur dans deux comtés. J'aurais obtenu la licence en abandonnant le comté de Montmorency au fils de l'honorable S.-N. Parent, ancien premier ministre libéral de Québec et ami intime de sir Wilfrid Laurier. "Mensonge ! " s'écrièrent Parent et Laurier.

Forget n'était pas seulement député par la grâce de son argent, et riche par la grâce de son oncle ; c'était un homme de réelle valeur, au physique avantageux, à la parole facile. Il avait de l'allure, et le goût du risque ; les milieux financiers l'appelaient un "plunger". Ce n'était pas un spéculateur, mais un joueur. Le spéculateur est poussé par l'appât du gain. Le joueur recherche avant tout une émotion, voire une évasion. Forget avait obligé des centaines de personnes. Il avait ses entrées au *Chronicle,* influençait directement la *Patrie* à Montréal, et, par l'inter-

médiaire de Lespérance, *L'Evénement* à Québec. Il comptait parmi ses associés non seulement des conservateurs comme Lespérance, mais des libéraux comme Robert Bickerdike, député fédéral de la division Saint-Laurent, et le sénateur J.-P.-B. Casgrain, membre du conseil d'administration du Merger. Il plastronna, non sans mérite, car les feux croisés de ses adversaires politiques et financiers l'atteignaient dans un moment difficile. La East Canada Power and Pulp Company était entrée en liquidation. Forget avait cédé la Banque Internationale à la Home Bank de Toronto. Il essayait de vendre le Québec et Saguenay au Canadian Northern de Mackenzie et Mann, déjà propriétaire du Québec et Lac-Saint-Jean. Il essayait même de vendre tout le Merger à Mackenzie et Mann ; et la violente campagne en cours plaçait Forget, pour ces négociations, dans une grave infériorité. Des actionnaires l'assignaient en justice. La Dorchester Electric se posait en concurrente du Merger dans le district de Québec. Des groupes cherchaient à évincer Forget de ses autres entreprises.

Forget présidait la Richelieu and Ontario Navigation Company depuis 1894. Il avait fait entrer deux autres Canadiens français, D.-O. Lespérance et C.-O. Paradis, au conseil d'administration. Le marchand de grains James Carruthers, originaire de Toronto mais ancien président du Board of Trade de Montréal, présidait de son côté plusieurs compagnies de transports maritimes, entre autres la Toronto and Montreal Steamboat Company, la Montreal and Lake Erie Steamboat Company, la

Saint-Lawrence and Chicago Steam Navigation Company, qu'il songeait à fusionner. Le groupe Carruthers jugea le moment propice pour capturer la Compagnie du Richelieu. Forget était furieusement, sauvagement attaqué au Parlement et dans la presse. Le groupe Carruthers obtint sans peine des procurations d'actionnaires effrayés. Entre deux répliques à Lemieux et à Laurier, Forget réunit le conseil d'administration de la Compagnie du Richelieu, pour son assemblée annuelle, à Montréal. Ses adversaires présentèrent une nouvelle liste, où Forget figurait, non plus comme président, mais comme simple administrateur et d'où Lespérance et Paradis se trouvaient éliminés. Forget, très nerveux, fut beau joueur, comme toujours : "Je comprends que vous êtes les maîtres ..." Il rappelle brièvement ses états de services à la présidence de la Compagnie, dont la flotte est passée de 23 à 72 bateaux, le chiffre d'affaires de $500,000 à $4,500,000, et la cote en Bourse de 39 à 117. Il refuse un simple siège d'administrateur. Or la Compagnie, entretenant de gros intérêts dans la province de Québec, désire un administrateur canadien-français, peut-être pour la forme. Lespérance et Paradis refusent, par fidélité pour leur chef de file. Le sénateur libéral J.-P.-B. Casgrain est moins difficile. Cet administrateur du Merger, que Forget pouvait tenir pour un de ses obligés, figure dans le nouveau conseil d'administration de la Compagnie du Richelieu. Ce genre de trahison est le plus mauvais signe. Forget sent le sol s'effondrer sous ses pieds. Mais il continuera de lutter, dans la presse, au Parlement, au conseil municipal de Québec, dans les conseils d'adminis-

tration, devant les tribunaux. Et tant qu'il luttera — tant qu'il vivra — pas un presbytère du comté de Charlevoix ne manquera de charbon.

* * *

Si sérieuse qu'elle parût, l'affaire Forget ne pouvait arrêter indéfiniment le grand débat. Les premiers votes sur le bill de la marine se prirent le 13 février.

La Chambre des communes était saisie de l'amendement Laurier. Le député de Joliette, Joseph-Pierre-Octave Guilbault, comptait présenter un autre amendement, appuyé par Paul-Emile Lamarche, pour réclamer le plébiscite. Alphonse Verville, député "ouvrier" de Maisonneuve, le devança, en greffant un sous-amendement sur l'amendement Laurier.

Verville ne croyait pas à la guerre militaire, car une grève générale, dans tous les pays intéressés, paralyserait les armées. "Les guerres futures se livreront sur le terrain économique et industriel. Si nous consacrions à lutter contre les fléaux économiques et industriels la moitié ou même le quart du temps que nous dépensons à parler de la guerre, nous pourrions rendre de grands services à l'humanité et à la patrie." Jusque-là, Verville s'exprimait comme les nationalistes. Mais s'il critiquait le don de $35,000,000, pour construction de navires en Grande-Bretagne, le député "ouvrier" souhaitait l'établissement d'une industrie de la construction navale au Canada. Verville exigeait le plébiscite pour la contribution Borden, mais non pour la marine Laurier. Le sous-amendement Verville et l'amendement Lau-

rier s'enclenchaient, de sorte que voter l'un serait, implicitement, approuver l'autre. Lamarche dénonça cette manoeuvre. La Chambre repoussa l'amendement Verville, puis l'amendement Laurier, sur la même division : 122 voix contre 75, les conservateurs contre les libéraux. L'Orateur refusa, pour vice de procédure, un nouvel amendement Mondou, presque identique à celui du mois de novembre, et l'amendement Guilbault, trop analogue à l'amendement Verville. Enfin les résolutions Borden laissèrent 32 voix de majorité au gouvernement : 115 contre 83. Sept conservateurs canadiens-français s'étaient séparés de leur parti : Achim, Barette, Bellemare, Boulay, Guilbault, Lamarche et Mondou. Un concert de *Rule Britannia, O Canada* et *God Save the King* salua le vote.

Monk absent, toujours malade, il restait douze députés élus comme nationalistes — élus tout au moins sur un programme nationaliste — et qui votaient pour la contribution Borden ! Le *Devoir* les appela des traîtres, et publia maint extrait de leurs discours de 1910 et 1911. Le *Devoir* n'éprouvait que l'embarras du choix : Pelletier, Nantel, Coderre, Blondin, Paquet, Sévigny, Rainville, etc., avaient à qui mieux mieux, à Lorette, à Montmagny, à St-Eustache, à Saint-Jean, qualifié de crime tout projet de marine, qu'il soit présenté par Laurier ou par Borden. Ainsi le *Devoir* rappela ces paroles du Dr Paquet, prononcées à Montmagny le 18 septembre 1910 :

"Ce serait un crime national que d'adopter une politique ayant pour objet de négliger le développement de notre pays et de contribuer à la construction

d'une flotte qui irait combattre sur toutes les mers du monde."

Le *Devoir* insistait sur la défection de Paquet, l'un des derniers à succomber. Il est, dit Héroux, "l'une des plus tristes victimes que le jeu des partis ait encore faites". Ainsi qu'il est de règle, la brouille entre Paquet et les nationalistes s'aggrava. Paquet écrivit à la *Patrie* pour se plaindre du *Devoir* "qui n'a cessé, par ses insultes et ses menaces, d'essayer d'intimider la députation ministérielle canadienne-française, qui, Dieu merci, sait accomplir ses devoirs avec autant d'honnêteté, de conscience et d'indépendance que certains hystériques qui nous combattent".

Tandis que Paquet polémiquait avec le *Devoir,* Armand Lavergne était en procès avec *L'Evénement.* Il avait pris pour avocat le jeune Paul Leduc, ancien stagiaire à son bureau.

* * *

Les Communes entamèrent la discussion du bill en deuxième lecture. Laurier et les libéraux réclamaient avec obstination l'appel au peuple. Ils entendaient par là des élections générales, où les électeurs n'auraient le choix qu'entre la contribution et la marine. Encore cette question serait-elle enveloppée, ennuagée, dans l'ensemble des discussions de programmes et de personnes. Les nationalistes repoussaient cette solution, pour exiger un plébiscite où les électeurs s'exprimeraient sur la seule question navale, clairement posée, dégagée de toutes contingences. Guilbault et Lamarche voulaient mettre la deuxième lecture à profit pour présenter un amendement. Ce se-

rait embarrassant pour plus d'un ex-nationaliste, élu en 1911 sur la promesse d'un appel au peuple, mais rallié, depuis, au gouvernement Borden. Le clan ministériel tenta, sur Guilbault, d'inutiles pressions.

Un député libéral de la Saskatchewan, John Gillanders Turriff, profita du débat pour lancer une revendication de l'Ouest. La représentation des provinces devait se modifier, pour tenir compte du recensement de 1911. Les provinces de l'Ouest compteraient 59 députés au lieu de 35, dans le prochain Parlement. Le projet de consultation populaire sur la marine offrait une occasion d'avancer ce remaniement. Est-il équitable, demanda Turriff, de changer l'orientation de notre politique extérieure "quand la moitié de ce vaste territoire n'est pas représentée dans les conseils de la nation ? " Et le député saskoutain propose, par amendement, la suspension du débat "jusqu'à ce que le remaniement ait eu lieu et que le peuple ait été dûment consulté quant audit projet de loi".

Guilbault et Lamarche saisirent l'occasion. Guilbault soumit un bref sous-amendement : "par voie de plébiscite". Boulay l'appuya.

Joseph Guilbault, notaire à Joliette, était un conservateur de la vieille école — un des conservateurs qui n'avaient pas cédé au courant rielliste en 1885 —, grand admirateur de M. de Boucherville, de M. Taillon, de M. Angers. Il était, à Joliette, le notaire de toutes les communautés religieuses dont Mathias Tellier était l'avocat. Il avait disputé et gagné sa première élection en 1911. Il avait compté parmi les sept conservateurs réunis sur l'a-

mendement Mondou-Lamarche — et séparés de leur parti — lors de l'affaire du Keewatin. Joseph Guilbault était dans la force de l'âge, mais graduellement envahi par l'ataxie locomotrice. Cet homme de dignité, et même de caractère, soulageait sa conscience en présentant, d'accord avec Paul-Emile Lamarche, un amendement appuyé par Boulay. Il le dit, sans emphase :

"Je sais que je disparaîtrai avant longtemps, car j'ai un adversaire beaucoup plus dangereux que le parti libéral, c'est la maladie qui finira, avant longtemps, par triompher de moi. Je veux que l'on dise plus tard que le député de Joliette a été fidèle à ses engagements, qu'il a tenu ses promesses et qu'il a été conséquent avec lui-même."

Les conservateurs s'accordèrent pour limiter leurs interventions, mais R. B. Bennett, qui ne se limitait pas facilement, prononça, pendant trois heures de son débit torrentiel, une profession de foi d'ardent impérialisme. "Nous ne sommes pas une nation, affirma-t-il — en y mettant sa fierté — mais une colonie autonome, relevant sous tous rapports du Parlement de Westminster." Et il engage la Chambre à frapper "le coup qui assurera la sécurité de l'Angleterre et de l'Empire".

Hermenégilde Boulay et Adélard Bellemare voteront l'amendement Guilbault, conforme à leurs engagements électoraux et conforme au voeu de la province de Québec.

Lucien Pacaud incrimine longuement le nationalisme, qui sera d'ailleurs "écrasé et annihilé à la première occasion".

Charles Murphy, député de Russell — secrétaire d'Etat dans le cabinet Laurier — mal-

mène aussi longuement Bourassa et les nationalistes.

Ernest Lapointe prononce un bon discours. Le député de Kamouraska, colosse taillé pour le grand air, pour la vie des chantiers, la chasse à l'orignal et la pêche au saumon, s'applique avec méthode à devenir un parlementaire, et bientôt un homme d'Etat. Il avance à pas comptés, mais sûrs. Jeune encore, il possède de l'autorité. Il donne une contre-partie au discours de Bennett. Il reproche au projet Borden de nous faire participer à toutes les guerres de l'Angleterre, justes ou injustes. Et le plus grave, c'est que nous adhérons d'avance à la politique étrangère de Londres sans avoir un mot à dire dans la préparation et l'exécution de cette politique. C'est la négation du principe "No taxation without representation". C'est la mise en tutelle du Canada sous le contrôle de Downing Street. C'est l'abandon d'une autonomie péniblement acquise. C'est un recul dans l'oeuvre de notre avancement national... Ernest Lapointe développe, en somme, la thèse de l'amendement Mondou-Lamarche. Il soutient la pure doctrine nationaliste. Sa critique de la contribution Borden "qui nous fait participer à toutes les guerres de l'Angleterre" s'appliquerait aussi bien à la marine Laurier, mise à la disposition de l'Amirauté en temps de crise "puisque, lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre". Mais l'esprit de parti bannit la logique. Ernest Lapointe, reprenant l'argumentation nationaliste, rejoint ses préopinants pour condamner les nationalistes.

L'argumentation nationaliste, reprise par le député de Kamouraska, fut définitivement abandonnée par le député de l'Islet. Eugène Paquet se rallie tout à fait à la politique Borden. Il épouse avec ardeur la cause qu'il a longtemps combattue. Depuis le début de la question navale, dit-il, j'ai modifié mon opinion parce que je suis mieux éclairé. Je fais confiance au premier ministre, qui a reçu d'Europe des renseignements confidentiels, et au véritable homme d'Etat qu'est M. Louis-Philippe Pelletier. Et je suis fier de proclamer mon patriotisme et mon amour de l'Angleterre, sans souci de ce qu'en diront MM. Henri Bourassa et Omer Héroux... Dans son compte rendu au *Devoir,* Georges Pelletier vengea ses amis en ridiculisant le discours de Paquet, "son pathos, ses exclamations, ses gestes désordonnés, ses éclats de voix tonitruante, ses comparaisons coq-à-l'ânesques".

Frank Oliver, député libéral d'Edmonton — ministre de l'Intérieur dans le cabinet Laurier — conteste aux conservateurs le monopole du loyalisme, et développe la réclamation des provinces de l'Ouest. Est-il normal de régler une question de haute importance quand l'Ouest est privé de vingt-deux députés auxquels il a droit et que vingt et un députés de Québec votent d'une façon contraire à leurs engagements formels ?

Trois députés libéraux, William Chisholm (Antigonish), Henry Robert Emmerson (Westmorland) et William Erskine Knowles (Moose Jaw), relèvent la complaisance, l'insistance de Bennett à maintenir le Canada au rang de colonie. "Un Anglais qui a du savoir-vivre ne

se sert plus du mot colon à notre égard", dit le premier. "Les mots dont le député de Calgary s'est servi auraient mis le rouge de la honte sur la figure de nos jeunes Canadiens", affirme le second. "Je ne veux pas que le Parlement de Westminster légifère pour moi ou pour les cent mille libres électeurs que je représente", déclare le troisième. Ce qui n'empêche pas ces députés d'apporter leur pierre au procès de Bourassa et des nationalistes.

Laurier nie l'existence du péril allemand. Il ne voit aucune raison pour que l'Allemagne et l'Angleterre cessent d'entretenir des relations amicales ; et il prononce l'éloge de Guillaume II, homme de jugement sain et calme, que l'histoire appellera, comme Edouard VII, le pacificateur. Laurier accepte l'amendement Turriff, mais repousse le sous-amendement Guilbault. Il défie Borden d'en appeler au peuple, sur la question de la marine, mais par des élections générales, non par un plébiscite: "Admirateur du système anglais de gouvernement parlementaire, je ne vois aucune raison plausible de me départir des règles et des usages de ce système... Bien que je sois chaudement partisan de consulter le peuple, je n'entends point que la chose se fasse par les méthodes en vogue chez nos voisins ou en Suisse, mais au moyen d'une élection générale, comme il est de coutume sous le régime parlementaire anglais."

Borden répond assez brièvement "aux honorables messieurs de la gauche". Et le sous-amendement Guilbault est écrasé. Il ne recueille que onze voix, celles des sept conservateurs séparés de leur parti : Achim, Barrette, Bellemare, Boulay, Guilbault, Lamarche et Mondou, celle de Louis-Audet Lapointe, député de Saint-Jacques,

et celles de trois députés de l'Ouest, dont Turriff, qui tiennent au remaniement plus qu'au plébiscite. La Chambre adopte le bill du gouvernement, en deuxième lecture, par trente voix de majorité, 114 contre 84.

Bourassa soutint que les sept députés restés fidèles à leurs engagements représentaient une fraction de l'opinion publique très supérieure à leur apparente faiblesse numérique. S'il en est ainsi, répondit le *Canada,* pourquoi les nationalistes qui, en 1910, inondaient la Chambre de pétitions contre la marine Laurier, signées jusque dans les collèges, n'envoient-ils pas, en 1913, des pétitions contre les dreadnoughts Borden ? Serait-ce qu'ils jouent la comédie et favorisent secrètement le cabinet et le parti conservateurs ? Et M. Monk ne se tiendrait-il pas à l'écart pour ne pas voter contre le ministère et sa contribution ?

La santé délabrée de Monk ne justifiait pas entièrement son mutisme. Monk inspirait le respect au point que ses familiers mêmes manquaient rarement de dire : Monsieur Monk ; une équivoque serait d'autant plus fâcheuse. Armand Lavergne demandait une déclaration catégorique. Monk se laissa interviouver par la *Gazette,* et déclara : "Mes convictions sont restées intactes."[1] Ce professeur de droit ne croyait pas le Parlement autorisé par la constitution à contribuer à la défense d'un autre pays ; un changement constitutionnel de cette importance requiert une consultation populaire; de toute façon, Monk a promis à ses électeurs d'exiger un plébiscite sur la question de la ma-

---

1. *"Montreal Gazette", 3 mars 1913.*

rine, et il tient sa parole, en homme d'honneur. Comme Bourassa, l'ex-ministre croyait à l'influence de groupes occultes auprès du gouvernement et des partis politiques.

* * *

La déclaration de Monk encouragerait les sept à maintenir leur résistance pendant l'interminable troisième lecture. Bourassa félicita Monk ; puis il partit donner deux conférences à Toronto, devant l'Empire Club (6 mars) et devant le Press Club (7 mars). La question scolaire, toujours très aiguë en Ontario, doublait les animosités de race. L'Association d'Education envoyait vainement des délégations, tantôt publiques et tantôt secrètes, auprès du premier ministre Whitney. Les commissions scolaires franco-ontariennes résistaient à l'application du Règlement 17. Des fanatiques demandaient l'écrasement de cette résistance. Les impérialistes étaient les plus mal disposés — avec les évêques irlandais — à l'égard des Canadiens français. L'évêque anglican de Toronto présida la réunion de l'Empire Club, foyer impérialiste. Dans ce milieu surtout, Bourassa eût méprisé un succès dû aux concessions ou à la ruse. Il ne voulait pas vaincre sans combat. Il mit son point d'honneur à dédaigner les précautions oratoires, pour exposer les idées nationalistes avec une franchise crue. Sa conférence peut se résumer ainsi :

La limite des droits d'un peuple est aussi la limite de ses devoirs.

Le peuple du Royaume-Uni, étant maître unique et absolu de l'Empire, doit seul porter le fardeau de la défense impériale.

Le peuple canadien n'exerce son autorité que sur le territoire du Canada. Donc, il n'a d'autre devoir que de veiller à la sécurité de ce territoire.

Organisons la défense de nos côtes et de nos ports, complétons surtout les oeuvres de paix nécessaires à notre développement. De cette manière, d'ailleurs, nous contribuerons à la défense de l'Empire plus sûrement qu'en lui offrant des dreadnoughts.

Quant à l'avenir, s'il doit apporter un changement, ce serait, ou bien vers la fédération impériale — avec, pour le Canada, une part à la direction des affaires communes — ou bien vers l'indépendance. Cette dernière solution est à la fois la plus normale, la plus pratique et la plus souhaitable.

John S. Ewart défendait déjà ces idées, dans ses *Kingdom Papers,* mais en touchant un public très restreint. Le talent et la franchise de Bourassa lui valurent, dans le milieu bien élevé où il parlait, des compliments, des sympathies, et deux ou trois marques d'adhésion. Les journaux ontariens commentèrent les deux conférences de Bourassa. L'adhésion la plus notable vint d'Ernest-Charles Drury, chef de la puissante association agricole du Dominion Grange, et qui rappelait et par certains côtés continuait Goldwin Smith. Drury écrivit au *Globe :* "Il est peut-être humiliant pour un homme qui appartient à la même race que Pynn et Hampden de constater que ce sont des Français, et non des Anglais, qui ont pris cette position. Honneur à eux quand même !"[1] Au retour, Bourassa écrivit dans le *Devoir :* "Il y a dans l'Ontario autant de nationalistes en puissance que dans notre province, et dans l'Ouest il y en a bien davantage." Et il tira des conclusions d'autant plus optimistes qu'il voulait réconforter certains disciples, découragés par le piétinement du nationalisme, par la répétition des échecs parlementaires.

---

1. "Toronto Globe", 8 mars 1913.

Car les succès oratoires de Bourassa n'empêchaient pas le Parlement de siéger et les partis de régner. A la troisième lecture, les libéraux recoururent à l'obstruction. Leurs orateurs se relayèrent jour et nuit, gonflant leurs discours de citations et de redites. Jacques Bureau parla pendant trois heures de suite ; D.-A. Lafortune, pendant quatre heures et demie. La séance ouverte le lundi 3 mars se poursuivit sans interruption jusqu'au samedi soir. La fatigue dessinait des ombres sous les yeux. Les sténographes du hansard, exténués, renoncèrent à prendre le compte rendu intégral des discours. De temps à autre, une riposte des conservateurs entraînait un combat homérique. Il en allait de même dans la presse : le *Soleil* poursuivait à la fois la lutte contre la loi navale et la lutte contre Forget. Cependant les deux partis se retrouvaient d'accord contre les nationalistes. Les députés libéraux ne manquaient pas de réprouver Bourassa, dont ils utilisaient les arguments. Au Parlement, Gustave Boyer (Vaudreuil) lui reprocha d'ameuter le peuple de Québec et de provoquer des réactions ontariennes. Dans une assemblée à Sainte-Scholastique, Calixte Ethier (Deux-Montagnes) prononça un discours absolument nationaliste, mais attaqua les députés "nationalistes", sans distinguer entre Monk et Pelletier, entre Lamarche et Paquet : tous ont porté et maintiennent au pouvoir l'impérialiste Borden ; les libéraux sont les seuls "patriotes". Dans la presse, le *Canada* et la *Patrie,* le *Soleil* et *L'Evénement* — en conflit sur tous les points, de la loi navale à l'affaire Forget — s'unissaient miraculeusement contre le *Devoir*. Libéraux et conservateurs reprenaient aussi, sous toutes les formes à leur portée, les pressions déjà tentées auprès de Ducharme et de

Vaillancourt, dans l'espoir d'étouffer l'organe nationaliste.

L'obstruction recommença aux Communes, pendant la semaine du 10 au 15 mars. Les libéraux s'étaient divisés en quatre équipes de huit heures. Plusieurs libéraux canadiens-français, entre autres Rodolphe Lemieux, Henri Béland et Ernest Lapointe, prirent une part importante aux débats. L'Association de la Jeunesse libérale de Québec leur envoya des félicitations enthousiastes. La semaine se termina par des scènes violentes: altercations, cris, insultes, claquements de pupitres ; on se montra le poing ; on se lança des pommes. L'Orateur — le Dr Sproule — perdit son sang-froid. Georges Pelletier commença ainsi son compte rendu : "Les deux partis se seraient entendus pour discréditer le régime parlementaire au Canada qu'ils n'auraient pu s'y prendre mieux."

Aux yeux du *Canada* et du *Soleil,* au contraire, ces désordres prouvaient l'endurance, le talent, les ressources et presque l'héroïsme de la députation libérale : "La semaine qui vient de s'écouler à Ottawa restera célèbre dans les annales parlementaires du Canada ; nos petits-fils en parleront ; ils citeront avec orgueil les noms des plus illustres représentants de cette opposition libérale . . ."

Bourassa trouvait cet acharnement d'autant plus vain que les deux partis suivaient, au fond, une politique équivalente, interchangeable. Les deux projets, disait-il, comportent une participation à la défense navale de l'Empire, sans compensation, et sans consultation populaire. Tous deux prétendent associer le Canada, non à la direction, mais aux conséquences de la po-

litique étrangère britannique. La plus violente bataille de notre histoire parlementaire se livre sur une question où les deux partis sont essentiellement d'accord. Ce phénomène illustre bien, concluait Bourassa, l'évolution des deux partis depuis 1867, et singulièrement celle du parti libéral. Celui-ci est né de la lutte pour l'indépendance ; il a débuté par l'annexionnisme et le refus de la Confédération ; mais son évolution a été précipitée par Laurier, Canadien français et catholique, et contraint, à ces titres, de livrer plus de gages à l'opinion anglo-protestante.

L'observation de Bourassa était juste et de grande portée, mais, à notre avis, incomplète. Le parti libéral n'avait pas évolué seulement par nécessité de se concilier l'opinion anglaise ; il avait suivi une évolution semblable dans le domaine provincial, où cette nécessité pressait beaucoup moins. Cette évolution, accomplie sous l'influence du clergé, résultait de la longue lutte conduite par Mgr Laflèche. Si le parti libéral était resté le parti de l'annexion, du refus de la Confédération, de l'abolition du Sénat et du Conseil législatif, de la laïcisation de l'enseignement, il aurait pu, en une brillante campagne, surprendre la province de Québec ; il se serait difficilement maintenu. Il avait fallu se concilier, ici le clergé, là les Anglais ; c'est ainsi que le parti libéral, renonçant au programme de ses fondateurs, ne présentait plus de différence bien tranchée avec son grand rival, le parti conservateur.

Pour atténuer l'effet des remarques de Bourassa, le *Canada,* le *Soleil* et la *Presse* opposèrent à l'impérialisme des propositions Borden le nationalisme de la marine Laurier "qui sauvegarde l'autonomie du Canada".

Et la troisième semaine d'obstruction commença. Les libéraux, approuvés par le député "ouvrier" Verville, insistèrent sur un avantage de la marine Laurier : l'établissement de chantiers navals, et par suite le développement de l'industrie au Canada. Argument assez efficace sur la côte du Pacifique et, dans la province de Québec, à Montréal, à Sorel, aux Trois-Rivières, à Québec et à Lévis. Mais Borden provoqua une sorte de consultation de Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, qui ne croyait pas le Canada, ses usines et ses ingénieurs, en mesure de construire de gros vaisseaux. Borden s'en servit comme d'un argument-massue. Mal lui en prit : Ernest Lapointe, appuyé par son parti, s'indigna contre le ministre britannique qui avait méprisé, insulté le Canada !

De temps à autre, les éclats de quelque bombe, lancée le plus souvent par les libéraux, interrompaient ou passionnaient cette grande discussion. Le député libéral de Saint-Hyacinthe, L.-J. Gauthier, utilisant une documentation fournie par le nationaliste Tancrède Marsil, accusa le secrétaire d'Etat Coderre d'avoir acheté des votes et fait passer des "télégraphes" pendant son élection d'Hochelaga. Les libéraux attendaient beaucoup de ce scandale. Mais les témoins de Tancrède Marsil n'offraient pas une virginité intacte. Le principal témoin, Elie Lalumière, chef des "télégraphes" pour le compte de Coderre, et qui se serait vengé d'une rémunération insuffisante en trahissant ses employeurs, disparut pendant le cours de la discussion. La bombe chuinta, sans exploser : 87 voix contre 53 repoussèrent la demande d'enquête. Bourassa insista vainement dans le *Devoir* : "M. Coderre devrait comprendre que sa place n'est plus au ministère."

La trêve des vacances de Pâques achèverait de soulager Coderre. Mais l'obstruction des libéraux entraînait une conséquence grave. L'exercice financier se termine le 31 mars, et si les subsides ne sont pas votés avant cette date, le Trésor ne pourra pas, légalement, payer les fonctionnaires et les fournisseurs, l'administration du pays sera paralysée. Les libéraux s'en réjouissent déjà. Ils pensent acculer le gouvernement à la reddition — c'est-à-dire aux élections générales. Mais Borden demande à Laurier de laisser voter une fraction des subsides, pour permettre l'administraton du pays. Laurier y consent. Les libéraux les plus acharnés protestent, et forment une délégation qui va trouver le chef. Laurier reçoit la délégation, l'écoute avec calme, et répond : "Messieurs, le gouvernement de Sa Majesté doit pouvoir administrer le pays. Si vous n'êtes pas satisfaits, je vais démissionner." Le Gouvernement de Sa Majesté, l'Opposition de Sa Majesté, le Régime parlementaire lui-même apparurent avec ces mots, dans le salon d'Ottawa, aux yeux des délégués submergés de respect. Au "caucus" suivant, tous les libéraux donnèrent raison à leur chef.

Pendant les vacances de Pâques, Borden lança un manifeste, se plaignant de l'obstruction libérale. Laurier répliqua par un autre manifeste, insistant sur la différence entre la politique du gouvernement, qui veut payer un tribut à l'Empire, sous prétexte d'un péril inexistant, et celle du parti libéral, qui veut construire au Canada (autant que ce sera possible) une marine canadienne, montée par des équipages canadiens, protégeant les côtes canadiennes, et mise à la disposition de l'Amirauté en cas de

besoin. La politique libérale, soutint Laurier, est conforme à la constitution et à la tradition canadiennes. La politique conservatrice introduit un changement sérieux, que le peuple n'a pas demandé, et que trois ministres ont critiqué — avant les élections. Dans un tel conflit, la meilleure solution est l'appel au peuple.

Bourassa écrivit des deux manifestes :

"On ne saurait imaginer rien de plus pauvre en idées et en principes, rien de plus propre à justifier toute la campagne nationaliste contre les deux partis, depuis l'origine de la première loi navale ... Les chefs des deux partis s'entendent comme larrons en foire, pour nous prendre trente-cinq millions et les gaspiller dans les armements maritimes dont le Canada n'a nul besoin ... Ils se moquent également du peuple, et n'ont d'autre souci que de se disputer les os du pouvoir."

* * *

Les courtes vacances de Pâques terminées, la discussion reprit à Ottawa. Paul-Emile Lamarche, souffrant, s'abstint comme Monk : la maladie éloignait du parlement les deux députés les plus fidèles au programme nationaliste. Les libéraux persévéraient dans leur résistance acharnée. Et comme, pendant les premières semaines, ils avaient provoqué des intermèdes aux dépens de Forget et de Coderre, ils en provoquèrent un troisième aux dépens de Louis-Philippe Pelletier. L'opposition reprochait au ministre des Postes d'avoir commandé à une firme ontarienne 350,000 cadenas pour les sacs postaux, c'est-à-dire une quantité très supérieure aux besoins. On soupçonnait naturellement du favoritisme, voire des pots-de-vin. Des citoyens de Québec avaient servi d'intermédiaires dans la négociation du contrat, ce qui augmenta, dans la province, le piquant de "l'af-

faire des cadenas". Enfin les libéraux reprochèrent au ministre des Travaux publics — Robert Rogers, du Manitoba — des spéculations scandaleuses sur des terres de l'Ouest.

Ce "Bob" Rogers, aux allures de cow-boy, était partisan de la manière forte. Il suggéra de modifier les règles de la Chambre et d'adopter une loi de clôture, afin de mater l'opposition libérale et d'en finir. La presse libérale protesta. Le *Soleil,* le *Canada,* voire la *Presse,* représentèrent les députés libéraux comme des héros épiques, luttant pied à pied, et Borden et les conservateurs comme des brutes, des autocrates qui voulaient étouffer la liberté de parole, étrangler la démocratie. *L'Evénement* riposta en représentant Laurier et les libéraux comme des démagogues, des indisciplinés, des anarchistes. On se renvoyait aussi la balle d'une province à l'autre, et les échos de la dispute allèrent encore plus loin. Le *Times* de Londres, dont le correspondant canadien était John Willison, passé du *Toronto Globe* libéral au *Toronto News* conservateur, attribua l'impasse où le gouvernement Borden se débattait à l'opposition obstinée des Canadiens français contre toute contribution impériale. Le *Witness* mit au point ; il ne manque pas, dit-il, d'Anglo-Canadiens qui verraient avec plaisir employer 35 millons à des dépenses plus utiles que la construction de dreadnoughts.

Laurier, qui possédait l'art d'accommoder les restes, reprenait, en variant les formes, ses arguments contre le projet Borden. Par un artifice de procédure, sanctionné par un vote de la Chambre, les ministériels lui enlevèrent la parole, pour la donner au ministre de la Marine, Hazen ; et celui-ci posa la "question préalable"

pour empêcher la pluie des amendements. Un cyclone de protestations s'éleva. Des libéraux s'époumonnèrent à crier : "Honte ! Honte !" On discuta passionnément la légitimité de cette procédure, ce qui n'avançait pas la discussion du bill naval. La presse libérale s'indigna de l'affront infligé à l'ancien premier ministre, au plus grand des Canadiens, à l'un des plus grands hommes de l'Empire. Cette résistance sur une question de patriotisme impérial vexa le gouvernement et la presse d'Angleterre. Le *Daily News* de Londres écrivit: "C'est un triste augure pour le développement de l'unité impériale, quand on constate que le premier résultat de la contribution proposée est de provoquer une crise domestique du caractère le plus aigu." D'autres journaux de Londres publièrent des éditoriaux ou des entrefilets du même ton.

Le gouvernement Borden, fort embarrassé, ne pouvait plus reculer. D'ailleurs Rogers ne l'eût pas permis. Le 23 avril, la majorité vota le règlement de clôture. Les députés ex-nationalistes votèrent avec la majorité sur ce point, à l'exception d'Achim, Bellemare, Boulay, Lamarche et Mondou, qui s'abstinrent. Les libéraux protestèrent avec emphase. Jacques Bureau déclara : "Je vote contre l'abolition de la liberté de parole"; et son ami Ernest Lapointe cria par deux fois: "Vive la liberté!" La presse libérale protesta aussi vigoureusement contre le "coup d'Etat". Le *Soleil* écrivit: "Le crime est consommé. . . La majorité bleue-tory a cloué le cercueil de la liberté parlementaire."

Les deux partis en appelaient à l'opinion publique. L'ancien ministre du Travail, Mackenzie King, défait en 1911, gardait le contact avec Laurier, présidait l'Ontario Reform Association

et dirigeait le bureau d'information du parti libéral, à Ottawa. Le 5 mai, Laurier, George Graham et Mackenzie King tinrent une assemblée à l'Arena de Toronto. Le vieux chef libéral se présenta, comme d'habitude, en champion du juste milieu, entre les extrémistes jingoes et nationalistes "dont la coalition hybride a porté M. Borden au pouvoir". Il se présenta aussi en défenseur de la liberté et de l'autonomie. Il réclama l'appel au peuple — mais il entendait par là des élections générales, tandis que les nationalistes demandaient un referendum, chose bien différente — et remporta un beau succès. La ville tory reçut Laurier d'un façon grandiose.

Bourassa, dans une série d'articles du *Devoir,* analysa la "situation fausse" de Laurier, qui prétendait concilier des inconciliables : l'impérialisme et le nationalisme. "Il a cherché et cherche encore à faire accepter sa loi navale en la présentant aux nationalistes comme le libre accomplissement d'une charge nationale, en l'offrant aux impérialistes comme l'exécution la plus complète de nos obligations envers l'Angleterre." Or, trancha le chef nationaliste :

"Il n'y a pas de place durable, dans le monde, pour les pensées flottantes et les mixtures contradictoires. Et toute la carrière et tout le système de M. Laurier sont faits de pensées flottantes et de principes contradictoires."

Blondin, vice-président de la Chambre des communes, appliqua rigoureusement le règlement de clôture ; ce qui valut à cet ex-nationaliste de nouveaux anathèmes de la presse libérale. Le *Canada* écrivit :

"M. Borden savait ce qu'il faisait quand il a nommé M. Blondin vice-président de la Chambre.

"Sous ses dehors de nationaliste fougueux et indépendant, M. Blondin cachait une âme de partisan servile..."

Blondin, qui avait pris part avec Bourassa, Monk et Nantel, à l'assemblée de Saint-Eustache et à bien d'autres manifestations nationalistes, faisait maintenant défendre la politique navale du gouvernement Borden par le petit journal *La Semaine,* qu'il publiait à Grand' Mère. Les nationalistes ne furent pas plus tendres pour lui que les libéraux. Armand Lavergne s'en prenait surtout à Lespérance, dans leur comté commun de Montmagny. *L'Evénement* flétrit l'ingratitude de Lavergne, à qui Lespérance — truchement de Forget — avait donné ou prêté quelques fonds électoraux. Lavergne fit insérer dans le *Soleil* ses réponses, dont une intitulée "Les métamorphoses d'Ovide" (Lespérance s'appelait David-Ovide).

Ces disputes n'empêchent pas le vote de la loi navale en troisième lecture, grâce au règlement de clôture, le 15 mai. Majorité de 33 voix. Les tories entonnent le *Rule Britannia* de rigueur. Laurier propose de baptiser les trois dreadnoughts offerts à l'Angleterre : *Pelletier, Nantel* et *Coderre.*

* * *

Immédiatement, Bourassa demande, ou plutôt enjoint au Sénat de tuer le bill. De Toronto arrivent à la Chambre haute des injonctions contraires. La majorité du Sénat est encore libérale, par suite des nominations faites pendant les quinze années de régime Laurier ; rejettera-t-elle cette mesure importante du gouvernement Borden ? D'après les libéraux, le Sénat prouverait ainsi son utilité, comme roua-

ge de la démocratie canadienne ; d'après les conservateurs, il entraverait le libre fonctionnement de la démocratie canadienne.

Pour réduire l'effet de l'assemblée Laurier, les conservateurs de Toronto préparèrent une grande assemblée Borden. Le torysme fut réchauffé à blanc ; les organisateurs distribuèrent des milliers de petits drapeaux anglais ; au-dessus de l'estrade se balança un gigantesque dreadnought de toile peinte. Borden — comme jadis Laurier, conseillé par Tarte — menaça de "réformer" le Sénat s'il repoussait le bill de la marine. Bourassa protesta dans un long article du *Devoir* (22 mai) :

"Ce n'est ni l'homme d'Etat ni l'honnête homme qui a proféré cette menace ; c'est le chef, ou plutôt l'instrument d'une faction arrogante, mue par le jingoïsme et l'or du trust des armements. Le Sénat serait indigne de ses fonctions, il mériterait le mépris public s'il cédait à cette audacieuse tentative de chantage."

Et Bourassa répète que le Sénat doit rejeter le bill, ou subordonner sa mise en vigueur à un referendum populaire. En même temps, Armand Lavergne court à Ottawa, et chapitre les sénateurs qu'il peut influencer, en particulier Landry et Legris.

Les ministres craignirent la défection de Landry, président du Sénat, et susceptible d'entraîner Montplaisir. Ils craignirent la répétition du geste qu'il avait accompli lors de la discussion du bill sur les écoles du Keewatin — et que Monk avait jugé sévèrement. Tom-Chase Casgrain — privé de mandat parlementaire par la volonté d'Armand Lavergne — écrivit à son ami Landry pour le prier, pour le supplier de ne pas voter contre le bill : "Ce serait pour le gouvernement plus qu'une défaite, si le pré-

sident du Sénat et ses amis votaient contre le bill."[1] Le Sénat continuait de recevoir des injonctions contradictoires. John S. Ewart consacrait un de ses *Kingdom Papers* à la question navale.[2] James Lougheed, membre du cabinet Borden, leader du gouvernement au Sénat, occupait une position délicate, car le 27 avril 1910, pour combattre la loi navale de Laurier, il avait déposé une motion réclamant l'appel au peuple. Lougheed n'en remplit pas moins son office, et présenta la loi Borden. Le leader libéral au Sénat était sir George William Ross, l'ancien premier ministre ontarien, sympathique aux Canadiens français. Impérialiste et grand champion de la tempérance, il se rapprochait des tories par certains côtés — mais en plus tolérant. "C'est un tory égaré dans les rangs libéraux", disait-on parfois. Sir George Ross n'en remplit pas moins son office, lui aussi. Octogénaire et paralysé, il restait assis pour prononcer ses discours. Il reprit, mot pour mot, l'amendement présenté trois ans plus tôt par Lougheed : "Le Sénat n'est pas justifié de donner son assentiment à cette mesure avant qu'elle ait été soumise au verdict du corps électoral." Sir George Ross aboutit curieusement à ce texte, après un discours impérialiste ; il voulait que le Canada eût des bateaux, des marins et des arsenaux pour défendre l'Empire. Ce qui permettait à Bourassa de mettre dans le même sac les deux partis, également impérialistes.

---

1. Lettre du 26 mai 1913. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

2. The Kingdom Papers. No 15. "Permanent Naval Policy", Ottawa, mai 1913.

Une indisposition empêcha un autre vieillard, Mackenzie Bowell, de répondre à George Ross. Un Canadien français, le sénateur Bolduc, le remplaça. Joseph Bolduc, ancien député de la Beauce, était un des vétérans de la Chambre haute, où John MacDonald l'avait nommé en 1884. Il était, comme Tom-Chase Casgrain, à la fois très "loyaliste" et grand ami personnel de Philippe Landry, malgré leurs tendances de plus en plus divergentes. Bolduc défendit la contribution Borden, et se réjouit de voir le chef libéral demander la même chose que Bourassa, ce qui dissipait la légende d'une alliance entre conservateurs et nationalistes.

Le sénateur Belcourt exprima le point de vue des libéraux canadiens-français. Il affirma le loyalisme des Canadiens français, prêts à verser leur sang pour la défense du sol, mais résolument éloignés des conflits européens. Ils s'en tiennent, dit Belcourt, à l'Acte de la Confédération, à la constitution canadienne, qui leur suffit, pour le présent et pour l'avenir. Or, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord n'autorise le service militaire et naval que pour la défense du sol et en cas de danger. Nous ne saurions l'outrepasser sans consulter le peuple. Le bill naval est inconstitutionnel.

Dandurand soutint les mêmes idées. Par une solide analyse, il montra comment, à chaque conférence coloniale depuis 1897, l'Amirauté était revenue à la charge pour faire triompher le principe d'une contribution à la flotte impériale, dont elle resterait seule maîtresse ; ainsi le Canada contribuerait, non pas seulement à sa propre défense et à celle du Royaume-Uni, mais à celle de tout l'Empire.

Legris exposa, en somme, le point de vue nationaliste : ni contribution Borden, ni marine Laurier. Il mit en garde contre "le tourbillon du militarisme", et flétrit la "trahison" de la vingtaine de députés qui s'étaient engagés, vis-à-vis de leurs électeurs, à exiger le referendum. Cloran l'appuya.

La discussion sénatoriale, assez courte, aboutit à un "vote de partis". Le Président Landry rassura les ministres sur ses intentions. La question de la marine lui paraissait moins vitale que les questions scolaires. Le nonagénaire Charles de Boucherville, qui avait secondé l'amendement Lougheed en 1910, vota contre le même amendement présenté par un libéral en 1913. Mais les libéraux comptaient vingt-quatre voix de majorité dans la Chambre haute ; cette majorité vota l'amendement Ross, repoussant ainsi la loi Borden.

C'était, sinon la fin de la question navale, au moins la fin de l'une des sessions les plus longues et les plus orageuses depuis la Confédération. Le cabinet fit voter une subvention de dix-sept millions au Canadian Northern de Mackenzie et Mann — les plus gros souscripteurs à la caisse du parti "bleu". Le dernier jour, le député Boulay, de Rimouski, protesta contre l'injustice subie par les Canadiens français dans l'administration de l'Intercolonial, chemin de fer de l'Etat, où les postes supérieurs leur paraissaient inaccessibles. Le 6 juin, en l'absence du gouverneur général, sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême, vint proroger la session ouverte le 21 novembre.

L'action du Sénat fut commentée, comme on le pense. "Honneur au Sénat !" écrivit Bourassa dans le *Devoir ;* "Il a bien mérité de la pa-

trie canadienne." Et Bourassa laissait entendre que ses articles et ses prescriptions au Sénat ("Vous n'avez pas le droit de voter cette loi sans consulter le peuple...") avaient contribué à ce résultat. Le chef nationaliste insista sur son "triomphe moral sans précédent" :

"Ainsi, après quatre ans de projets de toute sorte, de propositions et de contre-propositions, de motions, d'amendements et de sous-amendements, de multiples invocations au dieu de l'Empire, d'accusations de déloyalisme et de contre-accusations "d'alliance hybride" avec les nationalistes, après un déluge effroyable de discours, de brochures, d'articles de revues et de journaux, tous consacrés à fair valoir "le mode le plus efficace" de contribution canadienne aux guerres de l'Empire, il ne reste rien, rien — ni marine canadienne, ni dreadnoughts, ni contribution à l'Angleterre. Le Canada est encore libre du fardeau que les deux partis veulent lui imposer.

"Et pourquoi ? Grâce à l'opposition constante des nationalistes.

"Oui, grâce à nous, à nous seuls..."

Bourassa ne se vantait pas ; il se rendait la justice que d'autres omettaient de lui rendre. Le *Star* attribua le geste du Sénat à l'influence de ses membres canadiens-français, eux-mêmes dominés par Bourassa. Le sénateur David protesta, n'admettant pas cette différence établie entre Canadiens anglais et français pour faire suspecter le loyalisme de ceux-ci. En Angleterre même, des journaux et des revues attribuèrent à l'influence bourassiste le rejet du bill naval par le Sénat canadien.[1]

Bleus et rouges — et surtout les bleus, qui avaient souscrit lors de la fondation du *Devoir* — accentuèrent les manoeuvres dirigées contre

---

1. Voir en particulier la revue "Round Table" de Londres, numéro de septembre 1913.

la caisse du journal nationaliste. Une petite crise, financière et politique, sévit au conseil d'administration du *Devoir*. Les principaux actionnaires eussent gagné à la liquidation de la société, pour former une nouvelle compagnie. Ducharme y renonça, pour le bon renom du journal et pour éviter une perte de travail et de salaire aux employés. Vaillancourt, président de la Banque d'Hochelaga, qui n'avait pas quitté la présidence de la société de publication du *Devoir* sur les injonctions des sénateurs Béique et Wilson, se retira cette fois, mais à l'amiable, en abandonnant sa mise et en restant en bons termes avec Bourassa. Et le *Devoir* continua. Ni cette crise ni aucune autre ne modifierait l'attitude de la petite élite de journalistes groupés autour de Bourassa.

II

LE REGLEMENT 17

..Fondation du Droit *et quête de la Pensée française —Défense des minorités de l'Ontario et de l'Ouest — Rôle du clergé dans la province de Québec — Deux tendances dans le mouvement national canadien-français.*

La longue affaire de la marine fournit des arguments à Bourassa et valut, en dehors même de la province de Québec, quelques adhésions à sa doctrine du nationalisme canadien. Mais en même temps, les injustices, voire les persécutions subies par les Canadiens français en dehors de la province, alimentèrent un nationalisme canadien-français.

En maint endroit, le clergé "patriote" gardait la tête du mouvement.

Le gouvernement manitobain n'accordait pas à la minorité catholique les "better terms" dont les ministres fédéraux avaient transmis la promesse au délégué apostolique. Celui-ci protesta auprès des ministres catholiques: "Vos collègues ont contracté une dette d'honneur. J'espère que vous en exigerez le paiement, que

vous exigerez au moins, pour commencer, un engagement écrit indiquant à quelle époque et de quelle manière les torts causés aux catholiques du Manitoba seront redressés."[1] Mgr Charlebois fit signer un pétition, que Philippe Landry se chargerait de transmettre au gouverneur en conseil, à la Chambre des communes et au Sénat. Cette pétition, renouvelée au début de chaque session fédérale, devait empêcher les adversaires d'invoquer le silence des catholiques de l'Ouest, leur résignation au fait accompli.[2] Mgr Langevin envoya cette dépêche à Auguste-Réal Angers, devenu chevalier dans la promotion du 1er janvier 1913 :

"Le roi a honoré un grand citoyen, et je félicite de tout coeur le catholique convaincu qui a défendu avec intrépidité les droits de la minorité manitobaine." [3]

Au mois de mars, les Franco-Américains, excommuniés par Mgr Walsh, échouèrent dans leur appel à Rome. La Congrégation consistoriale les traita d'imprudents, entêtés et rebel-les. Aux yeux de l'opinion canadienne, ils étaient tout simplement patriotes.

En Ontario, les autorités provinciales voulurent appliquer le Règlement 17 par la force. Des prêtres et des laïcs irlandais les y encourageaient. Citons Mgr Fallon, évêque de London, le curé Whelan de Saint-Patrice d'Ottawa, l'ab-

---

1. Texte autographe en anglais : "... a written engagement stating when and in what manner the grievances of the Catholics of Manitoba will be remedied". Lettre du 18 mars 1913. Copie envoyée par Mgr Stagni à Philippe Landry, président du Sénat. Dossiers Landry aux Archives publiques du Canada.

2. Dossiers Landry, aux Archives publiques du Canada.

3. "Les Cloches de Saint-Boniface", mai 1919.

bé James Foley, rédacteur au *Catholic Record,* et Charles Murphy, député libéral de Russell (secrétaire d'Etat dans le cabinet Laurier). Mgr Sbaretti était circonvenu à Rome. Un réseau d'influences encerclait les Franco-Ontariens, pour les étouffer.

Les Franco-Ontariens, en 1913, devaient être au nombre de deux cent à deux cent cinquante mille, dans une province de 2,500,000 âmes. La moitié d'entre eux se trouvaient rassemblés dans la ville d'Ottawa et dans les comtés de l'Est — Russell, Prescott, Glengarry et Stormont — épaulés sur la province de Québec. Trois autres groupes de trente à trente-cinq mille âmes se trouvaient, l'un au centre, avec agglomérations principales à Pembroke, Mattawa, Bonfield, North-Bay et Sudbury, un autre au nord, de Cochrane à Hearst, le long du Transcontinental, le troisième au sud-ouest, dans la péninsule d'Essex. Le groupe de l'Est comprenait surtout des cultivateurs, venus de la province voisine par simple phénomène d'osmose. Les groupes du centre et du nord comprenaient des familles attirées par la construction des chemins de fer, l'exploitation forestière et l'exploitation minière. Le groupe de la péninsule d'Essex, remontant à l'époque où Cadillac et ses compagnons fondaient l'établissement de Détroit, s'était renforcé, tantôt de familles ouvrières, attirées par les usines de verrerie, tantôt de familles de défricheurs, qui avaient transformé des savanes en belles terres à blé. D'autres îlots restaient éparpillés, isolés (jusqu'au nord-ouest de la province, à Fort-Francis et à Keewatin), plus ou moins menacés de submersion. Telle était, pour les orangistes et pour leurs alliés, la population à dénationaliser, faute de pouvoir la refouler.

Mais les Franco-Ontariens comptaient aussi des hommes d'initiative, prêtres et laïcs, très imbus de la solidarité nationale. Ils fondaient à ce moment même deux caisses populaires à Ottawa, dans les paroisses Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, avec le concours et suivant les principes d'Alphonse Desjardins. Ils comptaient un sénateur, le libéral Belcourt : et Philippe Landry demandait vainement à Borden la nomination d'un deuxième sénateur franco-ontarien, qui serait, celui-là un conservateur.[1] Encouragés par Samuel Genest et ses commissaires d'écoles, instituteurs et institutrices refusèrent de signer l'engagement exigé par les autorités ontariennes. En plusieurs endroits, à l'arrivée des inspecteurs anglo-protestants, les écoliers canadiens-français quittèrent la salle de classe, par les portes, par les fenêtres, par les escaliers de sauvetage. Il fallait organiser et coordonner cette résistance.

Le petit journal de langue française d'Ottawa, le *Temps,* autrefois contrôlé par Belcourt, était devenu, après plusieurs faillites, la propriété d'un homme d'affaires de langue anglaise, A.-E. Rae, de Toronto. Celui-ci obtenait des contrats des deux gouvernements, en particulier un gros contrat fédéral pour la fourniture de sacs postaux. Il avait mué le *Temps* en journal conservateur, soutenant Borden et Whitney. Et il en avait confié la direction à Omer Chaput, ancien membre — impénitent — de la loge L'Emancipation. Un journal conservateur, appartenant à un gros fournisseur des adminis-

---

1. Lettres publiées par Philippe Landry dans "L'Action Française" de Montréal, en mars 1917.

trations bleues et confié à un franc-maçon, ne soutiendrait pas la résistance de catholiques militants contre le gouvernement conservateur de Toronto. Un petit groupe d'intrépides résolut de fonder un journal.

Ils se réunirent : Mgr Louis-Napoléon Campeau, procureur de l'archevêché, le Père Charlebois, le Père Lortie, ancien recteur de l'Université d'Ottawa, le curé Guertin, de Hull, le curé Léon-Calixte Raymond, de Bourget, le curé Siméon Hudon, de Rockland, le juge Albert Constantineau, l'imprimeur C.-S.-O. Boudreau, les fonctionnaires Samuel Genest et Alphonse Charron, et quelques autres. La plupart, devant l'insuffisance des fonds, optaient pour un hebdomadaire. Le Père Charlebois voulait un quotidien. Sans argent, c'était une gageure. Le Père Charlebois élevait peu la voix, mais le curé Raymond, vigoureux et combatif, parla pour lui : "Il faut nous battre tous les jours, à toute heure de chaque jour ; il faut un quotidien." Mgr Campeau, âme profondément sacerdotale, surmontait son horreur du bruit pour encourager une cause sacrée. Les intrépides constituèrent un "syndicat d'oeuvres sociales", et se cotisèrent pour publier le premier numéro du *Droit,* le 27 mars 1913. Le journal imprimé, c'est le personnel qui se cotisa pour payer les frais d'expédition. A Winnipeg, un groupement analogue, encouragé par Mgr Langevin, publia le 16 mai le premier numéro de l'hebdomadaire *La Liberté,* fondé dans le même but. Les Canadiens français de la Saskatchewan avaient déjà donné l'exemple avec le *Patriote de l'Ouest.* A vrai dire, derrière chacune de ces entreprises se tenait une simple poignée de téméraires, confiant à la Pro-

vidence l'avenir de leur fondation. Onésime Guibord, ancien député de Russell à la législature d'Ontario, président du Syndicat d'oeuvres sociales et gérant du *Droit,* était un homme de bien, prêt à sacrifier des avantages matériels pour servir son idéal religieux et patriotique. Le *Droit* adopterait la formule du *Devoir* et de *L'Action Sociale,* plutôt que celle de la grande presse d'information. La grande presse, comme les girouettes, indique la direction du vent. Et surtout, elle ménage les annonceurs. Or les gros annonceurs sont anglais et les petits annonceurs, de plus en plus, sont juifs. Le *Droit,* la *Liberté,* le *Patriote de l'Ouest,* serviraient une cause, en sympathie et en liaison étroites avec *L'Action Sociale* de Québec, et plus encore avec le *Devoir* de Montréal. Omer Héroux encourageait en ces termes les Franco-Ontariens :

> *"Nos compatriotes de l'Ontario continuent à faire preuve, dans leur lutte pour les écoles bilingues, d'une magnifique énergie.*
>
> *"A chaque intervention officielle répond une protestation aussi claire que précise. Cette résistance a produit jusqu'ici le meilleur effet.*
>
> *"A ceux qui savent ainsi se battre, nous crions de tout coeur : Bravo !"*

L'abbé Onésime Lalonde, vicaire à la cathédrale d'Ottawa, l'abbé Lebeau, chancelier de l'archevêché — tenu à la discrétion, voire à l'anonymat, par ces fonctions mêmes — le Père Thériault, curé de Saint-Jean-Baptiste, la paroisse dominicaine d'Ottawa, donnèrent leur obole. L'abbé Raymond, l'abbé Hudon, d'autres encore, versèrent toutes leurs économies. Puis des prêtres franco-ontariens quêtèrent, dans la province de Québec, les fonds nécessaires à la vie du *Droit.* Le Père Lortie commença

par le diocèse de Saint-Hyacinthe. L'abbé Raymond sollicita d'abord la souscription de Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, qui le reçut fraîchement ; puis il se rendit aux Etats-Unis. Le Père Charlebois alla trouver Olivar Asselin, vice-président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

La grande association canadienne-française était traditionnaliste et quelque peu routinière. Jules Fournier dans *L'Action,* et plus encore Godfroy Langlois dans le *Pays,* ridiculisaient le "mouton national" de la procession annuelle. Prendre un agnelet pour emblème, alors que les autres peuples adoptent l'aigle, la louve, l'ours ou le léopard! Ce choix reflète la timidité ; il influencera l'âme nationale, dans un sens déprimant ! Mais Olivar Asselin prétend transformer l'Association Saint-Jean-Baptiste en société de combat, et l'entraîner dans une lutte vigoureuse en faveur des Franco-Ontariens. D'après ses interventions précédentes, on peut prévoir des attaques ouvertes contre les évêques assimilateurs. Les membres du bureau s'effraient à cette perspective. Asselin fait entrer ses partisans dans la société, et s'empare de la présidence, après une courte campagne ressemblant à une prise d'assaut (comme, dix ans plus tôt, il s'était fait élire au bureau de la Société de colonisation de Montréal). Asselin traite tous ses prédécesseurs d'abrutis, de crétins, de ganaches. A l'en croire, ces mollusques se sont contentés d'initiatives bébêtes ou de nature à leur procurer une publicité personnelle. Avec lui, cela changera.

Le Père Charlebois suggérait une collecte au profit du *Droit.* Mais le public souscrirait plus volontiers pour les écoles que pour un journal.

Malgré la répugnance de Mgr Bruchési et de l'élement "ganache" de la Société Saint-Jean-Baptiste, Asselin annonça une quête en faveur des écoles, mais dont le produit serait en réalité envoyé au *Droit*. Rompant avec la coutume, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ne célébrerait pas la fête nationale du 24 juin par des processions et des feux d'artifice, "manifestations puériles qui ne servent qu'à exciter la pitié dédaigneuse des autres races", mais par une quête, dite de la Pensée française, au profit du Comité de défense de l'enseignement français en Ontario. Asselin communiqua cette décision aux journaux, mais en multipliant, dans sa circulaire, les allusions blessantes aux ganaches, ses prédécesseurs. Deux sociétés de Québec, la Société St-Jean-Baptiste et la Société du Parler français, refusèrent de participer à la collecte lancée de cette manière. Adjutor Rivard présidait la Société du Parler français, fière du congrès de 1912 et forte de l'appui de Mgr Roy. La Société du Parler français et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec organiseraient une souscription indépendante. Asselin leur reprocha de subordonner l'intérêt national à leur amour-propre personnel, à des vanités de clocher. Jules Fournier, dans *L'Action,* expliqua l'attitude de ces deux sociétés "par le trait de caractère qui fait le fond même de l'âme québécoise : une défiance irréductible de tout ce qui n'est pas de Québec, compliquée, à l'égard de Montréal, d'une jalousie féroce et sournoise de parent pauvre". Asselin multiplia les déclarations et circulaires affirmant qu'il ne s'était rien accompli d'utile, avant lui, à la Société Saint-Jean-Baptiste ; et il organisa la quête de la Pensée française.

Ces froissements personnels, ces divergences sur la méthode à suivre, n'empêchaient pas l'accord sur le principe : l'aide à fournir aux Canadiens français des autres provinces, en lutte pour leurs droits scolaires. L'opinion québécoise suivit, étape par étape, la défensive des Franco-Ontariens ; devant quelques épisodes touchant à l'héroïsme, tous les coeurs canadiens-français vibrèrent. Certains groupements, certaines institutions suivirent la lutte de plus près. Ainsi la cure de Hull, entre les mains du Père Guertin, et le collège de Rigaud, qui comptait des élèves franco-ontariens et fournissait des sujets au séminaire d'Ottawa, des prêtres à l'archidiocèse. Mais un véritable réseau patriotique s'était organisé, avec pour points d'appui principaux *L'Action Sociale,* le *Devoir,* le *Droit,* la *Liberté,* le *Patriote de l'Ouest,* les sociétés St-Jean-Baptiste, la Société du Parler français, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario et l'archevêché de St-Boniface. Les membres de ces groupements adoptaient pour la plupart, en matière politique — en particulier sur la question de la marine — les idées de Bourassa. Un jeune Jésuite, le Père Joseph-Papin Archambault, fondateur des retraites fermées au Canada, publia une série d'articles dans le *Devoir,* sous le pseudonyme de Pierre Homier. Ces articles provoquèrent la fondation d'une Ligue des Droits du français, réplique montréalaise de la Société du Parler français, mais avec un programme plus combatif, une tendance plus nationaliste. Les fondateurs : Omer Héroux, le Dr Joseph Gauvreau, Léon Lorrain, Anatole Vanier, A.-G. Casault,

Henri Auger, le Père Archambault, étaient tous amis ou disciples de Bourassa. Ils voulaient défendre et propager la langue française, en exiger l'emploi dans le commerce et dans les services publics, refaire une toilette française aux rues des villes et des villages, "redonner à l'extérieur de notre vie sociale une apparence révélatrice de l'âme française de notre race". Ils s'intéressèrent tout de suite à la lutte franco-ontarienne. Mais ils restèrent peu nombreux, malgré l'encouragement écrit de Mgr Bégin, de Mgr Paul-Eugène Roy, de Mgr Langevin.

La principale manifestation de cette campagne eut lieu le 22 juin à Ottawa. Cette grande journée canadienne-française comporta une messe en plein air, un défilé impressionnant — avec, aux postes d'honneur, les commissaires d'écoles et les enfants qui s'étaient enfuis à l'arrivée des inspecteurs — et une assemblée de sept mille personnes à l'Arena.

A l'assemblée, le porte-parole des Franco-Ontariens fut le sénateur Belcourt, ancien député d'Ottawa. Comme homme politique, il avait figuré, avec Rodolphe Lemieux et Louis-Philippe Brodeur, dans le groupe cultivé, courtois, conciliant, en opposition non seulement d'idées mais de tempérament avec les Bourassa et les Lavergne. Au Congrès de la langue française, l'année précédente, Belcourt, conseillant d'éviter les provocations, avait paru s'opposer aux méthodes de Mgr Langevin et des nationalistes. Dans ses discours, il se montrait sobre de ton et de gestes. Mais on touchait a l'âme du Canada français. Le 22 juin, à l'Arena d'Otta-

wa, Belcourt scanda, au nom de tous, des déclarations d'une extrême énergie: "Notre décision (de repousser le Règlement 17) est irrévocable et irréductible. Nous avons résisté et nous continuerons de résister à l'odieuse tentative de proscrire notre langue maternelle, malgré toutes les menaces, au prix de tous les sacrifices." Il fut frénétiquement acclamé, ainsi que Samuel Genest, président de la Commission scolaire et l'un des animateurs de la lutte.

Henri-T. Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, apporta le salut des Franco-Américains. Et l'on acclama des orateurs venus de la province de Québec : l'abbé Sylvio Corbeil, principal de l'Ecole Normale de Hull ; Olivar Asselin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; Adjutor Rivard, président de la Société du Parler français ; Armand Lavergne, député à la Législature de Québec. Ces délégués affirmèrent la solidarité et promirent l'appui de la vieille province — où se préparait, pour le surlendemain, la collecte de la Pensée française. Lavergne, éloquent, souleva de nouvelles ondes d'enthousiasme. Il avait là un auditoire selon son coeur, car, sous la persécution qui les fouette, les Canadiens français transplantés hors de Québec se révèlent souvent plus résolus, plus combatifs et plus persévérants.

Bourassa eût sans doute participé à cette grande journée ontarienne s'il n'avait accompli à ce moment un voyage d'un mois dans l'Ouest. Voyage important, dont une manifestation analogue — le congrès de la Société du Parler français de l'Alberta — fournissait le prétexte. Bourassa emmenait son collabora-

teur Georges Pelletier. Amedée Denault, délégué par la Société du Parler français de Québec auprès de la société albertaine, les accompagna pendant une partie du voyage.

Bourassa en profita pour faire sa première campagne dans l'Ouest. Son passage souleva une curiosité intense. Seul ou à peu près seul jusqu'ici, Auguste Noël, beau-frère d'Armand Lavergne, avait exposé les idées nationalistes aux intellectuels de l'Ouest, quelques années plus tôt. Invité par le Canadian Club de chaque ville traversée, Bourassa prononça plus de discours anglais que de discours français. Trois discours à Edmonton, les 11, 12 et 13 juin ; deux à Calgary, le 14 juin ; deux à Regina, le 16 ; un à Saskatoon, le 17 ; cinq à Winnipeg et un à Saint-Norbert, du 19 au 24 ; un à Fort-William et un à Port-Arthur, le 26 ; deux au Sault-Sainte-Marie (en anglais, le 28, en français, le 29), et deux à Sudbury, le 1er juillet. Retour à Montréal, toujours avec Georges Pelletier, le 3 juillet.

Dans les Canadian Clubs, Business Science Clubs et Round Table Clubs, le directeur du *Devoir* prit contact avec une élite de langue anglaise. A Edmonton, le maire le remercia courtoisement. A Calgary, son auditoire comprit le député R.-B. Bennett, chef tory déjà très en vue — adversaire des thèses bourassistes dans l'affaire des écoles du Nord-Ouest, en 1905. A Winnipeg, l'ancien député fédéral Robert Lorne Richardson, directeur-propriétaire de la *Tribune,* remercia Bourassa qu'il avait connu à la Chambre des communes, de 1896 à 1904. A Fort-William, cet office fut rempli par le Dr Robert Manion, jeune médecin irlandais

tenté par la politique, et qui avait aussi de l'étoffe. Bourassa exposait la thèse nationaliste, qui ne devrait pas être spécifiquement canadienne-française. Pendant le premier quart d'heure, les auditeurs écoutaient, attentifs, mais le visage barré. Peu à peu ils se détendaient devant l'incontestable talent. Le conférencier les distrayait, puis lançait une botte, radoucissait le ton, lançait une autre botte . . . Bennett, visiblement impressionné, laissa cependant comprendre que bien des choses le choquaient. Invité à répondre sur-le-champ, il s'y refusa : "Not to-night." Manion, qui avait épousé une Canadienne française, reçut Bourassa et Pelletier chez lui, avec une amabilité particulière. Ceux-là rendirent hommage au talent de Bourassa tout en restant des adversaires, mais quelques autres s'intéressèrent de plus près à ses idées. Ils découvrirent — après C.-H. Cahan et de la même manière que lui — la valeur, la logique et, par certains aspects, le réalisme de l'homme si souvent représenté comme exerçant une influence négative. Bourassa, de son côté, étudia sur place les problèmes particuliers de l'Ouest, connut et comprit mieux les revendications de ce pays neuf. Il lui parut indispensable, urgent, de développer le sentiment national canadien, pour éviter la séparation de l'Est et de l'Ouest. A mesure qu'il avança dans son voyage, il insista là-dessus. Il confirmait, précisait ses idées favorites : respect mutuel et union — non pas fusion — des grandes races habitant le Canada: développement du sentiment national canadien, aussi éloigné de l'impérialisme que de l'annexionnisme. A son retour, il écrivit dans ce sens une série d'articles très solides.

Des journaux anglais qui avaient traité Bourassa d'énergumène examinèrent ces idées avec courtoisie, et reconnurent qu'elles pourraient fort bien se répandre en dehors de la province de Québec. L'avocat John S. Ewart, d'Ottawa — qui avait plaidé la cause de la minorité catholique du Manitoba — continuait la publication de ses *Kingdom Papers,* et défendait des idées très voisines. Ewart voulait faire du Canada un royaume égal, en statut international, au Royaume-Uni, auquel il ne serait lié que par la communauté de souverain. Ewart acceptait l'étiquette nationaliste. Mais dans la province de Québec, les disciples de Bourassa, qui n'avaient pas fait les mêmes voyages et pris les mêmes contacts, et que la persécution ontarienne révoltait, s'en tenaient, pour beaucoup, au patriotisme canadien-français. En dissipant brutalement ce malentendu, Bourassa se fût privé du gros de ses troupes, des bataillons jeunes, dévoués, intrépides ; il se fût réduit, pour l'heure, à quelques adhésions intellectuelles.

Des discours de Bourassa, ces jeunes patriotes canadiens-français retenaient surtout les exhortations à la fierté de race adressées aux auditoires canadiens-français. A Sudbury, le 1er juillet au soir, Bourassa s'était trouvé parmi les Franco-Ontariens en lutte pour leurs droits scolaires. Il avait rencontré là le délégué de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario — le Père Charles Charlebois, frère du vicaire apostolique du Keewatin, et lui-même un religieux à l'âme d'apôtre, liant indissolublement son zèle apostolique et son patriotisme. Bourassa encouragea ses au-

diteurs ; il leur promit la victoire, au prix de la persévérance.

Le cinquième Congrès général de l'A.C.J.C., tenu aux Trois-Rivières à la fin de juin, prit de vastes proportions. "L'Association est une force", écrivit avec joie l'abbé Lionel Groulx, "la première peut-être des forces de demain".[1] Le Congrès étudia surtout les questions d'enseignement, pour réagir contre les idées lancées par le groupe du *Pays*. Le Congrès affirma les droits de l'Eglise en matière d'enseignement, et condamna "les prétendues réformes" demandées par Godfroy Langlois : instruction obligatoire, création d'un ministère de l'Instruction publique, uniformité des livres. Elzéar Beaupré, professeur à l'Ecole Polytechnique, proposa divers moyens de stimuler le zèle des instituteurs, des parents et des commissions scolaires. Il voulait proportionner les subsides provinciaux à la fréquentation moyenne. — Tout cela, s'exclamèrent Godfroy Langlois et ses amis, pour ne pas édicter tout simplement l'instruction obligatoire, dont le nom les effraie.

La quête de la Pensée française avait produit $13,500, versés à l'Association d'Education, qui les remit au *Droit*. Le secrétaire de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario présenta un rapport au Congrès des Trois-Rivières. Un mois après, à la fin de juillet, les Canadiens français de la Saskat-

---

1. Sous le titre "Ceux qui viennent", dans la "Nouvelle-France", de Québec, livraison de septembre 1913; reproduit en brochure par les soins de l'A.C.J.C. (Montréal, 1914).

chewan se réunirent en congrès à Regina. Mgr Mathieu prit le Congrès sous son égide — un peu sous sa surveillance modératrice. Et Mgr Paul-Eugène Roy, auxiliaire de Québec et président du comité permanent du Congrès de la langue française, représenta la province-mère.

Ainsi s'opérait un vaste mouvement canadien-français d'organisation et de lutte. C'était un élargissement du mouvement qui avait suscité la Société du Parler français, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, et même la Ligue Nationaliste. L'action procédait des mêmes sentiments et des mêmes idées que les efforts accomplis en même temps par des professeurs de collège — dont le plus doué était l'abbé Groulx, du Séminaire de Valleyfield — pour imprimer un caractère national à l'enseignement des lettres et de l'histoire.[1] Dans une certaine mesure, c'était un mouvement nationaliste, et c'est pourquoi la *Patrie* s'inquiéta de son caractère "irréfléchi" et "turbulent", susceptible de provoquer des représailles. Mais cette défense patriotique se doublait d'une défense religieuse, et le mouvement se proclamait catholique. L'A.C.J.C. partait en guerre contre le *Pays*. Un Oblat avait représenté l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario à l'assemblée de Sudbury. La Saint-Jean-Baptiste s'était fêtée à Winnipeg sous l'égide de Mgr Langevin ; le Congrès des Trois-Rivières s'était tenu sous l'égide de Mgr Cloutier, celui de Regina sous

---

1. Lettre de l'abbé Groulx à Henri Bourassa, le "Devoir", 27 octobre 1913 ; lettre de l'abbé Joseph-G. Gélinas, du Séminaire des Trois-Rivières, le "Devoir", 31 octobre 1913 ; lettre de l'abbé Emile Chartier, le "Devoir", 8 novembre 1913.

l'égide de Mgr Mathieu. Dans l'organisation de la vie nationale des Canadiens français, le clergé jouait le rôle prépondérant qui s'était manifesté au Congrès de la Langue française. Un Français, Louis Arnould, publiait un livre intitulé "Nos amis les Canadiens". Il demanda une préface à l'académicien Etienne Lamy, qui avait séjourné dans la province de Québec à l'occasion du Congrès de 1912. Etienne Lamy écrivit qu'il ne connaissait pas de société "où les vertus civiles soient plus pénétrées de vertu religieuse, où une place plus éminente soit faite à l'Eglise par l'Etat".

* * *

Influence du curé dans les paroisses ; influence de l'évêque sur les associations ; complaisance du gouvernement provincial à satisfaire le clergé. L'Eglise ne s'était pas subordonné l'Etat, comme Mgr Bourget, Mgr Laflèche et les ultramontains l'avaient rêvé. Mais les curés n'étaient pas "relégués à la sacristie" comme les "vieux rouges" — et plus d'un conservateur — l'avaient souhaité. En 1913, à l'abri d'un *modus vivendi* tacite, l'Eglise avait maintenu, voire consolidé ses positions dans la province de Québec. Elle dirigeait la double université Laval et les collèges, dominait au Conseil de l'Instruction publique, inspirait des journaux quotidiens, organisait des syndicats ouvriers, se chargeait des principales oeuvres d'assistance, présidait à la colonisation des régions neuves. Elle protégeait un ordre social que la haute finance et la grande industrie tendaient, plus ou moins consciemment, à désagréger. Des prêtres comptaient parmi les collaborateurs bénévoles d'Alphonse Desjardins dans

la fondation et l'administration des caisses populaires.

La création d'un évêché consacrait la réussite ou fouettait les espérances d'une région. La partie septentrionale — et agricole — de Lac-Saint-Jean, et l'Abitibi lui-même, à peine ouvert, souhaitaient leur érection en diocèse. La création d'un diocèse du Lac-Saint-Jean — d'un diocèse de Roberval, par exemple — enlèverait des sujets et des revenus au Séminaire de Chicoutimi, très éprouvé par l'incendie de 1912. L'Abitibi était encore loin et presque vide. Mais un évêché pourrait s'établir à Mont-Laurier, chef-lieu judiciaire, à mi-chemin entre Montréal et l'Abitibi — à peu près exactement, entre Montréal et Senneterre.

Mgr Archambault mourut en avril. L'abbé Joseph-Guillaume Forbes, curé d'une paroisse montréalaise, lui succéda sur le siège épiscopal de Joliette. L'abbé François-Xavier Brunet, secrétaire de l'archevêché d'Ottawa, fut le premier titulaire du nouveau diocèse de Mont-Laurier, créé en août 1913. Mgr Brunet, l'humilité même, n'était pas un homme d'action, mais l'érection du diocèse mettait Mont-Laurier sur la carte — pour employer une expression anglaise.

Ainsi le rôle de l'épiscopat restait considérable. A Québec, l'Action Sociale Catholique consolidait d'année en année son réseau. A partir d'août 1913, Mgr Paul-Eugène Roy assuma la direction de la *Semaine religieuse,* propriété de l'archevêché — et dirigée par l'abbé Huard — depuis 1901. A Chicoutimi, Mgr Labrecque et Mgr Lapointe poursuivaient l'organisation de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, malgré la contre-propagande des "internationaux".

Ceux-ci procédaient adroitement. Ils admettaient l'intervention des prêtres dans les questions spirituelles, voire patriotiques, mais la repoussaient dans les questions professionnelles. Ils invoquaient l'unité ouvrière, argument qui ne laissait pas d'impressionner. Mais Alfred Dubuc, fondateur et gérant de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, renforça la Fédération en acceptant de discuter avec elle les échelles de salaires et les conditions de travail. C'est ainsi que la journée de huit heures fut introduite à Chicoutimi en 1913, alors qu'ailleurs les moulins marchaient dix, onze et douze heures par jour.[1] Aux Trois-Rivières, Mgr Cloutier, secondé par l'abbé Jules Massicotte, curé de sa cathédrale, provoqua la fondation d'une Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières, dont les statuts s'appuyaient sur l'encyclique *Rerum novarum,* considérée comme la charte du travail. Alphonse Verville, député ouvrier de Montréal à la Chambre des communes — et qui était un esprit avancé, ami de Gustave Francq — multiplia les efforts pour affilier les ouvriers trifluviens aux unions américaines. Mais Alphonse Langlois, député ouvrier de Québec à la Législative, encouragea au contraire les ouvriers trifluviens à s'affilier à la Corporation catholique. En quelques mois, celle-ci groupa six cents ouvriers, répartis entre sept unions. Des patrons acceptèrent de traiter avec elle. La Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières étudia divers projets : caisse populaire, coopérative d'achats, fonda-

---

1. Ludovic Maltais : "Les syndicats catholiques canadiens", thèse présentée à la Faculté de philosophie de l'Université catholique de Washington (1925).

tion d'une "maison des ouvriers". A Montréal, l'Ecole Sociale Populaire, toujours placée sous l'égide du Père Hudon, cherchait aussi les moyens d'arracher le contrôle de l'organisation ouvrière aux esprits avancés. Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, s'inspirait des mouvements français illustrés par le nom d'Albert de Mun. Or, en France même, ces mouvements suscitaient la méfiance et la critique du groupe des intégristes, qui leur reprochait des tendances socialistes. Les intégristes invoquaient l'encyclique *Pascendi,* promulguée par Pie X en 1907. Au Canada, l'abbé d'Amours fit écho à ces critiques et les appliqua au groupe de l'Ecole Sociale Populaire.

Des résistances et des conflits se produisaient donc. Mgr Paul-Eugène Roy, devenu directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec, y lança des campagnes de tempérance. L'une de ces campagnes provoqua d'assez vives réactions. Une petite affaire d'"influence indue" éclata, comme l'affaire Tremblay-Langevin de 1876, non pas dans un centre intellectuel, mais parmi les cultivateurs et les pêcheurs du comté de Charlevoix — parmi les électeurs de Rodolphe Forget.

Dans chaque village, les hommes les plus influents après le curé étaient les hôteliers — le rouge et le bleu — qui tenaient buvette. L'hôtel abritait la "convention", le quartier général du "Parti" pour toute campagne électorale. Enthousiasmé par les articles et les exemples de Mgr Paul-Eugène Roy, le curé de la Baie-Saint-Paul attaqua ces influences, dès 1912, et réussit à faire prohiber les buvettes par le conseil municipal. Un referendum doit précéder

l'entrée en vigueur du règlement ; mais le curé se jure d'obtenir une majorité au referendum. Mgr Labrecque lui écrit en vain : "Je vous conseille de parler le moins possible en chaire, mais d'agir auprès des particuliers, spécialement des conseillers". Le curé parle en chaire, menace le village des foudres célestes et les particuliers du refus de l'absolution. Puis il fait prêcher une retraite par deux Rédemptoristes. Dans cette région sujette aux séismes — celui de 1870 hante encore la mémoire des anciens — les religieux prédisent de nouveaux tremblements de terre. Cent trente-six électeurs dociles, ou effrayés, forment, contre cent vingt-deux esprits forts, une majorité prohibitionniste de quatorze voix. Mais le règlement de prohibition est attaqué devant le juge Letellier, à La Malbaie. Et le 14 janvier 1913, Blaise Letellier — naguère militant libéral — casse le règlement de la Baie-Saint-Paul pour "influence indue cléricale".

L'Action Sociale protesta, dans une série d'articles. Elle attaqua les considérants du juge Letellier, soutint que la prédication des Rédemptoristes et le refus d'absolution par le curé ne relevaient pas des tribunaux civils, et dénonça les deux erreurs fondamentales qui avaient inspiré le jugement de La Malbaie : le libéralisme et le gallicanisme. L'abbé d'Amours est à son affaire ! Le *Pays,* de Godfroy Langlois et la *Vigie* d'Ulric Barthe combattent les prétentions de *L'Action Sociale.* Gaston Maillet se met à publier un autre hebdomadaire radical, *L'Autorité.* Une querelle aussi formidable que celle qui avait dressé les libéraux contre les ultramontains, ou les radicaux contre le clergé, ne pouvait s'apaiser sans remous. La polémique

se poursuivit, au printemps de 1913. Mais, au contraire de ce qui se serait produit vingt ans plus tôt, l'intervention de l'épiscopat et du gouvernement provincial réussit à localiser, presque à étouffer le conflit. Le courant anticlérical se trouvait affaibli, plutôt que fortifié, depuis quelques années. Un franc-maçon venait-il à mourir ? Sa veuve sollicitait, prudemment et respectueusement, des funérailles religieuses.

Lomer Gouin en venait à placer le contact et même la collaboration avec le clergé au tout premier rang de ses préoccupations. Il tenait — et au delà — les promesses faites à Mgr Bruchési, en accédant au pouvoir. L'archevêque de Montréal et le premier ministre de la province — d'accord, le plus souvent, avec l'ex-premier ministre du Canada — se rendaient des services mutuels. Ils prévoyaient l'affiliation de l'Ecole des Hautes Études à l'Université, et l'interdiction religieuse du *Pays*. Lomer Gouin se débarrasserait volontiers de Godfroy Langlois, dont l'indépendance l'avait servi en 1905 et le gênait en 1913. Il songeait à lui offrir un des trois ou quatre postes dont la province disposait à l'étranger — Londres, Paris, Bruxelles — et Mgr Bruchési l'y encourageait en termes précis : "Débarrassez le pays de cette peste !"

Au printemps, Lomer Gouin fit un voyage en Europe. Il promit son aide à l'abbé Raymond, curé de Bourget, qui voyageait sur le même bateau et qui lui exposa la situation des écoles franco-ontariennes. Lomer Gouin obtint une audience du Pape et plusieurs entrevues avec le cardinal Merry del Val. Il exprima sa bonne volonté, toucha quelques mots de l'affaire ontarienne, louangea l'intelligence de Mgr Bruchési, et ne céla point son amertume des "in-

justices" de *L'Action Sociale,* organe officieux de l'archevêché de Québec.

On sait quel rôle était réservé à l'abbé Ivanhoe Caron, dans la colonisation de l'Abitibi. L'abbé Caron avait quitté le service de l'administration fédérale au moment où, sur l'invitation de Louis-Philippe Pelletier, le colon Laforce y entrait. Le colon Laforce écrivit à l'abbé Caron pour lui demander les raisons de son changement, l'inviter à préciser ses griefs contre le gouvernement, et, si possible, à rentrer dans le service fédéral. L'abbé Caron comprit qu'on l'invitait à divulguer ses griefs contre le gouvernement *provincial.* Or, l'abbé Caron ne se plaignait de rien ; il faisait la pluie et le beau temps dans le petit centre d'Amos. Il répondit :

"... Je suis très bien traité par le ministre de la Colonisation et les différents employés du département, et je n'ai jamais eu aucune difficulté avec ces messieurs ; on m'accorde avec plaisir tout ce que je demande, et l'hon. M. Devlin me laisse une grande liberté pour organiser tout ce qui regarde la colonisation de l'Abitibi.

"Vous comprendrez que, dans ces circonstances, j'aurais mauvaise grâce de me plaindre, et surtout d'aller confier à quelqu'un que je ne connais pas la nature de mes griefs, si réellement j'en avais."

Et l'abbé Caron communiqua cette correspondance au *Soleil,* qui la publia le 3 mai avec ce commentaire :

"Nous ne croyons pas qu'il ait jamais été produit de document établissant plus péremptoirement la partisannerie éhontée des bleus et la mentalité ignoble qui les dirige."

* * *

Deux élections provinciales devaient se tenir le 2 juin : dans Nicolet pour remplacer De-

vlin, qui optait pour le Témiscamingue, et dans Dorchester pour remplacer le Dr Morisset, nommé greffier du Conseil exécutif. Les Nicolétains en avaient assez des étrangers distingués — Rodolphe Lemieux, puis Charles Devlin — qui se faisaient élire dans deux comtés, dont Nicolet, et optaient pour l'autre circonscription. Le parti libéral présenta, cette fois, un enfant du pays, Arthur Trahan, qui avait organisé l'élection de Devlin contre le candidat de Paul-Emile Lamarche en 1912. Arthur Trahan, déjà échevin de Nicolet, l'emporterait sans trop de peine. La lutte fut plus vive dans Dorchester, où le Dr Morisset n'avait gagné que par 26 voix en 1912. Gouin fit présenter un bon candidat, Lucien Cannon, ancien président de l'Association de la Jeunesse libérale de Québec, et chevronné dans la dernière campagne fédérale contre Forget, dans Charlevoix. Lucien Cannon avait de l'étoffe. Mais Albert Sévigny, député fédéral du comté, vint organiser la campagne pour le parti conservateur. Sévigny comptait devenir solliciteur général, en cas de succès. Handicapé par son changement d'attitude sur la question de la marine, il fit porter la discussion sur un autre terrain. Les "bleus" représentèrent Lucien Cannon, candidat ministériel, comme un anticlérical. Un pamphlet répandu dans le comté dit :

"M. Lucien Cannon est un libéral de la mauvaise école.

"Un libéral à la façon des Perron, des Langlois,, des Désaulniers, des Rinfret, etc.

"Un libéral qui mange du prêtre au dessert..."

Pourtant, le gouvernement provincial continuait de faire bénir des ponts et des écoles. Le 27 mai, Lomer Gouin inaugura lui-même l'Ecole Normale de Saint-Hyacinthe, tenue par

les Soeurs de la Présentation de Marie. *L'Action Sociale* riposta en signalant "l'oubli regrettable" du gouvernement libéral, qui n'avait pas fait décorer l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, le jour de la procession de la Fête-Dieu. Les orateurs du parti "bleu" répandirent et utilisèrent cet article dans le comté de Dorchester. C'était, sans aucun doute, une nouvelle sortie de l'abbé d'Amours. Le premier ministre prit une de ces résolutions énergiques qui caractérisent les tempéraments foncièrement timides. Ses gants, son chapeau de soie ; il va se plaindre à Mgr Bégin. Sans passer par Mgr Marois, et encore moins par Mgr Roy, il arrive directement à l'archevêque : "*L'Action Sociale*" attaque sans cesse un gouvernement catholique !" L'archevêque, toujours simple, répond : "Faites donc comme moi, monsieur le premier ministre ; je ne dis jamais que je suis catholique."

Il n'y a pas à dire, on se comprend mieux entre Montréalais! Lomer Gouin préférait la manière de Mgr Bruchési.

Le 2 juin, les candidats libéraux furent élus, Lucien Cannon dans Dorchester, Arthur Trahan dans Nicolet. Mgr Bruchési défendit lui-même l'Ecole des Hautes Etudes "où le crucifix orne les murs des salles de cours, et dont tous les élèves sont catholiques". L'archevêque de Montréal écrivit à *L'Action Sociale* sur un ton assez net pour mettre fin à la campagne contre l'Ecole des Hautes Etudes, école montréalaise — et qui projetait de s'affilier à Laval.

A la mi-juillet, les élections municipales des Trois-Rivières donnèrent la victoire au député libéral J.-A. Tessier et à ses amis politiques, patronnés par Jacques Bureau. Petite revan-

che des syndicats "internationaux". L'avocat Charles Bourgeois, fils d'un grand ami de Mgr Laflèche, figurait parmi les candidats malheureux.

* * *

Si le parti libéral pouvait enregistrer de pareils succès, si tôt après son recul de 1911, et malgré la tendance nationaliste du vaste mouvement d'organisation que nous avons décrit, ce n'était pas dû seulement à la déception causée par les Pelletier, Nantel, Coderre, Sévigny, Paquet, Lespérance et autres. C'était aussi grâce au travail persévérant de Laurier et des chefs provinciaux qui avaient transformé l'ancien parti de Rodolphe Laflamme et des frères Dorion en un grand parti modéré, le parti de la conciliation. Sauf accident, le "juste milieu" est l'idéal de la majorité ; c'est là qu'en revient toujours, dans toute démocratie, l'électeur moyen.

En vain Bourassa recherchait, dans les études magistrales que constituaient ses séries d'articles, comment fortifier l'unité canadienne, comment donner une âme à la patrie trop vaste. Ses interventions les plus retentissantes lui valaient une réputation d'extrémiste, entretenue par les outrances de quelques-uns de ses disciples. Asselin et Fournier prodiguaient la violence et l'insulte, sous prétexte de secouer l'apathie du public. Bourassa lui-même, avant son départ pour l'Ouest, avait publié, sur l'affaire des écoles du Nord-Ouest et sur l'affaire des écoles du Keewatin, deux articles où il critiquait l'esprit de concession de Mgr Sbaretti, et des autorités religieuses en général. Mgr Stagni, successeur de Mgr Sbaretti, fit part à Mgr Bruchési, en deux longues lettres, de

son mécontentement contre ces "insinuations injurieuses", contre cette "censure ouverte et publique", propres à causer "des torts sérieux à la Délégation apostolique au Canada". Mgr Bruchési communiqua ces lettres à Bourassa, dès son retour de l'Ouest. Bourassa prit son temps, pour sonder sa conscience et pour répondre à tête reposée. Puis il repoussa les reproches, dans une lettre privée, mais dont il remit copie à Mgr Bruchési. J'ai constaté un fait indéniable. J'ai écrit ce qui se dit beaucoup, et tout haut... Et de discuter toute la question, avec la fermeté de ton et la propriété de termes qui lui conféraient tant de force :

"Ce mal, dont les catholiques du Canada souffrent depuis longtemps, Monseigneur, c'est le défaut d'entente des autorités religieuses sur l'attitude que les catholiques doivent adopter lorsque leurs droits constitutionnels sont en péril. C'est ce défaut qui a permis, dans une large mesure, la spoliation partielle ou totale de nos droits au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Keewatin.

"Ce qui est pis encore que les échecs subis, c'est l'opinion de plus en plus répandue parmi les catholiques canadiens qu'entre la doctrine et la pratique de l'Eglise sur la nécessité de la formation chrétienne de l'enfant à l'école, il y a un abîme ; puisque, même lorsque cette doctrine est reconnue dans les lois civiles, les évêques ne peuvent s'unir pour entraîner les catholiques à en réclamer le maintien. Les partisans du laisser-faire et les auteurs des concessions spoliatrices peuvent même se targuer d'être beaucoup plus en faveur auprès des autorités religieuses que les rares hommes publics qui ont tout risqué et beaucoup perdu pour avoir revendiqué, en face de tous les pouvoirs et de tous les partis, les droits de la justice et de la vérité."[1]

---

1. *Lettre du 6 août 1913. Archives de l'Archevêché de Montréal.*

Voilà qui pouvait plaire à Mgr Langevin et à Mgr Charlebois, mais non pas à Mgr Stagni, ni à Mgr Mathieu, ni même à Mgr Bruchési. D'autres incidents prirent un caractère public.

L'Association Saint-Jean-Baptiste et l'A.C.-J.C. s'étaient mises d'accord pour éviter une concurrence entre la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) et la fête de Dollard (24 mai). Celle-ci serait la fête spéciale de la jeunesse. Mais en choisissant le 24 mai, consacré par le calendrier officiel au souvenir de la reine Victoria, l'A.C.-J.C. froissait le sentiment loyaliste. Les Anglo-Canadiens s'écartèrent des manifestations à l'origine desquelles se trouvait un des leurs.[1] La souscription pour le monument à Dollard battait de l'aile. La quête de la Pensée française n'avait pas rapporté le montant espéré. Olivar Asselin, instigateur de cette quête, interviouvé par *L'Action* de son ami Jules Fournier, attribua le demi-échec un peu à tout le monde.[2] Ses prédécesseurs à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'Université Laval, et Mgr Bruchési lui-même, en prenaient pour leur grade. C'étaient tous des "crétins", de "bons gâteux" ou de "vieilles ganaches". Le traditionnel mouton de la Saint-Jean-Baptiste fournissait une cible facile à la verve du pamphlétaire, qui reprochait aux manifestations canadiennes-françaises un caractère trop religieux, trop pacifiste et trop routinier. Le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste adoptait les thèses du *Pays !* Cet article fit sensation. Fernand Rinfret, dans le *Canada,* ob-

---

1. J.-C. Walsh. (Histoire de la Province de Québec, Vol. XV).

2. "L'Action" du 26 juillet 1913.

serva ce que l'attitude d'Asselin avait de prétentieux et de maladroit : "Au lieu de répéter sans cesse : "Avant moi, rien de bon ne s'est fait", ne vaudrait-il pas mieux rallier à sa cause tous les membres de la Saint-Jean-Baptiste?" Asselin, non point persuadé, mais au contraire piqué par cette observation, publia son article en brochure, en proclamant sur la couverture son dessein de "faire rager les crétins".[1] D'après le contexte, les crétins comprenaient clairement Mgr Bruchési. A vrai dire, ils comprenaient tout le monde, sauf Bourassa, Asselin et la crème de leurs partisans.

Sous la signature du président de la Société Saint-Jean-Baptiste, c'était violent. Le Dr Georges-Hermyle Baril, président de l'A.C.J.C., obtint une convocation spéciale de la Société Saint-Jean-Baptiste. Asselin mis en cause, Victor Morin, premier vice-président, conduisit le débat. Victor Morin dirigeait l'ancienne étude de Denis-Emery Papineau, qui comptait les grandes familles montréalaises dans sa clientèle. Il avait recueilli, avec cette succession, le poste de trésorier de la Chambre des notaires occupé par ses prédécesseurs. Vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste, il aspirait à la présidence. Il passait pour le coéquipier d'Asselin, mais il se sépara de lui et le blâma, sans violence. Asselin, pour défendre son attitude à l'égard de Mgr Bruchési, invoqua le précédent de Bourassa remettant Mgr Bourne à sa place, au Congrès eucharistique. Un sociétaire, affirmant qu'il ne lisait pas les journaux et qu'il ignorait toute l'affaire, demanda lecture de l'article incriminé. Lecture est donnée par Jules

1. Olivar Asselin : "Le Sou de la Pensée française" (Montréal 1913).

Tremblay, avec des intonations et des jeux de physionomie comme au théâtre. La salle se déride. Mais, au vote, elle se sépare en deux camps à peu près égaux. Les adversaires d'Asselin sont en légère majorité. La Société Saint-Jean-Baptiste censure son président.

Mgr Bruchési félicita le Dr Baril. L'archevêque, à son tour, censura le "pamphlet rempli d'injures, de sarcasmes et de faussetés", et protesta contre le ridicule qu'Asselin et ses amis s'efforçaient d'attacher à l'agneau traditionnel des cortèges de la Saint-Jean-Baptiste.[1] Asselin démissionna, mais en hissant à la présidence le deuxième vice-président, Charles Duquette, plutôt que le premier, Victor Morin. La plus ancienne et la plus importante des sociétés canadiennes-françaises traversait une crise, imputable aux sarcasmes et aux violences d'Asselin — réputé disciple de Bourassa.

Ainsi des nationalistes de caractère emporté et de tendances radicales confirmaient l'opinion, soigneusement entretenue par les adversaires de Bourassa, qui voyait en ce chef et en ses partisans des extrémistes. Dans tout mouvement national canadien-français se distinguaient et se distingueraient toujours deux courants, l'un violent l'autre modéré, correspondant à deux tempéraments inconciliables. Deux tendances aussi, selon que l'on subordonnait la défense religieuse à la défense française, ou inversement. Si le Dr Jules Dorion avait remplacé J.-L.-K. Laflamme à la direction de *L'Action Sociale,* c'était bien, au fond, parce que le Franco-Améri-

---

1. Lettre de Mgr Bruchési, communiquée aux journaux ; insérée dans le "Devoir" du 17 septembre 1913.

cain partageait l'opinion et le langage d'Asselin à l'égard de Mgr Walsh, évêque assimilateur. Asselin, J.-L.-K. Laflamme et leurs pareils se réclamaient de Bourassa, sans recevoir de démenti formel.

III

PROBLEMES ECONOMIQUES

Le prix des dreadnoughts et le prix du pain — Vie chère et spéculation immobilière — Influence et rivalité des grandes compagnies — Nouveaux mergers : la Canada Steamship Lines ; la Southern Canada Power — Projets et réclamations de Montréal et de Québec.

Les nationalistes modérés qui composaient la majorité de l'Association Saint-Jean-Baptiste et des sociétés-soeurs redoutaient les idées et les méthodes de ceux qui se réclamaient de Bourassa. Ce nationalisme modéré paraissait conciliable avec l'adhésion au parti libéral. N'est-ce pas le fait du sénateur Belcourt, porte-parole des Franco-Ontariens ? La majorité libérale du Sénat n'a-t-elle pas rejeté le bill de Borden et des impérialistes ? Laurier scrute en expert tous les éléments de la situation.

La correspondance de Laurier prouve avec quel soin il continuait de se renseigner sur les dispositions politiques de tous les coins du pays, avec quel soin il tenait ses partisans en haleine. Il suggérait des articles à Fernand Rinfret, rédacteur en chef du *Canada,* à Henri d'Hellen-

court, rédacteur en chef du *Soleil*, à Harry W. Anderson, correspondant parlementaire du *Globe*, et recevait les rapports d'Henri Gagnon, nouveau gérant du *Soleil*. Il allait jusqu'à former une sorte de conseil du parti, qu'il réunissait comme un conseil de cabinet, pour discuter toutes les questions traitées au véritable conseil de cabinet. Il demandait à ses députés des rapports sur les questions à l'ordre du jour dans leur district. Il écrivait, par exemple, à un député de la Nouvelle-Ecosse, à propos du Transcontinental :

"Il est évident à mes yeux que le gouvernement veut gâcher de toutes les manières possibles la section de Cochrane à Québec et à Moncton, réduire cette section à des voies locales, et permettre à tout le trafic de passer par l'Ontario, avec Portland pour destination finale.

"Les provinces Maritimes ont autant d'intérêt que la province de Québec à cette question. Nous devons l'étudier et nous tenir prêts à commencer la bataille dès l'ouverture de la session. Je suis très décidé sur cette question, et mon plus grand espoir est que ma santé ne sera pas inférieure à la tâche . . ."[1]

L'un des députés ainsi tenus en haleine, L.-J. Gauthier, de Saint-Hyacinthe, organisa une grande assemblée pour le 16 août. Saint-Hyacinthe reçut Laurier en triomphe. Dans la ville embaumée de fleurs, égayée de banderoles, des échopes s'improvisèrent le long des trottoirs. Laurier descendit chez le député Gauthier, l'orateur vigoureux qui avait plusieurs fois contredit Bourassa. Une foule avide de voir Laurier, de lui parler, de le toucher, envahit la maison. Laurier, en redingote grise et haut de for-

---

1. Lettre à E.-M. MacDonald, du 2 juillet 1913. E.-M. MacDonald ; "Recollections, Political and Personal", p. 354.

me gris, était à la fois plus digne de maintien et plus souriant que jamais. Le maire Paul Payan lui présenta une adresse où il affirmait : "Le peuple est avec vous."

Laurier tint une assemblée considérable, de dix à douze mille personnes. Il évoque d'abord la mémoire d'un ancien député de Saint-Hyacinthe, le grand Mercier "dont le nom est immortel". Puis il démontre encore une fois la duplicité du mouvement nationaliste, "mouvement vers la crèche", qui a trompé le peuple en portant M. Borden au pouvoir. Cette fraude eût abouti à la plus impérialiste des mesures sans la résistance des libéraux, victorieuse au Sénat : "Honneur au Sénat ! C'est au Sénat que se trouve l'indépendance que les nationalistes ont fait perdre à la Chambre des communes depuis les élections de 1911."

Laurier dit aussi, avec élan : "On nous a enlevé le pouvoir, mais on n'a pu nous enlever les quinze années de prospérité que nous avons données au pays." C'était une des formules heureuses qu'il aimait à répéter, depuis le 21 septembre 1911. Les autres orateurs furent le sénateur Dessaulles, âgé de 86 ans ; Rodolphe Lemieux, plus à l'aise que le jour de sa rencontre avec Bourassa ; le député fédéral L.-J. Gauthier, très doué, mais possédant plus de facilité que de jugement ; le député provincial Damien Bouchard, qui affirma le nationalisme mort et enterré, mais consacra presque tout son discours à le tuer plus sûrement. Six sénateurs et douze députés s'alignaient sur l'estrade. Laurier, chef de l'opposition, était entouré comme un premier ministre.

Belle journée à commenter pour le *Canada* et le *Soleil.* N'en déplaise (sous-entendu) à

ces messieurs du Séminaire, les rouges ont réaffirmé, à Saint-Hyacinthe, leur emprise un moment ébranlée par le nationalisme. *L'Evénement* au contraire fit ressortir ce qu'il y avait d'ancien dans le personnel et de statique dans les idées du parti libéral. Quant à Bourassa, il consacra quatre longs articles du *Devoir* à l'assemblée de Saint-Hyacinthe. Il déchiqueta le discours de son ancien chef. Laurier avait commencé par un éloge de Mercier. Bourassa rappela qu'au moment de la débâcle, Laurier — "une fois les fonds de la Baie des Chaleurs empochés par son trésorier et par ses candidats" — avait lâché Mercier, voire qu'il lui avait donné dans le dos "le coup de stylet le plus sûrement administré que jamais chef de parti en déroute ait reçu".

Laurier blessait et fâchait Bourassa en représentant tous les nationalistes comme ralliés à la politique de Borden, sans distinguer entre les fidèles et les traîtres. Le directeur du *Devoir* démentit, protesta : "Le "vieux coq" chante faux." Et encore : "M. Laurier et ses acolytes se sont évertués à tromper le peuple avec un cynisme et une audace rarement égalés." Et, sans doute pour mieux établir la distinction négligée par Laurier, Bourassa, ces quatre articles terminés, en écrivit un autre sur la "servilité abjecte" des ministres Pelletier, Nantel et Coderre.

Le *Soleil* attribua les attaques de Bourassa contre Laurier à la jalousie, mais aussi à l'irréductible opposition de caractère entre ces deux hommes de talent: l'esprit ouvert et l'esprit buté, le conciliant et l'intransigeant, le libéral et l'autocrate. Celui-ci, jugeait d'Hellencourt, peut entraîner quelques fanatiques, mais

celui-là jouit forcément de la popularité la plus large et la plus durable.

C'était assez l'opinion de Mgr Bruchési, l'évêque le plus influent de la province, par sa position et par sa personnalité.

* * *

Une signification particulière s'attachait au discours de Laurier et aux quatre répliques de Bourassa.

La mort du député James Pollock Brown obligeait à tenir une élection fédérale dans le comté de Chateauguay. En 1867, la population du comté se divisant à peu près également entre Canadiens de langue française et de langue anglaise, un accord tacite s'était conclu, pour élire un Canadien français à la Législative, un Canadien anglais aux Communes. Depuis 1867, la proportion des Canadiens français avait augmenté progressivement au point d'atteindre environ 70 p. 100 en 1913 ; mais on continuait d'observer le pacte à chaque élection. Et Chateauguay restait merveilleusement fidèle à ses élus. Trois députés seulement l'avaient représenté aux Communes depuis 1867 : Luther Holton, son fils Edward Holton, et J.-P. Brown. Trois libéraux, bien que la majorité, parfois faible, n'eût pas dépassé une soixantaine de voix en 1911.

De grosses influences se mirent à l'oeuvre, du côté ministériel, pour gagner le comté. Alarmés, des stratèges du parti libéral proposèrent de se concilier l'élément nationaliste. Libéraux et nationalistes visaient en effet le même objectif immédiat : l'échec de la contribution Borden. Les brouilles entre nationalistes et conservateurs atteignaient un degré aigu,

dont témoignaient non seulement leurs polémiques et leurs défis, mais plusieurs procès : Armand Lavergne contre *L'Evénement ;* Charles Robillard, rédacteur en chef de la *Patrie,* contre Bourassa et le *Devoir ;* Armand Lavergne contre la *Patrie ;* Brenton MacNab, ancien rédacteur en chef du *Star,* contre le ministre de la Milice, Sam Hughes . . . qui prit Armand Lavergne comme avocat ! Par-dessus tout, Armand Lavergne et ses amis désiraient "châtier les traîtres", c'est-à-dire les ministres et les députés ex-nationalistes, dût le parti libéral en profiter.[1] Mais Laurier maintint l'attitude adoptée dans la campagne d'Hochelaga. Il repoussa l'alliance tacite avec les nationalistes, compromettante aux yeux de l'opinion ontarienne. C'est ce que signifiait son discours de Saint-Hyacinthe, si passionnément discuté par Bourrassa. Il faut s'empresser de reconnaître que le même crible de la critique bourassienne s'appliqua au discours prononcé par Borden à Halifax. Le directeur du *Devoir* renvoya dos à dos les deux partis, qui rivalisaient "d'équivoques et de reniements".

Bleus et rouges restèrent fidèles au pacte en vertu duquel le comté élisait un député de langue anglaise. Le *Droit* d'Ottawa protesta contre cette concession. Tandis que nous nous débattons ici contre la tyrannie de la majorité anglaise, dit le *Droit,* les Canadiens français de la province de Québec n'ont pas l'énergie d'élire un des leurs dans un comté où ils sont la grande majorité; ils laissent conduire l'élection par des Anglo-Canadiens, dont certains sont étrangers au comté, voire à la province !

---

1. Reconnu par Henri Bourassa, le "Devoir", 13 octobre 1913.

Des personnages plus considérables, et de langue anglaise, dominèrent, en fait, l'organisateur bleu (l'ex-nationaliste Esioff Patenaude, député provincial de Laprairie) et l'organisateur rouge (Séverin Létourneau, député provincial d'Hochelaga). Du côté ministériel, le ministre des Travaux publics Rogers, le "boss du Manitoba", fit désigner son ami James Morris, gros cultivateur d'Ormstown, candidat défait en 1911. Du côté libéral, les grands chefs imposèrent la candidature de l'ancien ministre de l'Agriculture Sydney Fisher — battu en 1911, dans les cantons de l'Est, malgré sa forte situation personnelle. Par sa fortune, son honorabilité, sa carrière politique, son rôle dans le parti libéral, Sydney Fisher n'était pas le premier venu — ce qui n'empêcha point la grimace des chefs locaux évincés à son profit.

Puisque Laurier ne voulait pas d'un rapprochement destiné à "châtier les traîtres", Bourassa souhaitait une candidature nationaliste, qui maintiendrait la discussion sur le terrain essentiel : participation ou non participation aux guerres de l'Empire. La candidature de Cahan eût enchanté Bourassa ; mais les chances étaient infimes. Un commerçant de Saint-Jean-Chrysostome, J.-Omer Dubois, fit annoncer sa candidature "indépendante" ; approché par sir Rodolphe Forget, aux arguments si persuasifs, il rentra sous sa tente, ou plutôt dans son magasin. Dans ces conditions, écrivit Bourassa, l'élection ne signifiera rien. Mais il la jugea tout de même assez importante pour charger un correspondant particulier, Louis Dupire, de suivre la campagne.

Robert Rogers et le groupe Forget exercèrent toute la pression possible. Ils promirent

force travaux publics et améliorations dans le comté, si le candidat ministériel triomphait. Joseph Rainville et Albert Sévigny prêtèrent main-forte à Patenaude.

L'effort libéral ne fut pas moins grand. Rodolphe Lemieux paya de sa personne, secondé par Honoré Mercier, député du comté à la Législative. L'équipe libérale comprit encore les députés Boivin, de Shefford, Gauthier, de Saint-Hyacinthe, Lafortune, de Montcalm, et l'ancien député d'Yamaska, Oscar Gladu. Mais deux ou trois chefs locaux, supplantés par Sydney Fisher, renâclaient à la besogne, et les conservateurs exploitaient cette mauvaise humeur contre le candidat "étranger". Laurier vint lui-même soutenir son ancien collègue. Toujours accompagné d'un état-major — dans lequel figurait le secrétaire provincial Décarie — Laurier prit part au ralliement libéral organisé par les comtés voisins de Saint-Jean et Iberville, le 5 octobre. Puis il vint, avec Rodolphe Lemieux, George Graham, Mackenzie King et Charles Marcil, à Ormstown le 8, à Sainte-Martine le 9.

On promettait un subside, un pont, un tronçon de route ; on discutait d'intérêts locaux, comme pour une élection municipale. Bourassa rappela dans le *Devoir* que l'élu — M. Morris ou M. Fisher — ne serait pas seulement le commissionnaire des électeurs de Chateauguay, mais l'un des deux cents et quelques députés appelés à régler les grandes questions d'intérêt national. Bourassa réclama la présence des ministres fédéraux dans le comté, et des déclarations nettes du premier ministre lui-même.

Les ministres fédéraux craignaient peut-être les nationalistes plus encore que les libéraux ;

ils n'apparurent que l'avant-veille du scrutin. Louis-Philippe Pelletier et le ministre de l'Agriculture Martin Burrell parlèrent à Ormstown ; Perley, Nantel et Coderre parlèrent à Howick. Les trois ministres canadiens-français s'étaient prémunis contre les demandes d'explication relatives au "tribut" de 35 millions. Ils avaient répandu dans le comté une petite feuille, *L'Opinion,* représentant la contribution Borden comme beaucoup moins impérialiste que la marine Laurier. Un don de 35 millions à l'Angleterre nous débarrasse une fois pour toutes, affirmait ce pamphlet ; tandis que la marine Laurier serait permanente ; il faudrait l'équiper, ce qui conduit fatalement à la conscription ; Laurier veut livrer à l'Angleterre, non pas un tribut d'argent, mais un tribut de chair et de sang. Les conservateurs, cette fois, utilisaient des arguments nationalistes. Les derniers jours, la "cabale" atteignit une intensité telle qu'on aurait cru le comté en état de siège.

Le 11 octobre, Morris l'emporta par 144 voix. L'austérité de Sydney Fisher, qui ne voulait ni entrer dans un bar ni laisser distribuer d'alcool, avait pu nuire à sa cause. "Ce sont l'argent tory, le whisky tory et les promesses de travaux publics qui ont donné à M. Morris sa majorité", dit le *Canada.* C'était un peu, aussi, le succès d'un candidat local contre un candidat imposé. Le *Canada* put dénier au gouvernement Borden le droit d'interpréter ce résultat comme une approbation de son "tribut naval".

Bourassa, également sévère pour les procédés employés dans les deux camps ("La compensation des parjures s'opère comme le "pairage" des élections frauduleuses") exagéra la rigueur des conclusions à tirer contre Laurier.

D'après lui, l'élection de Chateauguay portait le coup de grâce à l'emprise de sir Wilfrid sur le peuple de Québec. Et c'était bien fait :

"Un bon nombre d'électeurs indépendants, nationalistes, conservateurs de principe ou libéraux dissidents, étaient tout disposés à châtier les ministres et les députés conservateurs, dût le parti libéral en profiter. M. Laurier, en obéissant à une rancune singulièrement mesquine et aveugle chez un homme de sa situation, les a mis dans la quasi-impossibilité d'accomplir cet acte de haute justice.

"Il les a dégoûtés tout d'abord lorsqu'il a donné l'accolade au ministère l'an dernier, dans le comté d'Hochelaga . . .

"Par sa harangue de Saint-Hyacinthe, passionnée, haîneuse, maladroite et malhonnête, remplies de palinodies dignes d'un Médéric Martin ou d'un D.-A. Lafortune, le leader du parti libéral a lancé un véritable défi à tout ce que la province compte d'esprits droits et honnêtes . . .

"Le verdict de samedi est la réponse de la province de Québec aux deux esclandres de M. Laurier. C'est aussi la réplique au discours de Saint-Hyacinthe."

Malgré l'ergotage du *Canada,* l'échec de Chateauguay, anéantissant les espoirs suscités par les élections provinciales de Nicolet et de Dorchester et par le succès municipal des Trois-Rivières, impressionna beaucoup les libéraux. Les chefs décidèrent de contester le résultat. Quelques-uns chuchotèrent qu'il faudrait remplacer Laurier, trop âgé, et dont la période de bonheur était passée. Mais personne ne s'imposait à sa place ; et le vieux stratège n'avait pas si mal calculé, puisqu'une élection complémentaire tenue peu après en Ontario lui fit regagner le siège perdu dans la province de Québec. Dans une assemblée à Joliette (18 octobre), Laurier traita l'élection de Chateauguay de simple accident, dû à la concentration — impossible dans une élection générale — de toutes les

forces de fraude et de corruption du gouvernement. Et surtout Laurier annonça que, dans les campagnes à venir, le parti libéral donnerait le pas à la question économique sur la question navale. Il dénoncerait le sabotage de la construction du Transcontinental, sur la section de Cochrane à Québec et à Moncton. Il préparerait une revision du tarif douanier, afin de diminuer le coût de la vie ; l'important, ce n'est pas le prix des dreadnoughts, c'est le prix du pain.

* * *

Laurier et ses lieutenants reprirent ensuite, à chaque occasion, le thème de ce discours. Ce thème reflétait la théorie, à la mode en Europe et aux Etats-Unis, qui traite les faits politiques en simples conséquences des faits économiques. Il répondait aussi à l'inquiétude générale causée par la cherté de la vie. Depuis 1910, l'indice du prix de la vie montait de mois en mois.[1] En 1913, la hausse s'accéléra. Le coût de la vie prit autant de place que le péril allemand dans les colonnes des journaux.

La spéculation immobilière contribuait à cette crise en faisant monter le prix de la propriété, et, partant, le prix des loyers. Les annexions de banlieues entraînaient une hausse foncière. Des municipalités suburbaines — Maisonneuve, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Saint-Michel — se lançaient dans les dépenses, en escomptant le jour où Montréal absorberait leurs obligations. Les simples érections de paroisses entraînaient des hausses. Le 19 avril 1913, Mgr Bruchési érigea, par décret, la nouvelle

1. *Voir la "Gazette du Travail".*

paroisse de Saint-Marc-l'Evangéliste (on dira souvent Saint-Marc de Rosemont), sur le territoire de l'ancienne ferme de John Elsdale Molson. Ce sont surtout les expropriations qui déclenchaient la fièvre. Il fallut ouvrir une enquête sur les achats de terrain opérés par la ville de Montréal. A l'automne, le ministre de la Milice ayant annoncé son intention d'établir un vaste camp militaire à Valcartier, le prix du terrain dans cette petite paroisse doubla en un rien de temps. Des spéculations immobilières étaient à l'origine des combats homériques livrés, à Québec, pour le choix des emplacements de gare ou d'ateliers du Transcontinental. Le gouvernement fédéral acheta pour $750,000 au "Merger" de sir Rodolphe Forget un terrain qui, d'après le *Soleil,* valait $150,000.[1]

Le même phénomène se produisait dans tout le monde civilisé. C'était la conséquence de l'essor industriel. Et le Canada participait à cet essor. Aux "quinze années de prospérité" que Laurier se flattait d'avoir donné au pays, d'autres longues années semblaient devoir s'ajouter. La grande culture, dans l'Ouest, et l'in-

---

1. Citons d'autres exemples typiques, empruntés à des interpellations de Rodolphe Lemieux aux Communes (4 et 24 février 1914). Deux frères Falardeau avaient acheté pour $1,000, en 1894, un terrain à Sillery. En 1911, la Commission du Transcontinental, ayant besoin de ce terrain, en offrit $39,000 ; les frères Falardeau demandèrent $217,000 ; et le magistrat L.-A. Audette, de la Cour de l'Echiquier, fixa le prix à $69,256. Rodolphe Lemieux cita aussi le cas d'un terrain à Lachine, payé $85,000 par un spéculateur, et revendu peu après $180,000 au ministère de la Milice ; et le cas d'un terrain près de Lévis acheté $5,500 et revendu $32,750 à l'Etat fédéral pour l'érection d'un bâtiment de quarantaine.

dustrie, en Ontario, se développaient d'une manière remarquable. Ces progrès entraînaient une active spéculation. Dans le pays neuf, les trusts avaient toute facilité pour se former et s'imposer ; ils influençaient le monde politique, selon les procédés américains. Le Pacifique-Canadien, le Grand-Tonc, le Nord-Canadien (Canadian Northern) de Mackenzie et Mann, la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne de Commerce, pesaient sur les décisions fédérales. Si Borden, après Laurier, attirait des immigrants à la cadence de cinq à dix mille par jour, à la belle saison, ce n'était pas seulement parce qu'il jugeait bon de peupler le pays, ou parce que des fanatiques veillaient à compenser la forte natalité canadienne-française, c'était aussi sur la requête des grandes compagnies de transport, qui lotissaient et vendaient des terrains.[1]

Cette situation se reproduisait à l'échelle provinciale. Tandis que le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et le Nord-Canadien faisaient pression à Ottawa, les compagnies de pulpe faisaient pression à Québec. Les journaux américains croissaient toujours, en nombre, en épaisseur et en tirage. Chaque citoyen américain achète tous les jours plusieurs journaux

1. *Il est entré au Canada :*

146,908	*émigrants*	*en*	*1909*
208,794	*"*	*en*	*1910*
311,084	*"*	*en*	*1911*
354,237	*"*	*en*	*1912*
402,430	*"*	*en*	*1913,*

et le mouvement s'accéléra dans le premier semestre de 1914. (D'après les chiffres de l'Annuaire du Canada.)

volumineux. Le divorce, le remariage ou le redivorce du roi du bacon ou d'une vedette de Broadway, couvrant plusieurs pages de ces journaux, exige la mort de milliers d'épinettes. De puissantes "chaînes" de journaux s'établissent, et demandent à leur gouvernement de supprimer ou d'abaisser les droits de douane sur la pulpe et le papier-journal canadiens. Les grands marchands de bois et de pulpe de la province de Québec — les William Price et les William Power dans le district de Québec, les John R. Booth dans la vallée de l'Outaouais, les William Mitchell, les Francis McCrae, les Edmund William Tobin et le Benjamin Cate Howard dans les cantons de l'Est, la Brown Corporation, la Laurentide, la Belgo Canadian et la Wayagamack dans la vallée trifluvienne — demandent au gouvernement provincial de nouvelles concessions de "limites". Un Beauceron qui a travaillé dans les chantiers du Maine, Edouard Lacroix, au coup d'oeil infaillible pour évaluer le rendement d'une forêt, fonde et développe sa propre compagnie. Plusieurs compagnies importantes cherchent à faciliter les démarches des journaux américains, leurs clients, et des entreprises américaines, leurs associées. Dans ce but, elles prient sir Lomer Gouin de lever l'interdiction d'exporter le bois de pulpe aux Etats-Unis. Au début de 1913, le gouvernement Gouin, de sa propre autorité, suspend l'embargo en faveur de quatre grosses compagnies. Le *Devoir* proteste contre l'objet même de la mesure, et contre le procédé du gouvernement, qui n'a pas consulté les Chambres : "Sir Lomer Gouin est encore plus autocrate que M. Parent", écrit Jean Dumont. Le *Soleil* fournit une explication entortillée, invoquant les démarches en cours pour obtenir l'abaisse-

ment des droits de douane. Mais en novembre, à la veille de la session provinciale, cet abaissement n'est pas encore obtenu.

La concentration des entreprises, la formation de "mergers" caractérisent le mouvement industriel et financier. Le Pacifique-Canadien achète le Quebec Central — ou plutôt le loue pour 99 ans, à compter du 1er janvier 1913 — ce qui ramène au Canada le contrôle de ce chemin de fer, passé en Angleterre depuis un certain nombre d'années. Le Quebec Central comprend l'ancien "Chemin de fer de Lévis et Kennebec", de Lévis à Sherbrooke, auquel s'est ajoutée, pour desservir les chantiers de la Beauce, une voie longeant la vallée de la Chaudière, par Vallée-Jonction, Saint-Joseph, Beauceville et Saint-Georges. Et deux mergers formés dans la province, en 1913, doivent se signaler.

Le groupe Carruthers complète l'opération amorcée par l'expulsion de Forget, en réunissant la Richelieu and Ontario Navigation Company, ses filiales, et les compagnies qu'il contrôlait déjà. Le merger prend le nom de Canada Transportation Lines, bientôt changé en Canada Steamship Lines, Limited. Il absorbera la plupart des compagnies indépendantes, pour arriver au trust de la navigation sur le Saint-Laurent.

L'autre merger se forme dans les cantons de l'Est. La Banque Canadienne de Commerce, qui vient d'absorber la Banque des Cantons de l'Est, met de puissants moyens à la disposition des industries régionales. Elle soutient la Brompton Pulp and Paper. Elle favorisera le petit merger que les McCuaig — la famille de financiers montréalais qui contrôle la Sher-

brooke Railway and Power Company — préparent depuis deux ou trois ans, à la suggestion du jeune ingénieur J.B. Woodyatt. Le colonel McCuaig envoie Woodyatt étudier les possibilités d'aménagement hydroélectrique dans les cantons de l'Est. Woodyatt visite St-Jean, Saint-Hyacinthe, Granby, Drummondville.

Trois municipalités des cantons de l'Est, Drummondville, Sherbrooke et Saint-Hyacinthe, possèdent une exploitation électrique. Mais celle de Sherbrooke est la seule sérieuse. A Saint-Hyacinthe, la municipalisation est l'oeuvre personnelle de T.-D. Bouchard, greffier de la ville. Le conseil, entraîné par Bouchard, a construit une petite usine génératrice, fonctionnant avec des moteurs à gaz pauvre et de la houille de Pennsylvanie. Les résultats sont médiocres, mais suffisants pour obliger la compagnie d'électricité à réduire son tarif. La Compagnie éprouverait autant de plaisir que l'Evêché, ou le Séminaire, à se débarrasser de l'encombrant greffier-député. Le conseil exige sa démission, sous prétexte que des fonctions municipales sont incompatibles avec un mandat législatif. Et Bouchard parti, la génératrice municipale fonctionne au ralenti. Drummondville a été la première ville de la province à municipaliser ; mais sa population et ses ressources sont encore trop faibles pour une exploitation importante. Elle exploite la "chute du bas", la plus petite des deux chutes de la rivière Saint-François sur son territoire. Deux ingénieurs, un Américain et un Anglo-Canadien, ont acquis la chute Hemming, la plus puissante, entamé les travaux préliminaires à une exploitation hydroélectrique, mais

sont à la veille de les abandonner, faute de capitaux, d'adresse ou de persévérance. Sur les conseils de Woodyatt, la Sherbrooke Railway and Power Company, déjà grossie de plusieurs compagnies absorbées depuis 1910, se transforme en Southern Canada Power Company, qui achète la chute Hemming, entre en pourparlers avec la municipalité de Drummondville pour l'achat de son "pouvoir d'eau", et vise au merger de l'électricité dans les cantons de l'Est. La Southern Canada Power songe évidemment à prendre pied à Saint-Hyacinthe et même à Sherbrooke. Avec des atouts comme l'exploitation des tramways, et l'appui de la Banque Canadienne de Commerce, ce sera bien le diable si une compagnie entreprenante n'arrive pas à persuader les conseillers municipaux de Sherbrooke !

Ainsi la Société anonyme régnait au Canada comme ailleurs, sous le nom de Démocratie. Une poignée de spéculateurs "contrôlait" à la fois l'industrie, la finance, les transports, les grands services d'utilité publique, la presse, et dans une certaine mesure la politique. Nous disons une poignée, puisque les mêmes hommes se retrouvaient au fond des diverses combinaisons, dans la constitution des divers mergers. Un seul exemple, celui du sénateur Robert Mackay, ancien président de la Commission du port de Montréal, qui se trouve, en 1913 : président de la Shawinigan Water and Power Company et de la Compagnie de publication du *Herald* ; vice-président de la Bell Telephone Company, de la Lake of the Woods Milling Company et de la Paton Manufacturing Company ; administrateur de la Banque de Montréal, de la Banque d'Epargne de la Cité et du

District de Montréal, de la Montreal Light, Heat and Power Company, de la Dominion Textile Company, de la Dominion Iron and Steel Company, de la Dominion Transport Company, de la Shedden Forwarding Company, de la Montreal Rolling Mills, de la Royal Trust Company, de la Canada Starch Company, de la Shawinigan Carbide Company, de la Saint Maurice Valley Railway Company, de la Port Hood Richmond Railway Coal Company, de la Canada Paper Company et de la Royal Victoria Life Insurance Company. Quelques douzaines de capitalistes de cette envergure instaurent une nouvelle aristocratie, tendant à fermer le cercle : un fils de sir Thomas Shaughnessy épouse une nièce de sir Hugh Graham. Ils s'allient — constituent des "groupes" — se brouillent, se combattent, fixent, montent ou réduisent les taux. Le peuple porte sa besace.

Les compagnies de services publics, surtout, entretenaient des ramifications politiques. Ces compagnies tendent à monopoliser les services publics — gaz, lumière, tramways, force motrice — dans une ville ou dans un district. Elles s'allient et se combattent deux à deux. A Montréal, le groupe Robert (Montreal Tramways Company et Beauharnois Light, Heat and Power) livre bataille au groupe Holt (Montreal Light, Heat and Power et Shawinigan Water and Power). A Québec, la Dorchester Electric livre bataille au Merger de Rodolphe Forget. Le groupe Holt surveille le conflit québécois, avec l'arrière-pensée d'intervenir en troisième larron.

La Montreal Light, Heat and Power et la Shawinigan Water and Power ont consolidé

leur alliance en prenant conjointement le contrôle de la Cedar Rapids Manufacturing and Power. En prévision d'assauts formidables, elles procèdent à des agrandissements d'usines, installations de génératrices, absorptions de petites compagnies. Elles se rapprochent du financier Douglas Lorne McGibbon, associé d'Edmund Arthur Robert lors de la conquête de la Montreal Tramways sur le sénateur Forget, mais ensuite brouillé avec lui. McGibbon devient l'âme d'un "groupe" ; mais à son tour il suscite l'hostilité de Hugh Graham.

Car les sociétés anonymes, en fin de compte, masquent des hommes. Sir Hugh Graham ; Edmund Arthur Robert ; Douglas Lorne McGibbon : des parvenus, qui se jalousaient, et dont Hugh Graham était sans doute le plus intelligent, le plus retors. Ils payaient et méprisaient. Lorne McGibbon a débuté au service de la Laurentide Pulp and Paper, à Grand'Mère. Devenu gérant de la Canadian Rubber Company, de Montréal, il a provoqué un merger du caoutchouc, et préside la Canadian Consolidated Rubber, centre de sa fortune. Ce richard éblouit. Hugh Graham possède à Cartierville une propriété ravissante ,au bord de la rivière des Prairies. Lorne McGibbon fait construire, à grands frais, près du village de Sainte-Agathe, la plus belle maison de campagne des Laurentides. De la serre aux écurries — où piaffent trotteurs et chevaux de selle — tout reluit de bon entretien. McGibbon achète beaucoup au village de Sainte-Agathe, pourvu que le service soit impeccable et la facture rédigée en anglais. Ces conditions remplies, McGibbon ne lésine pas. De temps à autre, il donne une grande fête : des équipages

de millionnaires montent de Montréal, et pendant quelques jours ce ne sont que danses, musiques, festins, parties de plaisir dans le parc ou sur les lacs.[1]

Ces parvenus achètent journaux et journalistes, à la manière illustrée par David Russell lors du célèbre achat de la *Presse,* en 1904 ; de sorte que les polémiques de presse trahissent souvent de grands conflits d'intérêt. Puis ils souscrivent aux caisses électorales ; de sorte que les politiciens, mandataires et défenseurs théoriques du peuple dont ils sollicitent le vote, sont en réalité tenus par le grand patronat qui commandite les campagnes électorales et, en somme, l'achat des suffrages. De sorte aussi qu'il est bien difficile de combattre la dictature économique dans un régime où l'opinion, façonnée par une presse asservie, se choisit en aveugle des interprètes déjà ligotés. La démocratie établit en théorie la loi du nombre, en fait la loi de l'argent.

---

1. Une dizaine d'années plus tard, McGibbon, victime d'une coalition de financiers rivaux, fut ruiné en Bourse. La propriété de Sainte-Agathe, laissée comme garantie entre les mains d'une banque, resta inoccupée pendant quelques années. La roseraie, qu'on disait la plus belle de la province, revint à l'état sauvage. Enfin la banque vendit la propriété aux Pères Oblats, pour le dixième de ce qu'elle avait coûté. Les Oblats y installèrent une maison de repos pour les prêtres et les séminaristes fatigués. Aujourd'hui, la salle de danse aux boiseries sobres, où tournoyèrent, décolletées jusqu'aux reins, les plus riches et les plus jolies Anglaises de Montréal, est transformée en chapelle; et des religieux canadiens-français s'y agenouillent en prière. Le Supérieur de la communauté est le R. P. Charles Charlebois, le héros de la résistance franco-ontarienne.

Joseph W. Flavelle, "roi du bacon" canadien et administrateur de la Banque Canadienne de Commerce, contrôle le *News* de Toronto. Le sénateur Mackay est prêt à lâcher le *Herald* de Montréal. Hugh Graham, propriétaire du *Star* conservateur, est tenté d'acquérir le *Herald* libéral pour miser sur les deux tableaux.[1] Or il est devancé par McGibbon, qui veut combattre le groupe Robert et la Compagnie des Tramways. Du jour au lendemain, le vieil organe rouge se mue en organe bleu, les rédacteurs lancés contre les bleus se ruent contre les rouges. Mais il faut guerroyer aussi contre Hugh Graham. Le *Herald* publie un hebdomadaire, le *Sunday Herald,* pour faire pièce à l'hebdomadaire *Standard* publié par son rival. Le *Star* essaie de priver le *Herald* des services de nouvelles de l'agence Hearst. Un rédacteur du *Star,* Edward Beck, devient rédacteur en chef du *Herald* et dévoile les manigances de sir Hugh Graham. En même temps le *Herald* insère, sous la signature de son ancien rédacteur en chef, J.C. Walsh, de vigoureuses attaques contre la Compagnie des tramways — qui prépare de nouvelles requêtes à la législature.

La métamorphose du *Herald* privait les libéraux de journal anglais. Le député Robert, président de la Compagnie des tramways, procura tout naturellement les fonds nécessaires à la fondation du *Daily Telegraph,* qui absorba le *Witness* agonisant. La politique et les af-

1. *Polémique Star-Herald en octobre 1913 ; procès de la Herald Company Limited contre la Montreal Star Publishing Company ; dépositions d'Edward Beck devant la Commission d'enquête de l'Assemblée législative, lors de l'affaire Mousseau, en janvier 1914.*

faires ne se séparaient pas. Tom-Chase Casgrain était l'avocat des intérêts McGibbon, et Léonide Perron l'avocat des intérêts Robert. Le premier numéro du *Telegraph* parut le 12 juillet. A la fin de l'année, la direction du journal fut confiée à l'ancien ministre des Finances, Fielding.

Une guerre inexpiable se poursuivait en même temps contre Rodolphe Forget ; un chef invisible synchronisait les attaques. Au printemps de 1913, des plaintes affluèrent au tribunal de commerce de la Seine et au parquet de Paris. La *Liberté* de Paris reprit, contre le courtier canadien, les accusations jusqu'alors publiées dans les petits journaux financiers. A Paris, on criait au pillage de l'épargne française. A Québec, à l'approche de l'assemblée annuelle du Merger, le *Soleil* devint féroce. D'Hellencourt écrivit :

"Le Merger agonise. Sa mort n'est plus qu'une question de mois, peut-être de semaines. Sa caisse est vide, et il en est réduit aux expédients des miséreux acculés à la faillite."

Les adversaires n'ont pas seulement suscité la concurrence de la Dorchester Electric ; ils cherchent à déloger Forget de son Merger. Le *Soleil* somme les administrateurs de jeter leur président par-dessus bord, s'ils veulent éviter les pires ennuis. Au retrait des amis, des courtisans, des débiteurs, qui sentent tourner le vent et s'apprêtent à trahir, Forget ne se trompe pas sur la manoeuvre — et sur la gravité de la situation. Mais la lutte ne l'effraie pas. A mesure que ses pertes s'aggravent, il augmente ses dépenses, ses générosités, gratuites ou intéressées. Tant que Rodolphe Forget aura du crédit dans les banques, les curés de Char-

levoix pourront commander des cloches. La plupart des grands capitalistes tissent leur réseau comme une araignée sa toile. Ils calculent leurs coups, et réduisent au minimum la part de l'imprévu. Sir Rodolphe Forget est un homme d'imagination, qui dédaigne les parties gagnées d'avance. La *Patrie* l'appelle "un joueur qui n'a jamais connu la défaite définitive". Forget joue bien. Son contrôle est mieux assuré sur le Merger qu'il ne l'était sur la Compagnie du Richelieu. A l'assemblée générale des actionnaires de la Quebec Railway, Light, Heat and Power, tenue à Montréal le 9 septembre, c'est Forget qui prend l'offensive. Il fait réduire le conseil d'administration de neuf à six membres, en éliminant trois suspects, dont le sénateur libéral J.-P.-B. Casgrain, qui a servi le jeu de James Carruthers en février. Forget a regagné une manche. Il poursuit sa contre-offensive. Il se fait offrir un banquet à Sainte-Anne-de-Beaupré (20 septembre) et parle de "balayer" Alexandre Taschereau du comté de Montmorency aux prochaines élections provinciales.

* * *

Le siège de ces grands conflits d'intérêt était à Montréal et à Québec, les deux ports rivaux que la prospérité canadienne avantageait d'une manière inégale. D'une manière insuffisante aussi, même pour Montréal. Une trop grande partie des récoltes de l'Ouest s'expédiait en Angleterre par des ports américains. A vrai dire, et depuis longtemps, Montréal rivalisait non plus avec Québec, mais avec les ports américains de l'Atlantique, en particulier New-York et Portland. La position géo-

graphique de Montréal vaut mieux que celle de New-York, par rapport au transit entre l'Ouest canadien — et même américain — et l'Europe. Sans le handicap des quatre mois et demi d'hivernage, Montréal deviendrait l'un des premiers ports du monde. C'est ce qu'avait bien compris Israël Tarte, avec sa rapidité d'intuition et d'adaptation. L'élan imprimé par Tarte ne s'était pas arrêté avec lui, et le port de Montréal perfectionnait chaque année son outillage. En 1913, il possède sept milles de quais, cinq jetées, quatorze hangars en acier, une des plus grandes cales flottantes du monde, une grue flottante de 75 tonnes de capacité, et force appareils de levage. La capacité d'ensilage des élévateurs atteint environ cinq millions et demi de boisseaux : trois millions et demi pour les élévateurs de la Commission du port, un million pour ceux de chacun des grands réseaux, Pacifique-Canadien et Grand-Tronc. Mais les ports américains s'outillent aussi. Les Etats-Unis, disposant de moyens formidables, ne négligent rien pour s'assurer la suprématie. Ils s'attachent à perfectionner leur réseau de canaux, des Grands Lacs à la mer, à réduire leurs taux d'assurance et de fret. De la sorte, une bonne moitié des récoltes de l'Ouest canadien prend la route américaine. Montréal réclame la construction du canal de la Baie Georgienne — déjà demandée par Israël Tarte — qui assurerait le monopole de ce transport aux armateurs et aux ports canadiens, et consacrerait la suprématie montréalaise dans les domaines de la navigation intérieure et de la distribution du grain. Enfin la Commission du port souhaite toujours le transfert de sa dette à l'opulent Trésor fédéral.

Une compagnie française, la Compagnie Générale Transatlantique, tente un nouvel essai de service maritime France-Canada. En 1912, elle inaugure un service entre Le Havre et Québec en été, entre Le Havre et Halifax en hiver. En 1913, elle prolonge le service Havre-Québec jusqu'à Montréal ; les officiels banquettent à bord de la *Touraine,* dans le port de Montréal, le 22 mai. Le professeur Howard T. Barnes, de l'Université McGill, croit encore à la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Québec voit toujours d'un mauvais oeil ces efforts destinés à maintenir à Montréal la tête de ligne de la grande navigation.

Québec veut aussi sa part du trafic venu de l'Ouest canadien, et c'est pourquoi le maire Drouin et la Chambre de commerce réclament inlassablement, auprès du cabinet fédéral, l'outillage du port et l'achèvement du Transcontinental. Louis-Philippe Pelletier obtient un certain nombre de travaux ; on construit un élévateur à grains. C'est encore insuffisant ; les travaux du pont de Québec, et surtout ceux du Transcontinental, sur la section de Cochrane à Québec, avancent trop lentement. Les vainqueurs de 1911 bouleversent les plans de Parent. Ils substituent des montagnes russes aux pentes douces — inutiles et coûteuses, affirment-ils — prévues sous le régime libéral. A Québec même, les questions pendantes — emplacements de gares et d'ateliers, etc. — ne se décident pas. On soupçonne le gouvernement fédéral de mauvaise volonté à l'égard du Grand-Tronc-Pacifique ; les conservateurs favoriseraient leur vieil allié, le Pacifique-Canadien, cherchant à retarder la concurrence du Grand-Tronc-Pacifique pour l'écoulement des produits de l'Ouest.

C'est en partie pour intéresser le premier ministre Borden au port de Québec qu'on lui organisa un banquet, le 22 octobre. La Chambre de commerce voulait éviter une manifestation politique, mais comment y parvenir ? Laurier en tête, les libéraux avaient décidé d'attaquer le gouvernement Borden sur la question du Transcontinental, à la prochaine session. Le lieutenant-gouverneur Langelier, le premier ministre Gouin et leurs amis s'abstinrent. La journée fut cependant réussie. Le matin, Borden pose la première pierre du nouvel hôtel des postes. A midi, le banquet réunit quatre cents convives au Château Frontenac. Trois ministres, Pelletier, Rogers et Hazen, accompagnent leur chef. Les questions politiques sont bannies, conformément à la promesse des organisateurs. Borden parle des travaux entamés, projetés ou réclamés à Québec, et promet que la "vieille cité", aussi bien traitée que les villes plus jeunes, ne restera pas en arrière par la faute du gouvernement fédéral. Les travaux suivants sont assurés : outillage du port ; construction d'une gare "Union" pour voyageurs, à l'usage de tous les réseaux; construction des usines du Transcontinental à Saint-Malo ; achèvement du pont de Québec pour 1917.

Jean Dumont, conservateur impénitent sous l'étiquette nationaliste, loue ce programme dans le *Devoir* :

"Ce langage n'est pas nouveau pour les Québécois, qui l'entendent depuis des années, mais il semble cette fois sincère, et plus sérieux. On ne peut nier, en tous cas, que la vieille capitale et ses environs sont depuis deux ans l'objet d'une attention particulière, et que si son progrès matériel a été retardé par l'indifférence passée des pouvoirs publics, leur active collaboration présente devrait leur donner une très vive impulsion."

Le dernier rail du Transcontinental fut posé le 17 novembre 1913. Un ruban d'acier reliait Québec à Winnipeg, en traversant l'Abitibi. Mais les trains n'y circulaient pas encore.

Ces intérêts économiques, leurs besoins et leurs conflits, n'expliquent pas tout, comme le veut une conception trop matérialiste de l'histoire. Ils n'expliquent pas la résistance des Franco-Ontariens au Règlement 17, par exemple. Mais les deux éléments — le spirituel et l'économique — coïncident, ainsi qu'il est normal. L'histoire ne peut négliger ni l'un ni l'autre. Tous deux aboutissent à ce confluent : la politique.

IV

LES COOPERATIVES AGRICOLES

La cinquième conférence interprovinciale — Premiers travaux de la Commission des eaux courantes — Les coopératives agricoles ; fondation du corps des agronomes — Condamnation du PAYS — La bibliothèque municipale de Montréal — L'opinion canadienne-française et le Règlement 17.

La politique, à son tour, devait servir de son mieux le développement économique. Le problème des transports accaparait le premier plan. Chemins de fer et canaux relevaient du pouvoir fédéral ; mais chaque province gardait le contrôle de son réseau routier. Lomer Gouin inaugura la politique "des bons chemins", et ses agents de presse lancèrent cette devise : "1913, année des bonnes routes".

D'autres gouvernements provinciaux suivirent cet exemple. Mais la construction des routes coûte d'autant plus cher qu'il faut lancer des ponts sur des rivières nombreuses et parfois très larges. Et les contribuables, dans les municipalités rurales surtout, n'admettent pas encore une dépense de plusieurs milliers de dollars pour l'établissement d'un mille de

route. Les gouvernements provinciaux demandèrent des subsides à l'Etat fédéral. Le gouvernement Borden voulut bien subventionner la construction des routes, mais en restant maître de la répartition et de l'emploi des subsides. Or, la construction d'une route fournissait du travail à des centaines d'électeurs. Les deux grandes provinces, Québec et Ontario, demandèrent des subsides proportionnés à la population de chaque province, et dont l'emploi serait laissé à la discrétion des gouvernements provinciaux. L'opposition libérale prit le parti des provinces, et le bill rédigé par le gouvernement Borden, à la fin de la session parlementaire, fut rejeté par le Sénat — comme la contribution navale.

Québec et l'Ontario n'en resteraient pas là. Le gouvernement libéral de Lomer Gouin et le gouvernement conservateur de James Whitney se sentirent solidaires et agirent en parfait accord. D'autre part, les provinces Maritimes émettaient une réclamation très vive. Leur population n'augmentait pas ; leur importance proportionnelle déclinait, dans l'ensemble du Canada, ce qui devait réduire leur effectif parlementaire, d'après la constitution de 1867. Les provinces Maritimes voulaient maintenir leur représentation aux Communes au-dessus d'un minimum fixe. Elles invoquaient cet argument : notre position géographique nous interdit l'expansion vers le nord, ouverte aux autres provinces; nous ne pouvons pas annexer des tranches de Keewatin ou d'Ungava. Pour étudier les doléances des uns et des autres, et dans l'espoir de forcer la main au gouvernement fédéral, Gouin et Withney

avaient recouru, en 1910, au procédé de la conférence interprovinciale, inauguré jadis par Mercier. La conférence de 1910 s'était ajournée sans conclusion. Gouin et Whitney provoquèrent une nouvelle conférence interprovinciale — la cinquième[1] — qui se réunit à Ottawa le 27 octobre 1913. Gouin, Taschereau et le trésorier Mackenzie représentèrent une fois de plus la province de Québec. Ils se firent accompagner par Charles Lanctôt qui avait traversé sans trop de peine la zone de tir des nationalistes. Bon juriste, fertile en ressources, Charles Lanctôt fut nommé secrétaire de la conférence, comme en 1906.

G. H. Murray, premier ministre libéral de la Nouvelle-Ecosse, présida ces assises. Mais les ministres de l'Ontario et ceux de Québec — renforcés, le deuxième jour, par Joseph-Edouard Caron — se désintéressèrent du problème particulier aux provinces Maritimes, pour concentrer leurs efforts sur le rajustement du subside. Lomer Gouin reprit avec force l'argument déjà donné : la constitution attribue à l'Etat fédéral les douanes et l'accise, qui sont les plus grosses recettes, et surtout les plus extensibles avec la population et le commerce du Canada ; les provinces, qui voient augmenter leurs charges, ne peuvent augmenter leurs recettes dans la même proportion. Les délégués des provinces deman-

---

1. Rappelons les dates des quatre premières : Québec en 1887, sur convocation de Mercier ; Québec en 1902, sur convocation de Parent ; Ottawa en 1906, sur convocation de Laurier ; Ottawa en 1910, à la demande du Manitoba.

dèrent une subvention additionnelle égale à dix pour cent du revenu de la douane et des contributions indirectes.[1] Taschereau fit adopter une résolution priant le gouvernement fédéral de s'en tenir à la décision de la Cour Suprême, favorable aux prétentions des provinces, au sujet de l'octroi des chartes aux compagnies industrielles. Enfin le trésorier Mackenzie soumit et fit adopter une résolution longuement motivée, demandant l'appui du gouvernement fédéral, auprès de Londres, dans une importante question financière. Une loi du Royaume-Uni — l'Imperial Colonial Stock Act, de 1900 — autorisait les syndics et fidéicommissaires à placer les fonds qui leur étaient confiés en obligations émises par les colonies britanniques, moyennant certaines conditions. Les émissions des colonies bénéficiaires de cette loi trouvaient un meilleur marché et jouissaient d'une meilleure cote, sur la place de Londres. Mais les autorités impériales, manquant peut-être de confiance, refusaient d'en étendre le bénéfice aux émissions des provinces canadiennes. Elles invoquaient ce motif : l'une des conditions posées, non par l'Imperial Colonial Stock Act, mais par ses règlements d'application, est que le gouvernement impérial puisse désavouer toute législation coloniale contraire aux intérêts des obligataires britanniques ; or le gouvernement impérial ne peut désavouer les lois des provinces canadiennes, puisque l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord réserve ce droit au gouvernement d'Ottawa. Raison ou prétexte, l'obsta-

1. *Minutes of the Proceedings in Conference of the Representatives of the Provinces, October 1913.*

cle ne devrait pas être insurmontable. La province de Québec n'avait pas emprunté depuis quinze ans ; mais Gouin et son trésorier songeaient à placer une émission à Londres, à défaut des subsides fédéraux, pour financer la nouvelle politique de voirie.

Cet aperçu indique le rôle primordial joué par les représentants de Québec à la conférence de 1913, comme aux conférences précédentes. L'Etat fédéral tendait à la centralisation et aux empiétements prévus par les frères Dorion, lors de la Confédération. Laurier était encore trop imprégné de la tradition libérale pour battre en brèche l'autonomie des provinces. Borden se montrait déjà plus dangereux. Mais Gouin s'alliait à Whitney pour défendre les droits et les intérêts des provinces. Taschereau, Mackenzie, Caron et Lanctôt le secondaient vigoureusement, par conviction autant que par opportunité. Les hommes d'Etat des provinces Maritimes étaient férus d'autonomie provinciale. Mais le fédéral refusa de céder sur le point en litige : contrôle des subsides supplémentaires. La conférence s'ajourna, sans décision formelle, sur cette nouvelle manifestation du conflit latent entre le fédéral et les provinces. La session de Québec approchait.

Auparavant, les conservateurs ne purent reproduire leur succès de Chateauguay sur le terrain provincial. Tellier, Patenaude, Morris et les députés fédéraux comme Baker et Rainville, encore tout chauds de la bataille, se jetèrent vainement dans le comté de Huntingdon, où se tenait une élection partielle. Le gouvernement Gouin garda le siège (10 novembre). Répétition — confirmation — du

contraste entre les élections générales de 1911 et de 1912, où les conservateurs n'ont pu reproduire, sur le terrain provincial, le succès remporté sur le terrain fédéral. Le régime libéral, si long à s'implanter à Québec, y vivra beaucoup plus longtemps qu'à Ottawa.

* * *

La session provinciale s'ouvrit le 11 novembre, en présence de Laurier. Dans la salle de l'Assemblée législative, au-dessus du fauteuil de l'Orateur, s'étalait la toile de Charles Huot, représentant une séance du premier parlement canadien, dans l'ancienne chapelle de l'évêché de Québec. Tous admirèrent le tableau, à la grande satisfaction de Taschereau, protecteur du peintre. Les députés lettrés parlèrent de "Panthéon canadien". Mais Jean Dumont, admirant aussi la fermeté de traits des personnages, écrivit dans le *Devoir :* "L'élite de la race était là. Aujourd'hui ?.."

Le discours du Trône insista sur la "politique des bons chemins", en progrès si rapides qu'il faudrait bientôt séparer la voirie de l'agriculture, pour la confier à un ministère spécial.

Le gouvernement se félicite aussi des progrès de l'instruction publique — en particulier de la fondation de plusieurs académies commerciales. Il dit la colonisation en bonne voie ; elle avancerait plus vite encore si l'on hâtait l'achèvement et la mise en exploitation du Transcontinental. Le discours du Trône finit en ces termes :

"Si l'instruction publique, l'administration de la justice, la voirie, la colonisation, la construction de ponts

en fer, l'agriculture, le service forestier, ont fait des progrès marquants, et si mon gouvernement n'a reculé devant aucun sacrifice pour en assurer le développement, d'un autre côté ces services requièrent toutes les ressources disponibles de la province, et en demandent tous les jours de nouvelles. C'est pourquoi mon gouvernement a pris une part active à la conférence interprovinciale tenue dernièrement à Ottawa. Les représentants des provinces ont demandé au gouvernement du Canada des subsides additionnels. J'espère que leurs recommandations seront favorablement accueillies, et qu'un rajustement du subside fédéral permettra à la province de réaliser d'une manière plus prompte et plus complète les travaux de voirie qu'elle a entrepris, et de continuer sur une plus grande échelle ses subventions à l'instruction publique."

Gouin répète que, tout en réclamant au gouvernement fédéral des subsides pour la voirie, l'administration provinciale entend garder le contrôle de ce service, conformément à la constitution.

Tellier critique le discours du Trône. On nous annonce des progrès constants, dit-il, des progrès partout, des progrès toujours. De ce train, la province de Québec devrait être à la tête du pays, voire du monde civilisé. Comment se fait-il que son agriculture ne suffise pas à nourrir la population, que les colons se plaignent, que nous n'ayons que des tronçons de bonnes routes, et que les progrès de l'instruction publique soient si peu proportionnés à l'enflure du budget ?

D'autre part ,dit-il encore, le discours du Trône — en particulier l'appel à la subvention fédérale — nous laisse prévoir l'épuisement du Trésor provincial. Le régime a bénéficié d'un énorme accroissement de revenus : près de $700.000 d'Ottawa ; environ deux millions de dollars de taxes sur les successions,

deux autres millions des concessions forestières. Et le gouvernement s'avoue à bout de ressources !

Enfin Tellier critiqua l'exploitation électorale de tout progrès : pont, route, école, etc.

Sur le point qui lui tenait le plus à coeur, les bons chemins, Lomer Gouin put opposer à Tellier — et aussi à *L'Evénement* et à la *Patrie* — le témoignage de Monk. Dans une assemblée publique à l'île Bizard, le 21 août, l'ancien ministre du cabinet Borden avait loyalement reconnu "les heureux résultats" obtenus par le gouvernement provincial, dans le domaine de la voirie.

Alexandre Taschereau, du côté libéral, et Arthur Sauvé, du côté conservateur, se distinguèrent au cours du débat sur l'adresse. Débat traditionnel : le gouvernement s'attribue le mérite des bonnes récoltes, des saisons douces et du cours régulier des fleuves ; l'opposition lui impute la responsabilité des disettes, des tempêtes et des inondations. En réponse à Tellier, Taschereau énuméra les progrès accomplis par la province. De nouvelles usines de pulpe se construisent à Pabos, Portneuf, Jonquière et Grand'Mère. En 1912, la province a produit 460,000 tonnes sur les 680,000 de tout le Canada. Cette pulpe est exportée dans la proportion de soixante pour cent. Les démarches se poursuivent à Washington, pour l'abaissement des droits sur le papier canadien. La Commission des eaux courantes, présidée par S.-N. Parent, procède à l'inventaire des ressources hydrauliques de la province, et présente d'utiles suggestions dans ses rapports. Elle a reçu les pouvoirs nécessaires pour entreprendre le barrage du Saint-Mauri-

ce, régulariser le cours de cette rivière — puissante comme un fleuve — libérer des forces hydrauliques plus considérables. L'Abitibi n'attend que la mise en circulation des trains sur le Transcontinental pour se développer. L'agent des terres — Hector Authier — et le missionnaire colonisateur — l'abbé Caron — y travaillent de concert. La province compte 74 coopératives agricoles, dont 36 fondées depuis un an. Toutes poursuivent un double objet : éducatif et commercial. Toutes aussi se louent de leurs rapports avec le ministère. Enfin, dans le domaine de l'enseignement, le surintendant de l'Instruction publique — le septuagénaire Boucher de La Bruère — et l'inspecteur général des écoles catholiques, C.-J. Magnan, se livrent à une propagande fructueuse auprès des commissions scolaires, pour les engager à mieux rémunérer les instituteurs, à l'aide des octrois offerts par le gouvernement provincial. Les Frères Maristes ont agrandi leur "collège industriel" de Beauceville, qui favorise l'essor de la petite industrie dans la vallée de la Chaudière. Sir Lomer Gouin, répondant à l'appel du directeur — le Cher Frère Marie-Théophane, qui lui ressemble par son extérieur rude cachant un coeur d'or — a lui-même inauguré la nouvelle section, en octobre. Presque en même temps, sir François Langelier, lieutenant-gouverneur, assistait, avec Mgr Bruchési, à l'ouverture solennelle des cours d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, à la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Plus de bien s'accomplirait encore dans tous ces domaines — colonisation, voirie, ponts en fer, agriculture, instruction publique, etc. — si l'opposition, au lieu de critiquer, s'unissait au gouvernement

pour obtenir une plus forte subvention fédérale...

* * *

Les plus remarquables de ces résultats étaient peut-être l'activité de la Commission des eaux courantes, l'ouverture de l'Abitibi et la multiplication des coopératives agricoles. La Commission des eaux courantes organisa le jaugeage des cours d'eau, à l'aide d'appareils automatiques, utilisables par des cultivateurs, par des colons établis aux endroits les plus propices. Elle releva le profil des rivières, repéra les emplacements et évalua l'importance des forces hydrauliques. Ses rapports pouvaient guider le service hydraulique du ministère des Terres et Forêts, chargé de louer les chutes. Enfin la Commission prépara la construction d'un barrage sur le Saint-Maurice. La Shawinigan avait déjà construit les barrages A,B et C, sur la rivière Manouan, et prouvé que ce procédé n'entraînait pas, sur un long parcours, à la saison des glaces, la perte d'eau appréhendée. Dans son projet primitif, la Shawinigan aurait emmagasiné l'eau de cinq lacs, en construisant cinq barrages, à la source du Saint-Maurice. La Commission des eaux courantes préféra construire un seul barrage, créant un immense réservoir artificiel. Ce réservoir retiendrait l'excès d'eau pendant la saison pluvieuse pour le restituer pendant la saison sèche, ce qui régulariserait le débit du "Fleuve de Bronze" — et, du même coup, le rendement des usines d'électricité. Pour ces travaux, Parent voulait un bon ingénieur en chef. Il demanda conseil, à Ottawa, au sous-ministre adjoint des Travaux publics,

Arthur Saint-Laurent, qui lui présenta un de ses subordonnés, Olivier Lefebvre, ancien élève de l'Ecole Polytechnique de Montréal. Olivier Lefebvre, entra, comme ingénieur en chef, à la Commission des eaux courantes à laquelle il devait s'identifier pendant trente ans jusqu'à sa mort.[1]

La colonisation de l'Abitibi avançait assez rapidement pour éveiller la jalousie du Témiscamingue. L'abbé Caron recrutait toujours dans les comtés de Champlain, Portneuf, l'Islet et Berthier. L'agent des terres Hector Authier, secrétaire et conseiller universel, connaissait non seulement tous les colons — qu'il avait placés — mais leur lieu d'origine, le numéro de leur lot, leur situation de famille et, si l'on ose dire, de fortune. Amos comptait vingt-huit familles et une population flottante. Mgr Latulipe nomma un curé, l'abbé J.-O.-V. Dudemaine, en lui disant : "Allez jeter les bases d'un futur diocèse." L'abbé Dudemaine quêta des dons à Québec, et commença la construction d'une chapelle-école-presbytère. Puis Mgr Latulipe vint lui-même, par les rivières Ottawa, Kinojevis et Harricana, et marqua plusieurs emplacements de futures églises. Les colons abattaient et vendaient le gros bois, pour se procurer un revenu immédiat. Des tronçons d'épinettes descendaient, carapace mouvante, les rivières tributaires de l'Outaouais. La culture offrait un rendement plus lointain et plus aléatoire. Beaucoup de colons

1. *L'auteur signale ici le concours reçu de feu Olivier Lefebvre, pour tout ce qui touche à la reconstitution des travaux de la Commission des eaux courantes.*

attendaient la circulation des trains sur le Transcontinental pour s'établir définitivement. L'abbé Caron le signala dans son rapport. Le commerce ontarien, voulant placer la nouvelle région dans sa zone d'influence, s'appliquait à retarder l'exploitation de la ligne Cochrane-Québec. La province de Québec pouvait bien s'aigrir ! Des prospecteurs parcouraient aussi la région neuve. La prospection est difficile, en Abitibi, car les affleurements rocheux sont rares. Mais elle est passionnante, et ne lâche pas son homme. Les financiers sont encore trop sceptiques pour fournir des fonds. Des mineurs polonais se sont cotisés pour permettre à Stanley Siscoe de piqueter la concession qui portera son nom.

Dans les vieilles régions se multipliaient les coopératives agricoles, couvées par Joseph-Edouard Caron comme des poussins par leur mère-poule. Le ministre les avait défendues, soutenues, tuteurées pendant les années de lutte où l'on prédisait leur faillite. En 1913, la faillite improbable, on reprochait au ministre une sollicitude excessive, de bon rendement électoral. Trois de ces coopératives : la Société Coopérative des Fromagers de la province de Québec, la Société des Producteurs de grains de semence, et le Comptoir Coopératif de Montréal, affiliaient des coopératives locales et prenaient des allures de fédération. La Société Coopérative des Fromagers, fondée en 1910 sur l'initiative personnelle du ministre, mettait sur le marché le lait, le beurre et le fromage de ses adhérents. Elle prospérait, sous la gérance d'Auguste Trudel, commerçant avisé. Elle disputait la maîtrise du négoce au Board of Trade de Montréal — si longtemps li-

bre de fixer les prix à sa guise — et s'efforçait d'obtenir, pour les fromages de la province, un classement équitable sur le marché anglais. La Société des Producteurs de grains de semence, fondée à Sainte-Rosalie, avait rapidement pris une importance régionale. Enfin, le Comptoir Coopératif de Montréal, entreprise indépendante, se fonde en janvier 1913, sur le modèle du Boerenbond, ou Ligue des paysans de Belgique, qui fédère des sociétés paroissiales. (Un bon nombre d'oeuvres canadiennes-françaises se sont inspirées en Belgique, terre d'élection des associations professionnelles catholiques.) Ce serait à la fois une fédération de coopératives et une oeuvre sociale. Le Comptoir Coopératif, présidé par Anatole Vanier, s'affirmait catholique et français. Il tint sa première réunion sous la présidence du sous-ministre Gigault, dans le bureau du Père Charles-Albert Bellemare, professeur au Collège Sainte-Marie. Le Père Bellemare sollicita et obtint, pour le Comptoir, l'encouragement formel de Mgr Bruchési, puis d'autres évêques. Le Comptoir achèterait pour ses membres : farine, sous-produits du blé, ficelle d'engerbage, etc.

Tout en commerçant, ces coopératives enseignèrent. Elles s'efforcèrent de dissiper routines et préjugés. Elles invitèrent Alphonse Desjardins à donner des conférences à leurs membres, qui comprenaient mal les principes de la coopération et qui exigeaient surtout des bénéfices, et des bénéfices immédiats. Les coopératives expliquèrent la nécessité d'uniformiser les produits, de soigner l'empaquetage et la présentation.

Pour moderniser l'agriculture, dans la province, il fallait davantage. Le gouvernement nommait des conférenciers agricoles, mais c'étaient, le plus souvent, des candidats défaits ou des agents électoraux, qui prenaient leurs fonctions en douceur. Juges dans les concours, ils inclinaient, sans malice, à primer les animaux de l'électeur influent ou de l'éleveur "bon garçon" qui les invitait à dîner. Un Belge, un Français et un Canadien — Hadelin Nagant, rédacteur au *Journal d'Agriculture,* Joseph Pasquin, professeur à l'école d'Oka, et Jean-Charles Chapais, commissaire de l'industrie forestière dans l'administration fédérale — persuadèrent Joseph-Edouard Caron de fonder un corps d'agronomes, sur le modèle des corps agronomiques de France et de Belgique. La fondation fut décidée et réalisée en 1913. La première promotion comprit cinq agronomes, dont Jean-Charles Magnan, jeune gradué d'Oka et fils de l'inspecteur général des écoles catholiques. Les agronomes résidaient en permanence dans leur district (Bagot-Drummond; Rouville-Chambly ; Champlain-Portneuf ; Bellechasse-Montmagny ; Mégantic). Ils se chargeaient d'un travail de propagande, d'éducation, sous la direction administrative d'Antonio Grenier, secrétaire du ministre. Les "habitants" restaient méfiants devant ces fonctionnaires, ces "collets blancs", parfois malhabiles à régler la charrue ou le semoir à grain. Il arrivait à l'agronome, qui avait fait annoncer sa conférence, de se trouver seul dans la salle, d'allumer le poêle, et d'aller racoler des auditeurs dans les magasins de "la place". Les cultivateurs refusaient leur champ pour les démonstrations pratiques. Ou bien ils s'en-

tendaient pour embarrasser le présomptueux qui avait appris l'agriculture dans les livres et venait la leur enseigner : "On va le trimer, l'agronome ! " Pris entre la méfiance des "habitants" et le dédain des "professionnels", les agronomes témoignèrent de courage et de dévouement. Agronomes et coopératives rencontraient d'ailleurs les mêmes obstacles et se prêtaient main-forte. L'inspecteur des écoles C.-J. Magnan, père du jeune agronome, et le sous-ministre Gigault exposaient, dans leurs sphères respectives, la nécessité de mettre l'agriculture à la base du développement économique. Seul, peut-être, au conseil des ministres, Caron en était convaincu. Le ministre passait ses vacances sur sa ferme de Sainte-Louise, dans le comté de l'Islet. On pouvait l'y surprendre, petit homme noiraud, faisant lui-même ses veillottes. Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir la politique dans le sang.

* * *

Arthur Sauvé, le meilleur lieutenant de Tellier à cette session, ne se borna point à contester les progrès de la province ou les mérites du gouvernement Gouin. Il se chargea d'une autre opération importante. Il se dit et s'affirma plus conservateur que jamais. Il renonçait à mettre son drapeau dans sa poche, à se grimer en nationaliste, en autonomiste ou en indépendant. Il se réclamait du parti de Lafontaine, Cartier, Chauveau, Ouimet, Chapleau, de Boucherville et Taillon. C'est encore ce parti, affirma Sauvé, qui offre à la province les principes les plus sûrs, le programme le plus ample. Ce parti reprendra un jour la direction de la province, sans équivoque sur sa

couleur ou ses alliances... C'était une répudiation de l'alliance nationaliste. A Québec comme à Ottawa, les conservateurs hissaient de nouveau leur pavillon. Lavergne, whip de l'opposition à la session précédente, fut remplacé dans ces fonctions. Le nationaliste Armand Lavergne et l'indépendant Jean Prévost se trouvèrent rejetés, honnis par les deux partis. Les vétérans éprouvèrent du plaisir à reprendre la "lutte loyale" entre "bons bleus" et "vieux rouges". Mais Jean Prévost en ressentit quelque amertume. Laurier le sut. Or Laurier vint à Saint-Jérôme, pour les obsèques de son médecin et ami le Dr Léandre-Coyteux Prévost, fils du Dr Jules. Au cours de la soirée, passée chez Jules-Edouard Prévost, Laurier se leva : "Je vais aller dire bonjour à mon ami Jean." Surprise des assistants, car Jean Prévost avait combattu le gouvernement Laurier, sur la question de la marine, aussi violemment que le gouvernement Gouin, sur la question de la colonisation. La maison de Jean Prévost et celle de son cousin Jules-Edouard étaient voisines. Quand Laurier rentra, au bout d'une heure, tous l'interrogèrent. "Oh, répondit Laurier, Jean n'est pas heureux avec ses nouveaux amis."

Armand Lavergne et Jean Prévost furent les francs-tireurs de l'opposition. Godfroy Langlois, franc-tireur du parti ministériel, reprit encore une fois ses critiques de l'instruction primaire.

Les esprits avancés imputaient à l'enseignement toutes les insuffisances ou tous les retards dont le peuple canadien-français pouvait souffrir. Les écoles normales se trouvaient ainsi au coeur d'un conflit quasi permanent. A

leur tour, elles incriminaient, avec l'appui de Jules-Edouard Prévost, la concurrence du Bureau Central des Examinateurs. Et elles commençaient à craindre une autre concurrence, venue de la Congrégation de Notre-Dame.

L'école d'enseignement supérieur fondée par Mère Sainte-Anne-Marie réussissait, sous la protection de Mgr Bruchési et de Mgr Gauthier. La Congrégation de Notre-Dame avait adjoint à la fondatrice deux autres religieuses, Mère Marie-des-Lys et Mère S.-Théophanie, qui devaient la seconder pendant plus qu'un quart de siècle. Des élèves venaient non seulement de Montréal, mais de toutes les parties de la province, et l'opinion s'habituait à voir former des bachelières. Mère Sainte-Anne-Marie caressait une autre idée, mise au point dans ses conversations avec Mgr Georges Gauthier. Le nouvel auxiliaire de Montréal suivait attentivement les travaux de l'école catholique de Louvain, où s'opérait un rajeunissement des méthodes pédagogiques. Il avait déjà protégé la fondation de l'Ecole d'Enseignement supérieur ; il protégerait volontiers les mêmes éducatrices, dignes filles de Marguerite Bourgeoys, tentant un effort analogue à celui de Louvain. Mère Sainte-Anne-Marie projeta la fondation, à la Congrégation de Notre-Dame, d'une école de pédagogie, où des religieuses de toutes les communautés viendraient se perfectionner. Les compagnes de Mère Sainte-Anne-Marie objectèrent : "Vous n'y pensez pas, ma chère Soeur Sainte-Anne ; les religieuses de toutes les communautés ont leur amour-propre, pour ne pas dire leur susceptibilité ; elles ne voudront pas se placer sous notre direction."

—"Je ne vous dis pas que cela se fera, mais je vous dis que j'en rêve."

L'idée suscita les craintes des écoles normales, dont le conflit avec le Bureau central s'évoquait devant le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Nous avons déjà constaté que le Conseil de l'Instruction publique, par sa constitution, par ses attributions, et par le large intervalle de ses sessions, est un rouage lent. Il étudiait sans empressement l'affaire des écoles normales et du Bureau central. Il trouvait "opportune" la proposition de Jules-Edouard Prévost (qui eût distingué plusieurs catégories de brevets), mais n'en décidait pas l'adoption. Prévost était suspect de sympathies pour les idées du *Pays,* en pleine guerre contre l'A.C.J.C. et même contre l'Archevêché de Montréal. Par mandement du 25 septembre 1913, Mgr Bruchési prononça la condamnation formelle du *Pays,* prévue depuis quelque temps : "... Considérant donc que le *Pays* est de nature à nuire gravement aux intérêts religieux, et à causer un mal réel, surtout au sein de la jeunesse.. nous interdisons formellement la lecture de ce journal à tous les catholiques de notre diocèse." Le *Pays* répliqua longuement : "Pourquoi cette interdiction ? Nous répondrons par une question. Si l'on avait supprimé du *Pays* tous les articles sur le saint-jean-baptisme, sur le mouton national, sur l'instruction gratuite et obligatoire, sur l'uniformité des livres, sur l'Université Laval, croyez-vous que notre journal aurait été interdit ? Assurément non... Ce régime de compression est devenu intolérable... Nous continuerons..."

Godfroy Langlois brûlait ses vaisseaux. A la Législative, il dénonça de nouveau l'insuffisance de la fréquentation scolaire et réclama

l'instruction obligatoire, l'uniformité et la gratuité des livres. Damien Bouchard le soutint, mais Armand Lavergne le contredit. *L'Action Sociale* répondit au rédacteur en chef du *Pays* et porte-parole du groupe maçonnique que, sans loi d'obligation, la fréquentation scolaire de la province était supérieure à celle de l'Ontario, pourvu d'une loi d'obligation. Lomer Gouin, averti depuis longtemps de la condamnation réservée au *Pays,* n'allait certes pas céder au député de Saint-Louis. Le ministère et ses organes adoptèrent la thèse de *L'Action Sociale,* déjà présentée par C.-J. Magnan dans le *Soleil.* Cet accord occasionnel tombait bien: l'incendie ayant détruit les ateliers du *Soleil,* le journal catholique supprimait provisoirement sa première édition pour prêter ses presses à son confrère libéral. (Un fonds de solidarité professionnelle persistait entre journaux adversaires, malgré la violence et la sincérité des polémiques.)

Le 25 novembre, le trésorier provincial présenta un budget de $8,400,000 en chiffres ronds, dont $400,000 d'excédent. P.S.G. Mackenzie articulait mal, et l'exposé financier, aride par lui-même, en devenait assommant. Lavergne et Prévost se tenant à l'écart, la discussion manqua de vie. Les séances ne rappelaient décidément pas celles de la législature précédente. Les étudiants perdirent l'habitude de venir le jeudi. Tellier contesta la réalité du surplus, se plaignit des frais occasionnés par la prison de Bordeaux, l'Ecole des Hautes Etudes et les écoles techniques, et reprocha aux libéraux d'avoir fait échouer le projet Borden d'aide à la voirie des provinces. Taschereau répondit à Tellier. Journées sans éclat ; les

galeries se vidèrent. Les législateurs se préoccupèrent du coût de la vie ; mais le remède principal — l'abaissement du tarif douanier, réclamé par les libéraux — relevait du pouvoir fédéral.

* * *

Vers la fin de l'année, le "bill de Montréal" réveilla l'intérêt. A chaque législature, voire à chaque session, un bill de Montréal suscitait une multitude d'intrigues, de batailles commencées dans l'acharnement et terminées dans les marchandages. Il mettait en jeu des intérêts particuliers ; il divisait les députés et les conseillers législatifs en groupes différents de leur répartition habituelle. Quelques députés de la région montréalaise se réunissaient, à Québec, à l'hôtel Victoria, pour discuter leurs petites affaires. On les appelait "le groupe des pipes de plâtre".

La fameuse "épuration" de 1910 se révélait infructueuse. On discutait les constructions, les acquisitions et surtout les expropriations du régime Lavallée, par ailleurs assez terne. L'administration municipale substituait parfois le ciment à l'asphalte, dans la construction des trottoirs, pour encourager "une industrie locale", la Canada Cement. Mais Rodolphe Brunet, importateur d'asphalte et ex-animateur de la "gang des vingt-trois", défendait son ours, par les moyens éprouvés. L'échevin-député Médéric Martin, ancien membre de la "gang des vingt-trois" réélu en 1912, inspectait les chantiers des entrepreneurs et prenait un bloc de ciment en disant, comme pour soi-même, mais à voix assez haute pour que les ouvriers l'entendent : "Je vais faire analyser

ce bloc de ciment, pour voir si ces maudits entrepreneurs ne volent pas la Ville." — Hein, concluaient les ouvriers, Médéric ne se laisse pas emplir ! Mais le Comité des Citoyens souhaitait, pour élever le niveau de la politique municipale, d'autres moyens que la surveillance de Médéric Martin. Il proposait de diviser la ville en cinq vastes districts électoraux. Ce projet visait à "soustraire les échevins à l'influence étroite des intérêts de quartier"; mais il ne les eût point soustraits à l'influence des grosses compagnies. Le 11 décembre, Lomer Gouin reçut avec scepticisme une délégation nombreuse, comprenant des membres de l'Association des Citoyens, du Board of Trade, de l'Association des Propriétaires d'immeubles, de l'Association des Voyageurs de commerce de Montréal, de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, etc., venue à Québec exposer le projet. Le comité des bills privés discutait diverses mesures concernant la ville de Montréal.

L'une de ces mesures obligeait la ville à fonder une bibliothèque municipale dans le délai d'un an ; une autre déterminait la pension de retraite des fonctionnaires municipaux. La mesure relative à la bibliothèque souleva les plus vives discussions.

Montréal était bien en retard sous ce rapport. Victor Morin, poursuivant sa campagne, avait entraîné d'autres échevins. Le groupe Langlois l'appuyait, mais dans l'intention de créer une bibliothèque laïque, soustraite à tout contrôle épiscopal. Pour empêcher cette fondation, en la rendant inutile, les Sulpiciens construisaient à leurs frais, rue Saint-Denis, une grande bibliothèque dont ils avaient déjà désigné

le conservateur : Aégidius Fauteux, ancien rédacteur à la *Patrie,* puis à la *Presse.* Mais les échevins paraissaient décidés. Il est temps, proclamaient-ils, que Montréal, ville d'un demi-million d'âmes, possède une bibliothèque convenable ! C'était un louable raisonnement. Mais comment prendre pour des bibliophiles les échevins, les propriétaires et les courtiers montréalais qui descendirent en hâte au Château Frontenac et discutèrent la question à grand renfort de whisky ? Leur intérêt portait sur les terrains à exproprier. Le *Devoir* protesta. Bourassa rappela le "raid" de la Compagnie des Tramways, qu'il avait combattu en 1911 ; il conseilla aux Montréalais de défendre leur autonomie municipale. Bourassa voulait replacer Montréal dans le droit commun des municipalités de la province. Il lui paraissait absurde et dangereux de soumettre des questions purement montréalaises à la majorité rurale de la législature.

Le bill de Montréal fut voté malgré le *Devoir,* et malgré l'opposition des deux chefs, Gouin et Tellier, ce qui laisse deviner la complication des intrigues. Là-dessus, la rupture d'un gros tuyau de l'aqueduc causa une disette d'eau à Montréal. L'opinion s'alarma. Fielding inaugura sa direction du *Telegraph* par une campagne contre l'administration municipale. Bourassa refusa de s'hypnotiser sur l'affaire de l'aqueduc, simple accident, alors que l'administration civique présentait des tares permanentes. Le plus grave, à ses yeux, c'était les manoeuvres poursuivies à Québec pour faire établir ou modifier la charte des grandes compagnies à caractère de monopole, comme la Compagnie des Tramways. Et le grand remède, c'était l'autonomie municipale :

"Tant qu'on persistera à faire virtuellement administrer la ville par la législature provinciale, il sera impossible d'accomplir des réformes sérieuses et d'empêcher les coups de filet qui s'opèrent périodiquement..."

Le bill de Montréal se discutait à la veille des fêtes. La session fut ajournée du 19 décembre au 7 janvier ; Jean Dumont observa qu'un si long ajournement ressemblait à une prorogation.

* * *

Le peuple, selon le voeu de Laurier, discutait moins "l'urgence" et davantage la vie chère. En vain, le belliqueux Sam Hughes, à l'automne de 1913, revint d'Europe en sonnant l'alarme. Le "péril allemand", trop longtemps agité, laissait le public incrédule. Vers la fin de 1913, les journaux canadiens ressassaient "l'urgence" les jours creux où ils manquaient de copie.

La menace aux écoles françaises de l'Ontario et de l'Ouest paraissait à la fois plus voisine et plus réelle.

Au Manitoba, le député Joseph Bernier était entré dans le cabinet provincial, où les Canadiens français ne figuraient pas depuis la démission de Prendergast en 1890. Mais il n'y serait évidemment qu'un prisonnier. George Robson Coldwell, ministre de l'Education, auteur d'un amendement considéré comme favorable à la minorité catholique, précisa qu'il n'avait jamais songé au rétablissement des écoles séparées ; il renoncerait à son portefeuille plutôt que d'y consentir ; et son collègue M. Bernier n'entretenait pas d'illusions à cet égard... La déclaration de Coldwell fit du

bruit. Les amis de Mgr Langevin considérèrent Joseph Bernier comme un renégat, ou presque.

En même temps, dans une assemblée orangiste à Toronto, le Dr J.W. Edwards, député conservateur d'un comté ontarien, demanda le refoulement de la langue française à l'est de la rivière Ottawa. Le Règlement 17 tendait à lui donner satisfaction ; mais les Franco-Ontariens maintenaient et organisaient leur résistance. Le petit groupe de l'Association d'Education centralisait les renseignements, décidait des tactiques, préparait les recours ou les défenses judiciaires, entretenait les liaisons, tisonnait le feu sacré. Le *Droit* vivait — au jour le jour, mais il vivait. Des curés comme l'abbé Hudon, l'abbé Raymond et le Père Guertin lui envoyaient des dons. La grande journée du 22 juin à Ottawa portait ses fruits : l'élan se propageait dans tous les centres canadiens-français de l'Ontario. Des incidents se renouvelèrent, en septembre et en octobre, à l'arrivée des inspecteurs anglo-protestants dans les écoles canadiennes-françaises. Le 23 octobre, le ministère de l'Education de l'Ontario supprima tous les subsides aux écoles séparées d'Ottawa. Samuel Genest releva le gant, jura de lutter jusqu'au bout, par tous les moyens légaux. Le *Catholic Record,* organe des catholiques irlandais, publié à London, blâma l'attitude des Canadiens français. Les Irlandais, nombreux et riches à Ottawa, se rangeaient en majorité du côté des Anglais, leurs anciens persécuteurs. Ils reprirent leurs vieilles manoeuvres pour transformer l'Université d'Ottawa en une institution de langue anglaise. L'abbé O'Gorman, jeune curé outaouais,

accusa les Canadiens français de "néo-gallicanisme", leur attribua l'ambition de franciser l'Eglise et la province d'Ontario. Mgr Fallon, l'abbé O'Gorman et leurs pareils offraient tacitement leur alliance aux orangistes, pour refouler les Franco-Ontariens. Mais la province de Québec suivit la lutte avec une attention passionnée. Philippe Landry, président du Sénat, renouvelant sa démarche de 1912, demanda — sans succès — l'intervention diplomatique de Borden auprès du gouvernement ontarien. Thomas Chapais écrivit personnellement à sir James Whitney, pour lui exposer les raisons — constitution, équité, sagesse politique — qui imposaient le rappel du Règlement 17. Sir James Whitney s'alliait volontiers à sir Lomer Gouin pour défendre les prérogatives provinciales contre les empiétements fédéraux, mais il récusait les démarches des Québécois dans une affaire qui relevait de Toronto. Il répondit par un refus courtois, et de nouvelles lettres de Chapais restèrent aussi vaines.[1] Le 23 novembre, la section montréalaise de l'A.C.J.C. envoya des félicitations aux Franco-Ontariens.

Invité à donner trois conférences devant les Canadian Clubs de l'Ontario (à Smith's Falls le 26, à Saint-Thomas le 27, et à London, au banquet de la Saint-André, le 28), Bourassa en profita pour revendiquer, avec une courtoise fermeté, les droits des écoles bilingues. La double nationalité, dit-il, sera la souche principale de la nation canadienne. Trois orateurs prirent la parole au banquet de la Saint-André

---

1. Correspondance rendue publique par Thomas Chapais, à l'assemblée de Québec en faveur des Franco-Ontariens, le 25 janvier 1915.

à London : le pasteur Knox, de l'Eglise presbytérienne, chargé de répondre à la santé de l'Ecosse ; Henri Bourassa, chargé de répondre à la santé de l'Empire ; enfin Mgr Fallon, chargé de répondre à la santé du Canada. L'évêque irlandais était un bel homme d'aspect un peu lourd — ancien champion de football — mais d'esprit vif et cultivé. Il transforma son toast en hymne à la race anglo-saxonne et à l'impérialisme britannique. A son retour à Montréal, Bourassa lui répliqua dans un article du *Devoir* (2 décembre) ; et Samuel Genest offrit une conférence contradictoire à l'évêque de London, qui refusa la polémique.

Le conflit ontarien rétablit l'union au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. On organisa pour le 15 décembre, au Monument National, une manifestation en l'honneur des Franco-Ontariens. L'originalité de cette séance fut de présenter des orateurs irlandais — en particulier J.K. Foran, d'Ottawa — avec Assselin, Genest et Bourassa. C'était une idée de Bourassa, très en garde contre le "néo-gallicanisme". Tout en insistant sur l'appui dû par les Canadiens français à leurs compatriotes d'Ontario, Bourassa conseillait aussi d'intéresser au mouvement des Irlandais catholiques et même des Anglo-protestants.

Parmi les questions si diverses — de l'ordre économique à l'ordre diplomatique — qui sollicitaient l'intérêt de la province de Québec, à la fin de 1913, la querelle scolaire de l'Ontario touchait les fibres les plus profondes. Elle mettait en jeu les droits de la race canadienne-française à la survivance et à l'expansion au Canada, hors des limites de la province.

V

MEDERIC MARTIN, MAIRE DE MONTREAL

L'affaire Mousseau — Création d'un ministère de la Voirie à Québec — Election de Médéric Martin à la mairie de Montréal.

1914

En Angleterre même, au début de 1914, une scission se produisit dans le parti libéral entre Winston Churchill, qui voulait fortifier la marine, et Lloyd George, qui voulait consacrer tout l'argent disponible aux réformes sociales. Le peuple croyait de moins en moins au croquemitaine allemand. Des experts condamnaient les dreadnoughts, masses coûteuses, peut-être à la merci des sous-marins. Au Canada, la presse conservatrice approuva Churchill, et la presse libérale approuva Lloyd George. Avant la session fédérale, Bourassa publia des articles préventifs contre la contribution navale : Nous obstiner à vouloir sauver l'Empire, alors que l'Angleterre s'écarte de la course aux armements ce serait "dépasser les bornes du grotesque".

Les chambres provinciales, en vacances pour le jour de l'An, devaient rentrer quelques jours

avant la session fédérale. Deux échecs devant le Conseil Privé irritaient le gouvernement Gouin. Le premier intéressait toutes les provinces de la Confédération canadienne, en conflit perpétuel avec le gouvernement fédéral au sujet de l'administration des pêcheries. D'un commun accord, la Colombie-Britannique avait porté un cas-type devant le plus haut tribunal de l'Empire. Or une tendance centralisatrice marque les interventions du Conseil Privé dans les questions canadiennes. Les autorités fédérales obtinrent gain de cause. Mais le gouvernement Gouin soutint que la décision, fondée sur la Grande Charte qui n'était pas en vigueur dans la province de Québec, ne pouvait s'appliquer à cette province.

Une autre cause, l'affaire Cotton, ne concernait que la province de Québec. Les héritiers de M. et Mme Cotton contestaient à la province le droit de taxer la succession. Le Conseil Privé leur donna raison, et déclara inconstitutionnelle la taxe sur les successions, car elle établirait une forme d'impôt indirect, réservé à l'Etat fédéral. Le coup frappait le Trésor, point sensible. Gouin critiqua vivement la décision, et même la compétence, du Conseil Privé. En théorie, l'appel au Conseil Privé constitue le "recours au pied du Trône" accordé à tout sujet britannique. En fait, les plaideurs riches — les sociétés anonymes — utilisent presque seuls ce droit de recours, et soumettent leurs conflits canadiens, non pas à Sa Majesté qui n'en entend point parler, mais à un comité de lords, nobles, mal informés, et d'une indifférence imperméable. Tous les juristes canadiens connaissent et citent des exemples de décisions faussées par l'ignorance du milieu, des conditions sociales. Presque tous ceux qui ont

plaidé devant le Conseil Privé en sont revenus déçus. C'était, en particulier, le sentiment de Lomer Gouin. "Dans certains cas, dit-il, les membres du haut tribunal ne lisent même pas les dossiers avant de se prononcer." Le chef de l'opposition approuva le premier ministre. Un vif désir de restreindre les appels au Conseil Privé perçait depuis longtemps parmi les juristes et les hommes politiques de la province de Québec. Ses progrès illustrent même l'évolution des idées. En mars 1902, à la suite d'une affaire Roy, plaidée et perdue par Lomer Gouin devant le Conseil Privé, Philippe-Honoré Roy, député de Chambly à la Législative, demande la suppression ou la limitation des appels à la Cour Suprême et au Conseil Privé, dans les causes basées sur le Code civil de Québec. A la requête du premier ministre Parent, le député de Chambly confère à sa motion une simple valeur d'indication, et accepte l'ajournement. Mais l'idée se répand. En 1903, L.-O. David la soutient au Sénat. En janvier 1914, à la Législative, un seul député, Philémon Cousineau, défend la juridiction du haut tribunal londonien. — "Sans le Conseil Privé, nous ne serions pas dans cette situation", dit Lomer Gouin. — "Et sans ce Conseil, réplique Cousineau, un sujet britannique aurait été privé de son droit de recours au pied du Trône."

Le gouvernement finit par modifier la rédaction de la loi, de manière à maintenir la taxe sur les successions sans donner prise au Conseil Privé.

* * *

La session provinciale, d'abord si calme, et même si terne, se passionna soudain. Une "af-

faire" éclatée en coup de foudre fit sortir Lavergne et Prévost de leur abstention, et mit tout le monde sur pied en vingt-quatre heures. Ce fut l'affaire Mousseau, scandale politique d'apparence banale, mais qui laissa vite deviner les intrigues et les ramifications les plus étonnantes.

L'affaire fut naturellement lancée par un journal.

Nous avons vu Hugh Graham, propriétaire du *Star* conservateur, tenté d'acquérir le *Herald* libéral, et devancé par un concurrent, le financier Lorne McGibbon. Celui-ci engage un rédacteur du *Star,* Edward Beck, et le charge de muer le vieil organe whig en organe tory. Sous sa nouvelle direction, le *Herald* mène une double, vertueuse et énergique campagne contre les tentatives d'accaparement de la Compagnie des Tramways, dans le domaine des transports, et de sir Hugh Graham, dans le domaine de la presse montréalaise. Edward Beck est un homme de quarante-sept ans, né en Angleterre, et successivement devenu secrétaire de la rédaction du *Detroit News* et du *Montreal Star.* Promu rédacteur en chef du *Herald,* Beck dénonce les manigances de son ancien patron, et monte d'autres mystérieuses machinations contre la Compagnie des Tramways. Pour se défendre, Edmund Arthur Robert, président de la Compagnie des Tramways et député à la Législative, fonde le *Telegraph,* confié à l'ancien ministre Fielding, et qui tâche de succéder au *Herald* comme organe libéral de langue anglaise.

Un beau jour, au début de 1914, ces vertueuses et violentes campagnes cessent, comme par enchantement. Hugh Graham, Lorne McGibbon et Edmund Arthur Robert se sont récon-

ciliés. Les brouilles et les réconciliations personnelles jouent un aussi grand rôle dans les milieux financiers que dans les milieux politiques. Le Montreal Trust, agissant pour le compte de Hugh Graham, achète le *Herald* à McGibbon, le *Telegraph* à Robert, et les fusionne sous le titre de *Montreal Herald and Daily Telegraph,* et sous la direction politique de Fielding. L'ambitieux Hugh Graham contrôle la majorité de la presse anglaise dans la province, sans préjudice de ses créances sur la *Patrie.* Fielding discerne bientôt la manoeuvre, et démissionne.

Hugh Graham, en achetant le *Herald,* congédie naturellement Edward Beck, son ancien employé passé à l'ennemi. Ces décisions coïncident avec une autre brouille, celle de Hugh Graham avec son homme de confiance, Brenton MacNab. Pendant des années, Brenton MacNab, presque aussi intelligent et retors que son patron, s'est identifié avec le *Star.* Il a dirigé le journal, engagé et congédié des rédacteurs, distribué des fonds électoraux, et porté de lourds secrets. En quittant le *Star,* il s'associe avec un nommé Nichols, pour fonder le *Daily Mail.* Edward Beck s'abouche immédiatement avec MacNab, en quête de quelque sensation pour lancer sa feuille.

Le 20 janvier 1914, le *Daily Mail,* sous le titre "Evidence of Corruption", dévoila le scandale suivant.

Une agence américaine, la J. Burns Detective, a fondé à Montréal une société fictive, la Montreal Fair Association, ouvert un bureau dans l'édifice Duluth, et préparé un projet de loi qui, sous couleur de constituer la société en corpo-

ration, lui accorde le droit d'organiser dans la province toutes sortes d'expositions et de comptoirs, et d'y vendre même des boissons alcooliques.[1] Les détectives ont fait passer le bill en versant un pot-de-vin à J.-O. Mousseau, député (libéral) de Soulanges, président du Comité des bills privés, à deux conseillers législatifs, Louis-Philippe Bérard (associé de sir Lomer Gouin au barreau) et Achille Bergevin, et peut-être à d'autres, dont les noms pourront suivre.

Joseph-Octave Mousseau, le député de Soulanges qui prononçait des discours abondants, sans pénétration, en s'emberlificotant dans ses phrases au point d'être surnommé "le superlificoquentieux" par ses adversaires nationalistes, appartenait à une bonne famille. Il était le neveu de l'ancien premier ministre J.-A. Mousseau. Un de ses frères était un médecin distingué de Montréal, un autre était un prêtre distingué du diocèse de Valleyfield. Ses soeurs étaient bien mariées. Lui-même jouait un rôle dans le parti libéral. La plainte adressée au St-Siège, à la fin de la session de 1911, par les ministres du cabinet provincial, reprochait à *L'Action Sociale,* entre autres méfaits : "une attaque injustifiable contre M. Mousseau, un des députés les plus respectés de la Chambre, avocat distingué et qui venait d'être nommé Conseil du Roi".[1] Mousseau convoitait le ministère de la Colonisation, que Devlin, très malade, devrait abandonner avant longtemps ; et sa fem-

---

1. *Bill No 158, intitulé : Loi constituant en corporation "The Montreal Fair Association of Canada".*

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. XVI.*

me multipliait les invitations et les thés. Mousseau présidait aussi le Comité des bills privés. En 1912, il avait présenté le bill supprimant, dans la charte de la Montreal Light, Heat and Power, une clause qui limitait les émissions d'obligations à 75% du capital. Il avait ainsi ouvert la porte à la surcapitalisation de la compagnie d'Herbert Holt. Ce précédent l'avait-il désigné à l'agence Burns ?

A la Législative, le 22 janvier, au cours d'une séance assez sobre et dramatique — en présence de Mousseau — Armand Lavergne et Jean Prévost demandent des explications. Mousseau se dit le premier à réclamer une enquête, après laquelle il prendra les décisions "commandées par le devoir et l'honneur" — et sur ces mots, la voix de Joseph-Octave Mousseau se fêle, tout à coup. A leur tour, Lomer Gouin et Alexandre Taschereau appuient, en précisant que l'enquête devra aussi, et surtout, rechercher les auteurs et le but de cette extraordinaire machination. Taschereau tient à découvrir le Machiavel dissimulé derrière l'agence Burns. (Il soupçonne Bob Rogers.) Des libéraux crient au chantage, au roman policier.

A la séance du soir, le premier ministre propose la formation d'un comité d'enquête de huit membres, dont deux ministres, Taschereau et Mackenzie, le chef de l'opposition Tellier et son lieutenant Gault. La motion votée, Tellier et Gault se lèvent de leur siège, pour démissionner immédiatement d'un comité qui ne servira, disent-ils, qu'à blanchir les coupables, s'il s'en trouve.

L'atmosphère s'alourdit ; le rententissement est considérable. "Les trois législateurs se

sont-ils vendus ?" demande le *Devoir,* "Voilà la grande question, la seule question ; c'est l'une des plus graves qui se soient posées devant l'Assemblée législative." On se demande surtout si d'autres que Mousseau, Bérard et Bergevin seront impliqués, si le gouvernement lui-même ne sera pas éclaboussé. La *Patrie* laisse entendre que les accusations portées contre trois parlementaires ne l'étonnent pas, car depuis longtemps on suspectait la législature de vénalité. *L'Evénement* ne manque point d'exploiter à fond ce "scandale sans précédent". Le *Devoir* publie des extras ; et les numéro du *Daily Mail* se vendent comme des petits pains. A Ottawa, dans les couloirs du Parlement, à la buvette, dans les bureaux des députés, tout le monde parle du "scandale de Québec". Un "Panama" en miniature ! De nouveau, les séances de la Législative font recette ; la foule envahit les galeries et se glisse, malgré les huissiers, jusque sur le parquet de la Chambre.

Lomer Gouin consulte Honoré Gervais et Aimé Geoffrion, dont il apprécie les conseils. Aimé Geoffrion n'est pas seulement le grand juriste chargé des "causes" du gouvernement, mais aussi l'avocat savant et dévoué du parti libéral. Lomer Gouin le charge de tirer le parti libéral du pétrin. Aimé Geoffrion, imposé comme avocat aux accusés, avertit le premier ministre que la cause est indéfendable. Il faut obtenir — en l'exigeant au besoin — la démission des trois accusés. Toujours à la prière de Gouin, Geoffrion effectue lui-même l'opération. Un mutisme absolu frappe dès lors le député de Soulanges, naguère si prolixe. Plutôt que de se soumettre à l'enquête, Mousseau, Bérard et Bergevin démissionnent, — sous la pression de

Gouin et des chefs libéraux, affirma la *Patrie,* bien informée. C'était un aveu. C'était aussi un châtiment ; et plus d'un collègue des trois démissionnaires s'en fût volontiers tenu là. Il existe une solidarité parlementaire. Pendant toute la durée des sessions, c'est-à-dire pendant plusieurs mois chaque année, les députés vivent entre eux, comme dans un grand club, partagent les mêmes bureaux, se rencontrent dans les couloirs, mangent au même restaurant, se rafraîchissent à la même buvette. Les députés d'un même parti ont pris des décisions en commun, et partagé des secrets politiques, sinon des secrets d'Etat. Les députés adversaires mêmes sont collègues, ce qui implique une dose de complaisance, d'indulgence, et comme une vague complicité. On ne frappe pas un collègue, qui vous invitait avant-hier à dîner, qu'on appelait parfois "Monsieur le Président", et qu'on était sur le point d'appeler "Monsieur le Ministre", comme un simple étranger. Des libéraux dirent : "En disposant un piège, les tentateurs n'ont réussi à corrompre qu'un seul député ; c'est en somme, à l'honneur de notre législature ; et l'on nuirait aux intérêts de la province et de la race en gonflant le scandale, pour faire croire à la corruption générale. La *Presse* adopta cette thèse. Mais le *Devoir* se promit d'empêcher l'étouffement. Il réclama une enquête non seulement sur l'affaire Mousseau, mais sur tous les actes de vénalité qu'auraient pu commettre députés ou conseillers législatifs. Le journal de Bourassa voulait même assimiler au pot-de-vin pur et simple les honoraires des députés qui étaient en même temps avocats de compagnies présentant des bills privés ou sollicitant des subventions. "Voici quinze ans,

vingt ans, écrivit Bourassa lui-même, qu'on entend parler de corruption à l'Hôtel de Ville, à la Législature, au Parlement fédéral." Et il voulait profiter du retentissement de l'affaire Mousseau pour débrider la plaie.

Lomer Gouin, très ennuyé, presque accablé, n'en laisserait rien paraître. Il aborda l'affaire très ouvertement, et se montra désireux de tout tirer au clair. Le comité d'enquête fut reformé, sous la présidence d'Alexandre Taschereau — Armand Lavergne prenant, d'un commun accord, la place abandonnée par Gault. Les intéressés, pour ne pas dire les inculpés, retinrent les services de grands avocats : N.-K. Laflamme pour Mousseau, Aimé Geoffrion pour les deux conseillers législatifs. Mousseau, déprimé par un choc nerveux, ne put comparaître. L'Orateur cita les directeurs du *Daily Mail,* M.-N. Nichols et Brenton MacNab, à la barre de la Législative ; ces journalistes prirent L.-T. Maréchal pour avocat. L'adjoint du procureur général fit aussi venir des Etats-Unis, en leur accordant un sauf-conduit, les détectives américains de l'agence Burns. Le *Devoir* envoya Léon Trépanier seconder Jean Dumont, son correspondant à Québec. *L'Action Sociale* et *L'Evénement* firent aussi un tapage énorme. Le *Soleil* publia, en représailles, un document de l'Office national des valeurs mobilières, de Paris, très dur pour le Merger de Québec.

Le Parlement, l'Université, la Grande Allée, les salles de rédaction, les bureaux de la rue Saint-Pierre ne parlaient plus d'autre chose. Une vraie cohue suivit les séances du comité d'enquête, où les incidents violents se succé-

dèrent.[1] Des passes d'armes mirent aux prises N.-K. Laflamme et Armand Lavergne, anciens amis. N.-K. Laflamme n'était pas seulement l'avocat d'assises, sachant placer un geste pathétique au bon moment; il possédait l'art de l'interrogatoire, fouillait l'esprit et l'âme des témoins, leur arrachait leurs secrets. Mais Nichols et surtout MacNab, élève et émule de Hugh Graham, n'étaient pas novices. Ils cherchèrent à prolonger une enquête si profitable pour leur journal. Mousseau avait donné à ses tentateurs le nom de onze autres parlementaires qu'il présumait abordables. Lesquels ? Tous les députés pouvaient se croire sur la liste, et cette inquiétude — cette angoisse — enveloppait les séances. Quels noms allaient éclater comme des bombes ? Quels parlementaires seraient, ce soir, suspects ou convaincus de forfaiture, et réduits, comme Mousseau, à l'état d'épaves ? Des visages suaient la peur, et d'autres l'indignation. Adélard Turgeon, président du Conseil législatif, ne cachait pas sa nervosité. Une femme de député répétait, en pétrissant son mouchoir : "S'il fallait qu'ils nomment mon mari !" Les maîtres chanteurs mentionnèrent divers noms, mais sans les impliquer à proprement parler. Ils lancèrent le nom de Rodolphe Lemieux, associé de Gouin et de Bérard. Le-

---

1. *Rapports des comités spéciaux nommés par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la Province de Québec, pour s'enquérir de la vérité de certaines accusations portées par le journal "The Montreal Daily Mail" le 20 et le 21 janvier 1914 contre certains membres de la Législature de Québec, et d'autres faits relatifs à ces accusations. Québec, Imprimé par E.-E. Cinq-Mars, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1914.*

mieux avait présenté un de ses anciens électeurs à Mousseau, par politesse, sans s'occuper des suites de cette présentation ; et l'ancien électeur de Lemieux — un Anglais de Gaspé — était un des promoteurs de la "Montreal Fair". Les folliculaires eurent l'adresse de mentionner des députés conservateurs et s'attirèrent les démentis les plus formels. MacNab cita le nom de Charles Lanctôt, le procureur général adjoint. Or, Charles Lanctôt, très affecté par les attaques dirigées contre lui pendant deux ans, devenait impressionnable et irritable. La séance levée, ce petit homme délicat, toujours mis avec recherche, se précipita sur MacNab à coups de poings ; des députés séparèrent les antagonistes. Omer Héroux rappela, dans le *Devoir,* la condamnation d'Asselin, agresseur de Taschereau, et réclama la même condamnation contre Lanctôt. Mais MacNab et Nichols ne jouaient pas un beau rôle. Ils finirent par renoncer à leurs insinuations : Mousseau était le seul député compromis.

Nichols et MacNab tenaient leurs renseignements d'Edward Beck, rédacteur en chef du *Herald* pendant la direction de Lorne McGibbon. Le comité fit comparaître Edward Beck, qui souleva un coin du voile. Et c'est alors qu'apparurent les ramifications ténébreuses.

Edward Beck avait monté l'affaire, par l'intermédiaire de l'agence Burns, pour le compte de son patron, Lorne McGibbon. C'est Thomas-Chase Casgrain, avocat des intérêts Gibbon, qui avait rédigé le "bill 158". Mais Lorne McGibbon, renonçant à la propriété du *Herald,* renonçait du même coup à publier les révélations acquises au prix de $50,000. Et le nouveau propriétaire du *Herald,* mettant Edward Beck à la

porte, n'en voulait pas davantage. C'est alors que Beck avait offert ses renseignements au *Daily Mail.*

Sir Hugh Graham et le financier McGibbon étaient de bien gros personnages à mettre en cause. Convoqués devant le comité d'enquête, ils restèrent évasifs et dédaigneux, et les députés n'osaient pas les traiter en témoins ordinaires. C'étaient les multimillionnaires — en démocratie, les rois. Seul, devant le comité d'enquête, Brenton MacNab prétendit pousser l'interrogatoire du magnat de la presse montréalaise — son ancien patron. MacNab s'emporta, injuria sir Hugh Graham, lui montra le poing. Emportement calculé, car Brenton MacNab était très froid, glacial même. Graham et son ancien homme de confiance se connaissaient à fond, et se tenaient mutuellement. Le vieux millionnaire apprécia la comédie en connaisseur, et garda son mutisme, qu'avocats et députés respectèrent. Le zèle de Lomer Gouin, de Taschereau, de Tellier lui-même, parut faiblir. Tellier était assez gentilhomme pour ne pas exploiter cette affaire. C'est J.-C. Walsh, l'ancien rédacteur en chef du *Herald* devenu l'ami de Bourassa, qui alla le plus loin, et sans doute le plus près de la vérité. D'après lui — et le dossier que nous résumons semble bien confirmer sa thèse — Lorne McGibbon avait monté l'affaire lorsque la Compagnie des Tramways, son ennemie, songeait à demander de nouveaux privilèges à la Législature. En démontrant la vénalité des parlementaires, on jetterait plus facilement le soupçon sur les procédés employés par la Compagnie des Tramways pour obtenir ses privilèges. C'était relativement aisé. La

Commission de législation privée de la Chambre comptait une soixantaine de membres, mais la moitié à peine assistaient aux séances. Aucun quorum n'était fixé. Le président et quelques députés bien au courant d'une question, et résolus, pouvaient emporter la décision — habituellement ratifiée par la Chambre. Le rachat du *Herald* et sa fusion avec le *Telegraph,* dont le principal commanditaire présidait la Compagnie des Tramways, étaient un réflexe défensif de cette compagnie. Le *Devoir* adopta la thèse de J.-C. Walsh, d'ailleurs pressentie par plusieurs autres, et qui interprétait l'affaire Mousseau comme un épisode de la lutte entre les grands intérêts financiers rivaux.

Le rapport du comité d'enquête se garda bien d'aborder cet aspect de l'affaire. Il reconnut le bien-fondé des accusations portées par le *Daily Mail* contre l'ex-député Mousseau et les ex-conseillers législatifs Bérard et Bergevin, mais flétrit la conspiration montée et les procédés employés pour éclabousser le milieu parlementaire. Certains journaux exploitaient le scandale Mousseau contre les Chambres en général, ce qui indignait les députés. Les libéraux tenaient Thomas-Chase Casgrain, rédacteur du "bill 158", pour un agent provocateur. Jean Prévost voulait citer à la barre de la Législative Jules Fournier, le rédacteur de *L'Action,* qui accusait les législateurs de se vendre couramment. Le *Devoir* aussi s'indignait, mais pour des raisons contraires. Bourassa protesta contre la trame ourdie "pour tromper l'opinion publique en faisant des trois démissionnaires les victimes expiatoires du régime de corruption qui infeste la législature depuis vingt ans".

Les nationalistes, en général, partageaient l'aversion d'Armand Lavergne pour Alexandre Taschereau, l'un de leurs adversaires les plus tenaces, classé comme un tory, sous l'étiquette libérale, depuis son discours du 14 décembre 1909 à Toronto. Bourassa déclara "immoral" le rapport Taschereau.

La Législative discuta, du 13 au 16 février, la motion présentée par Taschereau lui-même pour l'adoption de son rapport. On entendit tous les ténors de la Chambre. Jean Prévost, le plus violent, reprit inconsciemment le mot que Bourassa lui avait appliqué lors de sa sortie forcée du cabinet Gouin : "On a jeté trois cadavres à la mer." Et, défiant sir Lomer Gouin du regard : "M. Mousseau a consenti à porter tous les péchés d'Israël. Pauvre victime !.. On ne m'aurait pas écrasé ainsi. Les colonnes du temple seraient tombées avec moi."

Lomer Gouin lui-même, qui avait laissé toute latitude à l'opposition et n'était pas intervenu dans le débat, prit la parole et prononça un grand discours très vigoureux. Le retentissement de l'affaire, dans la province et au delà, justifiait, imposait cet effort.

Gouin commença par un résumé des faits : accusation du *Mail,* demandes d'enquête, formation d'un comité, comparution de Nichols et de MacNab à la barre de la Chambre. C'est le gouvernement que l'on visait, dit-il, nous n'avions pas d'illusions là-dessus. Cependant, nous avons laissé toute latitude à nos adversaires ; à six reprises, sous des formes différentes, les enquêteurs ont insisté auprès de MM. Nichols et MacNab pour savoir s'ils n'accusaient pas d'autres membres de la Chambre. Aucun doute

ne subsiste après leurs réponses ; ils n'accusaient que M. Mousseau.

Nos adversaires ont aussi parlé d'une législation subversive, contraire à l'intérêt public. J'ai demandé ce qu'ils nous reprochaient au sujet du bill 158. Au bout de trois semaines, je n'ai pas obtenu de réponse sur ce point . . . Le bill de la "Montreal Fair" a été lu clause par clause et adopté sans opposition. . .

Bref, les témoins ont parlé librement; l'enquête a été aussi complète que possible ; nos adversaires devraient renoncer aux insinuations qu'ils lancent depuis le début de cette affaire. L'histoire constatera que, sous couleur de défendre la dignité de la Chambre, l'opposition cherche des armes contre le parti libéral de la province de Québec.

Ce pauvre M. Mousseau a succombé à la tentation. Mais les conjurés ont pris tous les moyens pour le circonvenir. Ils ont employé des procédés répugnants, qui n'aurait jamais dû s'introduire dans notre pays, dans notre province. Cette conspiration est une infamie, que le peuple jugera.

Quant à moi, termina Gouin, on a fait l'impossible pour me circonvenir aussi, pour me tenter :

"Il y a vingt ans que je suis dans la vie publique. Il y a neuf ans que j'ai l'honneur d'être le premier ministre de cette province. Je ne prétends pas être un administrateur de génie, mais on me rendra le témoignage que j'ai été un fidèle serviteur. Je puis dire à la face de toute la députation et de toute la province que j'ai plus connu la tâche, l'effort et le travail que la jouissance des honneurs. J'ignore combien de temps la Providence et la confiance de mes concitoyens me

maintiendront à ce poste. Quand je partirai, j'en ai la conviction, pas un seul membre de cette Chambre, pas même le plus violent dans ses attaques contre moi — à son tour, Lomer Gouin fixait son ancien collègue Jean Prévost — ne pourra nier que j'ai essayé de faire tout mon devoir envers ma province et mes compatriotes. Qu'on tourne autour de moi avec toutes les armes qu'on voudra ; je marcherai toujours le front haut."

Les ministériels acclamèrent leur chef. Lavergne, en indépendant qu'il était, trouva l'enquête suffisante et satisfaisante, et se sépara sur ce point de Tellier et de Jean Prévost. La Chambre adopta le rapport par 37 voix contre 15.

Le Conseil législatif avait suivi une procédure analogue à celle de la Chambre : constitution d'un comité d'enquête, démission de membres et reconstitution du comité. Turgeon et Chapais, rouges et bleus, jugèrent leurs ex-collègues Bérard et Bergevin assez punis par leur démission forcée.

La presse d'opposition ne se laisse pas désarmer aussi facilement. *L'Evénement* souligna le contraste entre le législateur impuni et un pauvre diable condamné à Montréal pour grivèlerie. C'est, dit *L'Evénement,* "que le gouvernement ne craint pas celui-ci, mais il redoute le criminel dont les coffres sont remplis d'or, et peut-être de papiers compromettants". — "Et dire, lui renvoya le *Soleil,* que cette même gazette défend le sieur Forget, cet écumeur qui a soutiré des millions au pauvre peuple!" Bourassa insista sur les points essentiels: la corruption de tout l'organisme politique, à Ottawa comme à Québec, et les agissements ténébreux des financiers et des grandes compagnies. On

a étouffé l'enquête, dit-il, parce qu'elle risquait d'éclaircir les méthodes qui ont assuré l'adoption du bill des tramways en 1911.

* * *

Cette grosse affaire terminée, les chambres provinciales expédièrent le reste en quelques séances. Jean Prévost demanda l'abolition du Conseil législatif. Malgré l'appui d'Armand Lavergne, de Godfroy Langlois et d'Arthur Sauvé sa motion fut rejetée par 19 voix contre 17. Le gouvernement fit voter une subvention de $10,000 à l'Ecole Polytechnique, et l'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes à l'Université Laval. L'Ecole Polytechnique, gardant le souvenir de ses fondateurs français, procurait à ses élèves un bon entraînement intellectuel en même temps que de solides connaissances scientifiques. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales pousuivait le même but, sur un plan voisin. Nul ne contestait les services de l'Ecole Polytechnique, et la subvention passa sans peine. L'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes, préparée d'accord avec Mgr Bruchési, attribuait officiellement un caractère catholique à l'Ecole fondée aux frais de tous les contribuables. En fait, pas un seul élève protestant ne s'était présenté. Le gouvernement offrit tout de même une compensation — à débattre — au Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

Lomer Gouin présenta lui-même le bill d'affiliation. Lavergne et surtout Prévost lancèrent une attaque non seulement très vigoureuse, mais, de la part de Prévost, documentée de première main. Il y a trois ans, dit-il, j'étais membre du gouvernement qui a fondé l'Ecole des

Hautes Etudes Commerciales, j'étais un des lieutenants du premier ministre. Notre but, suggéré par le député fédéral Honoré Gervais — aujourd'hui l'honorable juge Gervais — était de préparer la fondation d'une université d'Etat. Je n'ai pas changé d'avis ; mais le premier ministre nous a faussé compagnie. Le premier ministre recherche une alliance profitable avec l'archevêque de Montréal, qui le débarrasse des fâcheux. Ne serait-ce pas le premier ministre, désireux d'infliger une leçon à notre trop indépendant collègue Godfroy Langlois, qui a suggéré et obtenu, il y a quelques mois, la condamnation du *Pays ?* Le premier ministre se couvre du manteau violet et se défend à coups de crosse. Hypocrisie! Lâcheté!

L'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes à l'Université Laval ne tendait pas seulement à exaucer Mgr Bruchési, mais à désarmer l'abbé d'Amours. L'historien se demande si le gouvernement n'aurait pas persevéré dans la voie entrevue par Honoré Gervais, par Jean Prévost et par Gouin lui-même, vers la neutralité des grandes institutions nouvelles, sans la persévérante et harassante campagne d'Armand Lavergne, de *L'Action Sociale* et de leurs amis. Les rédacteurs de *L'Action Sociale* perdaient un de leurs arguments favoris, un de leurs principaux sujets de copie. Lomer Gouin traversa encore sans trop de peine le feu nourri d'Armand Lavergne et de Jean Prévost. L'Ecole des Hautes Etudes serait affiliée à l'Université. Le lieutenant-gouverneur prorogea le Parlement provincial, le 19 février.

* * *

Dans le public, l'émotion soulevée par l'affaire Mousseau ne se calmait pas. Des rumeurs

d'Ottawa et de Toronto l'alimentaient. Le député de Prescott à la législature d'Ontario, Gustave Evanturel, ternit la belle réputation laissée par son père, président de la Chambre et ministre du cabinet Ross ; Gustave Evanturel prenait les intérêts des débitants d'alcool, moyennant rémunération. A Ottawa, la commission d'enquête nommée par le gouvernement Borden pour dénicher quelque irrégularité à la charge du gouvernement Laurier dans la construction du Transcontinental, déposa un rapport où fermentaient des hypothèses de scandales. Bourassa rassembla tous ces symptômes, rappela d'autres affaires récentes et mal éclairées — l'affaire Leduc pendant l'élection de 1911 à Québec-Est ; l'affaire Coderre lors de la réélection du secrétaire d'Etat dans Hochelaga, en 1912 ; les cumuls de Charles Lanctôt. Une corruption effroyable gangrène les corps publics, écrivit Bourassa ; et il demanda, en deux articles, longs et violents, la fondation d'une "Ligue d'assainissement".[1]

D'après ces articles de Bourassa, le peuple canadien risquait fort, devant l'exemple donné par "les classes prétendues dirigeantes", de devenir "une nation de voleurs" :

"Les concussionnaires, les boodlers, les voleurs, les parjures, échappent à la vindicte des lois qui frappent durement le malheureux, coupable d'avoir dérobé un pain ou un sac de charbon quand il a faim ou froid. Et pourvu qu'ils aient assez volé pour avoir pignon sur rue, un fauteuil à la Bourse ou au Sénat, ils continuent, eux, leurs complices et leurs protecteurs, à jouir de la considération sociale. Dès que leur "affaire" est oubliée — et cela vient vite — ils parviennent aux plus hautes fonctions. Les uns enseignent la jeunesse dans les universités. D'autres siègent au banc-d'oeuvre des églises fashionables. Et les gazettes pieu-

---

1. *Le "Devoir", 18 et 19 février 1914.*

ses démontrent que la religion des boodlers peut marcher de pair avec leurs concussions !

"On a fondé des ligues et des associations de toutes sortes pour combattre l'ivrognerie, pour faire observer le repos du dimanche, pour enrayer la traite des blanches, et même pour protéger les animaux contre la cruauté des hommes.

"Tout cela est, à des degrés divers, fort louable en soi.

"Mais ne serait-il pas temps de faire quelque chose d'analogue pour combattre le vice le plus effroyable qui ronge nos classes dérisoirement appelées dirigeantes, et pénètre rapidement toutes les couches sociales : l'improbité sous toutes ses formes, et l'oblitération totale de la conscience et de l'honneur ?

"A quand la Ligue de l'assainissement des moeurs publiques ?"

Cette Ligue rassemblerait des hommes "aussi courageux qu'intègres", prêts à braver toutes les colères, à faire litière de toutes les attaches, pour abattre les malfaiteurs publics, quel que soit leur parti, et qu'ils opèrent dans le domaine municipal, provincial ou fédéral. Bourassa lui-même — et c'était sa force — distribuait ses coups impartialement. Le *Canada* et le *Soleil* s'indignaient des malversations des bleus ; la *Patrie* et *L'Evénement* s'indignaient des malversations des rouges ; Bourassa reprochait à Thomas Chapais comme à Lomer Gouin leur mollesse dans l'affaire Mousseau. Il revint sur l'assainissement nécessaire des moeurs publiques, à propos de l'affaire Evanturel, et donna cet avertissement :[1] Avant longtemps, la conscience populaire se révoltera ; le peuple fera le nettoyage à sa façon. Les classes prétendues dirigeantes crieront au socialisme, à l'anarchie. Elles réclameront la protection des lois "pour leurs précieuses peaux, leurs chers

---

1. Le "Devoir", 6 mars 1914.

ventres, leurs bien-aimés sacs d'écus". Ce sera trop tard, et ce sera bien fait. Même brutal, même aveugle, le châtiment ne sera pas volé.

L'accession du député des Trois-Rivières, Joseph-Adolphe Tessier, au ministère de la Voirie, fournit ample occasion de discuter l'affaire Mousseau en public.

Cette nomination constituait, dans l'esprit de Lomer Gouin, une initiative importante. La province de Québec s'était intéressée à ses chemins de fer longtemps avant de s'intéresser à ses routes. Jusque vers 1912, les municipalités, aidées par des subventions provinciales, assuraient l'entretien des routes — par des procédés variables et le plus souvent archaïques. Chaque hiver transformait les chemins en une succession de bosses et de fondrières. Une tournée électorale, à cette saison, prenait un caractère d'exploit sportif. L'automobilisme imposa le problème à l'attention des autorités. Lomer Gouin décida de développer et d'améliorer le réseau routier de la province de Québec. Cela devint même une de ses grandes pensées. Dans cet effort, la première étape fut la "Loi des bons chemins" en 1912 ; la deuxième fut la création du ministère de la Voirie, le 2 mars 1914.

Joseph-Adolphe Tessier, originaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avait connu et admiré Mercier au temps du parti national et de la splendeur de Tourouvre, et s'était dès lors attaché au libéralisme. L'incendie des Trois-Rivières, en 1908, avait assuré sa fortune, grâce à ses fortes primes d'assurance. Jacques Bureau, le "boss" des Trois-Rivières, aux prises avec les

partisans du Dr Normand, avait jeté les yeux sur lui. Jacques Bureau organisait en expert l'ancienne citadelle de Mgr Laflèche, péniblement conquise. Sous son égide, Tessier devint député à la Législative, maire, colonel du régiment local, le 86e, où il fit entrer, à la rage de Sam Hughes, une majorité d'officiers libéraux. Tessier n'était pas très brillant, mais Jacques Bureau et Lomer Gouin le tenaient pour un homme sûr. En suggérant à Gouin la nomination de Tessier, de nature à flatter les Trifluviens, Jacques Bureau voulait consolider la difficile et précieuse conquête, et renforcer, indirectement, sa propre situation.

Tessier se soumit à la réélection. Les conservateurs ne pouvaient renoncer sans combat aux Trois-Rivières. Ils présentèrent un des avocats les plus recherchés de la ville, Alfred Désy — prochain bâtonnier — plus brillant que le candidat libéral. Désy avait participé aux campagnes nationalistes contre la marine, en 1910 et 1911. C'était un bel homme, éloquent, à la fois actif et distingué, qui conduisait des attelages fringants et ne passait pas inaperçu. La clientèle affluait à son bureau ; Désy se faisait exposer la cause, prenait une décision immédiate, bonne ou mauvaise, et la dictait à sa sténographe. Les conservateurs, munis d'un brillant candidat et renforcés par Jean Prévost, livrèrent une ardente bataille. Les comités installés rue des Forges travaillèrent jusqu'à des heures avancées de la nuit. Sur toutes les estrades et dans toutes les salles des Trois-Rivières, on commenta le scandale Mousseau. Un orateur "bleu", l'avocat Langlais, de Québec, voulait interdire aux députés de recevoir, comme avocats, des honoraires des compagnies présentant des bills privés. Des disciples de Bouras-

sa : Napoléon Garceau, Félix Desrochers, participèrent à la campagne conservatrice, et firent acclamer le nom de leur maître dans les assemblées. Dans le *Devoir*, officiellement neutre, les comptes rendus de Jean Dumont accordèrent la meilleure part aux conservateurs. D'ailleurs le camp libéral ne comptait-il pas Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics et bête noire des nationalistes ? Les derniers jours, Armand Lavergne intervint lui-même en faveur du candidat conservateur, sous prétexte d'apporter "l'hommage de la province à l'homme intègre qu'est M. Tellier".

Du côté libéral, J.-A. Tessier, trapu, négligé, peu éloquent sans doute, mais rompu à la politique municipale, savait prendre ses concitoyens. Il connaissait la ville des Trois-Rivières jusque dans ses recoins sordides. Grand chasseur et grand pêcheur, il connaissait tous les cours d'eau de la vallée du Saint-Maurice. Il tirait fierté d'une médaille gagnée dans un concours de raquetteurs. Ce sont là des atouts, dans une élection. Mais surtout Jacques Bureau reçut carte blanche. Il dépenserait les sommes nécessaires, et serait remboursé ensuite.[1] Il fit venir Lomer Gouin. Le premier ministre n'accepta point sans inquiétude, car il craignait les répercussions de l'affaire Mousseau. Mais Bureau monta son organisation de main de maître, et, dès l'arrivée à la gare, Gouin fut réconforté par les acclamations. Jacques Bureau retint aux Trois-Rivières les membres du cabinet provincial, tous les députés mi-

---

1. Déposition de Jacques Bureau devant la Commission d'enquête sur les affaires municipales des Trois-Rivières, en novembre 1920.

nistériels disponibles, tous les "jeunes libéraux" des clubs. Il trouva naturellement plus d'appuis parmi les syndiqués "internationaux" qu'à la Corporation Ouvrière Catholique. Et la *Presse,* comme le *Devoir* dans le sens inverse, concilia sa neutralité officielle avec un parti pris de bienveillance. Le 18 mars, Tessier, réélu, ne perdit qu'un petit nombre de voix par rapport à l'élection générale de 1912. Il engagea comme secrétaire le jeune correspondant de la *Presse,* J.-L. Boulanger, dont les comptes rendus lui avaient plu. Une grande démonstration accueillit les ministres rentrant à Québec. Les agents du ministère de la Voirie commencèrent une difficile propagande auprès des municipalités rurales, pour les décider à construire, entretenir et améliorer les chemins, avec le concours du gouvernement provincial. Ils durent dissiper la méfiance et réfuter l'objection — "On a toujours vécu comme ça" — déjà rencontrées par les agronomes et par les organisateurs de coopératives.

Charles Ramsay Devlin, malade depuis longtemps, mourut au moment où Tessier devenait ministre. Les Canadiens français regrettèrent cet Irlandais flatteur, agréable, d'ailleurs leur ami sincère. Les pionniers de l'Abitibi le tenaient pour leur défenseur au sein du cabinet, pour l'un des rares parlementaires ayant véritablement foi en l'avenir de leur région. Bourassa écrivit qu'au plus fort de leurs dissentiments, il n'avait jamais, au fond de l'âme, renié son amitié pour Devlin.

Honoré Mercier, député de Chateauguay, secrétaire-trésorier de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, reçut le portefeuille de Devlin — presque promis, quelques mois plus tôt, à

Mousseau. Il fut assermenté le 29 avril comme ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. C'était le fils du grand Mercier (et le gendre de Fréchette), ce qui eût suffi à lui assurer un portefeuille. Sans égaler son père, surtout en éloquence, il le rappelait à beaucoup d'égards ; c'était, comme lui, un bel homme un peu lourd (portant bien l'habit) et très abordable, d'un accueil viril et cordial. Intègre, le successeur de Devlin représentait un excellent type de Canadien français de profession libérale — l'aristocratie du pays, qui conserve, au physique et au moral, des traits ruraux. Il aimait le grand air, la forêt, et prendrait plaisir à ses voyages d'inspection.

La promotion de leur député pouvait flatter les électeurs de Chateauguay — et préparer la reprise du comté, au fédéral.

* * *

En même temps que les Trifluviens, les Montréalais discutèrent l'affaire Mousseau, à l'occasion des élections municipales.

Le règne d'Arsène Lavallée avait paru morne. Il n'avait comporté ni scandales voyants, ni épisodes glorieux comme le Congrès eucharistique. Le bruyant Médéric Martin, député fédéral de Sainte-Marie, convoitait les premiers honneurs municipaux. L'ancien cigarier était à la fois hâbleur et réaliste. Echevin de l'administration sortante, il avait préparé de longue date sa candidature. Les Anglais de Montréal invoquèrent le vieux pacte tacite en vertu duquel un citoyen de langue française et un citoyen de langue anglaise alternaient à la mairie. Leur tour venu, ils présentèrent George Washington Stephens. Or la proportion des Cana-

diens français avait augmenté dans la ville, et les plus tolérants n'étaient pas disposés à maintenir cette faveur, tant que durerait la persécution des Franco-Ontariens. Paul-Emile Lamarche disait : "Je voterai pour Martin, parce que c'est un Canadien français." A l'exemple du député de Nicolet, plus d'un était résolu à "voter Canadien français", quel que fût le candidat.

Les Franco-Ontariens entraient en pleine lutte, non seulement contre les persécuteurs anglais, mais contre les Irlandais catholiques, disciples de Mgr Fallon. Deux prêtres, l'abbé Léon-Calixte Raymond, curé de Bourget, et l'abbé Onésime Lalonde, vicaire à la Basilique d'Ottawa, firent le voyage de Québec, pour demander l'aide de Mgr Bégin. Le bon archevêque les encouragea, tout en les mettant en garde : "Résistez. Priez. Parlez. Criez. Mais agissez toujours en bons catholiques." A la mi-janvier 1914, l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario tint son congrès à Ottawa. Tout le Canada français suivit ce congrès par la pensée. Le *Devoir* envoya un correspondant spécial, Léon Trépanier — qui, aussitôt après, partit suivre l'affaire Mousseau à Québec. Mgr Béliveau, auxiliaire de Mgr Langevin, fit le voyage de Saint-Boniface. Le comité permanent du Congrès de la Langue française envoya de Québec Amédée Denault.

Les deux tendances divergentes que nous avons déjà signalées se manifestaient au sein même de l'Association d'Education de l'Ontario, et la politique, fatalement, compliquait les choses. L'Association et le journal le *Droit* combattaient le gouvernement conservateur de Toronto. L'Association comprenait une majo-

rité de libéraux et de nationalistes. Mais l'imprimeur C.-S.-O. Boudreau, président de l'Association, le député Napoléon Champagne, représentant d'Ottawa-Est à l'Assemblée de Toronto, et l'avocat J.-U. Vincent, que nous avons déjà rencontré, éprouvaient de la répugnance à combattre un gouvernement conservateur. Vincent restait très aigri contre Belcourt et d'autres membres de l'Association auxquels il attribuait sa défaite de 1911 dans le comté de Russell. Il taxait le *Droit* de parti pris — "Cela sent la politique", affirmait-il — et blâmait le versement de la quête de la Pensée française à la caisse du journal. Vincent et Champagne allaient jusqu'à souhaiter un essai du Règlement 17.[1]

La majorité des chefs de l'Association, à la suite du Père Charles Charlebois, répudiait Vincent et ses amis. Boudreau ne se représenta point, et le fonctionnaire A.-T. Charron, ami personnel du Père Charlebois, reçut la présidence, par acclamation. Le Père Charlebois reprit les paroles du sénateur Belcourt : "Notre détermination est irrévocable et irréductible. Nous avons résisté et nous continuerons de résister à l'odieuse tentative de proscription de notre langue maternelle, malgré toutes les menaces, au prix de tous les sacrifices." Et l'Association invita Bourassa comme principal orateur à la séance de clôture. Le directeur du *Devoir* compta Mgr Béliveau, Mgr Latulipe et de nombreux prêtres parmi ses auditeurs.

Bourassa, surtout depuis son voyage de l'Ouest, attribuait une bonne part des malen-

---

1. *Archives de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.*

tendus à l'ignorance où les Canadiens de langue anglaise se complaisent à l'égard de leurs compatriotes d'origine française. La plupart des Ontariens, des Manitobains, des Albertains, ne savent à peu près rien des Canadiens français, mais entretiennent des préjugés subconscients que les fanatiques réveillent et que les politiciens exploitent. Bourassa croyait possible l'abaissement de cette barrière et la création d'un patriotisme canadien unissant les deux races. Personne n'aura, plus que cet "extrémiste", souhaité et recherché l'entente dans la dignité avec les Canadiens de langue anglaise. Il avait conseillé aux Franco-Ontariens d'intéresser à leur cause des Canadiens d'origine anglaise et irlandaise — comme ce généreux Dr Anthony Freeland, membre irlandais de la Commission des écoles catholiques d'Ottawa. Lui-même avait forcé la compréhension, puis l'amitié d'hommes de valeur tels que John S. Ewart, C.-H. Cahan, John Boyd, J.-C. Walsh. Ne pourrait-on généraliser l'opération ? Bourassa envisageait la publication d'une page en langue anglaise dans le *Devoir.* Il s'en ouvrit confidentiellement à John S. Ewart, collaborateur éventuel de cette page.[1] Au congrès de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, Bourassa recommande encore une fois d'éclairer des Irlandais catholiques et des Anglo-protestants, de les intéresser au mouvement. Mais il ne propose certes pas de se présenter en quémandeurs : il prononce un discours d'une inspiration magnifique, dont la longue et saisissante péroraison laisse les auditeurs haletants. Des Franco-Ontariens du comté de Prescott

---

1. *Lettre du 29 janvier 1914. Archives privées de M. T. S. Ewart.*

songent à lui offrir la candidature aux prochaines élections provinciales.[1] Qui saurait mieux poser et imposer la question scolaire devant les législateurs ontariens?

La liaison avec la province de Québec restait étroite. Le Père Guillaume Charlebois, provincial des Oblats, allait souvent voir son frère, le Père Charles. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'A.C.J.C., et la récente Ligue des Droits du français se tenaient à l'entière disposition des Franco-Ontariens en lutte. La Société Saint-Jean-Baptiste organisa une nouvelle manifestation au Monument National, le 6 mars, pour revendiquer les droits du français en Ontario. Sur les conseils de Bourassa, les orateurs — à part les allocutions d'Olivar Asselin et de Paul-Emile Lamarche — sont tous de langue anglaise : le journaliste ontarien T. O'Hagan ; l'ancien rédacteur en chef du *Herald,* J.-C. Walsh ; et un Anglo-Canadien de Montréal, W.-D. Lighthall. Une société irlandaise de Hamilton invite Bourassa, le 17 mars, à l'occasion de la Saint-Patrice ; le Canadian Club d'Oshawa l'invite le lendemain, 18 mars. Dans les deux villes, Bourassa reproche aux Anglais comme aux Irlandais leur ignorance de la langue française, leur injustice à l'égard des Canadiens français.

Ainsi les difficultés scolaires en Ontario posaient la question de race d'une manière très aiguë, au moment où les Anglo-Canadiens réclamèrent leur tour à la mairie de Montréal. —

1. *Archives de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.*

"Rendez-vous d'abord nos droits scolaires en Ontario", répondit Paul-Emile Lamarche.

* * *

Cependant d'autres questions se posaient, à commencer par "l'assainissement" réclamé par Bourassa. Le candidat de langue française, Médéric Martin, "enfant de Sainte-Marie" et ancien ouvrier cigarier, avait plus d'un tour dans son sac. On se rappelle les ruses d'Indien grâce auxquelles il avait arraché à Laurier, à la veille d'une élection, l'ouverture d'un bureau de poste dans le quartier Sainte-Marie. Il avait mis le comble à sa popularité en obtenant cette grande réforme : le paiement des employés des postes — facteurs et commis ambulants — non plus une fois par mois comme les autres fonctionnaires de l'Etat fédéral, mais tous les quinze jours. Les postiers attachaient à cette mesure une importance extrême, et il n'y avait point de facteur à Montréal qui ne fût chaud partisan de "Médéric". En 1914, Médéric Martin avait cinquante-cinq ans. De longues moustaches le faisaient ressembler à Vercingétorix, du moins tel que les gravures représentent le chef gaulois dans les manuels d'histoire. Resté "peuple", volontiers démagogue, mais bien habillé — portant jaquette, et fleur à la boutonnière — il jugeait le moment venu de couronner sa carrière.

Les vantardises et la trivialité de Médéric lui nuisent aux yeux des gens rassis qui l'assimilent, à tort, aux tripoteurs. Médéric est sobre, et bien trop prudent pour engager sa signature ou pour accepter des pots-de-vin. Il invoque constamment l'honnêteté et le bon Dieu. Tout de même, le candidat de langue anglaise,

George Washington Stephens, troisième membre de la dynastie montréalaise des Stephens, offre beaucoup plus de répondant. Son grand-père fut l'associé de John Young. Son père fut échevin, pro-maire, député, ministre sans portefeuille dans le cabinet Marchand. Et lui-même s'est distingué à la présidence de la Commission du port, de 1907 à 1911 — à la victoire conservatrice. Instruit, honnête, énergique, indépendant de fortune, il se montre, à l'opposé de son père, assez large d'esprit et sympathique aux Canadiens français.

Les difficultés ontariennes conduiraient-elles la bourgeoisie canadienne-française à repousser un candidat aussi sérieux, en faveur du candidat des postiers ? Pour Bourassa, c'était impossible. En 1906, Médéric Martin, élu député contre le candidat de Bourassa (Joseph Ainey), avait tenu Bourassa en échec, avait même réussi à l'empêcher de parler dans une assemblée ; et son élection avait amorti l'élection du nationaliste Lorenzo Robitaille.

L'Association des citoyens opta pour Stephens, qui renouvellerait peut-être les campagnes d'assainissement de son père. Mais l'Association des citoyens avait perdu de son influence ; selon le mot de Bourassa, elle tombait en quenouille, ses membres étant "trop honnêtes pour faire appel aux appétits, trop timides pour énoncer un programme, ou trop bornés pour avoir des idées". Bourassa lui-même ne demandait qu'à favoriser Stephens, mais en posant des conditions. Il proposa cette pierre de touche : exiger des candidats à la mairie, au bureau des commissaires ou à l'échevinage, l'engagement formel de ne consentir aucun privilège à la Compagnie des Tramways sans

consulter la population. Bourassa esquissa tout un programme municipal, dont le premier article, la réfection complète de la charte, tendait à renforcer l'autonomie administrative de la grande ville et à supprimer les "pèlerinages annuels à Québec". Sur ces bases, le directeur du *Devoir* s'offrait à soutenir Stephens. Encore fallait-il exposer aux Anglais, sans ambages, ce qu'il exigeait d'eux, en contre-partie. Presque les mêmes jours où il parlait à Hamilton et à Oshawa, Bourassa publia dans le *Devoir* une série de quatre articles très importants, en anglais.

Discours et articles exposaient les mêmes idées. Bourassa reprochait aux Anglo-Canadiens de s'hypnotiser sur la conquête de la richesse, de négliger les questions civiques, de ne pas apprendre le français, de ne pas chercher à connaître et à comprendre les Canadiens français. Cette ignorance, ces préjugés, cette apathie, empêchent la formation d'une véritable nation canadienne. Les Anglais de Montréal ignorent les Canadiens français, en dehors des occasions où ils briguent leurs votes... Le *Mail* insinua que les articles de Bourassa préparaient sa propre candidature à la mairie — et s'attira un bref démenti. Sa leçon faite aux Anglais, le directeur du *Devoir* attendait une promesse de referendum sur la question des tramways pour appuyer Stephens ouvertement.

Or c'est Médéric Martin qui, le premier, promit le referendum sur la question des tramways. Le *Devoir* fut embarrassé pendant vingt-quatre heures. Mais la décision de Martin entraîna celle de Stephens. Dans une assemblée au Monument National, Stephens promit de soumettre au referendum tout projet de con-

trat avec la Compagnie des Tramways. Il promit aussi d'étudier un plan d'ensemble pour l'assainissement et le développement de Montréal, en prévoyant la croissance de la ville jusqu'au million d'âmes: extension des rues, percement de grands boulevards, création de parcs, construction de quartiers modèles pour les ouvriers, et tout un programme d'hygiène (voirie, aqueduc, égouts, etc.)

Toute hésitation cessa au *Devoir*. Bourassa recommanda de voter pour Stephens. En même temps se renouvelait le bureau des commissaires. Ce "Bureau de contrôle" de quatre commissaires, créé par la "réforme" de 1910, nommait et révoquait la plupart des fonctionnaires municipaux, préparait le budget municipal, et le gérait après approbation des échevins. Il jouait donc un rôle considérable. Les candidats les plus en vue étaient Joseph Ainey, membre du bureau sortant, qui se représentait ; Duncan MacDonald, ancien gérant de la Compagnie des Tramways devenu l'adversaire de ce monopole ; et Napoléon Hébert, ancien échevin du quartier Duvernay qui avait abandonné sa petite manufacture de boîtes de cigares pour se lancer, avec succès, dans des spéculations immobilières. Un groupe aux idées avancées — J.-L. Perron, Godfroy Langlois, Gaston Maillet — poussait aussi la candidature de Thomas Côté, l'ancien gérant de la *Presse*, encore appuyé par ce journal. Martin, Hébert et Côté avaient juré sur un crucifix de se soutenir mutuellement. Joseph Ainey, chef ouvrier estimé — menuisier de son état — secrétaire ou président de plusieurs syndicats, organisateur en chef de la Fédération Américaine du Travail, souscrivit d'emblée au programme de Bouras-

sa. Presque tous les candidats au bureau des commissaires souscrivirent à ce progamme, en tout ou en partie. Le *Devoir* appuya Joseph Ainey, déjà soutenu par Bourassa contre Médéric Martin en 1906, mais repoussa Napoléon Hébert et Thomas Côté, malgré leurs larges emprunts au programme du chef nationaliste.

Cette situation confuse aboutit à la campagne municipale la plus acharnée des annales montréalaises. Des affiches couvrirent les murs ; des banderoles traversèrent les rues. Dans les bars, on discuta pavages, tramways, referendum. A la Société Saint-Jean-Baptiste, on discuta du Règlement 17 et de la solidarité de tous les Canadiens français. Paul-Emile Lamarche, député conservateur, disciple et ami de Bourassa, parla en faveur de Médéric Martin, député libéral ; et le président du comité Stephens fut Louis-Joseph Tarte, en grave mésintelligence avec Bourassa. Enfin, Edward Beck publia une petite feuille, le *Beck's Weekly,* pour exploiter des scandales municipaux.

Stephens avait épousé une Italienne. Il s'adressa dans leur langue aux électeurs d'origine italienne — ce qui montre l'importance des îlots étrangers à Montréal. Mais sur le terrain démagogique, Médéric était imbattable. D'abord, il menait ses campagnes à vive allure. On le croit à Saint-Jacques, il surgit à Saint-Henri, mais Saint-Jacques le verra tout à l'heure ; dans l'intervalle, il aura pris la parole dans le quartier Saint-Georges. Plutôt que de louer des salles, il s'impose dans les assemblées des autres candidats, amis ou adversaires. Il fait appel aux Canadiens français, aux ouvriers, aux petits commerçants, aux petits propriétaires. Il conçoit un projet avantageux pour chacune

de ces catégories d'électeurs. Il promet aux gueux le libre accès de son bureau de maire ; il promet du travail aux chômeurs, car une crise de chômage sévit à Montréal ; il promet un dégrèvement aux petits propriétaires, jusqu'alors obligés de payer les pavages ; il promet même aux petits entrepreneurs l'adjudication des fournitures trop souvent réservée à quelques gros priviligiés. L'administration sortante, dont Médéric fait partie, ouvre le refuge Meurling, refuge municipal très moderne — l'un des mieux organisés au monde — pouvant abriter chaque nuit sept cents personnes. Les réfugiés reçoivent une tranche de pain et un bol de café le soir, autant le matin, et certains jours une écuelle de soupe. Il bénéficient d'une douche, d'un désinfection, et le cas échéant d'un examen médical. Les clients du refuge Meurling grossissent la foule des postiers reconnaissants et des employés municipaux redevables d'une augmentation de salaire à l'échevin Martin. Ouvriers, chômeurs, facteurs et petits propriétaires font une escorte enthousiaste à l'ancien cigarier. Et si quelque délicat lui reproche son défaut d'instruction, Médéric Martin répond : "S'il faut recevoir un grand personnage au nom de la ville, je serai aussi capable que mes devanciers de lire une adresse préparée par un fonctionnaire." Bourassa dépeignant la stérilité de son passage à l'Hôtel de Ville et au Parlement fédéral, Martin réplique :

"Et lui donc ! Il n'a jamais rien fait dans sa vie que critiquer. Il ne trouve rien de bon. Il est la seule perfection en ce monde. M. Bourassa, ce grand orateur, ce grand orgueilleux, ce grand seigneur, cet aristocrate, qu'a-t-il à son crédit ? Ah ! le malheureux ! Il n'a fait que des discours, et il a fait plus de

mal à la race canadienne-française que n'importe quel homme de sa génération. Ce n'est pas de sa faute, c'est héréditaire, et je lui pardonne."

Et cela montre bien la confusion de cette campagne, puisque Paul-Emile Lamarche, l'un des meilleurs lieutenants et des plus sûrs amis de Bourassa, soutint vigoureusement Médéric Martin. Homme de ressources, Lamarche paraissait taillé pour les premiers rôles, au moins dans le cadre povincial. L'affaire du Keewatin l'avait mis en vedette. Egalement apte à prononcer des conférences étoffées devant des sociétés savantes et des discours à l'emporte-pièce devant des auditoires populaires, Lamarche fut d'un grand secours à l'ancien cigarier.

Martin en était à sa centième assemblée de la campagne — dans des salles louées par les autres. Ce député libéral s'en prenait aux millionnaires, et disait : "Montrez que le vote d'un ouvrier vaut le vote d'un millionnaire." Et puis, un beau jour, il exhiba sur son estrade, parmi ses partisans de marque, un millionnaire authentique, et quel millionnaire : sir Rodolphe Forget, député conservateur ! Le boursier Forget jouait un nouveau banco, en utilisant son flair politique. Il avait compris le caractère irrésistible du sentiment canadien-français. Or, de gros paris s'engageaient, et le chauvinisme entraînait les Anglais riches à parier pour leur homme. Forget soutint tous les paris, et se mit en campagne. Il ferait un gros "coup d'argent", doublé d'une vraie partie de plaisir. L'intervention du financier cachait-elle autre chose ? Son Merger sournoisement menacé par la Shawinigan — alliée à la Montreal Light, Heat — Forget se rapprochait de la Compagnie des Tramways, si longtemps contrôlée par

son oncle, et devenue pièce importante d'un autre groupe en guerre avec le groupe Holt. Mais Bourassa, qui ne soufflait mot de Lamarche, dénonça Forget :

"La Compagnie des Tramways, apparemment aidée de sir Rodolphe Forget et de Godfroy Langlois, va tenter un effort suprême pour faire élire Médéric Martin, le "candidat du peuple", l'ennemi des capitalistes"... Puis elle obtiendra le privilège de quarante ans qu'elle réclame depuis 1911, afin de financer son stock mort."

Lawrence A. Wilson, président de l'Association des débitants d'alcool, recommanda la candidature Stephens dans un document public, rédigé de manière à présenter Stephens comme l'homme-lige des marchands d'alcool. N'était-ce pas une manoeuvre trop habile pour nuire à ce candidat auprès d'une fraction importante de la population: sociétés de tempérance du côté anglais, clergé du côté français ? Justement, le *Standard,* hebdomadaire contrôlé par Hugh Graham qui, lui aussi, menait un jeu mystérieux, dénonça sur huit colonnes "l'alliance ouverte de M. G. W. Stephens avec le commerce des boissons alcooliques". Le *Standard* engagea la Y.M.C.A., la Dominion Alliance et toutes les sociétés de tempérance à venger la morale.

Cette campagne exceptionnellement violente aboutit, le 6 avril 1914, à l'élection de Médéric Martin, par 40,500 voix contre 35,000 à Stephens. Rodolphe Forget raflait plus de dollars que Médéric Martin de votes. Les quatre commissaires furent Joseph Ainey, Thomas Côté, Napoléon Hébert et Duncan MacDonald. En gros, Hébert et Côté représentaient les combinards, amis de Médéric Martin et suppôts de la Compagnie des Tramways ; Ainey et MacDo-

nald, les intègres, adversaires de Martin et de la Compagnie des Tramways. Léon Trépanier quitta le *Devoir,* où il avait fait entrer son camarade Louis Dupire, pour devenir secrétaire de Napoléon Hébert.

Tramways, referendum et pavages avaient cédé devant la popularité de "l'enfant de Sainte-Marie"; ils avaient aussi cédé devant le mobile essentiel : la distinction des races. Les quartiers français avaient voté pour Martin, les quartiers anglais pour Stephens. Les quartiers anglais se révélaient plus unanimes que les quartiers français : de sorte que s'il y avait "fanatisme", comme des journaux ontariens s'en plaignirent, les Anglo-Canadiens donnaient l'exemple. La représentation de langue anglaise, au Conseil municipal, tombait de neuf échevins à sept, dont deux Israélites au lieu d'un. L'élément juif avait montré sa force, et Blumenthal, échevin réélu du quartier Saint-Louis, demanda des sièges pour les Israélites à la Commission scolaire protestante, car les enfants juifs constituaient un bon tiers des écoliers de langue anglaise, à Montréal.

Bourassa constata que l'explosion du sentiment canadien-français, bien compréhensible après les persécutions ontariennes, assurait "la victoire d'un homme de cinquième ordre, incapable d'un geste ou d'une action propre à revendiquer l'honneur et les droits de sa race, et la défaite de l'un des rares Anglo-Canadiens qui aient manifesté des sympathies réelles pour les Canadiens français". Bourassa redemanda aux Anglais d'accomplir "le long et laborieux effort nécessaire pour refaire l'accord des races sur le terrain des principes vrais et des droits réels". Il réunit en brochure ses articles an-

glais du *Devoir,* avec lettres-préface de Cahan et de Walsh.[1] Il envoya la brochure à John S. Ewart, qui lui demanda : "Why do you call yourself a Nationalist ?" Et Bourassa de répondre : "Why don't you call yourself a Nationalist ?"[2] Mais Bourassa ne dit pas seulement leur fait aux Anglais. Sous les auspices d'un comité des amis du *Devoir,* il donna le 12 avril, dans la salle du couvent d'Hochelaga, une conférence intitulée "Nos défauts et nos vices nationaux". En présence du chanoine Desgranges, prédicateur du Carême, et de nombreux prêtres, Bourassa fit, avec une précision clinique, ce qu'il appelait un examen de conscience nationale. Le matérialisme, dit-il, nous conduit, nous, peuple rural, à surpeupler nos villes. Nous avons perdu l'esprit de simplicité et d'économie. Plus grave encore : le régime démocratique, les conditions sociales — fraudes électorales, scandales politiques, impunité des coupables — ont développé chez nous l'improbité. "Nous sommes en train de devenir un peuple canaille." Et se tournant vers les ecclésiastiques, Bourassa mit le haut clergé en garde contre une tolérance accordée aux politiciens en échange de marques extérieures de respect, de subventions aux établissements religieux ou d'autres faveurs. Pour Bourassa, les échanges de bons procédés entre Mgr Bruchési et sir Lo-

---

1. *Henri Bourassa : French and English ; Frictions and misunderstandings ; a few reflexions a propos of the mayoralty contest ; with preface-letters from C.-H. Cahan, K.-C., and J.-C. Walsh, Imprimerie du "Devoir", 1914.*

2. *Lettre de Ewart du 7 avril 1914 ; réponse de Bourassa du 14 avril. Archives privées de M. T.-S. Ewart, à Ottawa.*

mer Gouin revêtaient un caractère de marchandage, indigne de l'Eglise. D'une manière générale, il fallait un redressement, un réveil du sentiment du devoir social, une éducation du patriotisme. A chacun — prêtres, éducateurs, pères et mères de famille — à chacun sa responsabilité et sa tâche.

Des têtes tonsurées se courbèrent, sous la dure semonce. Bourassa faisait craquer les conventions. Mais des évêques jugèrent qu'il outrait sa leçon. Les autorités religieuses adressèrent des remontrances discrètes au directeur du *Devoir*. "Nous ne croyons pas que notre clergé ait été l'objet, de la part de ses plus féroces ennemis, d'une aussi lâche et aussi injustifiable agression", écrivit la *Patrie,* qui attaqua violemment l'attitude de Bourassa pendant la campagne municipale — où il s'était pourtant trouvé du même côté que Louis-Joseph Tarte — la brochure "French and English", et toute la conduite de Bourassa qui "depuis une dizaine d'années, n'a fait que semer des germes de désunion et de haine".

Quelques jours plus tard, le 21 avril, Mgr Langevin assistait à la conférence donnée par un missionnaire au Monument National, sous les auspices du *Devoir*. Mgr Langevin restait, après quatre ans, sur l'impression exaltante du "discours de Notre-Dame". Son admiration et sa gratitude pour Bourassa et pour le *Devoir* s'étaient renforcées pendant l'affaire du Keewatin. L'archevêque de Saint-Boniface, prié de prendre la parole, prononça, en réponse indirecte à la *Patrie,* un éloge enthousiaste de Bourassa, de son catholicisme exemplaire, de son patriotisme contagieux. Les étudiants, nombreux à la conférence, confondirent l'arche-

vêque patriote et le chef nationaliste dans la même acclamation frénétique.

Mais des sujets de grande envergure sollicitaient le fondateur du *Devoir*. Ce chef de la minorité canadienne-française avait la conscience et la curiosité de l'univers. Il se renseignait tous les jours sur les grands courants du monde civilisé : l'expansion américaine, l'impérialisme britannique, la politique de l'Eglise. Avec, dans cette curiosité, des trous, des sujets pour lesquels son indifférence était absolue : ce qui ne l'intéressait pas n'existait pas, à ses yeux. Il apportait le même état d'esprit dans ses luttes quotidiennes : les objections, les résistances ou les attaques de gens méprisables, ou simplement négligeables, ne pouvaient l'arrêter une seconde, puisqu'elles n'existaient pas.

Bourassa, comme son grand-père Papineau, s'intéressait vivement à la question irlandaise. Or, au printemps de 1914, la résistance de l'Ulster au Home Rule provoquait une crise aiguë. Bourassa quitta la vedette canadienne pour accomplir un voyage d'étude et de grand reportage en Europe.

VI

OUTILLAGE ECONOMIQUE OU DEFENSE IMPERIALE ?

Electricité — Transports (routes ; chemins de fer ; canaux) — Le canal de la Baie Georgienne — William Mackenzie, Donald Mann et Rodolphe Forget.

Dans le domaine fédéral, les problèmes économiques et la question impériale se partageaient l'affiche. Les compagnies d'utilité publique, telles que le Merger de Québec, la Montreal Light, Heat and Power, la Compagnie des Tramways de Montréal, ne débouchaient pas directement sur la politique fédérale. Les compagnies d'énergie électrique non plus. La Shawinigan Water and Power Company tendait au monopole privé dans la province de Québec, la Commission hydroélectrique tendait au monopole d'Etat dans la province d'Ontario.

La Banque Canadienne de Commerce, de Toronto, puissante dans nos cantons de l'Est depuis son absorption de la Banque des Cantons de l'Est, soutient le petit merger de la Southern Canada Power, qui vise au monopole régional

et désire s'implanter dans les villes ayant partiellement ou totalement municipalisé : Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et Drummondville. A Sherbrooke, la municipalité veille sur son exploitation, très florissante. A Saint-Hyacinthe, la Southern Canada Power acquiert la compagnie privée qui concurrençait l'exploitation municipale. A Drummondville, elle offre d'acheter le "pouvoir d'eau" de la municipalité — incapable de procéder elle-même à un grand développement. Les esprits modernes, à la suite de Napoléon Garceau, favorisent la concession. Les esprits traditionnalistes s'y opposent et reçoivent le renfort — paradoxal ! — de Damien Bouchard, député de S.-Hyacinthe, très éloigné, certes, de ce qu'on est convenu d'appeler un traditionnaliste, mais grand partisan de la municipalisation des forces motrices. Les amis de Garceau l'emportent, cependant. La Southern Canada Power prend Garceau pour avocat, et met un assez vaste projet au point. Tandis que la Commission des eaux courantes prépare la construction d'un puissant barrage sur le Saint-Maurice, à la requête de la Shawinigan, deux industries des cantons de l'Est, la Southern Canada Power et la Brompton Pulp and Paper, lui demandent de construire, dans les mêmes conditions, un barrage sur la rivière Saint-François. En même temps, B.-A. Scott, concessionnaire — déjà ancien — de chutes au Lac-Saint-Jean, cherche des capitaux américains pour construire un barrage et installer une grosse exploitation hydroélectrique. Il se heurte à l'opposition d'un cultivateur de Saint-Jérôme (du Lac-Saint-Jean), Onésime Tremblay, qui prévoit une hausse du niveau du lac et l'inondation de terres cultivées.

La Shawinigan Water and Power surveille les agissements du Merger de Forget, de la Beauharnois, de la Southern Canada Power, et même de la National Hydro, d'Henry Miles, qui en est encore au stade des projets. On sait qu'un groupe montréalais, désireux d'exploiter les rapides de Carillon, avait sollicité une charte fédérale, en raison, ou sous prétexte, du caractère limitrophe de son entreprise, à la frontière de Québec et de l'Ontario. Un Montréalais riche et entreprenant, Henry Miles, s'intéressa vivement à l'affaire, transformée en National Hydro-Electric Company. Cette compagnie construisit un barrage et une petite usine, en attendant mieux. Il s'agissait de construire, en aval du premier barrage, un barrage beaucoup plus considérable, qui permettrait non seulement de régulariser le cours de la rivière Ottawa, mais de produire une forte quantité d'énergie électrique. Une partie de cette énergie se distribuerait dans la région ; le reste, transmissible à de grandes distances, pourrait s'exporter jusqu'aux Etats-Unis. Le projet prenait de l'ampleur. Henry Miles vendit quelques actions à des journalistes, en leur faisant miroiter une plus-value. Il s'assurait du même coup une grosse publicité. Il intéressa même à son projet sir Max Aitken, qui avait déjà chargé l'ingénieur R.-O. Sweezey d'enquêter sur les ressources hydroélectriques de la section de Soulanges du Saint-Laurent.

Il faut dire que certains projets d'exploitation hydroélectrique touchaient de près à la question des transports, placée sous la juridiction fédérale. Ils touchaient de près à ce que nous pourrions appeler le contrôle du Saint-Laurent.

Le transport du blé de l'Ouest posait la question ou fournissait le prétexte. La voie normale empruntait d'abord les Grands Lacs, où des cargos ventrus glissaient, à la file, comme de lourds oiseaux aquatiques. Mais, à l'extrémité du Lac Erié, ces gros cargos ne pouvaient entrer dans le canal Welland. Il fallait un transbordement, pour charger le blé sur des navires plus petits, qui suivaient le canal Welland jusqu'au lac Ontario, et de là gagnaient Montréal. Des expéditeurs de blé évitaient cet inconvénient en optant pour la route ferroviaire américaine, de Buffalo à New-York. Des hommes d'affaires de Toronto et de l'Ouest canadien demandaient le creusage et la réfection du canal Welland et des canaux du S.-Laurent. Des Américains s'intéressaient à ce projet, offrant le double avantage d'entretenir une voie navigable des Grands Lacs à la mer, et de permettre une production considérable d'énergie, sur le parcours, en utilisant la dénivellation et les chutes. La section de Soulanges du Saint-Laurent, étudiée par Sweezey pour le compte de Max Aitken, était, de tout ce parcours, la mieux placée pour la production et pour la distribution d'énergie.

La Chambre de commerce, le Board of Trade et le Conseil municipal de Montréal objectaient que les travaux du canal Welland pourraient avantager la route américaine, aux frais du Canada : les Etats-Unis n'auraient qu'à perfectionner le réseau de canaux de l'Etat de New-York, à partir du Lac Ontario. Et la canalisation du Saint-Laurent, entreprise conjointement avec les Etats-Unis, nous lierait à un associé trop puissant pour ne pas nous évincer.

Les Montréalais réclamaient au contraire avec insistance l'exécution du projet de la Baie Georgienne, longtemps caressé par Israël Tarte.

A partir du Lac Supérieur, le Saint-Laurent coule vers le sud-est jusqu'à Détroit, puis remonte vers le nord-est. Entre le Lac Supérieur et Détroit, le territoire canadien, borné par le Saint-Laurent, s'enfonce comme un coin dans le territoire américain. Le trajet des navires se rendant de Fort-William à Montréal suit ainsi les deux côtés d'un triangle. Il mesure plus de 1200 milles. La voie dite de la Baie Georgienne fournirait un trajet en ligne droite, entièrement en territoire canadien. C'est la voie fluviale empruntant la rivière des Français, du Lac Huron au Lac Nipissing, puis les rivières Mattawa et Ottawa jusqu'au Saint-Laurent. C'est une série de lacs et de rivières navigables, coupée d'obstacles naturels que trente milles de canalisation permettraient de tourner. Un trajet d'à peine 950 milles. C'est le chemin normal, découvert par Samuel de Champlain et suivi par les canots des trappeurs et des premiers traitants.

Le projet de la Baie Georgienne assurerait la suprématie de la route canadienne et celle de Montréal, qui ne serait pas seulement port de transit, mais port d'entreposage, rivalisant avec Chicago, Fort-William, Duluth, Minneapolis et Buffalo. La grande idée de Tarte. Les corps publics de Montréal entamèrent une véritable campagne. Bourassa les appuya ; il demandait depuis longtemps de transférer les millions de la marine de guerre au développement des voies de transport. Henry Miles, ancien président du Board of Trade, tablait sur ce mouvement d'opinion pour soutenir sa National Hy-

dro dont le projet, de plus en plus grandiose, pouvait se substituer ou s'identifier au canal de la Baie Georgienne. Il est vrai qu'une Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company, titulaire d'une charte fédérale depuis 1894, n'avait jamais obtenu les concessions désirées — ni du gouvernement Laurier, ni du gouvernement Borden. Le syndicat anglais — d'Angleterre — devenu propriétaire de la charte, la faisait renouveler de trois ans en trois ans. Dans le projet anglais comme dans le projet de la National Hydro, la production d'énergie électrique compensait largement les frais, même considérables, de la canalisation. C'est ce qui explique l'intérêt de sir Max Aitken. L'un ou l'autre projet de canalisation devrait se réaliser un jour. En s'intéressant à la section de Soulanges du Saint-Laurent et aux plans de la National Hydro, Max Aitken misait sur les deux tableaux.

Comment ces projets de canalisation — et surtout celui de la Baie Georgienne, plus logique, plus canadien, et caressé depuis plus longtemps — étaient-ils si longs à se réaliser ? Tarte lui-même avait dénoncé l'action des compagnies de chemin de fer, en particulier du Pacifique-Canadien. L'ambition du monopole, caressée par le Pacifique-Canadien, est une des clefs de l'histoire du Canada, dans le domaine fédéral.

Nous arrivons donc aux chemins de fer. Le Transcontinental s'achevait lentement. C'était, dans une large mesure, l'oeuvre du gouvernement Laurier, comme le Pacifique-Canadien était, dans une large mesure, l'oeuvre du gouvernement Macdonald. On se le rappelle : le Transcontinental devait relier Moncton (Nou-

veau-Brunswick) à Prince-Rupert, sur la côte du Pacifique. De Moncton à Winnipeg, en passant par Québec et l'Abitibi, l'Etat assume entièrement la construction ; de Winnipeg à Prince-Rupert, la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, filiale du Grand-Tronc, construit la ligne, avec l'aide de l'Etat. Une fois les travaux terminés, le Grand-Tronc-Pacifique affermera la voie de Moncton à Winipeg, et paiera un intérêt sur le coût de la construction. Mais l'achèvement prochain allume la jalousie du Pacifique-Canadien ; et le vieux réseau a sûrement financé les élections conservatrices de 1911. La construction du Transcontinental par l'Etat, sur la section de Cochrane à Québec, avance avec une lenteur désespérante pour les pionniers de l'Abitibi, qui votent des ordres du jour et envoient des délégations sans succès. Laurier et ses amis accusent le gouvernement Borden de modifier les plans et de saboter la construction du Transcontinental. Le gouvernement Borden charge une commission d'enquête de scruter la gestion de Parent et de dénicher, si possible, quelque scandale sur le compte de l'administration Laurier.

Un troisième transcontinental s'ébauche, cependant. Mackenzie et Mann étendent leur Canadian Northern, tronçon par tronçon. Depuis 1896 ils ont édifié, de bribes et de morceaux, mais avec intelligence et ténacité, un véritable réseau. Tantôt ils contruisent, tantôt ils achètent — ainsi pour le chemin de fer du Lac-Saint-Jean. Ils touchent des subventions du fédéral et des provinces, versent à toutes les caisses et jouent de tous les atouts — par exemple, l'achat de la *Presse* à la veille d'un élection générale. En 1913-1914, Rodolphe Forget

cherche à leur vendre le chemin de fer Québec et Saguenay — la fameuse et coûteuse prime promise et livrée aux électeurs du comté de Charlevoix. Cette transaction sauverait Forget. Le premier ministre Borden patronne lui-même (en décembre 1913) des conférences entre Forget et Lespérance d'un part, Mackenzie et Mann d'autre part. Mais le Canadian Northern éprouve aussi des embarras financiers. William Mackenzie et Donald Mann ont édifié de grosses fortunes personnelles, mais leur réseau subit un déficit. Ils ont grand besoin de subventions. William Mackenzie manoeuvre les hommes politiques avec dextérité. Il accepte de sauver Forget, pourvu qu'on le sauve lui-même. — Combien ? — Quarante-cinq millions. Devant ces exigences énormes, Borden hésite, malgré l'insistance de Forget.

Nous abordons l'année 1914, qui ne s'annonce pas bien. L'année précédente encore, nul ne prévoyait de limites à l'essor canadien, ce qui explique tant de fondations, d'agrandissements, de projets. Mais voici plusieurs symptômes d'un arrêt : chute des valeurs en Bourse ; baisse dans le chiffre des compensations bancaires, à Montréal et à Toronto ; multiplication des faillites ; diminution des recettes ferroviaires. Ce n'est pas encore une crise, mais un malaise économique. L'essor canadien n'aurait-il pas atteint, vers 1910-1912, un maximum que doit suivre un tassement, voire une descente du graphique ? Les municipalités suburbaines — Maisonneuve, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Saint-Michel — qui ont contracté de grosses dettes en escomptant leur annexion à Montréal, entrent dans une période de gêne. Herbert Holt et Charles Gordon, qui commandi-

taient certains lotissements entrepris par U.-H. Dandurand, réalisent leurs bénéfices et suspendent ce genre de spéculations. La vie chère mécontente le peuple. Les salaires et les conditions de travail sont encore misérables. Beaucoup de patrons considèrent encore le travail humain comme une marchandise, à payer le moins cher possible. A labeur exténuant, maigre pitance. Une nouvelle grève se prolonge, dans l'industrie de la chaussure à Québec. Un incendie détruit de fond en comble l'importante usine d'Alfred Marois, qui fabriquait mille paires par jour. Alfred Marois, comme naguère Georges-Elie Amyot, reconstruit aussitôt, plus grand et plus moderne. Il peut cependant se passer d'ouvriers pendant la reconstruction, ce qui n'avance pas les affaires des grévistes.

Laurier discerna et canalisa tout de suite le courant. Vulnérable sur la question navale, Laurier offrait, pour la gêne commerciale, une séduisante panacée : la baisse du tarif, la réciprocité américaine. Bourassa tira aussi des arguments de la situation économique. Le malaise européen connaissait un répit. Profitons-en, écrivit Bourassa, pour fixer l'attention publique sur les grandes entreprises nationales dont l'exécution urgente s'impose. Et il ajoutait : "Une fois le crédit national engagé dans ces entreprises, essentielles au bien-être et au progrès du pays, les politiciens qui font profession de patriotisme impérial hésiteront davantage à vider nos coffres pour enrichir les actionnaires de Vickers-Maxim, d'Armstrong-Whitworth, de Beardmore, et grossir l'héritage de la fille de la dynastie des Krupp." Une série d'articles de ce ton — contre la contribution navale — précéda la session fédérale de

1914. Un assez fort mouvement d'opinion, déclenché sous cette influence, demandait au gouvernement canadien de délaisser un peu les questions étrangères — comprenez : l'aide à l'Angleterre — au profit des questions intérieures. Cet aspect de la doctrine nationaliste, présenté par Bourassa aux Canadian Clubs de l'Ontario et de l'Ouest, suscita des approbations, ouvertes ou tacites, dans des milieux assez divers. Monk, trop mal rétabli pour prendre son siège dès l'ouverture de la session, appuya cette campagne. Il réclama dans les colonnes du *Devoir* (14 janvier 1914) l'exécution immédiate d'un vaste programme d'entreprises nationales, au coût d'un demi-milliard de dollars. Voici les principaux articles de ce programme intéressant la province de Québec :

Barrage du Saint-Laurent (travaux entre Trois-Rivières et Québec pour maintenir le niveau de l'eau en amont du Lac Saint-Pierre; car il semblait impossible de continuer à creuser le lit du fleuve entre Montréal et Québec sans faire baisser le niveau de l'eau dans le port de Montréal) $12,000,000
Port de Montréal 5,000,000
Port de Québec (sans compter les travaux du pont) 15,000,000
Canal de la Baie Georgienne 135,000,000
Edifices publics à Montréal 3,000,000
Edifices publics à Québec 1,000,000
Tunnel reliant Montréal à la rive sud 15,000,000

* * *

A l'ouverture de la session fédérale, le 15 janvier, le discours du Trône passa sous silence la question navale. Le gouvernement cédait au courant déclenché ou accéléré par Bou-

rassa, Monk et Laurier. "Tous les vrais Canadiens", écrivit Bourassa, "se réjouiront de constater que le ministère renonce enfin à "sauver l'Empire" et à détourner une portion notable des revenus du pays de leur fin naturelle, qui est l'organisation économique et l'avancement matériel du Canada . . . Nous avons bien le droit, et même le devoir, de souligner l'importance de cette évolution."

Borden sauva la face : il ajournait la contribution à l'échéance fatale où les décès supprimeraient la majorité libérale du Sénat. En fait, on pensait bien la loi navale et la contribution mortes et enterrées. Laurier ironisa sur "l'urgence" du prétendu "péril allemand", longtemps agité par les tories et qui n'était, affirma-t-il, qu'un nuage entièrement dissipé. Les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre redevenaient cordiales — et pour toujours, pensait Laurier. Le devoir des hommes d'Etat est d'abaisser le coût de la vie et d'intensifier le développement économique. Laurier critiqua la lenteur des travaux du Transcontinental: la section Cochrane-Québec devrait être en pleine exploitation, et ce résultat est sans doute encore éloigné, puisque le nouveau chemin de fer n'a même pas de gare à Québec.

Bourassa continuait sa campagne d'articles et de conférences, contre les armements, pour l'outillage économique — et aussi, car on traversait le scandale Mousseau, pour la réforme des moeurs politiques. Ainsi qu'à la session précédente, des libéraux et des conservateurs reprirent ses arguments, tout en affirmant le nationalisme à jamais disparu. Arthur Gilbert, le solide cultivateur, héros d'une élection si retentissante à l'automne de 1910, vint assister

à une séance de la Chambre des communes, en février 1914. C'est à peine si les députés et le personnel de la Chambre le reconnurent. D'après Rodolphe Lemieux, cette indifférence symbolisait l'évanouissement du nationalisme.

D.-O. Lespérance déposa un bill abrogeant la loi navale Laurier-Brodeur. A quoi tendait-il? Le ministère réprouvait cette initiative d'un député conservateur. La *Gazette* avertit que M. Lespérance n'était pas mandaté par le gouvernement, pas même d'accord avec lui. Le député de Montmagny était plutôt mandaté par son chef de file et ami, sir Rodolphe Forget. Pour Forget, la transaction avec Mackenzie et Mann était vitale ; elle seule lui permettrait de sauver ses autres entreprises, en particulier le Merger québécois. Borden hésitant devant le chiffre de 45 millions, Forget lançait une diversion. Si le cabinet cédait du côté chemins de fer, on renoncerait à l'ennuyer du côté marine.

Car les questions ferroviaires, et d'une manière générale les grandes questions de transports, en venaient à supplanter la question navale, comme Laurier l'avait souhaité. Il s'agissait essentiellement d'écouler le blé de l'Ouest. Le 23 février, aux Communes, Laurier, Paul-Emile Lamarche et Emmanuel Devlin demandèrent la construction du canal de la Baie Georgienne.[1]

Laurier, optimiste et conciliateur, négligeait les symptômes de crise et prévoyait un avenir commercial suffisant pour justifier l'exécution des deux grands projets, celui du canal Welland

---

1. *Débats de la Chambre des communes du Canada. Session de 1914. Vol. II, pp. 1083 à 1113.*

et celui de la Baie Georgienne. Il passe déjà par les canaux du Saint-Laurent un plus fort tonnage que par le canal de Suez. Si le pays continue à se développer au même rythme, les expéditions agricoles des provinces des Prairies atteindront un volume fabuleux... Paul-Emile Lamarche — député ministériel — intervenait à la prière des corps publics de Montréal. Il écarta les projets à exécuter en association avec les Etats-Unis : "Ceux qui ont étudié l'histoire des rapports de notre pays avec l'Oncle Sam sont portés à la prudence. Chaque fois que nous avons eu des difficultés sérieuses avec lui, il a toujours ajouté à son territoire un morceau du nôtre." Lamarche soutient exclusivement le projet de la Baie Georgienne. Il ramasse l'historique de la question depuis le rapport de Walter Shanley (1858) jusqu'au rapport des ingénieurs du gouvernement fédéral (1909), en passant par le rapport d'un comité spécial du Sénat (1898). Il examine et discute l'aspect technique, l'aspect commercial, l'aspect militaire même. Il recherche l'alliance des provinces Maritimes : le fret de retour, constitué par le charbon de Pennsylvanie sur la route américaine, sera constitué par le charbon de la Nouvelle-Ecosse sur la route canadienne. Il n'omet point le développement d'énergie électrique. Il termine un fort discours par un mouvement d'éloquence, comparable et égal à ceux de Laurier :

"J'ai foi dans l'avenir du Canada.

"Ses destinées sont grandes au milieu des nations. Quand sa population paisible et énergique aura établi d'autres générations dans les coins les plus éloignés de ses grandes terres à blé ; quand de meilleurs moyens de transport auront augmenté la production agricole de nos campagnes, nous deviendrons la plus

grande nation agricole du monde, et alors, c'est en tournant les yeux vers les rives du Saint-Laurent que les denses populations de l'Europe chrétienne continueront à répéter l'éternelle prière : Seigneur, donnez-nous notre pain quotidien."

Robert Rogers, ministre des Travaux publics, reconnut la valeur des discours prononcés "surtout par l'honorable député de Nicolet, qui a certainement consacré beaucoup de temps à l'étude de la question." Puis il promit de fouiller le projet, trop considérable pour une décision brusquée. Le gouvernement nomma une commission d'étude de trois membres, dont un Canadien français, Edouard Gohier, maire de Saint-Laurent, conservateur de sympathies nationalistes — l'un des premiers actionnaires et administrateurs du *Devoir* — qui avait réalisé une petite fortune, comme plusieurs personnes à cette époque, en lotissant des terrains.

Monk, sur qui l'on comptait pour défendre le projet de la Baie Georgienne, ne se rétablissait pas ; au contraire, son état s'aggravait. Le 3 mars, il envoya sa démission de député de Jacques-Cartier. Privée de cet appui, Montréal n'en montra pas moins l'unanimité et la détermination toujours mises au service de son progrès matériel. Il fallait combattre l'influence de l'Ouest ontarien. La Chambre de commerce de Montréal organisa une campagne en règle, à laquelle l'Association Saint-Jean-Baptiste versa une contribution de cent dollars. Le 11 mars, la Chambre de commerce tint une grande réunion au Monument National, sous la présidence du maire sortant Lavallée, avec Henri Bourassa et Paul-Emile Lamarche parmi les orateurs. Bourassa dit : "Il y a douze ou treize ans que l'on reprend ce projet de canal de

la Baie Georgienne. Pourquoi n'a-t-il jamais abouti ? Un seul homme a eu le courage de le dire : feu M. Israël Tarte. C'est que les compagnies de chemins de fer, et le C.P.R. en particulier, ne le veulent pas, et que les chemins de fer, qui alimentent la caisse électorale, sont plus puissants que le gouvernement." Bourassa dénonçait les servitudes financières des gouvernements comme la politique faisandée ou l'affaiblissement du sens moral : sans euphémisme ni périphrases, sans considération de temps, de lieux, ni de personnes.

Le ministère cherchait à temporiser. Au mois d'avril, la première initiative de Médéric Martin en sa qualité de maire fut de conduire à Ottawa une délégation imposante, pour réclamer la construction du canal de la Baie Georgienne. La Chambre de commerce de Québec refusa de s'associer à la campagne. Le *Devoir* attribua cette attitude à "une manoeuvre sournoise de politicien tortueux". On supposait, avec beaucoup de vraisemblance, que Louis-Philippe Pelletier avait utilisé l'esprit particulariste de Québec, et inspiré la Chambre de commerce, pour faire pièce aux démarches de Montréal.

La Chambre de commerce de Québec articulait ces arguments : Avant de nous lancer dans une très grande entreprise nouvelle, assurons l'exploitation du Transcontinental ; et voyons si nos chemins de fer, à peine achevés et si coûteux, ne suffisent pas à nos besoins, pour un bon nombre d'années. Les questions ferroviaires restaient au premier plan de l'actualité fédérale; elles intéressaient vivement la province, et la ville de Québec en particulier. On

discutait, au printemps de 1914, l'affaire du Transcontinental et celle du Nord-Canadien (Canadian Northern).

Le rapport de la commission d'enquête, sans révéler de concussion certaine, éveillait des soupçons sur les procédés de la Commission du Transcontinental présidée par Parent. La section construite par l'Etat aurait coûté quarante millions de trop. Des adjudicataires auraient, à la connaissance de Parent et de ses collègues, passé le contrat, moyennant courtage, à des sous-entrepreneurs, qui les auraient transmis à leur tour, et ainsi de suite. Ce "scandale" à Ottawa fit pendant à l'affaire Mousseau à Québec.

Le 31 mars, aux Communes, Sévigny, dans un discours prononcé en français, de sa voix la plus sonore, approuva le rapport et attaqua Parent. Le député de Saint-Hyacinthe, L.-J. Gauthier, lui répondit en anglais avec un gros débit oratoire. Ensuite les grands ténors descendirent dans l'arène : Graham contre Meighen et Laurier contre Borden. Les libéraux prirent l'offensive. Non contents de défendre Parent, ils attaquèrent son successeur, le major Leonard. Si le Transcontinental a coûté cher, c'est que Parent, la Commission et le gouvernement libéral ont tenu à construire un chemin de fer de tout premier ordre. Si les conservateurs avaient suivi cet exemple, le Transcontinental fonctionnerait déjà entre Winnipeg, Cochrane et Québec. Au lieu de quoi, en mars 1914, les colons de l'Abitibi attendent toujours le service ferroviaire qui leur a été promis ; Québec ne possède pas encore les bâtiments et l'outillage nécessaires pour recevoir et pour évacuer le fret. Pourquoi ? Parce que le gouvernement

bleu ménage le Pacifique-Canadien. Les nouveaux commissaires du Transcontinental ont changé les pentes douces en pentes rapides, de Cochrane à Québec, de manière à priver cette ville — et, en hiver, Saint-Jean et Halifax — d'une partie du trafic de l'Ouest, au bénéfice du Pacifique-Canadien. A Québec encore, ils ont changé l'emplacement de la future gare Union, dans l'intérêt du Pacifique-Canadien.

En 1899, lors du "bill du Drummond", les conservateurs reprochaient au gouvernement Laurier, inspiré par Tarte, "d'annexer l'Intercolonial au Grand-Tronc".[1] En 1914, Laurier reprocha au gouvernement Borden de sacrifier Québec et de faire du Transcontinental "un embranchement du Pacifique-Canadien".

Energique défense. Le 2 avril, les Communes adoptèrent cependant par 105 voix contre 67 — la majorité habituelle — le rapport blâmant la Commission Parent. Au fond, les deux partis ne désiraient pas s'infliger des coups mortels sur ces questions ferroviaires. Ils avaient suivi des politiques parallèles, l'un favorisant le Pacifique-Canadien, et l'autre le Grand-Tronc. Ils avaient doté le pays de puissants facteurs d'expansion. Mais ils avaient endetté le Trésor et, le doigt pris dans l'engrenage, il était difficile de reculer. L'exemple du Canadian Northern le montra bien, à cette même session.

Le Canadian Northern, ou Nord-Canadien, demandait 45 millions. Quarante-cinq millions pour éviter une faillite formidable, et qui en entraînerait beaucoup d'autres — qui entraînerait peut-être une grande crise. Les gouverne-

---

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. IX.*

ments provinciaux de l'Ouest appuyaient la requête, car ils avaient tous endossé des titres du Nord-Canadien et risquaient une perte. La Nouvelle-Ecosse avait garanti treize millions. La Banque Canadienne de Commerce — la grande puissance financière de Toronto, en train de prendre pied dans nos cantons de l'Est — avait financé le Nord-Canadien, et même étroitement lié ses intérêts aux siens. Un grand avocat doublé d'un financier entreprenant, Zebulon Aiton Lash, à la fois administrateur de la banque et du réseau, influençait presque ouvertement le cabinet. Z.-A. Lash avait commencé sa carrière comme associé d'Edward Blake. Il faisait autorité en matière de législation bancaire, financière et commerciale. Gouverneur de l'Université de Toronto, vice-président de la Banque Canadienne de Commerce, conseiller juridique de l'Association des Banquiers canadiens, Lash avait rendu service au parti conservateur en combattant la Réciprocité, en 1911. Il avait fait partie du groupe assez puissant pour imposer la nomination de Thomas White au ministère des Finances, malgré les titres politiques de George Foster. Il voyait tous les jours le ministre, son ami personnel. Le groupe de la Banque Canadienne de Commerce comprenait encore le "roi du bacon" Joseph W. Flavelle, propriétaire du *Toronto News*. Le conseil d'administration de la Banque accueillerait d'ailleurs Thomas White lui-même, à sa sortie de la politique, comme il avait accueilli John Morrison Gibson, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, à l'expiration de son mandat. Ainsi, Lash voyait les ministres ; William Mackenzie, grand coulissier, tirait des ficelles dans les couloirs de la Chambre ; Forget et Lespérance les secondaient dans l'espoir de faire absorber le Qué-

bec et Saguenay par le Nord-Canadien renfloué. Le gouvernement garantit les quarante-cinq millions ; Arthur Meighen et Z.-A. Lash préparèrent ensemble le contrat.

Les libéraux firent une opposition de principe, car Laurier au pouvoir eût sans doute oublié l'incident de la *Presse* et agi comme Borden. Les libéraux de l'Ouest ne souhaitaient pas la faillite d'un réseau utile au développement de leur région. Les libéraux de l'Est bronchèrent davantage, car la subvention ou la garantie fédérale ferait partager la charge par Québec qui n'avait rien endossé et que le Nord-Canadien n'avantageait guère. Ernest Lapointe appela l'aide à Mackenzie et Mann "une prime à la dépense illégale des deniers publics". Mais deux conservateurs influents, R.-B. Bennett, de Calgary, et W.-F. Nickle, de Kingston, qui n'aimaient pas Mackenzie et Mann, firent une opposition plus vigoureuse que celle des libéraux, et provoquèrent des débats importants. R.-B. Bennett demanda une enquête sur toutes les opérations de Mackenzie et Mann depuis dix-sept ans. W.-F. Nickle évaluait à 280 millions de dollars les subventions déjà données par l'Etat fédéral au réseau de Mackenzie et Mann, sous forme d'octrois, de prêts ou de terres. Le solliciteur général Arthur Meighen, cassant mais laborieux, logicien, connaissant le dossier à fond — il avait contribué à la rédaction du contrat — fut le meilleur défenseur du ministère. Borden l'avait préféré à Bennett pour le semi-portefeuille de solliciteur général ; et le débat prit tournure d'un duel Bennett-Meighen. Imposant de taille et d'allure, la parole volubile, la voix forte, un peu théâtral, Bennett possédait en outre l'avantage d'avoir souvent plaidé pour

des compagnies de chemins de fer, en particulier pour le Pacifique-Canadien. Il produisit une grosse impression. Il appela Meighen, en haussant ses fortes épaules: le gramophone de Mackenzie et Mann. Mais lui-même ne servait-il pas le Pacifique-Canadien ? Encore une rivalité de personnes doublant un conflit d'intérêts. Le gouvernement capitonna de certaines précautions la garantie de 45 millions accordée au Canadian Northern. Au vote, il perdit les deux voix de Bennett et Nickle, et gagna celle d'un libéral. Mackenzie, Mann, Lash et bien d'autres poussèrent des soupirs de soulagement. En même temps que le Canadian Northern, la Banque Canadienne de Commerce était sauvée. Et peut-être aussi le Québec et Saguenay. On n'entendit plus parler du bill Lespérance pour le rappel de la loi navale. Mais, l'affaire du Nord-Canadien réglée, le Grand-Tronc-Pacifique présenta ses exigences. Le sénateur libéral George Cox siégeait aux conseils d'administration de la Banque Canadienne de Commerce et du Grand-Tronc-Pacifique. Ce réseau, subsidiaire du Grand-Tronc, demanda une garantie supplémentaire de 25 millions, pour compléter sa voie ferrée de Winnipeg à Prince-Rupert. La nation canadienne assumait dettes et risques pour ses transcontinentaux ; mais le moyen de reculer ?

La province de Québec elle-même escomptait des avantages de la politique ferroviaire. Chemins de fer et canaux sont les deux voies susceptibles d'amener le trafic de l'Ouest à Montréal et à Québec. Après tout, il vaut mieux donner 45 millions au Nord-Canadien qu'à l'Amirauté. On critiqua davantage le crédit de onze millions inscrit au budget fédéral pour

fins militaires. Borden accordait à l'insistance de Sam Hughes cette forte augmentation par rapport aux budgets précédents. Le colonel-ministre rêvait de couvrir le pays de salles d'exercice, de manèges, de champs de manoeuvre, de polygones de tir. Dans une correspondance confidentielle, le gouvernement impérial demandait le concours éventuel du Dominion, en cas de conflit européen.[1] Sam Hughes ne demandait pas mieux ; dès 1911, il avait élaboré un plan pour la mobilisation d'un corps expéditionnaire.[2] La participation canadienne à la Grande Guerre, comme la participation canadienne à la guerre du Transvaal, était préparée avant d'être officiellement décidée. Mais le *Canada* dénonça "la frénésie de militarisme qui détourne tant de millions de notre argent — dont nous avons tant besoin par ailleurs — pour les dépenser en achats d'armes, de canons et de munitions". Et le *Soleil* écrivit : "Onze millions sont sacrifiés dans le gouffre du militarisme pour permettre à Sam Hughes de jouer au soldat."

La dernière mesure importante de la session, le remaniement des circonscriptions électorales, donna lieu à divers marchandages. Louis-Philippe Pelletier présentait un projet tendancieux pour la province de Québec. Il eût réduit les chances des libéraux, tout en ménageant les chefs de file — tout en sauvant, par exemple, le comté de Rouville, qui avait élu Rodolphe Lemieux. Mais Béland dénonça

---

1. *Discours de Borden aux Communes, le 19 août 1914.*

2. *Official History of the Canadian forces in the Great War : Vol. I, Ch. I.*

vivement la manoeuvre ; Lemieux refusa le sauvetage ainsi offert ; et Bob Rogers, président du comité, lâcha Pelletier, par prudence ou par conviction. Le remaniement s'effectua, dans l'ensemble, d'une manière impartiale. Pour la province de Québec, le changement essentiel augmentait la représentation montréalaise. Le nom historique d'Hochelaga fut reporté dans l'Est : Coderre renonçait au quartier Saint-Gabriel, donné à la nouvelle division de Sainte-Anne, et gardait pour lui, ou pour ses successeurs, Westmount, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, qui devenaient la circonscription électorale de Westmount St-Henri. La croissance de la grande ville justifiait l'accroissement de sa représentation parlementaire, mais c'était autant de perdu pour les campagnes, puisque la représentation totale de la province restait fixée à soixante-cinq députés. Et D.-A. Lafortune, le député libéral de Montcalm, moqué à l'excès par le *Devoir* qui appelait ses lapsus ou ses solécismes des lafortuniaiseries, dit avec bon sens : "Si Montréal devient aussi grande que New-York, cette ville absorbera presque tous les députés de la province de Québec. Les cultivateurs ne seront plus représentés ; ils n'auront plus de protection ni d'influence."

Le gouverneur général prorogea là-dessus, le 12 juin. Monk était mort le 15 mai, laissant une réputation de grande dignité. Ses adversaires l'estimaient. Bourassa, qui l'avait parfois poussé l'épée dans les reins, l'aimait beaucoup, malgré la différence — grâce à la différence — de leurs caractères. Il lui consacra un de ses derniers articles avant son départ pour l'Europe. Monk, qui était, au fond, un

sensible, redoutait les disputes ; si, en deux ou trois circonstances graves, il avait accompli des gestes énergiques, c'est que le sentiment du devoir l'emportait, chez lui, sur le goût de la paix. Après la mort de son père, F.-A. Monk, qui avait toujours eu des tendances et cultivé des amitiés libérales, s'inscrivit au Club de Réforme.

VII

LES CADRES DU CANADA FRANCAIS

Godfroy Langlois, honorablement éliminé — Lomer Gouin et Honoré Mercier visitent l'Abitibi — Mgr Bégin, cardinal — Série de congrès ; les Canadiens français organisent leur vie nationale et catholique — Les Canadiens français et les élections ontariennes.

Son cabinet complété par J.-A. Tessier et Honoré Mercier, Gouin prit encore quelques mesures pour gouverner tranquillement et surmonter les difficultés de l'heure —difficultés nées de la vie chère et de la dilatation des dépenses.

Deux députés, Godfroy Langlois et John Hall Kelly, convoitaient un siège au Conseil législatif. Mgr Bruchési opposait son veto à l'ambition de Godfroy Langlois. L'archevêque conseillait au premier ministre d'éloigner le député de Saint-Louis : "Débarrassez le pays de cette peste." Lomer Gouin nomma John Hall Kelly conseiller législatif et Godfroy Langlois agent de la province à Bruxelles. La nomination de Kelly fit un peu crier, car le député de Bonaventure restait sous le coup des accusations de Jean Prévost. L'enquête s'était ter-

minée en queue de poisson, comme beaucoup d'autres. Mais surtout l'abbé d'Amours, rédacteur en chef de *L'Action Sociale,* qualifia de honte nationale la nomination de Godfroy Langlois. Il fournit à la *Croix* de Paris les éléments d'un article très violent contre le nouvel agent de la province de Québec à Bruxelles.[1] Omer Héroux fit écho à ces protestations, dans le *Devoir :* "Le premier ministre a entrepris de voir jusqu'à quel point il pouvait défier l'opinion publique." Cette nomination coïncidait en effet avec une exubérance de catholicisme militant — stimulée par la lutte ontarienne, par une série de congrès, et par l'annonce de la prochaine élévation de Mgr Bégin au cardinalat. L'A.C.J.C. se tenait toujours prête à la croisade. Mais l'abbé d'Amours et ses amis s'emballaient, cette fois, bien à tort. Le député de Saint-Louis recevait — à la suggestion de Mgr Bruchési — un poste très convoité, certes, mais aussi très éloigné. L'archevêque de Montréal, très fin, très courtois, suivait sa méthode, et les excès de zèle de l'abbé d'Amours l'agaçaient. Partant pour Bruxelles, Godfroy Langlois remit la direction du *Pays* à son neveu Roger Valois, poitrinaire menacé d'une fin prochaine. Sir Lomer Gouin tenait, en 1914, ses promesses de 1905. Les Juifs du quartier S.-Louis, déjà représentés par un des leurs au conseil municipal, crurent le moment venu de présenter Peter Bercovitch, brillant avocat et membre des clubs libéraux. Mais Gouin et le parti libéral n'osèrent pas encore patronner une candidature juive dans une élection partielle, propre à retenir l'attention de

1. *La "Croix" de Paris, 26 juin 1914.*

toute la province. Bercovitch attendra les élections générales, où sa candidature passera plus inaperçue.

Pendant que l'abbé d'Amours s'indignait, l'abbé Ivanhoë Caron recrutait des colons pour l'Abitibi, dans le comté de Champlain. Il en emmena deux cents au mois d'avril et autant au mois de juin.[1] Des ingénieurs forestiers les renseignèrent sur la fertilité du sol, malgré l'antinomie latente entre les forestiers, possédés par l'amour des arbres, et les colonisateurs, qui raseraient la forêt pour faire place au labour. Les colons installés, le prêtre colonisateur revint chercher Lomer Gouin et Honoré Mercier pour leur faire visiter la région neuve.

Beaucoup de colons se bornaient à abattre et vendre le bois, sur leur lot. Ils défrichaient le strict minimum exigé par les règlements provinciaux. Les cultivateurs dans l'âme commençaient la mise en valeur de leur terre. Imaginez leur tâche. Il faut serper, enlever les arbres sans valeur commerciale, abattre et débucher les autres, entasser les déchets — les "abatis" — les brûler en s'y reprenant à plusieurs fois tant il sont humides, arracher les souches à grand renfort d'hommes et de chevaux. Chacune de ces besognes exige une dépense physique considérable. Des chevaux s'enlisent dans le muskeg. Il faut encore construire une maison, une écurie, une grange, poser des clôtures, creuser des rigoles, confectionner des chemins. Il faut ensuite cultiver, en s'adaptant à un sol et à un climat nouveaux. L'Abitibi est par excellence l'aire de l'épinette,

---

1. *Documents de la session, 1914, Vol. III.*

et presque toutes les roches y sont minéralisées. La saison est courte. Le labour de printemps est peu profitable, la terre mal dégelée étant encore trop compacte. Mais la végétation pousse vite. Les cultures, les méthodes et surtout l'emploi du temps ne peuvent être les mêmes que dans le vieux Québec. Certaines cultures devront se modifier, d'autres ne réussiront jamais. Voici enfin des champs de patates, des rectangles de foin, d'avoine et de trèfle. L'entreprise est en bonne voie, et prend tournure de ferme, quand un incendie détruit la grange et parfois la maison. Des colons se découragent, vendent le reste de leur bois et abandonnent leur lot. D'autres recommencent, persévèrent; des veuves poursuivent, avec le concours de leurs enfants, le défrichement commencé par leur mari. L'existence est plus isolée que dans les vieilles paroisses. La Sarre ne compte encore que trois familles. Cependant des agglomérations se forment autour des gares encore vides, et les autorités et les colons substituent des noms d'hommes politiques ou de pionniers de la région aux noms indiens à tournure baroque, tels que Okiko et Kakaméo, dont la Commission du Transcontinental les avait affublées. Amos groupe quatre cents âmes (sur une population totale de 950 âmes en Abitibi). Le curé Dudemaine exerce régulièrement ses fonctions paroissiales ; l'école est ouverte depuis le début de l'année ; la municipalité est constituée depuis le mois de mars, avec Hector Authier pour premier maire. Le chef-lieu, d'après l'abbé Caron, a progressé d'une façon extraordinaire en un an. Les nouveaux venus sont joyeusement surpris d'y trouver "une petite ville avec des rues spacieuses, de grands magasins, de belles mai-

sons". La vie chère y sévit plus qu'ailleurs. La publicité immobilière tient une grande place dans les journaux de cette époque. Le *Soleil* du 23 mai 1914 est entièrement consacré à cette publicité. Une pleine page annonce des "lots" en vente à Amos ; à l'appui de cette réclame, des articles de rédaction exaltent l'avenir de l'Abitibi et prédisent la hausse des terrains.

Lomer Gouin et Honoré Mercier arrivèrent à Amos le 18 juin. Le sénateur J.-P.-B. Casgrain et le conseiller législatif Georges-Elie Amyot les accompagnaient. Hector Authier et l'abbé Caron — tous deux fonctionnaires — exprimèrent aux ministres la reconnaissance de la population. Il faisait une température idéale, un doux soleil se mirait dans l'Harricana, et les organisateurs préparèrent un banquet sous la tente, pour le lendemain.

Crac ! Le 19 juin, il tombe deux pouces de neige et il fait froid. Pas de banquet sous la tente. Seuls les Indiens engouffrent, en plein air, toutes les victuailles qui leur sont offertes. Lomer Gouin ne recevra plus un délégué d'Amos sans lui demander, même au mois d'août: "Neige-t-il toujours en Abitibi ? "

Le Témiscamingue et les autres régions de colonisation réclamaient leur part d'attention. (Les champions du Témiscamingue rédigeaient toujours des articles, insérés surtout dans le *Droit,* contre les faveurs "prodiguées" à l'Abitibi, qu'ils appelaient une région de spéculation.) Mais Gouin préférait, décidément, visiter des usines. Mercier visita seul le comté de Labelle, jusqu'à Mont-Laurier. Au temps du curé Labelle et du père d'Honoré Mercier, il n'y avait là, au bord de la Lièvre, qu'une hal-

te forcée pour les canots, arrêtés par le rapide de l'Orignal. En 1914, Mont-Laurier est devenu siège épiscopal. Mgr Brunet loge encore au presbytère ; une chapelle en bois tient lieu de cathédrale ; mais la corporation diocésaine fait construire un palais épiscopal, et la commission scolaire, une académie. Les colons ont à leur portée la gélinotte et l'original dans la forêt, la truite et l'achigan dans les lacs ; mais la chasse et la pêche ne les distraient pas du travail de la terre; ils songent à se cotiser pour fonder un abattoir coopératif. Un chemin carrossable de vingt-cinq milles, le chemin Devlin, relie Mont-Laurier à Maniwaki, les colonies de la Lièvre à celles de la Gatineau. Gros progrès pour les colons de la haute Gatineau, qui peuvent descendre à Montréal, par Mont-Laurier et Saint-Jérôme, sans passer par Hull. Déjà, un embranchement du Pacifique-Canadien monte de Hull à Maniwaki. Le rail et la route délimitent le vaste quadrilatère Hull — Maniwaki — Mont-Laurier — Montréal, domaine constitué par l'ancien royaume du Père Paradis et l'ancien royaume du curé Labelle.

La colonisation, dans ces régions, dépendait surtout de l'exploitation forestière. Des scieries s'étaient installées à Amos, et la vente du bois soutenait les colons. Honoré Mercier et des fonctionnaires comme Gustave Piché voulurent provoquer en Abitibi le développement d'industries permanentes, qui seraient surtout des industries du bois et qui fourniraient des débouchés aux produits agricoles des colons. L'abbé Caron signalait dans ses rapports : "Un brillant avenir semble réservé à l'établissement futur de la rivière Bell. Le sol y est

de bonne qualité, des industries puissantes peuvent y être établies. Il y a en effet de bons pouvoirs hydrauliques sur cette rivière, à deux milles au sud de l'endroit où elle est traversée par le Transcontinental." Lomer Gouin comprenait et appréciait ce langage utilitaire. L'Abitibi suivrait l'exemple du Lac-Saint-Jean, où l'industrie et la colonisation vont de pair.

Les circonstances s'y prêtaient. La consommation de papier ne cessait de croître. Le gouvernement Gouin n'avait autorisé l'exportation de bois coupé sur les terres de la Couronne qu'à titre exceptionnel et provisoire. L'embargo restait la règle. Le gouvernement l'étendit, par arrêté en conseil d'avril 1914, au bois coupé sur les terres données en subvention à des compagnies de chemins de fer. Un autre arrêté en conseil autorisa la vente aux enchères de "limites" en Abitibi, au Lac-Saint-Jean et dans la Matapédia. Les plus vastes concessions — un millier de milles carrés, en chiffres ronds — seraient adjugées en Abitibi, dans le bassin de la rivière Harricana et dans le bassin de la rivière Bell. L'acquéreur devrait exploiter le territoire, y construire un moulin à pulpe ou à papier. Le Transcontinental, quand il fonctionnerait enfin, permettrait l'expédition des marchandises. La Province se réservait, dans le territoire concédé, l'exploitation des sources d'énergie hydraulique. Mais *L'Action Sociale* se méfiait. L'Abitibi était la seule région où des concessions de limites n'avaient pas encore dressé les marchands de bois contre les colons. *L'Action Sociale* reprit l'opposition classique entre ces deux catégories de citoyens. Elle refusa d'admettre que la concession d'un vaste domaine

à une compagnie pût aider la colonisation. Elle n'y voyait qu'un brocantage du territoire national .

Le gouvernement provincial n'avait pas vendu de limites depuis longtemps. En annonçant ces adjudications, il poursuivait un triple but : créer des débouchés susceptibles de favoriser la colonisation ; satisfaire les démarches de l'industrie forestière ; et se procurer de l'argent. Le gouvernement élargissait d'année en année sa politique — voirie, ponts en fer, budget de l'instruction publique, subventions diverses — au point de lui donner une sérieuse expansion. En 1914, le budget ordinaire de la province atteignit 9 millions de dollars.[1] La province n'avait pas emprunté depuis seize ans ; elle avait même, pendant huit ans, réduit sa dette. A l'été de 1914, le gouvernement Gouin emprunta aux banquiers de Londres un million de livres sterling, au pair et à 4 pour cent. L'opération, facile mal-

---

1. Voici (en chiffres ronds) les principaux postes de ce dernier budget d'avant-guerre :

Recettes

Subvention fédérale	*$2,028,000*
Terres et Forêts	*1,777,000*
Licences	*1,027,000*
Droits de succession	*1,604,000*
Taxes commerciales, incorporations, etc.	*925,000*

Dépenses

Amortissement de la dette publique	*1,204,000*
Administration de la justice	*1,025,000*
Instruction publique	*1,435,000*
Travaux publics	*793,000*
Agriculture, voirie, etc.	*920,000*

gré l'abstention forcée des fidéicommissaires prouvait à la fois la disponibilité de fonds à Londres et la confiance inspirée par le crédit de la province. La *Gazette* écrivit (3 juillet 1914) : "Après les titres de l'Etat fédéral, il n'y a pas de titres canadiens mieux considérés à Londres que les obligations de la province de Québec."

* * *

Un événement accidentel, qui relèverait de la chronique plutôt que de l'histoire, mérite d'être relaté parce qu'il passionna l'opinion. Ce fut le naufrage de *l'Empress of Ireland,* dans la nuit du 28 mai.

L'Empress of Ireland était ce paquebot du Pacifique-Canadien, d'un trop fort tonnage pour remonter jusqu'à Montréal, et qui faisait l'orgueil de Québec. Les vedettes, les altesses et les millionnaires peuplaient ses cabines. *L'Empress of Ireland,* venant d'Angleterre, remontait le fleuve dans la brume. A la Pointe-au-Père, il embarquerait un pilote. Mais avant de doubler la pointe, le paquebot, abordé et troué par un charbonnier, s'inclina sur le flanc et s'enfonça dans le fleuve, comme un grand fantôme couché. L'un après l'autre, les naufragés, cramponnés par grappes aux bouées, aux épaves, agrippés les uns aux autres, lâchèrent prise et coulèrent à pic. Une baleinière, des canots de sauvetage, descendirent à Rimouski quelques vedettes, altesses et millionnaires, qui n'étaient que des rescapés, transis jusqu'aux moelles. Une émotion profonde secoua la province. Les conseils municipaux de Québec et de Montréal votèrent des dons aux sinistrés. Le 4 juin, à Québec, une gran-

de foule suivit les funérailles publiques — avec offices religieux, catholique et protestant — de douze victimes inhumées par les soins du Pacifique-Canadien. Derrière les corbillards marchaient Lomer Gouin et quatre ministres: Taschereau, Caron, Décarie et Kaine. Après l'enquête préliminaire du coroner Pineault à Rimouski, le gouvernement fédéral constitua un tribunal maritime, présidé par un haut magistrat d'Angleterre, lord Mersey, avec sir Adolphe-Basile Routhier parmi les assesseurs. Les parties en cause retinrent les services d'un maître du barreau anglais et d'un maître du barreau américain ; le capitaine de l'Empress confia sa défense à un maître du barreau canadien, Aimé Geoffrion, généralement calme, "matter of fact", et par là très apprécié des juges anglais. Tout Québec suivit ces séances, ouvertes le 16 juin, au cours desquelles les deux équipages s'attribuèrent mutuellement la responsabilité du désastre.

La perte de *l'Empress* eût produit l'effet d'un coup du sort si un événement bien plus considérable encore, et glorieux pour Québec, n'eût relevé la fierté de la vieille capitale.

Dès la fin d'avril, Mgr Bégin avait reçu l'invitation de se rendre à Rome, pour être créé cardinal au consistoire du 25 mai. C'était bien un événement considérable, puisque Rome n'avait pas nommé de cardinal canadien depuis la mort de Mgr Taschereau, et que non seulement plusieurs villes, mais deux races, se disputaient cet honneur. L'archevêque de Montréal — la plus grande ville du pays — avait beaucoup d'intelligence, de prestige, et, sans doute, d'ambition légitime. L'archevêque d'Ottawa — capitale fédérale — était de sang ir-

landais. Depuis quinze ans, des rumeurs annonçaient de temps à autre la promotion de l'un des trois archevêques, de Québec, de Montréal ou d'Ottawa. Et c'est Québec qui l'emportait !

Les aspects surnaturels d'une pareille question ne sont pas de notre domaine. Au point de vue de l'historien, Rome avait d'abord le choix entre un archevêque de langue anglaise (de race irlandaise) et un archevêque canadien-français. Par leur nombre, par leur foi, par leurs oeuvres, par cette exubérance de vie catholique que nous avons signalée, les Canadiens français méritaient l'honneur. La race qui fournissait tant de missionnaires pouvait bien aussi fournir un cardinal. Une nomination irlandaise eût, à cette heure, douloureusement blessé les Canadiens français.

Deux prélats de la province de Québec possédaient des titres. Et d'abord Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec. L'ancien compagnon de lutte des abbés Paquet — en 1914, c'était loin ! — était simple, spirituel, savant et actif. Sous sa direction, l'archidiocèse de Québec (comprenant les cinq diocèses de Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi et Nicolet, et le vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent) s'était enrichi de quarante nouvelles paroisses. Sous son administration s'était tenu à Québec, en 1909, le premier concile plénier du Canada. Et n'oublions pas son oeuvre chère entre toutes, la fondation de *L'Action Sociale.* Au point de vue des idées, nous avons suivi, presque au jour le jour, l'évolution de Mgr Bégin — et d'une notable fraction de l'épiscopat — précipitée par la grande crise des écoles manitobaines. L'ancien

compagnon de lutte de Mgr Benjamin Paquet partageait, en 1914, les sentiments de Mgr Louis-Adolphe Paquet. Et cette évolution s'accordait à celle du Vatican — de Léon XIII, qui conseillait le Ralliement, à Pie X, qui condamne le modernisme et le Sillon.

Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, avait organisé, animé l'inoubliable Congrès eucharistique de 1910, dont les témoins parlaient encore, à Rome même, avec admiration. Et s'il n'avait pas fondé de journal quotidien, c'était plutôt un mérite aux yeux de sir Lomer Gouin. L'archevêque de Montréal entretenait avec les puissances temporelles, dans l'indépendance et le respect mutuels, des relations souples, agréables, telles que l'archevêque pouvait s'élever à la fermeté et télégraphier au premier ministre : "Bill Langlois inacceptable", sans que cette décision parût tranchante. Sir Wilfrid Laurier et sir Lomer Gouin eussent applaudi de grand coeur à l'élévation de Mgr Bruchési.

Plusieurs requêtes respectueuses, présentées par Mgr Louis-Adolphe Paquet en faveur de son archevêque, s'étaient heurtées aux représentations diplomatiques du gouvernement Laurier, transmises par les délégués apostoliques. Les libéraux ne pardonnaient pas l'ostracisme de 1896. Mais le gouvernement fédéral a changé de mains en 1911. Et les représentations diplomatiques, s'il s'en produit encore, ont changé de sens. Reste Mgr Merry del Val, dont l'influence n'a pas décru depuis l'affaire des écoles manitobaines. Il ne raffole ni de Mgr Bégin, qui lui a battu froid lors de sa mission canadienne, ni de Mgr Bruchési, qui n'a pas été son candidat au siège montréalais. Mais

le secrétaire d'Etat du Vatican a déjà puni ses offenseurs en enrayant les ambitions épiscopales de Mgr Marois, vicaire général et presque inspirateur de Mgr Bégin dans l'affaire des écoles manitobaines. Il peut bien lever, pour sa part, la pénitence de l'archevêque de Québec.

Et puis, dans une large mesure, l'honneur fut décerné à Québec. A la ville de Québec, berceau, citadelle et symbole du Canada catholique et français — indissolublement catholique et français — et siège de la grande Université Laval. Un message du cardinal Merry del Val apporta la nouvelle. Sir Lomer Gouin et ses collègues accoururent pour saluer le nouveau cardinal ; mais trois mille ouvriers de Saint-Sauveur, quittant l'ouvrage en salopette, arrivèrent presque en même temps que les ministres.

Mgr Bégin partit pour Rome. Il se promettait d'y plaider la cause des Franco-Ontariens qu'il suivait, ainsi que Mgr Paquet, avec une attention quotidienne. Le Père Charles Charlebois s'appliquait à documenter les évêques qui devaient faire leur visite *ad limina.* Il remit mémoires et statistiques à Mgr Bégin. L'archevêque — qui serait bientôt le cardinal — demanderait la nomination d'évêques canadiens-français, et la division des paroisses mixtes où des curés irlandais vivaient en mésintelligence avec leurs ouailles canadiennes françaises. Bref, un ensemble de mesures plaçant les Franco-Ontariens sous une hiérarchie religieuse entièrement canadienne-française. Il emportait aussi plusieurs mémoires de canonistes, entre autres un mémoire considérable de l'abbé Joseph-Narcisse Gignac, professeur

de théologie à l'Université Laval, sur les vexations subies par les Canadiens français du comté d'Essex.

L'élévation de l'archevêque de Québec n'arrêtait pas l'offensive irlandaise, loin de là. Les curés irlandais d'Ottawa : le chanoine Sloan (paroisse Sainte-Brigitte) ; l'abbé Whelan (paroisse Saint-Patrice) ; l'abbé Fitzgerald (paroisse Sainte-Marie) et l'abbé O'Gorman (paroisse du Saint-Sacrement) menaient campagne ouverte contre les écoles bilingues. Mgr Gauthier se tenait coi, et l'on attribuait aux évêques irlandais l'intention d'approuver le Règlement 17 par mandement. La rumeur prit une telle consistance qu'Alphonse Charron, devenu président de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, télégraphia, le 18 mai, à Mgr Bégin : "Empêchez mandement évêques irlandais approuvant Règlement."[1]

Le 25 mai, à l'heure où Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Mgr Della Chiesa, archevêque de Bologne, aux pieds de Pie X, recevaient le chapeau rouge, le canon tonna sur la citadelle de Québec, et toutes les cloches de la ville s'ébranlèrent à l'envi. C'était aussi l'heure où la Chambre d'Angleterre votait le Home Rule. Le premier télégramme de félicitations reçu par le cardinal Bégin fut encore celui de l'Association canadienne française d'Education de l'Ontario : "Canadiens français remercient cordialement Pape honneur conféré nationalité. Présentent Votre Eminence féli-

---

1. Archives de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.

citations, hommages. Supplient bénir foi, langue, écoles."

Le cardinal Bégin rentra le 23 juin, et son retour fut triomphal. Lévis, sa ville natale, s'indigna contre Sam Hughes qui n'avait pas permis au régiment local d'escorter le prince de l'Eglise. A Québec attendaient : Mgr Stagni, délégué apostolique, Mgr Blais (Rimouski), Mgr Labrecque (Chicoutimi), Mgr Emard (Valleyfield), Mgr Larocque (Sherbrooke), Mgr Brunault (Nicolet), Mgr Forbes (Jolliette), Mgr Brunet (Mont-Laurier), Mgr O'Leary (Charlottetown), Mgr McNally (Calgary), Mgr Blanchet, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, Mgr Paul-Eugène Roy, auxiliaire de Québec, Mgr Georges Gauthier, auxiliaire de Montréal (Mgr Bruchési était en Europe), Mgr Ryan, auxiliaire de Pembroke, le T.R.P. Dom Pacome, abbé d'Oka.[1] Lomer Gouin et Honoré Mercier, abrégeant leur voyage en Abitibi, revinrent en hâte. Ils retrouvèrent sir François Langelier, lieutenant-gouverneur, et tous leurs collègues, ainsi que Mathias Tellier, chef de l'opposition provinciale. Les ministres fédéraux Pelletier, Doherty et Nantel rencontrèrent aussi Laurier, chef de l'opposition fédérale. Tous les cadres du Canada français. Sous le soleil de juin, les croix pectorales scintillaient. Dans les rues étroites décorées de palmes vertes, le carrosse aux armoiries du cardinal, traîné par quatre chevaux noirs montés chacun d'un piqueur, se fraya difficilement un passage, car les cordons d'agents étaient rompus, et l'on s'écra-

---

1. Le Père Albert Gaboury, prieur à Mistassini, élu en 1913 à la mort de Dom Antoine.

sait, à la lettre. Sur la spirale escarpée de la Côte de la Montagne, la montée du cortège cardinalice, aux acclamations d'un peuple, ressemblait à une ascension vers la gloire, ou vers le Ciel. Une estrade était érigée en face de la statue de Mgr de Laval, premier évêque de Québec. Là, le maire Drouin remit à Son Eminence la bourse contenant les dix mille dollars offerts par la population de Québec. Les tramways de la ville transportèrent soixante mille personnes dans la journée, ce qui établissait un record. (A cinq sous par tête, $3,000 de recettes entrèrent dans la caisse du Merger.) Et les fêtes se prolongèrent pendant quarante-huit heures, et furent grandioses. Les Canadiens français ont emprunté des tournures de langage, des jeux de société et jusqu'à des modes d'alimentation anglo-américains. Mais il leur reste d'authentique les fêtes religieuses. Depuis le début de la colonie, depuis Champlain et Maisonneuve, les fêtes religieuses sont les manifestations favorites des Canadiens français, celles où s'exprime le mieux leur tradition — et les plus belles aussi, les seules peut-être dont la pompe ne comporte aucune faute de goût.

A vingt-huit ans de distance retentirent de nouveau les cris de joie qui avaient salué la nomination du cardinal Taschereau : Québec a un cardinal ! Québec a *le* cardinal ! C'est Québec qui revêtait la pourpre, et le cardinal lui-même de dire : "Je suis heureux pour Québec ! " Dans la distribution d'honneurs pontificaux annoncés par le cardinal au banquet offert par la ville, Québec eut encore la part du lion ; le maire Drouin était créé commandeur de Saint-Grégoire ; d'autres décorations ro-

maines allaient aux fondateurs de *L'Action Sociale,* et au directeur du journal, Jules Dorion. Les fêtes cardinalices se terminèrent, dans la basilique de Québec, par un sermon de l'abbé Camille Roy, frère de Mgr Paul-Eugène Roy. L'orateur sacré évoqua les sacrifices, les victoires et les espérances de l'Eglise canadienne ; belle page d'histoire, digne de la circonstance mémorable.

Le succès de Québec était aussi une victoire canadienne-française, si l'on songe aux aspects et à l'intensité de la lutte ontarienne qui, justement, faisait rage.

* * *

Tout se combinait pour exacerber la querelle. Le conflit entre l'Irlande catholique et l'Ulster orangiste soulevait des échos au Canada. Les loges ontariennes ouvraient des souscriptions en faveur de l'Ulster, et leur loyalisme surexcité se soulageait contre les écoles canadiennes-françaises. Et, si déconcertant que cela paraisse, les Irlandais catholiques du Canada, au lieu de se sentir solidaires des Canadiens français, secondèrent leurs persécuteurs. Les peuples longtemps opprimés ont le goût d'opprimer à leur tour. Ottawa constituait le point névralgique, à la fois parce que les deux plus forts groupes adversaires s'y heurtaient et parce que la rivalité des Irlandais et des Canadiens français y tournait depuis longtemps autour de cet enjeu : le contrôle de l'Université. La direction restait aux Oblats canadiens-français, mais le préfet des études était un Irlandais, le Père James Fallon, propre frère de l'évêque de London. Le Père Fallon prit, contre les Canadiens français, une

part active à l'élection des commissaires des écoles séparées. Il alla jusqu'à obstruer le couloir d'une salle de vote, à la tête de quelques Irlandais costauds, pour empêcher les Canadiens français de voter. Le Père Fallon et ses compagnons ne s'écartèrent que pour donner passage à Laurier. A la suite de cet incident, le Père Fallon fut relevé de ses fonctions, et déplacé sur l'ordre du provincial — le Père Guillaume Charlebois, frère de Mgr Charlebois et du Père Charles Charlebois. L'opposition des deux familles sacerdotales des Fallon et des Charlebois — trois Oblats de chaque côté — offrait une sorte de cachet symbolique. La mesure prise contre le Père Fallon, rééditant, à treize ans de distance, la mesure prise contre son frère, souleva une véritable fureur parmi les Irlandais d'Ottawa. Trois autres professeurs irlandais de l'Université demandèrent leur transfert dans la province américaine de leur congrégation. L'abbé Whelan, curé de Saint-Patrice, vitupéra les Canadiens français. Le jeune O'Gorman, curé du Saint-Sacrement, le dépassa en violence. Ces prêtres demandèrent à Mgr Gauthier d'user de représailles, en éloignant le curé Raymond, du Bourget, propagandiste du *Droit*. Des contribuables irlandais, dont plusieurs commissaires d'écoles, présentèrent une demande d'injonction tendant à empêcher le paiement des instituteurs et institutrices d'Ottawa qui résistaient au Règlement 17. Un très petit nombre d'Irlandais faisaient exception, entre autres le Dr Anthony Freeland, commissaire des écoles séparées à Ottawa, et Emmanuel Devlin, frère de Charles Devlin, gendre de Rodrigue Masson et député du comté de Wright. Doué

— comme son frère, mais en moins accentué — de charme et d'entregent, Emmanuel Devlin comptait beaucoup d'électeurs de langue française. Il dit publiquement, dans une assemblée à Hull (6 mai 1914) que l'attitude de ses compatriotes lui faisait honte.

Les Franco-Ontariens luttaient contre un gouvernement, contre l'épiscopat irlandais, contre les préventions entretenues à Rome. Mais ils ne pouvaient pas reculer. Il leur fallait vaincre — faire abolir le Règlement 17 — ou mourir. Les chefs de la résistance établissaient leur argumentation sur cette base solide : les droits des parents sur l'éducation des enfants. De cette manière, ils intéressaient davantage les parents à la lutte ; et Samuel Genest, avec ses manières cordiales, n'avait par son pareil pour persuader. Le gouvernement ontarien annonça des sanctions non seulement contre les instituteurs, mais contre les parents canadiens-français. Cette menace produisit un effet tout contraire à la soumission escomptée : elle stimula les maîtres, les parents, les enfants. Des Franco-Ontariens sur le point de succomber, par apathie, à l'anglicisation, retrouvèrent la fibre française. Des prêtres patriotes — Mgr Béliveau, qui venait exprès de Saint-Boniface, Mgr Latulipe, le Père Charles Charlebois — imprimaient dans les âmes la conviction de servir une cause sainte. Mgr Béliveau, ordonné par Mgr Laflèche, avait été choisi comme auxiliaire par Mgr Langevin qui, trop malade pour venir, l'envoyait comme un autre lui-même. Mgr Latulipe, les cheveux tout blancs, était grand, fortement charpenté et très éloquent — d'une éloquence fleurie. Le Père Charlebois ne se mettait pas en

avant, mais il était l'âme de l'Association d'Education, et nul ne l'ignorait. Il ne payait pas de mine : un blond filasse à lunettes, un peu bossu, avec des taches de rousseur, un air pauvre, ou gauche. Il ne prononçait pas de discours. La tête de côté, les mains dans les poches de sa soutane, il proposait d'aborder des obstacles en apparence insurmontables. Il répondait sans phrases aux objections : "Dieu est avec nous." Et c'était si simple et si sûr qu'on entreprenait l'impossible. Le Père Charlebois, en contact quotidien avec Belcourt et Genest, indiquait au *Droit* les sujets à traiter, ce qui arrangeait bien les rédacteurs, puisque la seule difficulté, pour un journaliste, est de trouver un sujet. Quand la thèse à soutenir comportait des incidences théologiques, le Père Charlebois obtenait souvent le concours d'un autre Oblat, le Père Rodrigue Villeneuve, professeur au Scolasticat d'Ottawa, petit prêtre humble et maigre, mais studieux, à la parole et à la plume faciles. Même résolution parmi le clergé paroissial. Le clergé d'Ottawa comprenait des prêtres de la vieille école, comme le chanoine Campeau et le curé Myrand, qui n'étaient pas seulement vertueux et patriotes, mais "ancienne France". Ils n'eussent jamais remplacé la soutane par le costume à demi civil du clergé américain. Ils veillaient à préserver leurs paroissiens — leurs enfants — de l'américanisation dont la langue anglaise est le véhicule.

Ces pasteurs levaient leurs mains sacerdotales. En se prosternant pour recevoir la bénédiction, les Franco-Ontariens retrempaient leur résolution. Ils allaient jusqu'à l'héroïsme. A Haileybury, siège du vicariat apostolique —

et bientôt siège épiscopal — de Mgr Latulipe, des enfants, à l'arivée d'un inspecteur anglo-protestant, quittèrent l'école par les échelles de sauvetage et, d'eux-mêmes, sur l'initiative d'un "grand", se formèrent en rangs pour aller chanter "O Canada" devant le palais épiscopal. Une religieuse refusa le chloroforme pendant une amputation, afin d'offrir sa douleur au bon Dieu pour le salut de la langue française.[1] Le journal le *Droit* entretenait cette ambiance, maintenait la liaison entre les groupes, faisait circuler les mots d'ordre.

Le *Devoir* et *L'Action Sociale* en tête, toute la province française de Québec revendiquait sa solidarité avec les Franco-Ontariens. La plupart des journaux sont des entreprises commerciales ou des organes de partis. *L'Action Sociale,* le *Devoir* et le *Droit* formaient une troisième catégorie de journaux, qui étaient véritablement des oeuvres, au service d'une cause religieuse ou patriotique. Leur solidarité s'affirmait naturellement. Et le clergé les lisait, les propageait, s'intéressait aux causes présentées dans leurs colonnes. Le Père Guillaume Charlebois venait d'adhérer à la Ligue des Droits du français ; aux réunions de cette ligue, il donnait des nouvelles d'Ottawa, de la "lutte", et les membres du petit groupe buvaient ses paroles. Pendant le séjour qu'il avait

1. Plusieurs traits de ce genre ont été rapportés par Alphonse-T. Charron, alors président de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, dans une conférence donnée à Québec devant la Société du Parler français, et publiée en brochure par "L'Action Sociale" sous le titre "La langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario" (1914).

fait à Rome, pour recevoir le chapeau rouge des mains de Pie X, le cardinal Bégin, descendu au Collège Canadien, avait reçu des dépêches de l'Association d'Education, et agi en conséquence.[1] Omer Héroux répétait (17 juin

"Les groupes de l'Ontario, des provinces Maritimes et de l'Ouest sont, par rapport à notre province, des contreforts que nous avons intérêt à défendre avec la même énergie que la citadelle elle-même."

* * *

Le vaste mouvement d'organisation jalonné par des congrès étaya la résistance franco-ontarienne. En juin 1914, les Canadiens français de l'Alberta tinrent leur congrès à Edmonton, puis les Canadiens français de la Saskatchewan tinrent le leur à Prince-Albert. Mgr Legal, archevêque d'Edmonton, et Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert — deux missionnaires oblats — encouragèrent les congressistes, d'ailleurs nombreux et résolus. L'abbé Brosseau, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et l'abbé d'Amours, délégué de la Société du Parler français de Québec, représentèrent les sociétés de la vieille province. La démission d'Olivar Asselin à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste facilitait le rétablissement de l'union. Mais l'abbé d'Amours, rédacteur en chef de *L'Action Sociale,* n'était pas non plus un modéré.

Le congrès d'Edmonton et celui de Prince-Albert remportèrent un plein succès. Aussitôt après, l'A.C.J.C. tint son propre congrès à Montréal. Les orateurs les plus écoutés fu-

---

1. Archives de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.

1914) :

rent le Dr Georges-Hermyle Baril, président de l'A.C.J.C. ; l'avocat Guy Vanier, qui conciliait, à l'exemple de Joseph Versailles, le goût des oeuvres et l'aptitude aux affaires ; son frère Anatole, président du Comptoir Coopératif ; Adjutor Rivard, venu de Québec ; l'abé Emile Chartier, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, nommé quelques jours après secrétaire de la Faculté des lettres à l'Université Laval de Montréal ; et l'abbé Lionel Groulx, du Collège de Valleyfield, qui exerçait une influence croissante dans ces assises patriotiques. Ajoutez la participation d'Omer Héroux et de G.-N. Ducharme : l'influence du *Devoir* était aussi prépondérante.

L'A.C.J.C. n'avait pas recueilli une somme suffisante pour l'érection d'un monument à Dollard. Un comité plus représentatif de toutes les classes de la société se substitua au comité de l'A.C.J.C., pour élargir la souscription. L'A.C.J.C. fournit cependant le tiers du nouveau comité, présidé par Jean-Baptiste Lagacé. La faiblesse relative de la souscription — comme celle de la quête de la Pensée française — traduisait surtout la disette d'argent. La vie chère et le chômage éprouvaient la masse canadienne-française, prolétarisée par l'industrie. Une foule composite, conduite par un chef socialiste improvisé, le Canadien français Saint-Martin, réclamait du travail au maire Martin et, certains jours, assiégeait l'Hôtel de Ville. Le congrès de l'A.C.J.C. se préoccupa beaucoup des problèmes posés par la vie chère, l'immigration, le syndicalisme ouvrier et les premières atteintes du chômage. Les délégués s'accordèrent pour chercher dans les doctrines de l'Eglise la solution des problèmes sociaux et nationaux.

Le comité diocésain des oeuvres sociales, formé à Montréal et composé de trois prêtres — Mgr Gauthier, l'abbé Maurice, ancien vice-principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et l'abbé Gouin, de Saint-Sulpice — se bornait à l'organisation de conférences. De son côté, l'Ecole Sociale Populaire obtint la venue d'un conférencier de l'Action populaire de Reims, le Père Plantier, qui donna un cours de sociologie. Puis Arthur Saint-Pierre, à titre de secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire, groupa quelques ouvriers dans une Fédération Ouvrière Catholique de Montréal, au nom plus ambitieux que la réalisation véritable. Les fondateurs — une quinzaine d'ouvriers — se recrutaient parmi les auditeurs du Père Plantier. De la Fédération se détachèrent, après étude, quelques syndicats catholiques : un syndicat de carrossiers, un syndicat de charpentiers-menuisiers, un syndicat du commerce et de l'industrie (employés de bureau, de banque et de magasin). L'Ordinaire désigna l'abbé Maurice comme aumônier du syndicat de carrossiers, l'abbé Gouin comme aumônier du syndicat de charpentiers-menuisiers, et le Père Sheehy, du Collège Sainte-Marie, comme aumônier du Syndicat du commerce et de l'industrie. Mgr Gauthier portait un intérêt personnel à cette tentative. Il assistait aux séances. Son influence eût orienté les syndicats vers l'action catholique. L'abbé Maurice objectait : "Il y a pour cela des communautés religieuses et des associations pieuses. Un syndicat n'est pas une congrégation." L'abbé Maurice, prêtre intelligent et actif, voulait lancer les nouveaux syndiqués dans l'action professionnelle immédiate, mais leur formation sociale était encore bien

incomplète, et les époques de chômage sont peu favorables au développement des syndicats.

A Québec ce fut, le 20 et le 21 juillet, le congrès de l'Enseignement secondaire, tenu à l'Université Laval, sous la présidence du recteur. La partie essentielle porta sur l'examen et la réfutation des critiques adressées à l'enseignement classique. Au début de l'année, dans une réunion de jeunes avocats, le juge Dominique Monet et le député Paul-Emile Lamarche s'étaient plaints que l'on enseignât trop de grec et de latin, pas assez de connaissances pratiques. Sans trop oser le dire, Monet pensait peut-être aussi, comme Godfroy Langlois : et trop d'histoire sainte. On avait pu oublier les démêlés anciens du député Monet avec Mgr Laflèche. On n'oubliait pas les interventions récentes — publiques et véhémentes — du juge Monet en faveur des prêtres de Sainte-Marie-de-Monnoir, interdits par Mgr Bruchési. Les deux cents congressistes réunis à l'Université Laval, en présence de plusieurs évêques, souhaitèrent renforcer, si possible, le caractère religieux de l'enseignement secondaire. Augmenter la part des écrivains catholiques et réduire celle des libres penseurs. Orienter plus que jamais — "unifier" — tout le cours d'humanités vers la démonstration de la vérité catholique. Godfroy Langlois, parti pour Bruxelles, laissait ses adversaires maîtres du terrain. Au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, Jules-Edouard Prévost retirait son projet de réforme du Bureau central des examinateurs.

Le congrès de l'Enseignement secondaire à peine terminé, éclata l'apothéose des fêtes car-

dinalices. Pour les Canadiens français, patriotisme et catholicisme n'avaient jamais paru plus solidaires, n'avaient jamais été exaltés d'une maniere plus soutenue. Toutes les grandes sociétés "nationales" étaient d'inspiration catholique. A Londres, Bourassa exposait aux Anglais la thèse nationaliste avec une franchise crue. Les Canadiens français n'étaient pas d'humeur à se laisser étouffer en Ontario, à se laisser insulter ailleurs. Plusieurs incidents surgirent. Le colonel Sam Hughes, ministre de la Milice, interdit au régiment de Lévis d'escorter le cardinal Bégin, et au 65e de Montréal de défiler dans la procession de la Fête-Dieu. Sur l'intervention de Doherty et des ministres canadiens-français, Sam Hughes permit au régiment de Montréal de figurer dans la procession, mais sans armes. Dans toute la province de Québec, Sam Hughes fut voué à l'exécration. Un incident se produisit entre la presse anglaise et le maire de Montréal qui, lui non plus, ne se laissait pas marcher sur les pieds. Le *Herald* du 24 juin tourna en ridicule non seulement Médéric Martin — qu'on était facilement tenté d'appeler "Médéric" — mais sa femme, qu'il appela "Rosalie", avec un sans-gêne frisant la grossièreté. Médéric s'emporta, fit une sortie contre les journaux anglais, et promit de se présenter à la mairie autant de fois qu'il le faudrait pour interdire ce poste aux Anglais. Le *Star* et les autres journaux de langue anglaise, négligeant les provocations du *Herald,* reprochèrent à Médéric Martin de "pousser le cri de race". Les Ontariens qui persécutaient les instituteurs canadiens-français secoururent les Anglais de Montréal contre les persécutions de Médéric Martin !

* * *

Les pêcheurs en eau trouble grossissaient d'autant plus ces incidents que des élections provinciales se tenaient en Ontario. La question la plus générale soumise aux électeurs était celle de la tempérance. Sir James Whitney, premier ministre conservateur, de religion anglicane, laissait les municipalités libres de conserver ou de supprimer les bars. Newton Wesley Rowell, chef du parti libéral, de religion méthodiste, se prononçait pour la suppression totale. De sorte que les pasteurs soutenaient Rowell, et les hôteliers, Whitney. Mais la question scolaire se posait aussi.

Le cabinet Whitney avait édicté le Règlement 17, et le secrétaire provincial, William John Hanna — méthodiste, poussé par Mgr Fallon — y tenait formellement. Mais d'autres ministres comptaient des électeurs canadiens-français. Un Franco-Ontarien, Joseph Rhéaume, figurait même dans le cabinet. Des députés et des ministres, ennuyés à la perspective de s'aliéner le vote canadien-français, souhaitèrent une transaction. Napoléon Champagne, député ministériel d'Ottawa-Est, engageait la Commission scolaire à essayer le Règlement 17. J.-U. Vincent insistait dans le même sens, malgré son isolement, au sein même de l'Association d'Education.[1] A la suite de Champagne et de Vincent, quelques Canadiens français d'Ottawa — avocats résolument conservateurs et fonctionnaires en mal d'avancement — blâmaient les "agitateurs".

---

1. Archvies de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario.

Enfin l'Association d'Education craignait les effets de l'injonction prise par des commissaires d'écoles irlandais pour empêcher le paiement des instituteurs et des institutrices en rébellion contre le Règlement 17. L'Association d'Education ne refusait pas de négocier, mais il lui fallait un homme sûr — et imposant — pour parler aux ministres ontariens. Les chefs du mouvement pensèrent à Thomas Chapais, désigné par sa valeur, par sa haute réputation, et par ses antécédents politiques qui lui faciliteraient l'accès d'un gouvernement conservateur. Le Père Charlebois alla trouver Thomas Chapais à sa résidence de Saint-Denis de Kamouraska. Mais Chapais avait déjà vainement écrit à sir James Whitney, l'année précédente. Et puis, ce grand ami de Mgr Bruchési se sentait de plus en plus éloigné de l'école nationaliste et du groupe réputé violent, intransigeant — du groupe des "agitateurs" — auquel on rattachait le Père Charlebois, Samuel Genest, voire Philippe Landry.[1] Chapais ne donna point cette raison. Il dit que les Ontariens prendraient mal l'intervention d'un homme politique de la province de Québec. Il suggéra le nom d'un ministre fédéral — comme tel, résidant à Ottawa, ville d'Ontario — Louis-Philippe Pelletier.

Les chefs de la résistance franco-ontarienne firent la moue. Beaucoup d'entre eux, teintés de nationalisme, considéraient Louis-Philippe Pelletier comme un lâcheur, voire un renégat. Mais il leur fallait un porte-parole influent. Louis-Philippe Pelletier, le teint brouillé, la mousta-

---

1. *Nous aurons à citer, dans des volumes suivants, des documents établissant l'opinion de Thomas Chapais.*

che jaunie par la nicotine, n'était plus tout à fait l'homme entier dont Mercier lui-même avait craint l'irascibilité. Mais il lui restait des qualités, et même de l'énergie. Chef de file des Canadiens français — et le seul influent — dans le cabinet fédéral, il jouissait d'une réputation d'excellent ministre, assidu au travail, prompt à comprendre un dossier, juste à l'égard des fonctionnaires. Le Père Charlebois, Samuel Genest, et Alphonse Charron demandèrent au ministre des Postes de les représenter auprès de leurs adversaires. Alphonse Charron, ami personnel du Père Charlebois et président de l'Association d'Education, était, non pas un briseur de vitres, mais un garçon solide et sûr, à l'énergie plus calme que Samuel Genest. Il était chimiste à la ferme expérimentale — donc, un assez modeste fonctionnaire du gouvernement fédéral. Un chef de bureau de ministère, un chimiste agricole et un religieux à l'air pauvre sollicitèrent Louis-Philippe Pelletier — avec un peu d'hésitation — au nom du peuple franco-ontarien. Ils lui apportaient le mémoire des concessions auxquelles ils se résignaient.

Pelletier promit d'abord d'étudier le Règlement 17 ; et une attaque de goutte providentielle l'immobilisa pour qu'il tînt parole. En pleine nuit, Pelletier fit réveiller le Père Charlebois pour éclairer un point obscur. L'étude terminée, il dit sincèrement : "Vous ne pouvez pas accepter le Règlement 17, même à l'essai. Vous avez atteint la limite extrême des concessions. Ce serait manquer à l'honneur que d'aller plus loin. Je vais transmettre votre exposé au gouvernement ontarien, mais, pour ma part, je refuserais de concéder davantage."

Les négociations entamées dans cet état d'esprit ne pouvaient aller bien loin. Louis-Philippe Pelletier échangea des mémoires avec le gouvernement ontarien représenté par son avocat McGregor Young. De leur côté, des ministériels avaient approché Mgr Latulipe. Celui-ci rédigea un mémoire reprenant, en substance, les raisons et les offres des commissions scolaires et de l'Association d'Education. Or, auprès de sir James Whitney, le prestige de Mgr Fallon équilibrait largement celui de Mgr Latulipe. L'évêque de London, ancien capitaine d'une équipe de football, gardait l'habitude de la manière forte. D'un ton assuré, il disait au premier ministre : "Chargez-vous des hommes politiques et je me chargerai du clergé." ("Mind the politicians and I will mind the clerics !") Au mémoire de Mgr Latulipe, sir James Whitney répondit par un refus (11 juin 1914). Mgr Latulipe à son tour lui fit clairement comprendre que, dans ces conditions, le vote canadien-français se tournerait contre le gouvernement.[1]

Malgré Vincent, l'Association d'Education donna la consigne de favoriser les candidats qui s'engageraient "à voter contre le gouvernement persécuteur, dans toute question ministérielle, jusqu'à reconnaissance de nos droits scolaires". Autrement dit, de voter pour les opposants. L'abbé Louis-Zéphirin Moreau, que Mgr Latulipe avait chargé du ministère religieux dans les chantiers du Transcontinental, alla trouver trente Canadiens français, employés à la construction d'une ferme expérimentale à Ground Hog (aujourd'hui Faulquier).

---

1. Correspondance publiée par le "Devoir" du 24 juin.

Il leur fit prendre l'engagement de voter contre le gouvernement provincial, leur employeur, qui ne manquerait pas de les congédier, en représailles, au lendemain de sa victoire probable. Whitney et ses partisans s'efforcèrent de rattraper auprès de la majorité anglaise ce qu'ils pouvaient perdre du côté de la minorité française. Ils se glorifièrent de leur attitude. Des journaux peignirent l'exode de la population anglaise de l'Est ontarien, progressivement chassée par l'invasion canadienne-française — invasion voulue, organisée, subventionnée par Québec ! Rowell se tint dans l'équivoque, pour garder l'appoint des voix canadiennes-françaises sans rien perdre du côté anglais.

La province de Québec suivit cette lutte avec un intérêt sans précédent à l'égard d'une campagne purement ontarienne. Louis-Philippe Pelletier mit cette fois la défense de sa race avant la solidarité de parti — Honneur à lui, le fait est rare! — et *L'Evénement,* qu'il inspirait, citant la correspondance de sir James Whitney et de Mgr Latulipe, conclut par le conseil formel de voter contre les conservateurs.[1] Le *Devoir* endossa ce conseil. Jean Dumont lui-même, s'il avait été citoyen d'Ottawa, eût, par représailles, par devoir religieux et patriotique, voté libéral !

Le 29 juin 1914, sir James Whitney garda le pouvoir avec une majorité à peine ébréchée. Sur sept députés canadiens-français, il n'y avait que deux conservateurs, contre cinq libéraux, ce qui traduisait un déplacement assez net par rapport à 1911 (six députés canadiens-français,

---

1. "L'Evénement", 26 juin 1914.

dont trois conservateurs et trois libéraux). L'élection-type était celle d'Ottawa-Est, où le conservateur Napoléon Champagne, malgré sa forte situation personnelle (quinze années d'échevinage avant ses trois années de députation), cédait la place au libéral Albert Pinard. Ailleurs, le vote canadien-français contribuait à élire un libéral ou à réduire la majorité d'un conservateur. Les trente ouvriers stylés par l'abbé Moreau avaient tenu leur engagement — ainsi que le révéla le dépouillement au bureau de vote installé pour eux — et perdirent leur emploi, comme il était prévu. Mais en certains districts, l'hostilité des Canadiens français avait servi les partisans de Whitney et de Hanna auprès des électeurs orangistes. La *Presse* de Montréal constata : "La leçon que les Canadiens français doivent tirer de cette élection, c'est qu'ils n'ont à espérer aucune justice de la population ontarienne."

C'était tout de même un fait important que, dans l'ensemble, les Franco-Ontariens eussent suivi le mot d'ordre et voté "contre le gouvernement". *L'Evénement* le dit :

"Pour une fois, cette victoire conservatrice ne nous cause aucune joie... Au point de vue canadien-français, les élections d'hier ont été un grand succès pour les fiers patriotes qui ont relevé le gant devant l'intolérance d'un gouvernement qui s'inspire de la haine d'un Fallon pour combattre la langue française. Nos frères ont répondu généreusement aux appels de leurs meilleurs amis, et se sont unis pour combattre les politiciens responsables des vexations qu'on leur a fait subir depuis quelques années..."

"Il semble bien que les Canadiens français, en immense majorité, aient voté contre les candidats du gouvernement... Nous ne croyons pas qu'ils aient lieu de le regretter.

"...Mais l'élection n'est qu'un incident dans la lutte qui se poursuit autour de l'école bilingue... Contre tous ceux qui veulent, par la force brutale ou par une réglementation insidieuse, les dénationaliser, les Canadiens français continueront la lutte. Ils porteront cette lutte partout où ce sera nécessaire, partout où on les attaquera... On peut être assuré que la minorité n'a pas épuisé ses armes."

Le Manitoba tint des élections provinciales, à son tour, à la mi-juillet. La situation rappelait celle de l'Ontario, mais en sens inverse. Le premier ministre conservateur Roblin avait fait entrer Joseph Bernier dans son cabinet, et accordé, par les amendements Coldwell, de faibles tolérances à la minorité de langue française. Le chef de l'opposition, T.B. Norris, poussé par Sifton, voulait supprimer ces tolérances. Les libéraux de la province de Québec furent moins désintéressés que les conservateurs; le *Canada* et le *Soleil* refusèrent de suivre l'exemple de *L'Evénement* et de lancer un mot d'ordre hostile au parti de Norris. Les Franco-Manitobains optèrent cependant pour le moindre mal, c'est-à-dire pour le gouvernement Roblin, et n'élurent, à une exception près, que des conservateurs. Mais Roblin perdit du côté orangiste ce qu'il gagnait du côté canadien-français, et peut-être davantage. Sa majorité fut très réduite. Le soir de l'élection, à Winnipeg, Roblin déplora l'attitude de "ses amis orangistes", d'autant plus injuste et regrettable, dit-il, "que nous n'avons jamais eu l'intention de rétablir les écoles séparées".[1]

* * *

C'était en juillet 1914. La vie chère et le chômage inquiétaient, décidément.

---

1. D'après le compte rendu des journaux manitobains et du "Montreal Star" du 11 juillet 1914.

Le chômage sur une grande échelle, le chômage à l'état endémique, étaient choses assez nouvelles, dans la province si longtemps rurale. Le développement industriel et l'entassement des ouvriers dans les villes entraînaient cette séquelle. L'Etat, fédéral ou provincial, n'avouait pas encore de responsabilité de ce côté. Les hommes politiques se souciaient des chômeurs pour recruter parmi eux des gardes du corps ou des "briseurs d'assemblées". En juillet 1914, le gouvernement fédéral embaucha cinq cents chômeurs, en majorité canadiens-français, pour les travaux de Port-Hope, tête de ligne du futur chemin de fer de la Baie d'Hudson. Quelques-uns des nouveaux embauchés quittaient femme et enfants.

L'Etat ne se croyait pas non plus, ou ne se croyait guère, responsable de l'hygiène publique et de l'assistance sociale.

L'hygiène publique sortait lentement de ses langes. Nous avons déjà signalé la campagne d'éducation du Dr Séverin Lachapelle, visant à réduire la mortalité infantile, l'oeuvre de l'Hôpital Sainte-Justine, hospitalisant quatre cents enfants en 1911, la fondation de "Gouttes de Lait" sur l'initiative ou avec le concours de curés. De jeunes médecins montréalais qui avaient accompli ou complété leurs études en France — J.-Edmond Dubé, de Lotbinière Harwood, Télesphore Parizeau, Albert Lesage, Rodolphe Boulet — jugeaient ces progrès trop lents, trouvaient les vieux professeurs — les Hingston, les Rottot, les Lachapelle — trop routiniers. Ils voulaient introduire au Canada les réformes dues à Pasteur et à ses élèves. Le Dr Dubé, de caractère violent,

provoqua des incidents. Les vieux professeurs, très dignes et très aimés, possédaient la confiance des religieuses hospitalières. Mais le Dr Oscar Mercier, chirurgien de l'Hôpital Notre-Dame, intermédiaire entre les deux générations, favorisa les jeunes, qui réalisèrent, par degrés, une petite révolution dans la pratique médicale, dans les méthodes opératoires et même dans la pratique hospitalière. Ils imposèrent la bactériologie, puis l'antisepsie, puis l'asepsie, et inaugurèrent ce qu'ils appelaient l'ère pastorienne au Canada français. La lutte contre la tuberculose se précisa, sous leur influence. Le Dr Eugène Grenier, autre ami du Dr Dubé, avait étudié l'organisation de la lutte antituberculeuse à New-York. Il projeta la création d'un centre de dépistage à Montréal. Médecin du Dispensaire de la Providence, il gagna les religieuses à ses vues. Les jeunes confrères du Dr Dubé, heureux à la perspective d'appliquer leurs idées, promirent un concours enthousiaste. Les organisateurs recherchèrent encore des souscriptions, puis le patronage de Mgr Bruchési, qui aplanirait des difficultés, assurerait la réussite. Jusqu'alors, dans la province de Québec, les oeuvres de bienfaisance étaient exclusivement religieuses, ce qui limitait leurs ressources, ou exclusivement laïques, ce qui élevait le coût du personnel. L'oeuvre nouvelle unirait les deux formes d'action. Les Soeurs de la Providence donnèrent un local et fournirent leur dévouement. Les laïcs procurèrent des fonds, et lancèrent la propagande. Mgr Bruchési, souscrivant lui-même, accepta la présidence honoraire du bureau de direction. L'oeuvre qui porterait son nom — l'Institut Bruchési — ouvrit ses portes en février 1911. Et pour consolider l'appui qu'il

avait assuré, Mgr Bruchési attacha la présidence, non à sa personne, mais à ses fonctions. L'archevêque de Montréal serait, à perpétuïté, président honoraire de l'Institut Bruchési. A Québec, c'est encore un médecin lettré, le Dr Arthur Rousseau, premier titulaire de la chaire de bactériologie à l'Université Laval, qui déclara la guerre à la tuberculose. Il réclamait la fondation d'un hôpital moderne, uniquement consacré à cette maladie. Le Dr Rousseau, esprit d'élite, à l'altruisme actif et pratique, endoctrine les jeunes médecins, les hommes politiques, les chefs des associations nationales. Une souscription s'ouvre.

La prévoyance sociale n'existait guère. Des mutuelles fleurissaient, il est vrai, dans la province. La Société des Artisans canadiens-français enregistrait des progrès sensibles, sous la présidence active et heureuse de L.-J. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe. Mais les déracinés de toute la province devenus chômeurs à Montréal ne comptaient point parmi ses quarante mille membres. L'assistance sociale était encore embryonnaire. La Ville de Montréal avait sanctionné les initiatives d'Albert Chevalier, créateur de l'Assistance municipale, et disposait désormais du refuge Meurling. Mais une forte partie de la charge retombait encore sur les communautés charitables et sur l'initiative privée. D'ailleurs, la Ville ne donne pas de secours à domicile. Chevalier envoie nombre de solliciteurs aux institutions de leur confession : les catholiques à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de leur paroisse, les protestants à leur église, les israélites au Baron de Hirsh Institute, les individus de religion indéterminée à l'Armée du Salut.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est une oeuvre universelle, mais son organisation sur la base paroissiale a facilité son enracinement au Canada français. L'inspecteur général C.-J. Magnan préside son Conseil supérieur, à Québec, depuis janvier 1911. Henri Kieffer, Alsacien pur sang, émigré en 1871, préside le Conseil central de Montréal. Le chanoine Lepailleur, curé du Saint-Enfant-Jésus, aumônier diocésain des Conférences montréalaises, et d'ailleurs conseiller spirituel de plusieurs sociétés nationales ou mutuelles, prodigue son argent et son activité. Il reçoit avec un plaisir visible une prélature bien méritée. L'abbé J.-O. Maurice, inspecteur d'écoles et aumônier du syndicat de carrossiers, lui succède comme aumônier de la Saint-Vincent-de-Paul à l'automne de 1913. Les Conférences québécoises, déjà riches de fondations, se sont longtemps montrées les plus actives. Mais devant la crise de chômage, les confrères montréalais redoublent de zèle. Mgr Bruchési souhaite une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul dans toutes les paroisses de Montréal et de la banlieue. Kieffer et l'abbé Maurice, secondés par une belle équipe de membres du Conseil central — les Frobisher Valentine, les Guy Vanier, les Victor-Elzéar Beaupré, les Raoul Carignan — fondent de nouvelles Conférences. Des curés repoussent encore cette ingérence de laïcs — "Ce sont de nos affaires ; on est capable de faire la charité ! " — mais Mgr Bruchési les amadoue. Les confrères de Saint-Vincent-de-Paul, chrétiens d'élite, deviennent vite d'excellents auxiliaires du curé, des piliers de paroisse. Ils apportent, dans les milieux pauvres, secours matériel et réconfort moral : du pain, du linge, un toni-

que, et le baume d'une parole douce dite au bon moment. L'Assistance Maternelle, réplique féminine de cette Société, se substitue aux confrères auprès des familles qui attendent un bébé. Les dames de l'Assistance Maternelle connaissent la torture des pauvres femmes, leurs soeurs, qui attendent un enfant sans avoir de quoi l'habiller. Et de confectionner la layette, et d'apporter du charbon et des provisions, et de quérir le médecin, et de payer les remèdes. L'enfant ne naîtra pas dans une ambiance désespérée. L'Assistance Maternelle, dit-on, c'est la Saint-Vincent-de-Paul des dames.

* * *

Tout de même, il faisait encore bon vivre. Arrêtons-nous à ce mois de juillet 1914. Les dames étrennaient leur toilette d'été pour se pavaner rue Sherbrooke. L'air se chargeait des aromes forts ou subtils qui suffiraient à distinguer vingt provinces dans la province de Québec : ici, le fumet de la morue salée ; là, le parfum du trèfle ; et plus loin, l'odeur des grumes écorcées. Au Lac-Saint-Jean, les enfants, un seau à la main, se dirigeaient en procession joyeuse vers les talles de bleuets. En Abitibi, les colons isolés faisaient venir, de leur région d'origine, des parents ou des amis qui les aideraient à garnir les rangs, à former des paroisses, à bâtir un pays. La belle saison pour entreprendre des tournées politiques. Pelletier, Nantel et Coderre attachèrent le grelot. Rodolphe Lemieux leur répondit. Tellier et Patenaude reprochèrent au gouvernement Gouin les arrière-pensées politiques trahies par toutes ses initiatives : agents de colonisation et conférenciers agricoles organisant la "cabale" ; subsides me-

surés aux municipalités selon la couleur de leurs votes. Mme Carrie Derick, présidente d'une Montreal Suffrage Association, fondée en 1912, envoie des pétitions aux deux gouvernements, pour réclamer le suffrage féminin... La Banque de la Nouvelle-Ecosse absorbait la Metropolitan et prenait le quatrième rang des banques canadiennes. La dépréciation des valeurs, surveillée par Rodolphe Forget, n'avait pas été très grave. L'action du Pacifique-Canadien cote 185, celle de la Montreal Power 230, celle de la Shawinigan 131. Les commerçants juifs élargissent leur place, à Montréal et dans toutes les villes et même dans toutes les bourgades de la province, avec une opiniâtreté de fourmis. Plusieurs évêques s'embarquent pour le Congrès eucharistique de Lourdes, où Mgr Georges Gauthier prononcera un discours. Des magasins distribuent, en prime, le portrait en couleurs du cardinal Bégin. Sainte-Anne-de-Beaupré, pèlerinage d'élection des Canadiens français, reste le plus grand foyer de vie spirituelle en Amérique, et cent mille pélerins y viennent, le 26 juillet, solliciter les faveurs de la bonne Sainte Anne. Des ex-voto couvrent les murs; une pyramide de béquilles s'empile au pied de la statue miraculeuse. Mais à Montréal, un religieux des plus modestes, le Frère André (né Alfred Bessette), de la Congrégation de Sainte-Croix, jouit d'une telle réputation de thaumaturge que des foules considérables affluent à sa chapelle, devenue l'Oratoire Saint-Joseph et trois fois agrandie. La sainteté se nicherait-elle sous la soutane élimée d'un ancien portier de pensionnat ? Pourquoi pas ? Mgr Bruchési, d'abord ennuyé par la vogue de l'Oratoire, a levé tous les obstacles après des en-

tretiens avec le Frère. Celui-ci besogne, à la manière du curé d'Ars, tôt le matin et tard le soir. Et les *Annales* de l'Oratoire atteignent un tirage à faire pâlir le vieux Berthiaume. A l'Hôtel de Ville de Montréal, le commissaire Côté défend les pavages en asphalte contre l'échevin Pauzé, du quartier Mont-Royal, partisan des pavages en pierre. La *Presse* préconise les pavages en asphalte sur lesquels la circulation, plus silencieuse, ne troublera pas les écoles et les hôpitaux. La *Presse* détaille les derniers "drames sanglants" et ne cesse de stimuler les champions de la crosse : "Le National se doit de vaincre samedi." Des canots automobiles disputent des régates sur le Richelieu, à Saint-Hilaire et à Beloeil.

Les arts et les lettres, peu encouragés du public, poursuivent leur destinée en vase clos. Deux peintres, cependant, Suzor Côté et Horatio Walker, se créent une clientèle dans la société anglaise et américaine. Horatio Walker, Ontarien de naissance mais Québécois d'adoption, habite un domaine historique, ceinturé d'un mur de pierre, à Sainte-Pétronille de l'Ile d'Orléans. Il y semble fixé pour la vie. Il parcourt l'île en tous sens, et en toute saison, à pied, à cheval ou en voiture. Il en connaît toutes les églises, bien entendu, mais aussi toutes les fermes, toutes les forges, tous les habitants, tous les animaux, toutes les fleurs, tous les cailloux. Rien n'échappe à son oeil scrutateur. Walker entre dans les foyers, interroge les anciens, se fait montrer les instruments et expliqur les méthodes de culture. Il sera le peintre de l'habitant, de son cheval et de ses boeufs, décrits dans leur vie quotidienne, avec une force et une simplicité de facture propres

à dégager l'impression de symbole, l'aspect de grandeur. Son inspiration et sa technique l'apparentent à l'école de Barbizon, qui l'a sans doute influencé. Mais les Américains ont découvert avant nous ce Millet canadien : les marchands de tableaux new-yorkais achètent toutes ses toiles, à bon prix. Les Canadiens français prennent encore Horatio Walker pour un peintre américain cherchant son inspiration dans la province de Québec.

La littérature peut envier cette réussite matérielle d'un ou deux peintres. Albert Lozeau fait imprimer au *Devoir* un recueil de vers, "Le Miroir des Jours". Suivant les jeunes littérateurs, Albert Lozeau est vieux jeu. René Chopin, plus moderne, publie "Le Coeur en exil". René Chopin, comme Paul Morin, s'écarte du régionalisme poétique, en faveur des thèmes universels. L'Ecole Littéraire de Montréal erre en décadence. Les jeunes littérateurs, à l'exemple d'Asselin, traitent leurs aînés de ganaches. Ils raillent la critique de l'abbé Camille Roy, qu'un parti pris de bienveillance transforme en un fade palmarès. Ces jeunes gens affectent des idées littéraires avancées, découvrent Tristan Klingsor et Guillaume Apolinnaire, et lisent le *Mercure de France* quand leurs aînés en restent aux *Annales*. Ils proclament la gratuité de l'art, qui ne doit pas prouver, endoctriner, mais éblouir, enchanter. Ubald Paquin, Victor Barbeau et Jean Chauvin fondent le groupe de l'Arche. Roger Maillet, fils du dentiste aux opinions radicales, en devient l'animateur. Les membres de l'Ecole Littéraire se prenaient au sérieux. Roger Maillet et ses camarades ont l'amour des lettres, mais aussi le goût des aventures et de la mystification. L'Ecole Littéraire tenait du

cénacle. L'Arche tient de l'atelier ; des pochades garnissent les murs ; le verre du conférencier n'est pas rempli d'eau, mais de gin. Parmi les assidus brillent Edouard Chauvin, René Chopin, Albéric Marin, Philippe Panneton, Philippe Laferrière, neveu de Rodolphe Forget et bohême entre les bohêmes. Léo-Pol Morin donne des récitals de piano. Marcel Dugas, entre deux séjours à Paris où il fréquente les cercles d'avant-garde, révèle Péguy, encore peu goûté en France et presque inconnu au Canada. Marcel Dugas se grise de mots, de vers ; l'orgie de littérature le laisse étourdi, courbaturé, positivement saoul. Des camarades un peu plus âgés : Léon Lorrain, Edouard Montpetit, Paul-Emile Lamarche, Jean Désy, Honoré Parent, viennent parfois. Mais des réunions ultra-fantaisistes, commencées le samedi après-midi, se terminent le lundi aux petites heures par une cérémonie symbolique de mépris pour les philistins, devant les vitrines de la *Presse*. Philippe Laferrière, arrêté pour tapage nocturne, avertit gravement les agents de police : "Vous ne savez pas à qui vous avez affaire." Et comme les agents l'interrogent : "Mon arrestation va causer du scandale. Je suis un bâtard de sir Lomer Gouin." Le groupe de l'Arche répand l'esprit de fronde parmi les étudiants, qui portent canne et béret. Une sorte de "Quartier latin" tend à se créer aux alentours de l'Université, où se groupent les théâtres français — le National, les Nouveautés, le Canadien — les libraires et les marchands de musique.

* * *

Là-dessus se produisit en Europe l'événement qui ouvrait une nouvelle époque, pour le

Canada comme pour tout le monde dit civilisé.
On ne saurait affirmer qu'il surprenait le Canada dans son évolution vers l'indépendance, puisqu'on ne voit guère les progrès réels accomplis à cet égard depuis 1867. Le régime de la Confédération semblait avoir établi, ou constaté, l'indépendance virtuelle du Canada. Or le Canada dirigeait bien ses affaires intérieures, mais n'osait pas agir en pays souverain dans ses relations extérieures. Il se considérait comme lié par les résolutions des conférences de la paix tenues à La Haye en 1899 et en 1907, bien qu'il n'eût été ni invité ni consulté. L'immigration britannique et la propagande impérialiste s'opposaient au relâchement du lien colonial et à la formation d'un patriotisme canadien. Les églises protestantes, l'école publique et les universités, dans les provinces anglaises, exaltaient les fastes de la mère-patrie — de la Grande-Bretagne — et préparaient des générations de Britanniques plutôt que de Canadiens. Un homme comme le deacon Frederick George Scott, chanoine de l'église anglicane à Québec — un grand monsieur ascétique, d'une intelligence vive et d'une politesse exquise, fils d'un professeur de McGill et lui-même titulaire de plusieurs doctorats — vivait dans l'amour enflammé du "vieux pays". Les hommes d'Etat, Borden et Laurier, gardaient peut-être vis-à-vis de l'Angleterre leurs coudées moins franches que Macdonald et Cartier. A vrai dire, la position du Canada par rapport à la Grande-Bretagne restait dans l'équivoque. Les théoriciens, à l'exemple de John

1. Voir en particulier "Kingdom Paper" No 19, intitulé : "Four-fifths of the last step", et publié en mai 1914.

S. Ewart,[1] discutaient encore de questions comme celle-ci : "Le Canada est-il une nation?" et "Quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est-il en guerre ?" Les solutions juridiques de ces problèmes constitutionnels importent peu : l'indépendance n'existait pas dans les esprits. S'il n'y avait pas de recul à cet égard, il n'y avait pas d'avance non plus.

De même, au point de vue du rôle joué par la province de Québec et par l'élément canadien-français dans l'ensemble du Canada, un recul, plutôt qu'un progrès, se discerne depuis 1867. L'immigration, le développement de l'Ouest, réduisaient l'influence de la province de Québec (65 députés sur 181 à la Confédération ; 65 sur 200 après le recensement de 1871 ; 65 sur 211 après le recensement de 1881; 65 sur 221 après la constitution de la Saskatchewan et de l'Alberta en provinces ; au prochain parlement, d'après le bill de "redistribution" voté en 1914, la proportion serait de 65 sur 225). La force d'expansion des Canadiens français était tenue en échec ; et comment méconnaître l'action d'une volonté secrète et tenace ? La législation scolaire des autres provinces tendait à refouler la langue française, à parquer les Canadiens français dans leur province comme dans une réserve. Comment un peuple doué de quelque vitalité ne se fût-il pas cabré ? Malgré les infiltrations et les déformations, le peuple canadien-français constitue bien une entité, possède une âme propre — que Papineau, Mercier et, à certaine heure de 1910, Bourassa, ont, mieux que personne, incarnée. Or, on attaquait sa langue, sa foi, sa race, ses biens collectifs les plus

précieux. C'est pourquoi ce ne sont pas des questions purement provinciales qui ont provoqué les grandes réactions, imprimé à l'histoire de la province ses traits majeurs. Répétons-le. C'est un des plus nobles aspects de l'histoire de la province de Québec, que les plus grands remous d'opinion — affaire des écoles du Nouveau-Brunswick ; affaire Riel ; affaire des écoles du Manitoba ; affaire des écoles du Nord-Ouest ; affaire des écoles du Keewatin ; affaire des écoles de l'Ontario — s'y soient produits pour la défense de nos frères par la foi ou par le sang, en minorité dans d'autres provinces et persécutés. L'administration de la province, avec tous les rouages d'un Etat, et sans manquer d'importance ni d'intérêt, se poursuivait en marge de ces grands courants — sauf un moment de confusion, au temps de Mercier.

Le 1er août, la frontière de plusieurs peuples se trouvait sur le Rhin ; celle de la province de Québec se trouvait bel et bien sur la rivière Ottawa. L'ennemi — l'assaillant — n'était pas l'Allemand, mais l'orangiste ontarien- ; il ne s'appelait pas Guillaume II, mais William John Hanna, secrétaire provincial à Toronto.

Sans doute, il ne faut pas oublier, dans la province de Québec, l'existence d'une minorité anglaise, tenant la fortune, la finance et la grosse industrie, annonçant dans les journaux, alimentant les caisses électorales, distribuant des emplois, imposant ses méthodes. Le fait français dominait, malgré ce lourd handicap. La province de Québec était la province canadienne-française et catholique ; et depuis le

début du siècle, un grand souffle passait sur cette province, une véritable fermentation travaillait sa jeunesse.

Nous en avons vu, au jour le jour, les principales manifestations : fondation de la Ligue Nationaliste, de l'A.C.J.C., de *L'Action Sociale,* du *Devoir,* Congrès eucharistique, Congrès de la Langue française, participation aux congrès acadiens et canadiens-français des autres provinces, multiplication des sociétés catholiques et patriotiques, oeuvres sociales, oeuvres de presse, culte de Dollard des Ormeaux, caractère national imprimé à l'enseignement de l'histoire et des lettres, épaulement des Franco-Ontariens en lutte. Sans parler des manifestations sur le terrain politique. L'élan pouvait remonter au geste du député de Labelle pendant la guerre du Transvaal ; et la part de Bourassa restait prépondérante. Peut-être le mouvement se fût-il produit sans lui, puisqu'il en est des chefs populaires comme des savants et des poètes, qui ne font qu'exprimer avec plus de bonheur, de netteté ou de force, une vérité, un sentiment, une forme de beauté pressentis dans le même temps par beaucoup d'autres.

L'effort était double : redressement à l'intérieur et résistance à l'extérieur. Sous ces deux aspects s'opérait une réaction. Instituteurs, journalistes, traducteurs, cherchaient — un peu tard — à épurer le langage canadien-français, envahi par les anglicismes ; en juin 1914, Sylva Clapin publia un "Inventaire de nos fautes les plus usuelles". D'autres, à la suite de Bourassa, publiaient l'inventaire des fautes d'ordre moral ou social. Réaction con-

tre un relâchement qui pouvait s'attribuer en partie à des infiltrations américaines, en partie aux moeurs politiques. Certains battaient leur coulpe sur la poitrine du voisin, et cette soif de correction put aboutir à des excès ; il n'était sans doute pas indispensable, pour redresser le moral canadien-français, de traiter Rodolphe Lemieux en malfaiteur public. Cependant l'école ultra-violente ne gardait pas la direction du mouvement. Asselin n'avait pu se maintenir à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste. Godfroy Langlois était éloigné. Le clergé contrôlait le réseau des organisations nationales. La race avait perdu le goût des chevauchées, du panache militaire. Sans doute elle prouvait, en secourant les minorités persécutées, son aptitude à manier d'autres armes que la force d'inertie. Mais surtout, elle formait une masse consciente et rénitente admirablement préparée à la défense passive.

Tout cela pouvait marquer un grave échec pour Laurier, dont la carrière s'était orientée vers cette étoile polaire : la conciliation des races. A vrai dire, ce n'était pas non plus l'idéal de Bourassa, qui souhaitait le respect, mais aussi la compréhension mutuelle. Mais à qui la faute ? Qui cherche à comprendre le partenaire, et qui se refuse à cet effort ? Qui attaque et qui se défend ? Dans la vie du peuple canadien-français, les deux tendances, la conciliatrice incarnée par Laurier et l'intransigeante représentée par les nationalistes, se mêlent forcément, à doses variables, selon les événements extérieurs. Non pas les événements de Berlin, de Paris ou même de Londres, mais ceux de Winnipeg, de To-

ronto et d'Ottawa. C'est ce qu'il faut bien comprendre, avant d'aborder l'histoire de la province de Québec pendant la grande guerre.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XVIII

CHAPITRE I

ENCORE LA MARINE

(La Loi Borden)

CHAPITRE II

LE REGLEMENT 17

CHAPITRE III

PROBLEMES ECONOMIQUES

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

